LE GRAND CATÉCHISME DE CANISIUS,

OU

PRÉCIS DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

APPUYÉ DE TÉMOIGNAGES NOMBREUX DE L'ÉCRITURE ET DES PÈRES,

PAR LE R. P. PIERRE CANISIUS,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS;

OUVRAGE TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS EN ENTIER

PAR M. L'ABBÉ A.-C. PELTIER,

CHANOINE HONORAIRE DE REIMS,

Traducteur de l'ouvrage intitulé : *Le Protestantisme et la Règle de foi*, &c.

TOME SIXIÈME.

QUATRIÈME ÉDITION.

PARIS.

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

13, RUE DELAMBRE, 13

1873

eux-mêmes pécheurs, et passant du sentiment de crainte de la justice divine, dont l'effet salutaire a été de les ébranler, à la considération de la miséricorde de Dieu, ils s'élèvent jusqu'à l'espérance, par la confiance qu'ils conçoivent d'obtenir leur pardon en vue des mérites du Sauveur, et commencent à aimer Dieu comme source de toute justice, en même temps que, par ce motif même, ils se portent à la haine et à la détestation du péché, et entrent ainsi dans la voie de la pénitence qui doit précéder la réception du baptême; enfin, lorsqu'ils se proposent de recevoir ce sacrement, de mener une vie nouvelle, et de garder les commandements de Dieu. La nécessité de toutes ces diverses dispositions nous est marquée par les paroles suivantes de l'Ecriture : *Pour s'approcher de Dieu, il faut d'abord croire qu'il existe, et qu'il récompensera ceux qui le cherchent..... Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis... La crainte du Seigneur expulse le péché... Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour la rémission de vos péchés, et vous recevrez les dons de l'Esprit-Saint... Allez, et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées...* Enfin, par ces paroles si expresses que nous y lisons encore : *Préparez vos cœurs au Seigneur.* » *Conc. Trid., sess. VI,* c. 6.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Romains, X,* 14-15, 17 : « Mais comment l'invoqueront-ils, s'ils ne croient point en lui? — Comment croiront-ils en lui, s'ils n'en ont point entendu parler? Et comment en entendront-ils parler, si personne ne le leur prêche? — Et comment y aura-t-il des prédicateurs, s'ils ne sont envoyés? — La foi donc vient de ce qu'on a entendu; et on a entendu, parce que la parole de Jésus-Christ a été prêchée. »

2. *Ibid., III,* 24-25 : « Etant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ, — que Dieu a proposé pour être la victime de propitiation, par la foi qu'on aurait en son sang, pour faire paraître la justice, qu'il donne lui-même en pardonnant les péchés passés. »

3. *Ecclésiastique, II,* 21-22 : « Ceux qui craignent le Seigneur garderont ses commandements, et ils auront patience jusqu'à ce qu'ils attirent sur eux ses regards, — en disant : Si nous ne faisons pénitence, c'est dans les mains du Seigneur que nous tomberons, et non dans celles des hommes. »

4. *Hébreux, XI*, 6 : « Or, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu; car, pour s'approcher de Dieu, il faut croire, premièrement, qu'il y a un Dieu, et qu'il récompense ceux qui le cherchent. »

5. Matthieu, IX, 2 ; comme dans le corps de la réponse.

6. *Ecclésiastique, I*, 27-28 : « La crainte du Seigneur chasse le péché; or, celui qui n'a pas cette crainte, ne pourra être justifié, parce que l'émotion de la colère qu'il a dans le cœur est sa ruine. »

7. *Actes, II*, 38 ; Matthieu, XXVIII, 19; *I Rois, VII*, 3; comme dans le corps de la réponse.

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, *Lib. II contra duas epistolas pelagianorum*, c. 9; voir ce passage rapporté au chapitre précédent, témoignage 1, page 328.

2. Le même, *de la Prédestination des Saints*, c. 20 : « L'Apôtre nous montre encore bien clairement que le commencement même de la foi est un don de Dieu, par ce qu'il dit aux fidèles de Colosses : *Priez avec assiduité et vigilance, et accompagnez vos prières d'actions de grâces. Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée pour faire recevoir sa parole, et pour annoncer le mystère de Jésus-Christ, pour lequel je suis dans les liens, et que je le découvre aux hommes comme je le dois* (*Col., IV*, 2 et suiv.). Comment l'entrée est-elle ouverte à la parole de Dieu, sinon quand le cœur des auditeurs s'ouvre à la foi pour croire, et qu'après avoir commencé à croire, il reçoit avec docilité toutes les vérités qui contribuent à édifier et à affermir la doctrine du salut, sans quoi le cœur fermé par l'incrédulité désapprouve et rejette tout ce qu'on lui dit? .

» L'Apôtre pouvait-il montrer plus clairement que ce commencement de la foi est un don de Dieu, qu'en disant comme il le fait aux Colossiens : *Demandez à Dieu pour nous qu'il nous trouve une entrée favorable pour faire recevoir sa parole?* Car on ne ferait pas cette prière à Dieu, si l'on ne croyait pas que c'est lui qui ouvre dans les cœurs cette entrée à l'Evangile. La marchande de pourpre dont il est parlé dans les Actes des Apôtres avait reçu ce don céleste de la grâce, puisqu'il y est dit (XVI, 14), que *Dieu lui avait ouvert le cœur pour la rendre attentive aux vérités que Paul prêchait*. Elle était donc appelée par cette espèce de vocation intérieure qui fait que l'on croit (1). »

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. II, p. 138-139, 141.

3. Le deuxième concile d'Orange (tenu l'an 529), canon 5 : « Si quelqu'un dit que le commencement, comme l'accroissement de la foi, et le mouvement de la volonté qui nous porte à croire en celui qui justifie l'impie, et à obtenir la régénération dans le baptême, ne sont pas des effets de la grâce, c'est-à-dire une inspiration du Saint-Esprit qui nous rappelle de l'infidélité à la croyance, et de l'impiété à la piété, mais que ce sont des effets de la nature ; il se montre ennemi de l'enseignement apostolique, et en particulier de ce qu'a dit saint Paul en ces termes : *J'ai une ferme confiance, que celui qui a commencé le bien en vous ne cessera de le perfectionner jusqu'au jour de Jésus-Christ* (*Philip., I,* 6). Et encore : *C'est une grâce qui vous a été faite, non-seulement que vous croyiez en lui, mais encore que vous souffriez pour lui* (*ibid.,* 29). Et ailleurs : *C'est par un effet de la grâce que vous êtes sauvés, en vertu de la foi; et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu.* Ceux en effet qui disent que la foi par laquelle nous croyons en Dieu nous est naturelle, pourraient à bon droit ranger au nombre des fidèles tous ceux qui sont éloignés de l'Eglise de Jésus-Christ (1). »

4. Le même, canon 6 : « Si quelqu'un dit que la miséricorde divine nous est conférée comme récompense de notre foi, de notre bonne volonté, de nos saints désirs, de nos efforts, de nos travaux, de nos veilles, de nos études, ou de ce que nous aurions demandé, cherché, frappé, sans que la grâce de Dieu nous eût poussés à le faire, au lieu de confesser que notre foi, notre bonne volonté et tout le reste ne nous est possible que par un effet de l'inspiration et d'une communication des dons du Saint-Esprit ; ou si quelqu'un prétend que la grâce vient seulement en aide à notre humilité et à notre obéissance, au lieu d'être le principe de notre humilité et de notre obéissance mêmes ; il contredit ces paroles de l'Apôtre : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu* (*I Cor., IV,* 7)? Et ces autres paroles : *C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis* (*I Cor., XV,* 10) (2). »

5. Le même concile, canon 7 : « Si quelqu'un prétend que, sans les lumières et l'inspiration du Saint-Esprit qui donne à tous cette suavité intérieure qui fait qu'on embrasse la vérité, et qu'on y ajoute foi, il puisse, par ses forces naturelles, penser comme il faut, se porter à faire quoi que ce soit de bon par

(1) Cf. *Dictionnaire universel et complet des conciles*, t. II, col. 155, édit. Migne.
(2) Cf. *Ibidem.*

rapport au salut et à la vie éternelle, se rendre à la prédication salutaire, c'est-à-dire à celle de l'Evangile, il faut que l'esprit d'erreur et d'hérésie l'ait séduit, puisqu'il n'entend pas la voix de Jésus-Christ même, qui dit dans l'Evangile : *Vous ne pouvez rien sans moi* (Jean, XV, 5) ; ni celle de l'Apôtre, qui dit : *Nous ne sommes capables d'avoir aucune* bonne *pensée comme de nous-mêmes, mais c'est Dieu qui nous en rend capables* (*II Cor., III,* 5) (1). »

6. *Ibidem,* canon 25 (ou pour mieux dire, conclusion des vingt-cinq canons dogmatiques de ce concile) : « Nous faisons aussi profession de croire que, dans toutes nos bonnes œuvres, ce n'est pas nous qui commençons, pour être aidés ensuite par la miséricorde de Dieu ; mais que c'est lui-même qui, sans aucun bon mérite précédent de notre part, nous inspire le premier la foi en lui et son amour, en nous portant à recourir au sacrement de Baptême, et nous donnant la force, après le baptême reçu, d'accomplir avec son secours les choses qui lui sont agréables. De là il suit évidemment que nous devons croire que la foi du bon larron, rappelé par le Seigneur à la patrie céleste, comme celle du centurion Corneille, à qui l'ange du Seigneur fut envoyé, et celle de Zachée, qui mérita de recevoir le Seigneur en personne, ne venait pas de la nature, mais de la pure bonté de Dieu (2).

7. S. Fulgence, *de incarnatione et gratiâ Christi,* c. 17 : « Que chacun croie sans aucun doute, que la foi lui est donnée à l'aide et par un effet de la grâce, sans qu'il puisse seulement s'attribuer à lui-même les commencements de sa foi. Que par faiblesse, plutôt que par force d'esprit, on ne s'attribue pas non plus à soi-même le mérite de la pénitence, dont Dieu nous inspire le sentiment pour nous rappeler à la vie, en s'exposant à perdre les avantages d'un aussi puissant remède, par cette ingrate opiniâtreté qui nous porterait à en nier le bienfait, tandis que l'humilité du cœur nous est si fortement recommandée par les divins oracles, qui nous enseignent clairement et avant tout le reste, que c'est le Seigneur qui prépare et dirige ce bon mouvement de volonté, par lequel commence en nous une première velléité de croire. C'est ce que Salomon nous a déclaré en propres termes : *La volonté,* a-t-il dit, *est préparée par le*

(1) Cf. *Dictionnaire universel et complet des conciles,* t. II, col. 155, édit. Migne.
(2) Cf. *Ibidem,* col. 158-159.

Seigneur (*Prov., XX,* 24). C'est aussi ce que David a célébré dans ses psaumes : *Le Seigneur dirigera les pas de l'homme, et sa voie sera approuvée de lui* (*Ps. XXXVI,* 23). »

8. *Ibidem,* c. 18 : « C'est avec bien de la raison que saint Paul attribue à la miséricorde de Dieu et aux prévenances de sa grâce, non-seulement le commencement de sa foi en Jésus-Christ, mais encore la connaissance qu'il a eue de son incrédulité première. Dieu lui a fait cette grâce dans sa miséricorde, afin qu'éclairé et aidé en même temps, il reconnût son état d'incrédulité et s'appliquât à en sortir. Car le Seigneur est notre lumière et notre salut; c'est lui qui nous éclaire, afin que nous connaissions nos péchés, et qui nous guérit, afin qu'après avoir renoncé au péché, nous vivions dans la pratique de la justice. C'est pour cela que ce même apôtre, qui avoue si humblement avoir obtenu miséricorde pour devenir fidèle (*I Tim., I,* 12, 13), nous donne cette instruction salutaire : *Cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde* (*Rom., IX,* 16). Et en effet, pour vouloir nous avons besoin du don d'une miséricorde prévenante, et pour courir nous avons besoin du secours d'une miséricorde subséquente. »

9. S. Augustin, *Tract. XXVI in Evangelium Joannis : « Personne ne peut venir à moi à moins d'être attiré par mon Père, qui m'a envoyé* (Jean, VI, 44). C'est bien là nous dire quel est le prix de la grâce. On ne vient point à moins d'être attiré : quel est celui qui est attiré et celui qui ne l'est pas? Pourquoi celui-ci plutôt que celui-là? Ne vous embarrassez point de ces questions, si vous ne voulez pas tomber dans l'erreur. Attachez-vous simplement à ce que Jésus-Christ nous apprend là-dessus, et n'allez pas plus avant. Vous n'êtes point encore attiré, priez pour obtenir la grâce d'être attiré. Mais cette expression ne vous paraît-elle pas bien dure? Si nous sommes attirés par un autre à Jésus-Christ, c'est donc contre notre gré que nous croyons en lui? Mais alors notre volonté serait violentée, et non pas simplement excitée. On peut entrer dans une église, se présenter à l'autel, participer à l'auguste sacrement par contrainte et par violence; mais croire, non. On ne croit que lorsqu'on le veut. On pourrait croire sans le vouloir, si la foi était une opération corporelle; mais la foi n'est pas une opération corporelle, c'est une opération du cœur. Ecoutez ce qu'en dit l'Apôtre : *On croit de cœur pour la justice,* nous dit-il (*Rom., X,* 10). »

10. Le même, *de la Prédestination des Saints,* c. 11 : « *C'est*

un seul et même esprit qui opère tous ces dons, et qui les distribue à chacun comme il lui plaît (*I Cor., XII, 11*). Or, vous savez qu'entre ces dons, l'Apôtre marque expressément la foi même. Ainsi, comme Dieu exige de nous la mortification des œuvres de la chair, en nous proposant la vie pour récompense, quoique cette application à mortifier les désirs charnels soit un don de Dieu, de même la foi aussi est un don de Dieu, quoique Dieu, en nous disant : *Si vous croyez, vous serez sauvé,* l'exige de nous, en nous promettant le salut pour récompense. Car le dessein de Dieu, en nous commandant ces vertus, et en nous apprenant en même temps que ce sont des dons de sa grâce, est de nous faire comprendre, et que c'est nous qui faisons ces œuvres de vertus, et que c'est lui qui nous les fait faire (1). »

11. Le même, *De spiritu et litterâ,* c. 31 : « Nous sommes fidèles à Dieu, en tant que nous croyons en lui par la foi ; et Dieu nous est fidèle à son tour, en tant qu'il nous tient ses promesses. Voici en effet ce que dit l'Apôtre : *Dieu est fidèle, et il ne permet pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces* (*I Cor., X, 13*). Au sujet de cette autre foi qui est en nous-mêmes, et qui consiste à croire à Dieu, ou en Dieu, comme on le voudra, on demande si elle est en notre pouvoir. Car nous lisons : *Abraham crut à Dieu, et sa foi lui fut imputée à justice* (*Gen., XV, 6*) ; et : *Lorsqu'un homme croit en celui qui justifie le pécheur, sa foi lui est imputée à justice* (*Rom., IV, 5*). Examinez maintenant si quelqu'un croit malgré lui-même, ou s'il ne croit pas quand même il voudrait croire. S'il est absurde de le supposer ; car qu'est-ce que croire, sinon donner son consentement à la vérité de ce qui nous est annoncé ? or, donner son consentement, c'est faire acte de volonté ; il est donc en notre pouvoir de croire ou de ne pas croire. Mais, comme le dit l'Apôtre, *il n'est point de pouvoir qui ne vienne de Dieu* (*Rom., XIII, 1*). »

12. *Ibidem,* c. 32 : « Car il est en notre pouvoir de croire ou de ne pas croire, puisqu'on croit dès-là qu'on le veut, et qu'on ne peut croire qu'autant qu'on le veut bien, etc. »

13. Le même, *in expositione propositionum quarumdam ex epistolâ ad Romanos,* c. 44 : « En disant : *Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas... Que si je fais ce que je ne veux pas, je consens à la loi,* et je reconnais *qu'elle est bonne,* etc. (*Rom., VII, 16, 20*) ; l'Apôtre met suffisamment la

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin,* t. II, p. 91-92.

loi à l'abri de tout reproche. Mais prenons garde que quelqu'un ne s'imagine que, par ces mêmes paroles, l'Apôtre nous refuse le libre arbitre : ce qui est loin de sa pensée. En effet, il s'agit dans cet endroit de l'homme placé sous la loi avant d'avoir reçu la grâce. Dans cet état il est comme vendu au péché, malgré tous les efforts qu'il pourrait faire pour vivre dans la pratique de la justice sans le secours de la grâce de Dieu, qui le délivrerait. Or, il a son libre arbitre pour croire au libérateur promis, et pour recevoir la grâce, qui le mettrait en état de ne plus pécher, en usant comme il faut de ce secours libérateur, et de cesser par-là même d'être sous la loi, puisqu'il s'élèverait au-dessus de la loi en l'accomplissant par amour pour Dieu ou par le motif de la charité, ce à quoi la crainte était impuissante. »

14. Le même, *Lib. I quæstionum ad Simplicianum*, q. 2 : « Si Jacob a cru parce qu'il a voulu croire, ce ne sera plus Dieu qui lui aura donné la foi, mais il se la sera procurée à lui-même par sa propre volonté, et il aura quelque chose qu'il n'aura pas reçu. Ou bien n'est-ce pas plutôt que, comme personne ne peut croire sans en avoir la volonté, ni en avoir la volonté sans être appelé, et qu'il ne dépend pas de nous d'être appelés, Dieu en nous appelant nous donne la foi, puisqu'en effet on ne peut pas avoir la foi sans être appelé, quoique la foi ne soit pour personne l'effet de la contrainte? Car *comment croiront-ils en celui dont ils n'auront point entendu parler? ou comment en entendront-ils parler, si personne ne le leur prêche* (*Rom.*, *X*, 14). Ainsi donc personne n'a la foi qu'il n'ait été appelé, mais tous ceux qui sont appelés n'ont pas pour cela la foi. Car *il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus* (Matth., XX, 16). Assurément ceux qui n'ont pas méprisé l'appel qui leur était fait, mais qui y ont obtempéré par la foi, ont cru sans doute par un effet de leur volonté. »

15. S. Prosper, *Lib. II de vocatione gentium*, c. 27 : « Notre-Seigneur a dit, à la vérité : *Personne ne vient à moi, si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire* (Jean, VI, 44). Mais il a dit cela pour nous apprendre que la foi, sans laquelle personne ne vient à Jésus-Christ, est un bienfait dont nous sommes redevables au Père éternel, conformément à ce que Notre-Seigneur a dit à son apôtre : *Vous êtes heureux, Simon fils de Jean, parce que ce n'est pas la chair ou le sang qui vous a révélé ceci, mais mon père qui est dans les cieux* (Matth., XVI, 17). Celui qui inspire la foi à ceux qu'attire le Père céleste, etc. » Comme on le voit, ce sont les mêmes paroles que celles du même auteur

rapportées au chapitre précédent, témoignage 24, pages 342-343.

16. *Ibidem*, c. 28 : « Dieu, pour nous faire obéir à sa parole, nous en donne la volonté de telle manière, que ceux mêmes qui persévéreront restent libres de ne pas avoir cette volonté. Autrement, il serait inouï qu'aucun fidèle eût jamais apostasié la foi. »

17. EUTHYME, *in caput I Evangelii secundùm Joannem*, sur ces paroles, *Ut omnes crederent per illum* : « Jean a rendu témoignage pour que tous eussent la foi, et cependant tous n'ont pas eu la foi. C'est que la foi n'est pas l'effet de la contrainte; mais elle est volontaire et libre. »

18. S. ISIDORE, *Lib. II de summo bono*, c. 2 : « La foi n'est extorquée à personne par violence, mais ce sont les raisons et les exemples qui nous en persuadent la vérité. Quand on l'impose par force, elle ne saurait être durable, pas plus que de jeunes arbustes ne gardent longtemps, pour peu qu'on les laisse à eux-mêmes, la direction forcée qu'on a voulu donner à leurs tiges : il suffit qu'on les laisse un instant libres de tous liens, pour qu'ils reprennent leur première direction. De même que c'est volontairement qu'un homme s'éloigne de Dieu, par l'abus qu'il fait de son libre arbitre, ainsi doit-il revenir à Dieu de son propre mouvement, pour rendre ainsi hommage tout à la fois, et au don que Dieu lui a fait de son libre arbitre par le mouvement qu'il imprime à sa volonté, et au bienfait de la grâce par l'adhésion qu'il donne aux vérités de la foi. »

19. S. AUGUSTIN, *de Naturâ et Gratiâ*, c. 44 : « Notre adversaire dit lui-même que la question n'est pas ici de savoir s'il y a ou s'il y a eu sur la terre des hommes sans péché, mais s'il a pu ou s'il peut y en avoir. Pour moi, quand même je reconnaîtrais qu'il y en a eu ou qu'il y en a encore aujourd'hui, je dirais toujours que cela n'a pu ou ne peut avoir lieu que par un effet de la grâce de Dieu, qui leur aurait été donnée en vertu des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Car c'est cette foi, je veux dire la foi en Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, la foi dans la vertu de son sang, dans la vertu de sa croix, la foi en sa mort et en sa résurrection, qui a guéri de leurs péchés les anciens justes, comme elle seule peut nous en guérir nous-mêmes. Ayant donc le même esprit de foi, nous croyons aussi, et c'est pourquoi nous parlons (*II Cor., IV*, 13).

20. S. FULGENCE, *Lib. I de remissione peccatorum*, c. 8 : « Les divins oracles donnent sans cesse aux méchants l'avertissement

salutaire de ne pas rester dans l'esclavage du péché, mais de recourir à la miséricorde de leur divin juge tandis qu'ils sont dans cette vie. Ils recommandent en même temps aux justes *de servir le Seigneur dans la crainte, et de se réjouir en lui avec tremblement* (*Ps. II,* 11-12), de ne pas négliger non plus de *se corriger, de peur qu'à la fin le Seigneur ne se mette en colère, et qu'ils ne périssent hors de la voie de la justice.* Dieu donc, qui est tout à la fois juste et miséricordieux, en même temps qu'il avertit les méchants de le craindre et de l'aimer à cause de sa justice et de sa miséricorde, pour qu'en se convertissant ils échappent aux châtiments dont sa justice les menace, et reçoivent le pardon que sa miséricorde leur promet, avertit aussi les bons de l'aimer et de le craindre à cause de sa justice et de sa miséricorde, pour que, comme ils ne doivent qu'à sa miséricorde qui les a prévenus l'avantage d'être bons, ils puissent par reconnaissance pour sa miséricorde persévérer dans la pratique des bonnes œuvres, et se préserver du péché par la crainte de sa justice; et pour qu'instruits par la considération de leur propre faiblesse ils ne présument jamais de leurs forces, mais qu'ils implorent avec constance et humilité la puissance de sa grâce. Les bons comme les méchants doivent donc aimer sa miséricorde aussi bien que craindre sa justice; et les bons en particulier doivent bien prendre garde d'aimer tellement la première qu'ils n'aient aucune crainte de la seconde, et ne tombent ainsi dans les piéges séducteurs du démon; comme les méchants à leur tour ne doivent pas s'arrêter à considérer la sévérité de la justice divine, sans chercher, comme ils le peuvent par une sincère conversion, à recueillir le bienfait de la miséricorde, et en s'aveuglant de cette manière, non-seulement se refuser à eux-mêmes le pardon de leurs péchés, mais encore les multiplier sans fin. »

21. *Ibidem,* c. 9 : « Voici le double filet dans lequel le démon a l'adresse d'engager ceux qui ne sont pas sur leurs gardes : ou bien il les berce de la vaine espérance d'un pardon à venir, et les empêche par-là de se convertir malgré la crainte qu'ils ont de la justice divine; ou bien il les jette dans le désespoir d'obtenir jamais ce pardon, et fait que, ne songeant plus à se convertir, ils lâchent les rênes à leurs appétits déréglés, et par suite de leur découragement se précipitent dans l'enfer. Et c'est ainsi que cet ennemi rusé du genre humain perd les uns par un désespoir qui leur fait affronter la damnation, et les autres par une vaine présomption qui les séduit. C'est pour cela que saint Paul, ou plutôt

Jésus-Christ dans la personne de cet apôtre, écrivant à des fidèles dont il louait l'obéissance, leur recommandait néanmoins d'opérer leur salut avec crainte et tremblement : *Ainsi, mes chers frères,* leur disait-il, *comme vous avez toujours été obéissants, ayez soin, non-seulement lorsque je suis présent, mais encore plus lorsque je suis éloigné de vous, d'opérer votre salut avec crainte et tremblement. Car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire selon son bon plaisir* (*Philip., II,* 12-13). Paroles par lesquelles cet apôtre fait entendre que les fidèles, au milieu des bonnes œuvres qu'ils pratiquent, ne doivent pas perdre de vue la pensée redoutable de la justice de Dieu; en même temps qu'il relève à nos yeux sa miséricorde, en nous rappelant que c'est lui qui opère en nous le vouloir et le faire selon son bon plaisir. Car, s'il n'était pas juste, il ne serait pas craint avec justice par ceux-là mêmes qui font le bien; et s'il n'était pas miséricordieux, il ne ferait pas en nous tout ce qu'il y a de bien, tant dans le propos que nous pouvons en former que dans son exécution. C'est cette crainte de la justice divine que l'Apôtre prend soin d'inculquer si fortement aux justes par ces autres paroles : *Que celui qui se croit ferme prenne garde de tomber* (*I Cor., X,* 12). »

22. *Ibidem,* c. 11 : « On ne pourrait compter tous les passages de l'Ecriture où il est fait mention de la miséricorde et de la justice de Dieu : car tous les divins oracles ont pour objet, ou d'avertir les méchants de mettre une prompte fin à leurs désordres par la crainte que doit leur inspirer la justice de Dieu, ou d'engager les justes à persévérer dans leurs bonnes œuvres en usant de vigilance aussi bien que d'humilité : sans doute afin que les pécheurs, redoutant la justice de Dieu, s'empressent de se réfugier dans le sein de sa miséricorde, et que les justes, tout en se réjouissant des effets de sa miséricorde, ne perdent pas de vue le jugement qu'il prononcera avec une douce équité. Car celui qui est la justice et tout à la fois la miséricorde même, ne peut ni conniver au mal, ni refuser son indulgence à ceux qui reviennent à la pratique de la vertu. »

23. S. Prosper, *Lib. II de vocatione gentium,* c. 27 : « Ce consentement que nous donnons (à entrer dans des sentiments de foi, d'espérance et de charité) est amené en nous, non-seulement par l'audition de la parole évangélique et les instructions diverses que nous recevons, mais encore par le motif de crainte, selon ce qui est écrit, que *la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse* (*Prov., IX,* 10). Cette crainte, quels que soient les

moyens dont Dieu peut se servir pour nous l'inspirer, a pour premier effet d'alarmer le pécheur, pour second de tourner sa volonté au bien, et pour troisième de le lui faire même goûter avec délices. De là cette autre parole de l'Ecriture : *Heureux l'homme à qui il est donné d'avoir la crainte de Dieu* (*Eccli., XXV*, 15). Quoi de plus propre, en effet, à nous rendre heureux qu'une crainte qui produit en nous et nous enseigne la sagesse, c'est-à-dire le goût des choses divines, objet digne de toute l'application de notre volonté, dont les progrès dans le bien seront facilités par cette même crainte qui nous aura portés dès le commencement à le faire? Ainsi, lorsque cette crainte est imprimée en nous, elle n'éteint pas notre raison, quelque effrayant que puisse être le sujet qui nous l'a occasionnée, elle ne nous ôte pas l'intelligence; mais elle dissipe plutôt les ténèbres qui nous enveloppaient, et elle rend la rectitude et la liberté à notre volonté déréglée et captive. De même donc que notre âme est incapable de vertu, tant qu'un rayon de la véritable lumière n'a pas pénétré en elle, ainsi la grâce ne produit aucun fruit en nous, tant qu'elle n'a pas fait pénétrer sa lumière dans notre volonté. »

24. Le même (1), *Lib. III de vitâ contemplativâ*, c. 12 : « Après s'être étendu sur l'effrayant appareil du jugement dernier, sur l'éternité et sur la nature des peines de l'enfer, cet auteur ajoute : « Ecouter ou lire volontiers de pareils sujets, se les remettre sans cesse sous les yeux, croire les vérités qu'ils nous présentent, les craindre sans s'en laisser troubler, penser quel mal c'est que d'être exclu du bonheur de voir Dieu, d'être privé de la société de tous les bienheureux, d'être banni pour toujours de la patrie céleste, de mourir à la vie éternelle, de ne vivre que pour mourir éternellement, d'être précipité avec le démon et ses anges dans le feu éternel, où demeurer c'est subir une seconde mort, et où vivre c'est un supplice; feu étrange, qui semble avoir perdu sa qualité d'éclairer, pour ne plus garder que celle de faire souffrir, d'entendre pétiller autour de soi ce feu dévorant, d'en sentir la fumée entrer dans ses yeux, d'être plongé dans un océan de flammes, d'être éternellement la proie des vers, et de ne jamais pouvoir être anéanti : s'occuper de pareilles pensées, c'est dire adieu à tous les vices et réprimer tous les désirs de la chair. Mais nous, si nous avons davantage à cœur notre perfection, ne nous bornons pas à méditer sur ces vérités

(1) Ou plutôt Julien Pomère, qui paraît être le véritable auteur de cet ouvrage.

effrayantes qui inspirent à tous les fidèles une terreur salutaire, et les éloignent des voluptés illicites; vérités dont les voluptueux feront la triste épreuve dans un temps, hélas! où ils ne pourront plus se corriger; mais considérons de plus ce sublime bonheur qui fait tressaillir d'espérance ceux qui avancent dans la vertu, et qui leur fait désirer le ciel au mépris de tous les biens de la terre; et puisque ceux qui font ces progrès ne s'élèvent à la perfection de la charité qu'après avoir commencé par la crainte, nous avons cru devoir aussi commencer par traiter de la crainte, en faveur de ceux qui commencent, pour parler maintenant de la charité, que nous demanderons à celui qui en est la source et le principe. »

25. S. Augustin, *in Epist. I Joannis, Tract. IX* : « Quelqu'un a-t-il commencé à croire que le jour du jugement viendra; s'il a commencé à le croire, il a commencé à le craindre, etc. » Voir ce passage rapporté plus haut, question VI *des dernières fins de l'homme,* témoignage 16, page 203.

26. Le même, *de catechizandis rudibus,* c. 5 : « La considération de la justice de Dieu, qui a coutume de frapper les hommes d'une terreur salutaire, doit servir elle-même à élever en nous l'édifice de la charité, en ce que nous réjouissant de nous voir aimés de celui que nous avons tant de raisons de craindre, nous sommes par cela même inclinés à l'aimer à notre tour, et que nous craignons de déplaire à un Dieu si aimable, quand même nous pourrions le faire impunément. Car il est très-rare, ou plutôt il n'arrive jamais qu'on veuille se faire chrétien, si l'on n'y est d'abord poussé par quelque crainte. »

27. Le même, *Lib. L Homiliarum, Hom. L,* c. 2 : Quiconque est en âge de discernement ne peut s'approcher des sacrements offerts aux fidèles pour mener une nouvelle vie, s'il n'a commencé par se repentir de l'ancienne qu'il a menée. Il n'y a que les petits enfants qui soient exemptés de faire cette pénitence, par la raison qu'ils ne sont pas encore capables d'user de leur liberté. Pour tous les autres, ils ne peuvent entrer dans le bercail de Jésus-Christ qu'à condition de changer de vie, et de se repentir de ce qu'ils étaient auparavant. »

28. Le même, *ibidem, Hom. XXVII,* c. 1 : « Personne ne peut recevoir comme il faut le baptême chrétien, dont la vertu est d'effacer tous les péchés, qu'autant qu'on a commencé par se repentir des égarements de sa vie passée. Car celui-là seul embrasse une vie nouvelle, qui conçoit du regret de l'ancienne.....

» Ceux qui se laissèrent toucher du regret de leurs crimes ayant dit aux apôtres : *Que ferons-nous donc?* saint Pierre leur dit : *Faites pénitence, et que chacun de vous se fasse baptiser au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et vos péchés vous seront* alors *pardonnés* (*Act., II,* 38). Si donc il y en a parmi ceux qui m'écoutent, comme nous devons le croire, qui se disposent à recevoir le baptême, car ils doivent être d'autant plus empressés à venir entendre la parole de Dieu qu'ils sont plus près d'obtenir le pardon de leurs péchés ; commençons par leur adresser la parole, pour relever leurs cœurs par l'espérance qui doit les animer. Qu'ils s'appliquent avant tout à devenir ce qu'ils ne sont pas encore, et à détester ce qu'ils ont été autrefois. Qu'ils commencent à prendre les traits du nouvel homme dont ils seront bientôt revêtus ; qu'ils ne doutent pas de la possibilité qu'il y a pour eux de se défaire de tout ce qu'ils ont à déplorer de leur vie passée, de tout ce qui fait naître dans leurs consciences de justes sujets d'inquiétude, en un mot, de tous leurs péchés, grands ou petits, publics ou secrets ; de crainte que leur défaut de foi ne leur fasse perdre les avantages du pardon que leur offre la miséricorde divine. »

29. S. Chrysostôme, *Hom. XXI ad populum Antiochenum :* « Ne retournons donc point à notre vomissement, et apprenons de saint Jean et du chef des apôtres les dispositions qu'il faut apporter au baptême. Saint Jean dit : *Faites de dignes fruits de pénitence, et ne croyez pas qu'il vous suffise de dire qu'Abraham est votre père* (Luc, III, 8). Saint Pierre répond à ceux qui l'interrogeaient : *Faites pénitence, et que chacun de vous reçoive le baptême au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (*Act., II,* 38). Le vrai pénitent se détache pour jamais de son péché ; aussi nous est-il ordonné de dire : *Je renonce à Satan,* comme pour nous dire de rompre pour toujours avec lui (1). »

(1) Cf. *Homélies de saint Chrysostôme au peuple d'Antioche*, trad. de Maucroix.

CHAPITRE XI.

CE QUE C'EST QUE LA JUSTIFICATION, ET QUELLES EN SONT LES CAUSES.

« Cette disposition ou préparation est suivie de la justification même, qui ne consiste pas seulement dans la rémission des péchés, mais de plus dans la sanctification et le renouvellement de l'homme intérieur par la réception volontaire de la grâce et des dons qui l'accompagnent : ce qui fait que l'homme devient juste d'injuste qu'il était auparavant, et ami de Dieu de son ennemi qu'il était, pour être, selon l'espérance qui lui en est donnée, héritier de la vie éternelle.

» Cette justification, si on en recherche les causes, a premièrement pour cause finale la gloire de Dieu et de Jésus-Christ, et la vie éternelle. Pour cause efficiente, elle a Dieu même, qui nous purifie et nous sanctifie dans sa miséricorde, sans que nous l'ayons mérité, et nous marque du sceau et de l'onction de l'Esprit-Saint, promis dans les Ecritures, et qui est le gage de l'héritage que nous sommes appelés à posséder un jour. La cause méritoire de notre justification, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, fils unique et bien-aimé de Dieu, qui, par l'amour extrême dont il nous a aimés, tandis que nous étions ses ennemis, nous a mérité notre justification et a satisfait pour nous à Dieu son père, par sa très-sainte passion endurée sur l'arbre de la croix. La cause instrumentale, c'est le sacrement de baptême, qui est le sacrement de la foi, sans laquelle personne ne peut être justifié. Enfin la cause formelle de la justification, c'est uniquement la justice de Dieu, non celle dont il est juste lui-même, mais celle dont il nous rend justes, et qui, quand une fois nous l'avons reçue de lui, nous renouvelle dans l'intérieur de notre âme, en sorte que nous ne soyons pas seulement réputés justes, mais que nous en portions le nom avec vérité et que nous le soyons véritablement, chacun de nous recevant en soi-même la justice selon la mesure qui lui convient, et selon le partage qu'en fait le Saint-Esprit, comme il lui plaît, et suivant la disposition et la coopération que chacun peut y apporter. Car quoique personne ne puisse être juste que celui à qui les mérites de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ sont communiqués, il faut entendre cependant que cela se fait dans la justification du pécheur, lorsqu'en vertu des mérites de cette même passion, la divine

charité est répandue par le Saint-Esprit dans les cœurs de ceux qui sont justifiés, et y demeure comme une qualité qui leur devient inhérente. De là vient que dans cette œuvre de la justification, l'homme reçoit, avec la rémission de ses péchés, tous ces dons infus appelés la foi, l'espérance et la charité, par son union avec Jésus-Christ, auquel il est enté pour ainsi dire. Car la foi elle-même, si elle n'est accompagnée de l'espérance et de la charité, ne suffit pas pour nous unir parfaitement à Jésus-Christ, ni pour nous rendre des membres vivants de son corps mystique. C'est en ce sens que nous disons avec beaucoup de vérité, que la foi sans les œuvres est morte et devient inutile, et qu'en Jésus-Christ, ni la circoncision, ni l'incirconcision ne sert de rien, mais que ce qui sert beaucoup, c'est la foi animée de la charité. C'est cette foi que les catéchumènes, conformément à la tradition venue des Apôtres, demandent à l'Eglise, lorsqu'au moment de recevoir le sacrement de baptême, ils demandent la foi (1) qui puisse leur procurer la vie éternelle; or elle ne la leur procurerait pas, si elle n'était accompagnée de l'espérance et de la charité. C'est pourquoi, on a soin aussitôt de leur faire entendre cette parole de Jésus-Christ : *Si vous voulez entrer dans la vie éternelle, gardez les commandements.* Aussi, dès qu'ils ont reçu le sacrement de régénération, et par son moyen la justice chrétienne et véritable, on leur recommande de la conserver pure et sans tache, comme une robe d'innocence qui vient de leur être rendue, en vertu des mérites de Jésus-Christ, en remplacement de celle qu'Adam a perdue par sa désobéissance tant pour lui-même que pour sa postérité, pour pouvoir se présenter avec elle devant le tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et parvenir ainsi à la vie éternelle. » *Conc. Trid., sess. VI, c. 7.*

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Tite, III*, 5-7 : « Il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous aurions pu faire, mais à cause de sa miséricorde, par l'eau de la renaissance et par le renouvellement du Saint-Esprit, — qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion, par Jésus-Christ notre Sauveur; — afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous devinssions les héritiers de la vie éternelle selon l'espérance *qui nous en a été donnée.* »

2. *I Corinthiens, VI*, 12 : « C'est ce que quelques-uns d'entre

(1) Voir le Rituel romain.

vous ont été autrefois; mais vous avez été lavés, sanctifiés et justifiés au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par l'esprit de notre Dieu. »

3. *Ephésiens, I,* 13-14 : « Après avoir cru à la parole de vérité, vous avez été scellés du sceau de l'Esprit-Saint qui vous avait été promis, — qui est le gage de notre héritage jusqu'à ce que soit consommée la délivrance du peuple que Jésus-Christ s'est acquis pour la louange et la gloire de son nom. »

4. *Romains, V,* 8-10 : « Mais Dieu a fait éclater son amour pour nous en ce que, lors même que nous étions encore pécheurs, Jésus-Christ est mort pour nous dans le temps marqué. — Maintenant donc que nous sommes justifiés par son sang, nous serons à plus forte raison délivrés par lui de la colère de Dieu. Car si, lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison étant maintenant réconciliés avec lui, nous serons sauvés par la vie de ce même Fils. »

5. *Ephésiens, II,* 4-6, 13-16 : « Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés, — lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a rendu la vie en Jésus-Christ, par la grâce duquel vous êtes sauvés; — et il nous a ressuscités avec lui, et nous a fait asseoir dans le ciel en Jésus-Christ. — Mais maintenant que vous êtes en Jésus-Christ, vous qui étiez autrefois éloignés de Dieu, vous êtes devenus proches de lui par le sang de Jésus-Christ. — Car c'est lui qui est notre paix ; c'est lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un; c'est lui qui a détruit en sa chair le mur de séparation, cette inimitié qui les divisait; — et qui, par sa doctrine, a aboli la loi de Moïse chargée de tant de préceptes, afin de former en lui-même un seul homme nouveau de ces deux peuples, en mettant la paix entre eux ; — et afin que tous deux étant réunis en un seul corps, il les réconciliât avec Dieu par sa croix, y ayant détruit en lui-même leur inimitié. »

6. *Romains, IV,* 25 : « Il a été livré à la mort pour nos péchés, et il est ressuscité pour notre justification. »

7. *Ephésiens, IV,* 23-24 : « Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme, — et revêtez-vous de l'homme nouveau, qui est créé selon Dieu dans une justice et une sainteté véritable. »

8. *I Corinthiens, XII,* 11 : « Or, c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun ses dons, comme il lui plaît. »

9. *Ephésiens, IV, 7* : « Car la grâce a été donnée à chacun de nous, selon la mesure du don de Jésus-Christ. »

10. *Romains, V, 5* : « Or, cette espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit, qui nous a été donné. »

11. *II Corinthiens, I, 21-22* : « Or, celui qui nous confirme et nous affermit avec vous dans la foi en Jésus-Christ, et qui nous a oints de son onction, c'est Dieu même ; — et c'est lui aussi qui nous a marqués de son sceau, et qui, pour gage des biens qu'il nous a promis, nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs. »

12. *Galates, V, 6* : « Car, en Jésus-Christ, ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien ; mais uniquement la foi qui est animée de la charité. »

13. Jacques, II, 14-26 : « Mes frères, que servira-t-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres? La foi pourra-t-elle le sauver? — Si, par exemple, un de vos frères ou une de vos sœurs n'ont point de quoi se vêtir, et qu'ils manquent de ce qui leur est nécessaire chaque jour pour vivre, — et que quelqu'un d'entre vous leur dise : Allez en paix ; je vous souhaite de quoi vous couvrir et de quoi manger, sans leur donner néanmoins de quoi satisfaire aux nécessités de leur corps, à quoi serviront vos paroles? — Ainsi la foi qui n'est point accompagnée des œuvres, est morte en elle-même. — En sorte qu'on pourra dire : Vous avez la foi, et moi j'ai les œuvres; montrez-moi votre foi qui est sans œuvres, et moi je vous montrerai ma foi par mes œuvres. — Vous croyez qu'il n'y a qu'un Dieu, vous faites bien; les démons le croient aussi, et ils tremblent. — Mais voulez-vous savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est morte? — Notre père Abraham ne fut-il pas justifié par ses œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel? — Ne voyez-vous pas que sa foi était jointe à ses œuvres, et que sa foi fut consommée par ses œuvres? — Et ainsi cette parole de l'Ecriture fut accomplie : Abraham crut ce que Dieu lui avait dit, et sa foi lui fut imputée à justice, et il fut appelé ami de Dieu. — Vous voyez donc que l'homme est justifié par ses œuvres, et non pas seulement par la foi. — Rahab aussi, cette femme débauchée, ne fut-elle pas de même justifiée par les œuvres, en recevant chez elle les espions de Josué, et les renvoyant par un autre chemin? — Car comme le corps est mort lorsqu'il est sans âme, ainsi la foi est morte lorsqu'elle est sans les œuvres. »

14. Matthieu, XIX, 16-19 : « Et voici que quelqu'un s'approchant, lui dit : Bon maître, quel bien me faut-il faire pour gagner la vie éternelle ? — Jésus lui répondit : Pourquoi me demandez-vous ce qui est bon ? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon. Au reste, si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements. — Et il lui dit : Quels sont ces commandements ? — Jésus lui repartit : Vous ne tuerez point ; vous ne commettrez point d'adultère ; vous ne déroberez point ; vous ne porterez point de faux témoignage ; — honorez votre père et votre mère, et aimez votre prochain comme vous-même. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, *Lib. VI contra Julianum*, c. 11 : « Ah ! que ne savez-vous du moins goûter assez les dons de Jésus-Christ, pour croire qu'ils pourraient servir à vaincre la concupiscence ! Mais les Juifs, dites-vous, en avaient fait mépris, parce qu'ils le voyaient accorder son pardon aux péchés, que leur apprenaient à éviter les seules prescriptions de la loi. Comme si le pardon des péchés avait pour effet de délivrer l'homme de ces luttes de la chair contre l'esprit, qui faisaient dire à l'Apôtre : *Je sais qu'il n'y a rien de bon en moi, c'est-à-dire dans ma chair* (*Rom., VII*, 18), et autres passages de ce genre. Mais vous êtes conséquent à ce dogme de votre secte, d'après lequel la grâce de Dieu, donnée en vertu des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, consiste tellement dans le simple pardon des péchés, qu'elle ne prête aucun secours pour les éviter et pour vaincre les désirs charnels, en répandant sa charité dans nos cœurs, par l'Esprit-Saint qu'il nous a donné. Et vous ne considérez pas que celui qui disait : *Je sens dans les membres de mon corps une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit* (*Rom., VII*, 23), et qui déclarait ne pouvoir être délivré d'un tel mal que par la grâce de Dieu, accordée en vertu des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, n'était pas Juif, et gémissait en cette occasion, non du malheur d'avoir péché, mais du danger qu'il y avait pour lui de pécher. »

2. Le même, *Retractationum lib. I*, c. 13 : « La grâce de Dieu non-seulement efface tous les péchés antérieurs dans ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ, ce qui est le propre de l'esprit de régénération, mais guérit encore dans les adultes la volonté elle-même, que le Seigneur s'engage à diriger ; ce qui est le propre de l'esprit de foi et de charité. »

3. S. Augustin, *Epist. CV ad Sixtum* : « Ne savons-nous pas qu'après que les péchés ont été remis, si le Saint-Esprit ne demeure dans cette maison qui vient d'être nettoyée et purifiée, *l'esprit impur ne manque pas d'y revenir avec sept autres esprits,* en sorte que *le dernier état de ces hommes devient pire que le premier* (Matth., XII, 45)? Et quant à cette habitation du Saint-Esprit dans une âme, ne savons-nous pas aussi par l'Evangile, que *l'Esprit souffle où il veut* (Jean, III, 8)? Ne savons-nous pas que *la charité de Dieu,* sans laquelle personne ne mène une bonne vie, *est répandue dans nos cœurs,* non par nous-mêmes, mais *par le Saint-Esprit qui nous a été donné* (*Rom., V,* 5)?...

» Personne n'est délivré et justifié que par la grâce de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur ; c'est par elle seule que l'homme est justifié ou délivré, tant du péché que nous tirons de notre origine, que des péchés personnels dont chacun se rend coupable dans le cours de sa vie, soit faute de connaître ses devoirs ou de vouloir les connaître, soit en les violant par une transgression ouverte de la loi connue, ce qui met le comble à l'iniquité. Or, cette délivrance et cette justification, Dieu ne l'opère pas seulement en remettant les péchés, mais en inspirant d'abord la foi et la crainte de Dieu, en donnant l'amour salutaire de la prière, et en accordant à la prière les grâces qu'elle sollicite, jusqu'à ce qu'*après avoir guéri toutes nos langueurs, il affranchisse notre vie de toute corruption, et nous couronne pour jamais par l'abondance de ses miséricordes* (*Ps. CII,* 3-4) (1). »

4. Le même, *Epist. CVI* (al. 186) *ad Paulinum* : « C'est la grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui fait passer les enfants nouvellement nés, aussi bien que les adultes, de la mort que nous avons encourue par le premier Adam, à la vie que le second Adam communique; et cela ne se fait pas par la simple rémission des péchés, mais par un secours qui fait éviter le mal et pratiquer le bien à ceux qui sont en âge d'user de leur libre arbitre; en sorte que, sans ce secours, nous ne saurions ni accomplir ni vouloir la moindre chose de ce qui regarde la piété et la justice, puisque c'est Dieu *qui opère en nous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir* (*Philip., II,* 13) (2). »

5. Le concile de Milève, canon 3 (3) : « Quiconque dira que

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin,* t. Ier, p. 111, 136-137.
(2) Cf. *Les Lettres de saint Augustin,* trad. en français, t. V, p. 213-214.
(3) C'est le même que le canon 4 du concile de Carthage de l'an 418. Voir le *Dictionnaire universel des conciles,* t. Ier, col. 515

la grâce de Dieu, qui nous justifie par Jésus-Christ, ne sert que pour la rémission des péchés déjà commis, et non pour nous aider encore à ne plus en commettre ; qu'il soit anathème. »

6. *Ibidem*, canon 4 (1) : « Si quelqu'un dit que la même grâce de Dieu par Jésus-Christ ne nous aide à ne point pécher, qu'en tant qu'elle nous ouvre l'intelligence de ses commandements divins, afin que nous sachions ce que nous devons faire ou éviter, et non en ce sens que ce soit elle qui nous procure l'avantage d'aimer et de pouvoir accomplir ce que nous savons que nous devons faire; qu'il soit anathème. Car, puisque l'Apôtre dit que *la science enfle*, et que *la charité édifie* (*I Cor., VIII*, 1), c'est une grande impiété de croire que nous avons la grâce de Jésus-Christ pour ce qui enfle, et que nous ne l'avons pas pour ce qui édifie, puisque l'une et l'autre est un don de Dieu, c'est-à-dire, de savoir d'une part ce que nous devons faire, et d'aimer de l'autre à le faire, afin que la science ne puisse enfler, tandis que la charité édifiera. Et comme il est écrit que *Dieu enseigne à l'homme la science* (*Ps. XXXIX*, 10), il est écrit aussi que *la charité vient de Dieu* (I JEAN, IV, 7). »

7. S. CHRYSOSTÔME, *Hom. III de pœnitentiâ* : « Quand Dieu efface les péchés, il le fait de telle manière, qu'il ne reste ni cicatrice, ni même trace de cicatrice, mais il rend au pécheur pénitent toute la fraîcheur de sa première innocence. Non content de lui remettre la peine de ses péchés, il met en lui la grâce de la justice, et le traite désormais comme s'il n'avait jamais péché. »

8. THÉOPHYLACTE, *in caput II Evangelii secundum Marcum* : « *Levez-vous et emportez votre lit* (MARC, II, 9), pour rendre le miracle plus évident, pour faire voir que la guérison n'est pas simplement apparente, et que ce n'est pas même une simple guérison, mais un surcroît de forces. Ainsi Dieu en use-t-il par rapport aux maladies de l'âme. Non-seulement il nous délivre de nos infirmités spirituelles, mais encore il nous remplit de vertu et de force, pour nous faire accomplir ses commandements. » On trouvera plus haut, article du sacrement de Baptême, question III, d'autres témoignages à l'appui de cette même vérité. V. t. II, pages 209-221.

9. S. AUGUSTIN, *de spiritu et litterâ*, c. 9 : « *La justice* qui

(1) C'est le même que le canon 5 de ce même concile de Carthage. V. *ibidem*.

vient *de Dieu nous a été manifestée,* dit l'Apôtre (*Rom., III,* 21); il ne dit pas, la justice qui vient de l'homme, la justice qui vient de la propre volonté, mais la justice qui vient de Dieu; non pas toutefois celle qui fait que Dieu est juste lui-même, mais celle dont il revêt l'homme, quand il le rend juste d'impie qu'il était...

» *Cette justice que Dieu donne par la foi de Jésus-Christ* (*ibid.,* 22), c'est-à-dire par la foi qui nous fait croire en Jésus-Christ. Or, de même que l'Apôtre appelle foi de Jésus-Christ, non celle que Jésus-Christ pourrait avoir lui-même, mais celle qui nous fait croire en lui, ainsi appelle-t-il *justice de Dieu,* non la justice qui fait que Dieu est juste, mais celle dont Dieu nous rend justes nous-mêmes. Car cette justice comme cette foi est bien la nôtre au fond; mais l'Apôtre l'appelle cependant la justice ou la foi de Dieu ou de Jésus-Christ, parce que c'est de Dieu ou de Jésus-Christ qu'elle nous est donnée. »

10. *Ibidem,* c. 11 : « C'est cette justice de Dieu qui, couverte comme d'un voile dans l'Ancien-Testament, nous est découverte dans le Nouveau; et elle est appelée la justice de Dieu, parce que c'est lui qui nous rend justes en nous la donnant, comme on dit le salut de Dieu (*Ps. III,* 3), pour signifier le salut qu'il nous procure : et c'est là *cette foi venant de la foi* dont l'Apôtre nous parle ailleurs (*Rom., I,* 17), c'est-à-dire la foi des fidèles venant de la foi de ceux qui la leur annoncent, véritable foi de Jésus-Christ, c'est-à-dire mise en nos cœurs par Jésus-Christ, et qui fait que nous croyons que c'est à Dieu que nous devons de vivre dans la justice, comme c'est à lui que nous devrons d'y vivre plus parfaitement un jour; et de là vient que c'est à lui que nous en rendons grâces, en lui déférant le culte qui n'est dû qu'à lui. »

11. Le même, *in Expositione Psalmi CL :* « On ne doit pas entendre la justice qui constitue juste Dieu lui-même, par celle qu'il crée en nous lorsque nous devenons justes de sa justice, comme le dit l'Apôtre (*II Cor., V,* 21). »

12. Le même, *Tract. XXVI in Evangelium Joannis :* « Que signifie cette justice de Dieu mise en regard de celle de l'homme? Il faut entendre ici (*Rom., X,* 5-6) par justice de Dieu, non celle qui fait que Dieu est juste, mais celle que Dieu donne à l'homme, et qui fait que l'homme est juste par le don de Dieu. »

13. Le même, *Epist. CXL* (al. 120) *ad Honoratum,* c. 30 : « *Ceux qui ne connaissent pas cette justice* dont Dieu est l'auteur, *ne se sont point soumis à lui pour la recevoir, et ont voulu établir*

leur propre justice (*Rom., X*, 3). C'est à cette fausse justice que l'Apôtre oppose la justice qui vient de Dieu, c'est-à-dire celle dont nous sommes justes par sa grâce, et qui fait que nous sommes *sa justice* (*II Cor., V*, 21), lorsque nous vivons saintement, et que nous croyons en celui qui justifie l'impie. Mais il ne faut pas confondre cette justice que Dieu nous communique, avec la justice éternelle et immuable par laquelle Dieu est juste, et qui n'est autre chose que lui-même. C'est cette même justice, dont nous sommes justes par le bienfait de la grâce et de la miséricorde de Dieu, que David nous désigne quand il dit au psaume XXXV (v. 7) : *Votre justice est comme les montagnes de Dieu;* ce qui signifie ses saints.

» De même que, bien que ce salut dont parle David dans le troisième psaume (v. 9), soit appelé *le salut du Seigneur*, il ne faut pas entendre par-là cette félicité inaltérable dont Dieu jouit, mais celle dont il fait part à ceux qu'il sauve; de même, quoique cette justice dont parle saint Paul au dixième chapitre de l'épître aux Romains (v. 3), soit appelée *la justice de Dieu*, il ne faut pas entendre par-là celle dont Dieu même est juste, mais celle dont il fait part à ceux qu'il justifie par sa grâce. Car l'une est la règle de l'autre, et les hommes doivent leur salut à celui à qui ils doivent leur justice (1). »

14. Le même, *de Naturâ et Gratiâ*, c. 63 : « Il n'est pas douteux que, même avant la passion de Jésus-Christ, les justes n'étaient justes que par la foi qu'ils avaient en lui, puisque c'est à lui seul que l'homme peut devoir l'Esprit-Saint qui nous a été donné, et a répandu la charité dans nos cœurs : charité qui seule peut rendre justes ceux qui le sont véritablement, à quelque temps d'ailleurs qu'ils appartiennent. »

15. Le même, *Lib. I contra Pelagium et Celestium, seu lib. de gratiâ Christi contra prædictos*, c. 30 : « Dans tous les écrits que j'ai pu lire de Pélage et de Célestius, je n'ai trouvé nulle part qu'ils admettent de la manière qu'on le doit la grâce dont l'effet est de nous rendre justes, c'est-à-dire, qui répand l'amour de Dieu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné. »

16. Le même, *Lib. I de peccatorum meritis et remissione*, c. 9 : « Jésus-Christ trouve ses imitateurs dans ses saints par le zèle avec lequel ceux-ci s'adonnent à la pratique de la justice. C'est ce qui autorisait l'Apôtre à dire aux fidèles de Corinthe :

(1) Cf. *Lettres de saint Augustin*, Paris, 1684, t. III, p. 602, 604.

Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ (*I Cor., IV,* 16). Mais outre cette imitation qu'elle nous inspire, sa grâce nous éclaire intérieurement et nous met en état de justice, par ce travail intérieur dont parle le même apôtre lorsqu'il dit : *Ce n'est ni celui qui plante, ni celui qui arrose, qui est quelque chose, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement* (*I Cor., III,* 7). Car c'est cette grâce qui fait membres de Jésus-Christ les petits enfants, du moment qu'ils ont reçu le baptême, quoique certainement ils ne soient pas encore capables de l'imiter. De même donc que celui en qui tous recevront une nouvelle vie (*I Cor., XV,* 22), outre ses exemples qu'il propose à notre imitation pour nous faire pratiquer la justice, nous donne cette grâce de l'Esprit-Saint, qu'il répand d'une manière mystérieuse dans l'âme des plus petits enfants; de même celui en qui tous sont morts, outre son exemple qu'il a laissé à ceux qui violent par leur propre volonté la loi de Dieu, a imprimé à tous ceux qui naissent de lui ou de sa race une tache secrète qui a pour foyer la concupiscence. »

17. *Ibidem,* c. 10 : « Nous lisons (*Gal., II,* 16), que ceux qui croient en Jésus-Christ sont justifiés en lui : cela se fait par une communication et une inspiration secrète de la grâce spirituelle qui nous unit à Dieu, et fait de nous un même esprit avec lui (*I Cor., VI,* 17) : ce qui n'empêche pas les saints de se porter de plus à l'imiter. »

18. Le concile œcuménique de Vienne, tenu sous Clément V, *in Clementinis, lib. I, tit. I de summâ Trinitate et fide catholicâ :* « Comme les théologiens se trouvent avoir soutenu des sentiments contraires les uns aux autres sur ce qui concerne l'effet du baptême dans les enfants, quelques-uns d'eux allant jusqu'à dire que le baptême a bien la vertu de remettre le péché aux enfants, mais non de leur conférer la grâce, d'autres soutenant au contraire, qu'en même temps que le péché leur est remis, la grâce sanctifiante et les vertus divines sont infuses dans leurs âmes, non quant à l'acte ou à l'usage qu'ils auraient à en faire pour le moment, mais quant à l'habitude; nous, prenant en considération l'efficacité générale de la mort de Jésus-Christ, dont le fruit est appliqué par le baptême également à tous ceux qui le reçoivent, avons jugé, avec l'approbation du saint concile, devoir adopter la seconde opinion, selon laquelle tant les enfants que les adultes reçoivent dans le baptême la grâce sanctifiante et les vertus infuses, comme plus probable, et plus conforme en

même temps que plus analogue au langage des saints et des théologiens modernes. »

19. S. AUGUSTIN, *Epist. XXIX* (al. 167) *ad Hieronymum* (lettre à saint Jérôme) : « A Dieu ne plaise qu'aucun fidèle se persuade que tant de serviteurs de Jésus-Christ, qui pour ne pas se tromper eux-mêmes, et afin que la vérité soit en eux (I JEAN, I, 8), avouent très-sincèrement qu'ils pèchent, n'aient aucune vertu, puisque la sagesse en est une fort grande, et que, dès-là qu'ils ont de la piété, ils ont de la sagesse : car la Sagesse même nous apprend que ce qu'on appelle sagesse n'est autre chose que la piété (JOB, XXVIII, 28, selon les Septante). A Dieu ne plaise donc que nous disions que tant de saintes âmes et de serviteurs de Dieu n'aient point de piété. Or, qu'est-ce qu'avoir de la piété, sinon servir Dieu, puisque la piété est appelée en grec εὐσέβεια, et mieux encore θεοσέβεια? Et qu'est-ce que servir Dieu, sinon l'aimer? La vertu, et la souveraine vertu, n'est donc autre chose que la charité qui part d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère (*I Tim., I*, 5). Aussi est-elle la fin de la loi; et c'est avec grande raison que l'Ecriture dit qu'elle est forte comme la mort, soit parce qu'elle triomphe de tout obstacle, aussi bien que la mort, soit parce que le comble de la charité est d'aimer jusqu'à souffrir la mort pour ce qu'on aime...

» Il résulte, ce me semble, de ce que je viens de dire que les stoïciens se trompent lorsqu'ils disent que, tant qu'il reste encore des progrès à faire dans la sagesse, on n'a point de sagesse, et qu'il n'est vrai de dire que les hommes en ont, que lorsqu'ils en ont atteint la perfection. Ce n'est pas que les stoïciens ne reconnaissent qu'on peut faire des progrès dans la sagesse; mais ils soutiennent qu'on ne peut appeler sages que ceux qui sont entièrement sortis des ténèbres de l'ignorance et du vice, et qui se trouvent dans la région pure et sereine de la sagesse. Car, disent-ils, un homme est tout aussi bien noyé avec un pied ou même un pouce d'eau par-dessus la tête, que s'il y en avait mille piques. Il en est de même de ceux qui sont encore dans le gouffre de l'ignorance et du vice : les uns y sont moins enfoncés que les autres; et parmi ceux-là, ceux qui tendent à la sagesse sont plus rapprochés de la surface; mais ils n'ont encore ni vertu ni sagesse, jusqu'à ce qu'ils soient tout-à-fait hors de l'eau et qu'ils puissent respirer l'air. Ce sera alors qu'ils posséderont la sagesse dans toute sa plénitude, sans qu'il reste rien en eux de tout ce qui lui est contraire, ni qui puisse être la source d'aucun péché.

» Mais cette comparaison, qui consiste à se représenter l'ignorance et les vices comme une eau profonde, et la sagesse comme l'air qui s'élève au-dessus, et où l'esprit qui était comme étouffé tant qu'il était dans cet abîme, respire tout-à-coup et reprend vie quand il s'est élevé jusqu'à cette région, ne s'accorde pas, ce me semble, avec la doctrine de l'Ecriture. Il y en a une autre qui lui convient mieux; c'est celle qui assimile la sagesse à la lumière, et le défaut de sagesse aux ténèbres, si toutefois les objets corporels peuvent fournir des comparaisons qui servent à faire entendre des choses susceptibles de n'être saisies que par l'esprit. Ce n'est donc pas comme ferait un homme qui s'éleverait du fond de l'eau, et qui se trouverait tout-à-coup au-dessus, que nous passons du vice et de l'ignorance à la sagesse; mais nous le faisons par un progrès insensible, et semblable à celui par lequel un homme qui sort d'un antre profond passe des ténèbres à la lumière. Car dès avant même que cet homme soit tout-à-fait au grand air, il ne laisse pas d'être éclairé peu à peu à mesure qu'il approche de l'orifice, de sorte qu'il y a dans les objets qui s'offrent à sa vue, et quelque chose de lumineux qui tient déjà de la lumière vers laquelle il s'avance, et quelque chose d'obscur, qui tient encore des ténèbres d'où il n'est pas tout-à-fait sorti. Et c'est par-là qu'il est vrai, et que *nul homme vivant n'est juste aux yeux de Dieu* (*Ps. CXLII,* 2), et que *ceux qui vivent de la foi sont justes* cependant (Habac., II, 4), et que, comme on peut dire d'un côté que les saints sont revêtus de justice, les uns plus et les autres moins, on peut dire aussi d'un autre côté que personne ne vit ici-bas sans pécher, les uns plus et les autres moins, et qu'entre ces derniers mêmes on appelle le plus juste celui qui pèche le moins (1). »

20. Le même, *Serm. XVI de verbis Apostoli,* c. 4 : « Voici des hommes baptisés : tous leurs péchés leur sont remis en conséquence; les voilà justifiés de leurs péchés, nous ne pouvons en disconvenir; mais il leur reste à soutenir la lutte avec la chair, la lutte avec le monde, la lutte avec le démon. Or, celui qui est en lutte, tantôt blesse son ennemi, tantôt en est blessé lui-même, et est tantôt vainqueur, tantôt vaincu : qu'il fasse attention surtout à se trouver vainqueur au moment où il sortira de la carrière! Car *si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous*

(1) Cf. *Les lettres de saint Augustin,* traduites en français, t. IV, p. 594-599.

séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous (I JEAN, I, 8). Si nous disons au contraire qu'il n'y ait en nous aucune justice, nous faisons injure aux dons que nous avons reçus de Dieu. Car s'il n'y a en nous aucune justice, il nous manque donc jusqu'à la foi. Si la foi nous manque, nous ne sommes pas chrétiens. Mais s'il est vrai au contraire que nous ayons la foi, il y a donc en nous quelque justice. Ce quelque peu même de justice, voulez-vous en savoir la valeur? *Le juste vit de la foi* (HABAC., II, 4). Le juste, dis-je, vit de la foi, parce qu'il croit sans voir encore l'objet de sa foi. »

Ibidem, c. 5 : « Nos chefs dans la voie de la sainteté, les apôtres, ces béliers généreux, non-seulement ont vu de leurs yeux, mais encore ont touché de leurs mains ce qu'ils nous ont annoncé (I JEAN, I, 1); ce qui n'a pas empêché Notre-Seigneur, qui nous réservait à nous le don de la foi, de dire à un de ses disciples qui le touchait, qui le palpait, et qui s'écriait, en voyant la vérité de ses yeux, *Mon Seigneur et mon Dieu : Vous avez cru, parce que vous avez vu; heureux ceux qui n'ont pas vu, et qui ont cru* (JEAN, XX, 29). C'est à nous qu'il songeait en disant ces dernières paroles : nous n'avons pas vu, mais nous avons entendu, et cela nous a suffi pour croire. Quoi! nous avons été proclamés heureux par la Vérité même, et il n'y aurait en nous aucune justice? Notre-Seigneur s'est rendu visible aux Juifs en les honorant les premiers de sa visite, et au lieu de le recevoir, les Juifs l'ont mis à mort; à nous au contraire il n'est point venu visiblement, et nous l'avons cependant reçu. *Un peuple que je ne connaissais pas s'est mis sous mon empire; il m'a obéi, dès qu'il a entendu ma voix* (*Ps. XVII*, 45). C'est nous qui sommes ce peuple, et il n'y aurait en nous aucune justice? Assurément il y a de la justice en nous. Soyons reconnaissants à Dieu de ce qu'il nous a donné, pour qu'il nous donne encore davantage, ou que nous ne perdions pas du moins ce que nous avons reçu de lui. Il faut donc en venir à ce troisième degré. Nous sommes justifiés en ce moment; mais la justice croîtra en nous, si nous prenons soin d'avancer de vertu en vertu. »

Ibidem, c. 8 : « Et où se trouve la vérité de ces paroles, *Heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru?* Elle se trouve en vous-même, puisque c'est en vous-même que se trouve votre foi. Est-ce que l'Apôtre peut nous avoir trompés en nous disant que *Jésus-Christ habite par la foi dans nos cœurs* (*Ephes., III*, 17)? Présentement il habite en nous par la foi; plus tard il habitera

en nous par la claire vision qu'il nous donnera de sa présence. Il habite en nous par la foi, tant que nous sommes dans la carrière, tant que nous ne sommes pas parvenus au terme de notre pèlerinage : car *tant que nous sommes dans ce corps, éloignés* que nous nous trouvons *du Seigneur, nous* ne *sommes* que *des pèlerins* ici-bas (*II Cor., V,* 6). »

21. Le même, *Lib. II Retractationum,* c. 33 : « J'ai composé trois livres dont le titre est, *De peccatorum meritis et remissione;* j'y traite plus particulièrement du baptême des enfants, et de la grâce de Dieu qui nous justifie, c'est-à-dire qui nous rend justes. »

22. Le même, *de Spiritu et Litterâ,* c. 26 : « Qu'est-ce qu'être justifié, sinon être fait juste? et par qui, sinon par celui qui justifie l'impie, en le faisant passer de l'impiété à la justice (1)? »

23. *Ibidem,* c. 27 : « *Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et c'est ainsi qu'elle s'est répandue sur tous les hommes par celui en qui tous ont péché* (*Rom., V,* 12). Comme il n'y a donc point à cet égard de distinction entre les hommes, *ils ont tous besoin que Dieu fasse éclater sa gloire sur eux* (*ibid., III,* 22), et qu'il leur communique la justice qui se donne gratuitement par sa grâce. C'est cette grâce qui, renouvelant l'homme intérieur, y grave de nouveau la justice que le péché avait effacée. Voilà quelle est la miséricorde de Dieu sur les hommes par Jésus-Christ Notre-Seigneur (2). »

24. Le même, *Epist. LVII* (al. 187) *ad Dardanum,* q. 1, n. 17 : « Non-seulement Dieu n'habite pas dans tous les hommes, quoiqu'il soit partout; mais il n'habite pas même également dans tous ceux en qui il habite. Aussi voyons-nous qu'Elisée demanda que l'esprit de Dieu fût en lui au double de ce qu'il était en Elie (*IV Rois, II,* 9). Tous les saints ne sont donc plus ou moins saints les uns que les autres, que selon que Dieu habite plus ou moins dans les uns que dans les autres. »

Ibidem, n. 19 : « Dieu ne se distribue pas par parties dans les corps ni dans les cœurs des hommes, en sorte qu'une partie de l'être de Dieu habite dans l'un, et une autre partie de son être dans l'autre, comme la lumière se partage et se distribue en plusieurs maisons par les ouvertures qu'elle rencontre; mais il est plutôt comme le son, qui, tout corporel et tout passager qu'il

(1) Cf. *Le livre de saint Augustin de l'Esprit et de la Lettre,* p. 100.
(2) Cf. *Ibidem,* p. 105-106.

est, a néanmoins cette propriété, qu'étant le même en soi, il est reçu différemment selon les différentes dispositions de ceux mêmes qui se trouvent également à portée de l'entendre : de sorte qu'un sourd ne l'entend point du tout, un homme qui a l'oreille dure ne l'entendra qu'à demi, et d'autres l'entendront plus ou moins, selon qu'ils auront l'oreille plus ou moins fine, quoiqu'il les frappe tous également. Or, si cela se trouve vrai du son, à combien plus forte raison n'est-il pas possible que Dieu, qui est une nature incorporelle, vivante et immuable, qui n'est ni divisible ni sujet au temps comme le son, qui n'a nul besoin de l'espace, ni du véhicule de l'air, et qui subsiste éternellement en lui-même et par lui-même, soit présent tout entier à toutes choses, et tout entier à chacune, quoique ceux en qui il habite et dont il forme et édifie les cœurs par sa grâce, comme un temple où il se plaît, le possèdent les uns plus, les autres moins, selon la mesure de leur capacité? »

Ibidem, n. 20 : « Il est vrai que saint Paul a dit qu'il y a diversité de dons (*I Cor., XII*, 4 et s.), et qu'ils se distribuent et se partagent à chaque membre du même corps, dans lequel nous ne sommes tous ensemble qu'un même temple, et où néanmoins chacun de nous est le temple de Dieu, parce que Dieu n'est pas plus grand dans tous que dans chacun. Mais après que l'Apôtre a dit qu'il y a diversité de dons, il ajoute qu'il n'y a qu'*un même esprit;* comme après avoir fait plus bas l'énumération de tous ces dons, il ajoute : *C'est un seul et même esprit qui opère toutes ces choses, partageant à chacun ses dons selon qu'il lui plaît.* Ce sont donc ses dons qui se partagent, et non pas lui, puisqu'il demeure indivisible, toujours un et toujours le même (1). »

25. Le même, *de Spiritu et Litterâ*, c. 17 : « C'est la charité qui est cette loi de Dieu, à laquelle la prudence de la chair n'est point soumise, ni ne peut l'être (*Rom., VIII*, 7). Mais, comme pour réprimer par la crainte cette prudence de la chair, il y a une loi des œuvres, une loi qui tue les prévaricateurs, et qui, par des caractères gravés sur la pierre, ne fait que montrer ce que la charité accomplit; il y a une loi de la foi, et un esprit qui fait bien davantage : il vivifie ceux qui se conduisent par l'amour; et cette loi et cet esprit ne sont autre chose que la charité répandue dans le cœur des fidèles.

» Voyez à présent avec combien de justesse cette différence

(1) Cf. *Lettres de saint Augustin*, trad. en français, t. V, p. 290-293.

entre l'une et l'autre loi est signalée dans ces paroles de l'Apôtre : *Il paraît que vous êtes la lettre de Jésus-Christ, dont nous n'avons été que les secrétaires, et qui a été écrite, non avec de l'encre, mais avec l'esprit du Dieu vivant; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, qui sont vos cœurs* (*II Cor., III,* 3). Il fait voir bien clairement par-là que l'une de ces deux lois est extérieure, et écrite au-dehors pour imprimer la terreur à l'homme, et que l'autre s'écrit au-dedans même de l'homme, pour le justifier intérieurement (1). »

26. *Ibidem,* c. 32 : « D'où vient donc cet amour, cette charité par laquelle la foi opère, sinon de celui de qui cette même foi l'a obtenue? A quelque degré que nous l'ayons, nous ne l'aurions pas, si elle n'avait été *répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné* (*Rom., V,* 5). Et cela ne doit pas s'entendre de la charité par laquelle Dieu nous aime, mais de cette charité par laquelle il fait que nous l'aimions, et qui est appelée la charité de Dieu, de la même manière que la justice par laquelle Dieu nous justifie est appelée *la justice de Dieu* (*Rom., III,* 21), et que le salut par lequel il nous sauve est appelé *le salut du Seigneur* (*Ps. III,* 9), et comme la foi par laquelle Jésus-Christ nous rend fidèles est appelée *la foi de Jésus-Christ* (*Gal., II,* 26). Voilà quelle est cette justice de Dieu, qu'il ne se contente pas de nous enseigner par les préceptes de la loi, mais qu'il nous donne même par l'infusion de son esprit. »

27. Le même, *de Naturâ et Gratiâ, c. ultimo :* « Une charité initielle est un état initiel de justice; une charité qui grandit est ce même état de justice qui grandit et s'élève; une charité abondante, c'est une justice abondante; une charité consommée est une justice consommée : mais il faut que ce soit une charité qui émane *d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère* (*II Tim., I,* 5); et cette charité devient la plus grande qu'on puisse avoir ici-bas, quand on fait pour elle le sacrifice de sa propre vie : or, je serais étonné si celle-ci même n'était pas encore susceptible de nouveaux degrés de perfection dans le ciel. Quelque part cependant que se trouve cette charité parfaite à laquelle on ne peut rien ajouter davantage, ce n'est point par nos forces naturelles, ou par l'impulsion de notre seule volonté, qu'elle peut être répandue dans nos cœurs, mais par l'Esprit-Saint qui nous a été donné, et qui vient en aide à notre faiblesse

(1) Cf. *Le livre de saint Augustin de l'Esprit et de la Lettre,* p. 66-67.

en nous guérissant de nos langueurs. Cette charité parfaite n'est donc autre chose que la grâce qui nous sanctifie en vertu des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

28. S. Chrysostôme, *Hom. V* (al. 6) *in Joannem :* « Demandons, avec l'intelligence des mystères et l'orthodoxie de la doctrine, la grâce de mener une vie pure et sainte. Car en vain serions-nous versés dans l'étude des Ecritures, si nous n'avions soin de nous recommander en même temps auprès de Dieu par nos bonnes œuvres. La foi la plus éclairée et la mieux affermie, si elle n'est soutenue en même temps par une conduite exemplaire, ne nous préservera pas des supplices de l'enfer, et de ces feux qui ne s'éteindront jamais. Car de même que ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie éternelle, ceux, au contraire, qui auront commis le mal ressusciteront pour un supplice éternel. Faisons donc tous nos efforts pour ne pas perdre par le dérèglement de nos mœurs tous les avantages de la pureté de notre foi, et pour vivre de manière à paraître avec confiance au tribunal de Jésus-Christ, dont la vue seule fera notre souveraine félicité. Puissions-nous donc, dociles à ces enseignements, rapporter toutes nos actions à la gloire de Dieu (1)! »

29. S. Augustin, *Lib. III contra duas epistolas pelagianorum*, c. 5 : « Quoique la foi ne puisse sauver personne sans les œuvres, car la foi agréable à Dieu est celle-là seule qui opère par la charité; cependant c'est par elle que nous pouvons obtenir le pardon de nos péchés, puisqu'il est vrai que le juste vit de la foi (Hab., II, 4). »

30. Le même, *Hom. XVII, ex L,* c. 2 : « Ecoutez l'Apôtre lui-même, cet habile prédicateur de la foi, ce grand défenseur de la grâce, écoutez-le dire à tous les chrétiens : *A nos frères la paix et la charité avec la foi* (*Ephes., VI,* 23). Voilà trois grandes choses nommées en même temps : la paix, la charité et la foi. L'Apôtre commence ici par la fin, pour finir par le commencement. Car c'est par la foi qu'on commence, et c'est par la paix qu'on doit finir, puisque c'est la foi qui nous fait croire. Mais cette foi doit être telle, qu'elle convienne à des chrétiens, et non pas seulement celle qui convient aussi aux démons. Car, comme l'a dit l'apôtre saint Jacques, *les démons eux-mêmes croient et tremblent* (Jac., II, 19). Aussi lisons-nous que les démons dirent

(1) Cf. S. *Joannis Chrysostomi opera*, t. VIII, p. 44, édit. de Montfaucon; p. 50-51, édit. de Gaume.

à Jésus-Christ, *Vous êtes le fils de Dieu* (MARC, III, 12). En cela les démons confessaient ce que les hommes refusaient de croire. Les démons tremblaient devant celui que les hommes ont fait mourir. Quoi donc! pour avoir dit : *Vous êtes le Fils de Dieu, nous savons qui vous êtes* (MARC, III, 12), les démons devront-ils régner avec le Fils de Dieu? Loin de nous cette pensée! Il faut donc mettre une grande différence entre la foi des démons et la foi des saints, et c'est là une distinction qu'il faut bien établir. Car saint Pierre a confessé aussi que Notre-Seigneur était le Fils de Dieu, lorsqu'à cette interrogation qui lui fut faite, *Qui dites-vous que je sois?* il répondit : *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant* (MATTH., XVI, 16). Et Notre-Seigneur de lui dire alors : *Vous êtes heureux, Simon fils de Jean.* Mais, Seigneur, les démons vous ont adressé les mêmes paroles; pourquoi ne les avez-vous pas béatifiés aussi? Pourquoi? Parce que les démons n'ont dit que par crainte ce que Pierre a dit par amour. L'œuvre de notre salut doit donc commencer par la foi; mais de quelle foi s'agit-il? De celle que l'Apôtre a définie en ces termes : *Ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien; mais* ce qui sert, c'est *la foi* (*Gal., V,* 6). Dites donc, ô apôtre, quelle foi? *La foi qui opère par la charité.* Cette foi qui opère par la charité, les démons ne l'ont pas; elle n'est le partage que des serviteurs de Dieu, que des saints de Dieu, que de ceux qui par leur foi sont enfants d'Abraham, que des enfants de dilection, que des enfants de la promesse : c'est pour cela que l'Apôtre l'a identifiée ici avec la charité. L'Apôtre a nommé ces trois choses : *A nos frères la paix, et la charité avec la foi.* Quel est le principe de la paix et de la charité? quel est le principe de la charité avec la foi? Et comment pourriez-vous aimer, si vous ne croyiez pas à l'objet de votre amour? En nommant d'abord la paix, puis la charité, et enfin la foi, l'Apôtre a donc commencé par ce qui n'est que la fin, et fini par ce qui est le commencement. Pour nous, disons : Foi, charité et paix. Croyez, aimez, régnez. Car si vous croyez et que vous n'aimiez pas, vous ne séparez point encore votre foi de la foi de ceux qui disaient en tremblant : *Nous savons que vous êtes le fils du Dieu vivant.* Aimez donc; car c'est la charité avec la foi qui vous obtiendra le bien de la paix. »

31. Le même, *lib. V de Trinitate,* c. 18 : « Aucun don de Dieu ne surpasse celui de la charité, etc. » Voir ce passage rapporté plus haut, article de la Charité, question I, témoignage 7, tome I^{er}, page 246.

32. S. Grégoire, *lib. VI, epist. 15 ad Gregorium presbyterum et Theodorum diaconum Ecclesiæ Constantinopolitanæ* : « Jésus-Christ, en descendant aux enfers, n'a délivré par sa grâce que ceux qui avaient eu foi en sa future venue, et qui avaient conformé leur vie à ses préceptes. Et il est certain que depuis son incarnation personne non plus ne peut être sauvé, si avec la foi on n'a pas la vie de la foi, puisqu'il est écrit : *Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renient par leurs œuvres* (*Tit., I,* 16). Et saint Jean a dit de même : *Celui qui dit qu'il connaît Dieu, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur* (I Jean, II, 4). Jacques, frère de Notre-Seigneur, a dit aussi : *La foi sans les œuvres est morte* (Jac., IV, 20, 26). Si donc maintenant les fidèles ne sont point sauvés sans bonnes œuvres, et que les infidèles et les réprouvés, sans bonnes œuvres à faire valoir, aient été sauvés à la descente de Notre-Seigneur dans les enfers, la condition de ceux qui n'auront pas eu connaissance de l'incarnation du Fils de Dieu aura été meilleure que celle de ceux qui sont venus depuis son incarnation. Or, pour se convaincre combien il serait déraisonnable de parler ou de penser de cette manière, il suffit de se rappeler ces paroles que Notre-Seigneur a dites à ses apôtres : *Beaucoup de rois et de prophètes ont désiré voir ce que vous voyez, et ne l'ont pas vu* (Matth., XIII, 17). »

33. S. Fulgence, *epist. II ad Gallam*, c. 8 : « La foi et les œuvres de miséricorde n'auront plus lieu dans l'autre vie, puisqu'alors nous verrons à découvert ce que nous croyons maintenant sans le voir, et que d'ailleurs il ne pourra y avoir personne de misérable parmi les bienheureux, pour qu'il y ait lieu d'exercer la miséricorde à son sujet. Mais si la foi et les bonnes œuvres ne doivent plus être de mise après cette vie, elles sont obligatoires dans celle-ci. Car quiconque sera mort sans avoir la vraie foi ou les bonnes œuvres pour recommandation, quand même sa vie antérieure aurait été celle d'un serviteur vigilant et fidèle, n'en perdra pas moins le mérite de tout le bien qu'il aura fait, par cela seul qu'il n'aura pas persévéré jusqu'à la fin. »

34. Le même, *lib. de incarnatione et gratiâ Jesu Christi*, c. 26 : « La science qui consiste à connaître Dieu de manière à obtenir de la divine miséricorde le pardon de ses péchés, est bien différente de celle de ces hommes qui, *connaissant Dieu, ne l'ont pas glorifié comme Dieu, ou qui ne lui ont pas rendu grâces, mais se sont égarés dans leurs vains raisonnements, et sont devenus insensés en s'attribuant le nom de sages; qui ont transféré l'honneur qui n'est*

là qu'au Dieu incorruptible à l'image d'un homme corruptible (*Rom., I,* 21-23). Car comme la connaissance qu'ils avaient de Dieu n'était point accompagnée de la grâce de la foi qui opère par la charité, cette connaissance même qu'ils ont eue de lui les a rendus inexcusables. Ceux-là au contraire sont exempts de reproche, qui connaissent Dieu par la foi. *Car, qui accusera les élus de Dieu?* Personne assurément : aussi *tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu* (*Rom., VIII,* 33, 28). Et personne ne les accuse, parce que c'est Dieu même qui les justifie, comme c'est lui qui glorifie ceux qu'il a connus d'avance de toute éternité et prédestinés selon ses desseins, afin que l'homme n'ayant plus à se glorifier de la loi des œuvres, celui qui se glorifie ne puisse le faire que dans le Seigneur, en mettant sa gloire dans la loi de la foi qui opère par la charité..... *C'est lui qui est notre paix, et qui des deux* peuples *n'en fait qu'un* (*Ephes., II,* 14). Mais cette paix ne saurait être obtenue sans la charité et la foi en Jésus-Christ, parce qu'*étant justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui nous a aussi donné entrée par la foi à cette grâce en laquelle nous demeurons fermes, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire* promise aux *enfants de Dieu* (*Rom., V,* 1-2). Et cette *espérance ne sera point confondue, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné* (*ibid.,* 5). »

CHAPITRE XII.

COMMENT IL FAUT ENTENDRE QUE L'HOMME EST JUSTIFIÉ PAR LA FOI ET GRATUITEMENT.

« Quand l'Apôtre dit que *l'homme est justifié par la foi et gratuitement,* ces paroles doivent être entendues dans le sens qui a toujours été celui de toute l'Eglise catholique, savoir, que ce qui fait dire à l'Apôtre que nous sommes justifiés par la foi, c'est qu'en effet la foi est le commencement du salut de l'homme, le fondement et la racine de toute justification; que *sans elle il est impossible de plaire à Dieu,* et d'avoir part à son héritage. Et d'un autre côté, si l'Apôtre a dit que nous sommes justifiés gratuitement, c'est que rien de tout ce qui précède la justification, soit la foi, soit les œuvres, ne peut nous mériter cette grâce même. Car, si c'est une grâce, elle ne vient pas des œuvres; *autrement,* comme dit ce même apôtre, *une grâce ne serait plus une grâce.* » Concile de Trente, session VI, c. 8.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Romains, III*, 24, 28 : « (Les hommes) étant justifiés gratuitement par la grâce de Dieu, par la rédemption qu'ils ont en Jésus-Christ. — Car nous devons reconnaître que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi. »

2. *Hébreux, XI*, 6 : « Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu; car, pour s'approcher de lui, il faut croire, premièrement, qu'il existe, et qu'il récompensera ceux qui le cherchent. »

3. *Romains, XI*, 5-6 : « Ainsi Dieu a sauvé en ce temps, selon l'élection de sa grâce, un petit nombre qu'il s'est réservé. — Que si c'est par grâce, ce n'est donc point en considération des œuvres; autrement cette grâce n'en serait plus une. »

TÉMOIGNAGES DES PÈRES.

1. S. Augustin, *De prædestinatione sanctorum*, c. 7, n. 12 : « Pourquoi saint Paul dit-il que *l'homme est justifié par la foi, et non par les œuvres* (*Gal., II*, 16)? C'est parce que la foi est donnée la première, et que c'est par elle qu'on obtient tout le reste de ce qui porte proprement le nom d'œuvres, et qui constitue la vie chrétienne. Car d'ailleurs il enseigne que la foi est un don de la grâce. *C'est par grâce*, dit-il, *que vous avez été sauvés par la foi; et cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu* (*Eph., II*, 8). C'est-à-dire, quand je dis que c'est par la foi, n'en concluez pas que cela vienne de vous; car la foi elle-même est un don de Dieu (1). »

2. Le même, *Serm. XXXVIII de tempore* (2) : « Toutes les Ecritures ne sont qu'une perpétuelle exhortation à nous élever de la terre au ciel, ce séjour de la vraie et immuable félicité, mais où l'on ne saurait parvenir que par la foi qu'on professe dans le sein de l'Eglise catholique, et à laquelle on joint l'amour de Dieu et du prochain. En deux mots, pour parvenir à la vraie béatitude, la foi est avant tout nécessaire; et c'est ce qu'enseigne l'Apôtre, lorsqu'il dit : *Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu* (*Rom., XI*, 6). Il est donc certain que, comme personne ne peut parvenir à la vraie béatitude sans être agréable à Dieu, personne non plus ne peut être agréable à Dieu sans la foi. La foi est en effet le fondement de tous les biens. La foi est le principe

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. II, p. 66-67.

(2) Ce sermon n'est autre chose, à vrai dire, que le premier livre du traité d'Alcuin *sur la Trinité*, avec une partie du second. V. Nat. Alex., *Eccl. hist.*, t. V, p. 105, édit. Mansi.

du salut de l'homme. Sans elle, personne ne saurait être admis dans la société des enfants de Dieu, parce que, sans elle aussi, personne ici-bas n'obtient la grâce de la justification, ni ne peut mériter la vie éternelle. Et celui qui ne s'aide pas du flambeau de la foi, ne parviendra jamais à voir dans l'éclat de ses perfections l'essence divine. »

On peut voir d'autres témoignages en faveur de la thèse actuelle, dans ce que nous en avons rapporté plus haut à la question IV du chapitre *de la foi et du symbole*.

3. S. AUGUSTIN, *Lib. VI Hypognosticon*, c. 4 (1) : « C'est Dieu qui rend l'homme juste, d'impie qu'il pouvait être auparavant; et il ne se laisse point en cela prévenir par la volonté de l'homme, mais c'est lui, au contraire, qui prévient l'homme dans sa miséricorde. *Il est mon Dieu, dit le Psalmiste, sa miséricorde me préviendra* (*Ps. LVIII*, 11). Ecoutez la voix de cet autre prophète : *Convertissez-moi, Seigneur, et* alors *je serai converti; guérissez-moi, et je serai guéri* (JEREM., XVII, 14). De là ces paroles de l'Apôtre : *Etant justifiés gratuitement par sa grâce* (de Dieu), *par la rédemption qu'ils* (tous les hommes) *ont obtenue en Jésus-Christ* (*Rom., III*, 24). Retenez bien ce mot, *gratuitement*, et ne parlez plus ici de mérites. »

4. S. AUGUSTIN, *Lib. I quæstionum ad Simplicianum*, q. 2 : « Je dois, avant tout, me pénétrer de l'objet que s'est proposé l'Apôtre dans toute cette épître (aux Romains). Cet objet, c'est que personne ne doit se glorifier du mérite de ses œuvres, comme le faisaient les Israélites, qui, parce qu'ils avaient observé la loi que Dieu leur avait donnée, se flattaient d'avoir reçu la grâce de l'Evangile comme chose due à leurs mérites; ce qui faisait que, considérant les gentils comme indignes d'obtenir cette même grâce, ils prétendaient les obliger à se soumettre préalablement aux pratiques légales. C'est cette même question que nous trouvons résolue dans les Actes des apôtres (XV, 29). Ils ne comprenaient pas que, par-là même qu'il est question de la grâce de l'Evangile, elle ne saurait être due au mérite des œuvres, puisqu'autrement une grâce ne serait plus une grâce (*Rom., XI*, 6). L'Apôtre revient souvent là-dessus, en élevant la grâce de la foi au-dessus du mérite des œuvres, non pour nier la nécessité de ces dernières, mais pour faire voir que

(1) Cet ouvrage n'est ni de saint Augustin, ni peut-être non plus du pape Sixte III, à qui l'attribue D. Garnier. V. NAT. ALEX., t. V, p. 47.

les œuvres ne sont pas le principe de la foi, qu'elles en sont plutôt la conséquence, et pour que personne ne croie avoir reçu la grâce de Dieu en récompense de ses propres œuvres, puisque nous ne pouvons faire de bonnes œuvres (1), sans avoir auparavant reçu la grâce de la foi. Or, l'homme commence à recevoir la grâce quand il commence à croire en Dieu, quand il est mû à croire en lui, soit par la parole extérieure, soit par un secret avertissement.....

» La foi a donc, elle aussi, ses commencements; il faut qu'elle soit conçue, pour ainsi dire, avant qu'elle puisse éclore; mais ce n'est pas assez d'être conçu, il faut de plus naître à terme, pour parvenir à la vie éternelle. Toutefois, rien de tout cela ne se fait sans la grâce miséricordieuse de Dieu; et si l'homme fait quelques bonnes œuvres, ces œuvres, comme nous l'avons dit, sont la conséquence de la foi, plutôt que d'en être le principe. C'est ce que l'Apôtre s'est appliqué à nous inculquer, en disant encore ailleurs que c'est *par la grâce* que nous sommes *sauvés en* vertu *de la foi*, et que cela *ne vient pas de nous, puisque c'est un don de Dieu; que cela ne vient pas non plus de nos œuvres, afin que personne ne s'en glorifie* (*Ephes., II*, 8-9). Par-là il nous dit assez ce que nous devons penser de ceux qui ne seraient pas encore nés *spirituellement*.....

» On demande si c'est la foi qui mérite à l'homme la grâce de sa justification, ou si la divine miséricorde ne précède pas le mérite de la foi elle-même, en sorte que la foi aussi doive être comptée parmi les dons gratuits, puisque, après avoir dit : *Non ex operibus* (non à cause des œuvres, soit de Jacob, soit d'Esaü), il n'ajoute pas : *Sed ex fide dictum est ei quia major serviet minori* (à cause de la foi de l'un et de l'infidélité de l'autre, l'aîné sera soumis au cadet), mais il se contente d'ajouter (*Rom., IX*, 12) : *Sed ex vocante* (à cause de l'appel et du choix de Dieu). Car personne n'a la foi, qu'il n'ait commencé par être appelé. Mais telle est la miséricorde de Dieu, qu'il nous appelle sans que nous puissions faire valoir même le mérite de la foi, qui, bien loin de précéder cet appel que Dieu nous fait, ne peut

(1) Par ces bonnes œuvres, il faut entendre celles qui sont méritoires pour le salut; car, sans avoir ce mérite, nos œuvres peuvent encore être susceptibles d'une bonté morale, et l'Eglise a condamné dans Jansénius cette proposition, que toutes les œuvres des infidèles sont des péchés, comme elle a condamné dans Quesnel cette autre proposition, que la foi est la première grâce et la source de toutes les autres (prop. 27).

jamais venir qu'à sa suite. Car, *comment croirions-nous en Dieu, si nous n'en avions point entendu parler? Et comment en aurions-nous entendu parler, si personne ne nous eût prêché* (*Rom., X,* 14)? A moins donc d'être appelés de Dieu, et prévenus ainsi par sa miséricorde, nous aurions été toujours dans l'impossibilité de croire en lui, et à plus forte raison d'être justifiés ou de faire aucunes bonnes œuvres. Donc tous nos mérites supposent la grâce, et c'est en toute vérité pour des impies que Jésus-Christ est mort (*Rom., V,* 6). »

5. Le même, *Lib. I contra Pelagium et Celestium,* c. 31 : « Quand Pélage nous dit que ceux qui usent bien de leur libre arbitre méritent une récompense, et par conséquent aussi la grâce de Dieu, il avoue que Dieu ne fait en cela qu'acquitter ce qu'il leur doit. Que deviennent donc ces paroles de l'Apôtre : *Etant justifiés gratuitement par sa grâce* (*Rom., III,* 24)? et ces autres du même apôtre : *C'est par la grâce que vous êtes sauvés* (*Ephes., II,* 8)? et pour qu'ils ne crussent pas que ce fût en vertu de leurs œuvres, il ajoute : *En vertu de la foi.* Enfin, pour qu'ils ne crussent pas non plus qu'ils pussent s'attribuer la foi qu'ils avaient, indépendamment de la grâce de Dieu, il dit de plus : *Et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu* (*ibid.,* v. 9). C'est donc sans mérite de notre part, que nous recevons ce qui est en nous le principe de tout mérite, je veux dire la foi. Ou si l'on s'obstine à nier que la foi nous soit donnée, comment expliquera-t-on ces autres paroles : *Sicut unicuique Deus partitus est mensuram fidei* (selon la mesure *du don* de la foi que Dieu a départie à chacun de nous)? Si l'on entend par-là que la foi nous soit donnée de telle manière, qu'elle soit déférée au mérite, c'est-à-dire, qu'elle soit l'acquittement d'une dette, et non un simple don, comment expliquer encore ces autres paroles : *Vobis donatum est pro Christo, non solùm ut credatis in eum, verùm etiam ut patiamini pro eo* (c'est une grâce qu'il vous a faite, de ce que non-seulement vous croyez en Jésus-Christ, mais encore vous souffrez pour lui (*Philip., I,* 29)? Car ici l'Apôtre fait une mention expresse de deux dons, l'un qui est de croire en Jésus-Christ, et l'autre qui est de souffrir pour lui. Tandis que nos adversaires revendiquent tellement la vertu de la foi au libre arbitre de l'homme, que la grâce de la foi ne semble plus gratuite, mais plutôt chose due, et que dès-lors ce n'est plus une grâce, puisqu'une grâce ne peut être telle qu'à condition d'être gratuite. »

6. Le même, *Serm. XV de verbis Apostoli*, c. 2 : « Il a été livré pour nos péchés, et *il est ressuscité pour notre justification* (*Rom., IV*, v. *ult.*). Votre justification, votre circoncision spirituelle ne vient pas de vous. *C'est par la grâce que vous êtes sauvés en vertu de la foi* (*Ephes., II*, 8-9), *et cela ne vient pas de vous, mais est un don de Dieu.* L'Apôtre dit de même ailleurs (*Rom., X*, 6) : *Si c'est par grâce, ce n'est donc point par les œuvres*, sans doute pour que vous ne puissiez alléguer que vous avez mérité ce don, et que c'est pour cela que vous l'avez reçu. Ne pensez pas que vous l'ayez reçu en considération de vos mérites, puisque vous ne pouvez mériter qu'en conséquence de ce que vous avez reçu. C'est la grâce qui a précédé vos mérites, et ce n'est pas elle qui est l'effet de vos mérites, mais ce sont vos mérites qui sont l'effet de la grâce. Car si la grâce était l'effet de vos mérites, vous l'auriez achetée, au lieu de l'avoir reçue gratuitement. *Pro nihilo salvos facies illos*, a dit le Psalmiste (*Ps. LV*, 8), vous les sauverez pour rien (1). Qu'est-ce que ceci veut dire : Vous les sauverez pour rien? Cela veut dire : Vous les sauverez, quoique vous ne trouviez en eux-mêmes aucun titre de salut. C'est gratuitement que vous leur donnez, et c'est gratuitement que vous les sauvez. Vous prévenez tous mes mérites, et mes mérites mêmes ne sont qu'une suite de vos dons. Vous donnez tout-à-fait gratuitement, vous sauvez de même, puisque vous ne trouvez rien en nous qui mérite le salut, et que vous trouverez beaucoup en nous, au contraire, qui mérite la damnation. »

7. Le même, *de Spiritu et Litterâ*, c. 26 : « *Tous ont péché, et ont besoin de rendre gloire à Dieu, étant justifiés gratuitement par sa grâce* (*Rom., III*, 23-24). Eh! comment pourrait-il dire que le Grec qui observe la loi est justifié sans la grâce du Sauveur? Car on ne peut pas supposer qu'il se soit contredit lui-même, en disant que *ceux qui observent la loi seront justifiés* (*Rom., II*, 13), comme s'ils l'étaient par leurs œuvres, et non par la grâce, puisqu'il dit au contraire que l'homme est justifié gratuitement par la foi sans les œuvres de la loi, et que, par ce mot *gratuitement*, il ne veut faire entendre autre chose, sinon que la justification s'opère indépendamment des œuvres. Car il dit expressément

(1) Le sens que saint Augustin attribue à ces paroles n'est pas celui que leur prêtent d'ordinaire les commentateurs. Sacy les a traduites de la manière suivante : *Vous ne les sauverez en aucune sorte*, et c'est là le sens littéral de ce passage.

dans un autre endroit : *Si c'est par grâce, ce n'est donc point par les œuvres; autrement la grâce ne serait plus grâce (Rom., XI, 6).* »

8. S. Prosper, *ad excerpta Genuensium, in responsione ad tria dubia :* « Je vois bien que l'écrivain poursuit toujours la même thèse, quand il dit qu'il (saint Augustin) pensait mieux dans les premiers temps de sa conversion, en disant alors que la foi par laquelle nous sommes chrétiens n'était pas l'effet de la grâce ni d'un don que Dieu nous en eût fait, mais qu'elle venait de l'homme lui-même et de son libre arbitre, et qu'il se trompe au contraire, en affirmant comme il le fait présentement, que la foi elle-même est un don de Dieu, et que c'est à la foi comme à tout le reste que s'appliquent ces paroles : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu (I Cor., IV, 7)?* enfin, que c'est sans raison qu'il attribue l'élection de Jacob à un propos formel de Dieu, au lieu de la simple prescience qu'il lui en attribuait autrefois. A cette objection donc il répond, qu'il a été dans cette erreur par ignorance, avant qu'il connût la doctrine de la grâce, et qu'on le chargeât de gouverner une église; mais que dès les premières années de son épiscopat, ayant consulté Simplicien évêque de Milan, de sainte mémoire, au sujet de l'élection de Jacob et de la réprobation d'Esaü, il avait étudié avec plus de soin et de succès toute la question relative à ces deux frères, et que tous ses raisonnements l'avaient invinciblement amené à cette conclusion, que l'élection que faisait la grâce n'était précédée d'aucun mérite de la part de l'homme qui en était l'objet, et que la foi, qui est le principe de tous les mérites, était un don de Dieu; qu'autrement la grâce ne serait plus grâce, si elle était précédée de ce qui doit au contraire être le résultat du don que Dieu en fait à l'homme. »

9. Haymon, *in caput III Epist. ad Romanos :* « *Etant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qu'ils ont en Jésus-Christ (Rom., III, 13).* L'Apôtre ajoute ce mot, *gratuitement,* qui revient à dire, *sans aucun mérite qui précède.* Par exemple, celui qui se présente pour le baptême n'a jamais fait de bien; il est baptisé, et sur-le-champ il se trouve justifié. Voilà comment il est justifié gratuitement par la grâce, c'est-à-dire, par l'effet d'un don de Dieu, sans que cela se fasse autrement que par la rédemption que nous avons en Jésus-Christ, au lieu de se faire par les œuvres de la loi. »

CHAPITRE XIII.

COMBIEN EST VAINE LA CONFIANCE QU'AFFECTENT LES HÉRÉTIQUES.

« Or, quoique nous soyons obligés de croire que les péchés ne sont remis et ne l'ont jamais été que par un don gratuit de la divine miséricorde et en vue de Jésus-Christ, il ne faut cependant pas dire que les péchés soient remis ou l'aient jamais été à personne, par cela seul qu'on se flatte d'avoir la certitude de la rémission de ses péchés, et qu'on se repose sur cette confiance vaine et présomptueuse; puisqu'elle peut se rencontrer dans des hérétiques et des schismatiques, comme elle se rencontre effectivement dans ceux de notre temps, qui s'en font une arme et un sujet de gloire contre l'Eglise catholique. Il faut bien se garder aussi de soutenir que, pour être réellement justifié, il est indispensable d'en avoir une assurance exempte de toute sorte de doute, comme s'il n'y avait personne d'absous de ses péchés et de justifié devant Dieu, que celui qui croit l'être avec certitude, et qu'il n'y eût qu'une foi de cette espèce qui pût pleinement assurer l'absolution et la justification du pécheur; comme si enfin celui qui n'aurait pas cette croyance doutait par-là même des promesses de Dieu, et de l'efficacité de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ. Car autant quiconque a quelques sentiments de piété ne saurait douter de la miséricorde de Dieu, des mérites de Jésus-Christ, de la vertu et de l'efficacité des sacrements, autant doit-on se défier de soi-même, et craindre de n'être pas en état de grâce, quand on considère sa propre faiblesse et l'imperfection de ses dispositions, puisqu'aucun homme, quel qu'il soit, ne peut savoir comme de foi, ou d'une certitude qui exclue tout danger d'erreur, qu'il est effectivement dans la grâce de Dieu. » *Conc., Trid., sess. VI,* c. 9.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. JOB, IX, 28, 30-32 : « Je tremblais à chacune de mes actions, sachant que vous ne pardonnez pas à celui qui pèche. — Quand j'aurais été lavé dans l'eau de neige, et que la blancheur de mes mains éblouirait les yeux par son éclat, — vous me feriez paraître à moi-même tout couvert d'ordures, et mes vêtements m'auraient en horreur. — Je n'aurai pas à répondre à un homme semblable à moi, ni à contester avec lui comme avec mon égal. »

2. *Psaume XVIII, 13-14* : « Qui est celui qui connaît ses fautes? Purifiez-moi donc des souillures que je ne vois pas, et préservez votre serviteur de l'orgueil des étrangers. — Si leur séduction ne m'entraîne point, je serai pur, je serai garanti d'un grand crime. »

3. *Ecclésiaste, IX, 1-2* : « Il y a des justes et des sages, et leurs œuvres sont dans la main de Dieu, et néanmoins l'homme ne sait pas s'il est digne d'amour ou de haine. — Mais tout est réservé pour l'avenir et demeure ici incertain, parce que tout arrive également au juste et à l'injuste, au bon et au méchant, au pur et à l'impur, à celui qui immole des victimes et à celui qui méprise les sacrifices. L'innocent est traité comme le pécheur, et le parjure comme celui qui jure dans la vérité. »

4. *Ecclésiastique, VII, 5, 6, 7* : « Ne soyez point sans crainte au sujet de l'offense qui vous a été remise, et n'ajoutez pas péché sur péché. — Ne dites pas : La miséricorde de Dieu est grande; il aura pitié de la multitude de mes péchés. — Car son indignation est prompte aussi bien que sa miséricorde, et il regarde les pécheurs dans sa colère. »

5. *Proverbes, XX, 9* : « Qui peut dire : Mon cœur est pur, je suis exempt de péché? »

6. *I Corinthiens, IV, 3-5* : « Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous ou par quelque homme que ce soit; je n'ose pas non plus me juger moi-même. — Car encore que ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas justifié pour cela; mais c'est le Seigneur qui est mon juge. — C'est pourquoi ne jugez point avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne, lui qui exposera à la lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et qui fera voir les plus secrètes pensées des cœurs, et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui est due. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. AUGUSTIN, *De perfectione justitiæ*, c. 15 : « Nous disons que ces paroles : *Qui se glorifiera d'avoir un cœur chaste* (*Prov., XX*, 9, suivant une ancienne version)? ne viennent qu'à dessein à la suite de ces premières, *Lorsque le roi de toute justice sera assis sur son trône* (*ibid.*, v. 8). Car quel que soit le degré de justice qu'un homme puisse posséder, il doit toujours craindre qu'il ne se trouve matière de blâme dans ce qui lui échappe à lui-même de ses propres dispositions, lorsqu'il se verra cité devant le trône du roi de toute justice, à la connaissance

duquel ne peut échapper aucune de nos fautes, même de celles dont le Psalmiste a dit : *Qui est celui qui connaît ses fautes* (*Ps. XVIII,* 13)? Lors donc que ce roi de toute justice sera assis sur son trône, qui est-ce qui se glorifiera d'avoir un cœur chaste ou exempt de péchés? si ce n'est peut-être ceux qui veulent se glorifier de leur propre justice, et non de la miséricorde de ce juge lui-même. Ce qui n'empêche pas d'être vraies ces paroles qu'on nous objecte, et que le Sauveur a dites dans l'Evangile, *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu* (Matth., V, 6); et ces autres que David a proférées dans ses Psaumes, *Qui est-ce qui montera sur la montagne du Seigneur, ou qui s'arrêtera dans son saint lieu? C'est celui dont les mains sont innocentes et le cœur pur* (*Ps. XXIII,* 3)? Et ailleurs : *Faites du bien, Seigneur, à ceux qui sont bons et qui ont le cœur droit* (*Ps. CXXIV,* 4). De même ce qu'on lit dans Salomon : *Les richesses sont bonnes à celui dont la conscience est sans péché* (*Eccli., XIII,* 30); et encore : *Détournez-vous du péché, redressez vos mains, et purifiez votre cœur de toutes ses fautes* (*Eccli., XXXVIII,* 10). Et de même aussi dans l'épître de saint Jean : *Si notre cœur ne nous condamne point, nous avons de la confiance devant Dieu, et quoi que ce soit que nous lui demandions, nous le recevrons de lui* (*I Cor., III,* 21-22). Car nous pouvons atteindre cet heureux état par la conversion de notre cœur vers Dieu, par la foi, l'espérance et la charité, par la mortification, par la pratique de l'aumône, par le pardon des injures, par la persévérance dans la prière, par le recours à la grâce de Dieu pour avancer dans la vertu, en lui disant avec vérité : *Pardonnez-nous comme nous pardonnons; ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous du mal* (Matth., VI, 12). Tout cela a pour but de purifier le cœur, d'effacer tous les péchés, et d'obtenir du roi de justice assis sur son trône sa miséricordieuse indulgence pour les imperfections et les vices cachés qu'il apercevrait encore en nous; et non-seulement son indulgence, mais encore notre entière guérison, pour qu'un jour nous puissions jouir de sa vue. Car il jugera sans miséricorde; mais celui qu'il jugera ainsi, ce sera celui qui n'aura pas fait miséricorde (Jac., II, 13). Au surplus, *sa miséricorde s'élève au-dessus de sa justice.* Eh! s'il n'en était ainsi, quelle serait notre espérance? puisque nous devons toujours nous écrier : *Lorsque le roi de toute justice sera assis sur son trône, qui est-ce qui se glorifiera d'avoir un cœur chaste et d'être exempt de tout péché* (*Prov., XX,* 8-9)? »

2. Le même, *in Psalmum XLI :* « *Mon âme est troublée en moi-même* (v. 8). Est-ce en voyant Dieu que mon âme s'est troublée? Nullement, c'est en me voyant moi-même. Elle était raffermie et comblée de joie en considérant ce qui est immuable; elle s'est troublée en voyant ce qui est sujet au changement. Je sais que la justice de Dieu demeure éternellement, mais je ne sais si la mienne subsistera. Car l'Apôtre m'épouvante, quand il dit : *Que celui qui croit se tenir ferme prenne garde de tomber* (*I Cor., X,* 12). Ainsi, comme ce n'est point par moi-même que j'ai la fermeté où je me trouve, ce n'est point aussi en moi que je dois mettre mon espérance.....

» *Un abîme appelle un abîme* (v. 8); c'est-à-dire : Un homme appelle un autre homme. C'est ainsi qu'on apprend la sagesse, c'est ainsi qu'on s'instruit de la foi, lorsqu'un abîme appelle un autre abîme. Les saints prédicateurs de la parole de Dieu appellent un abîme; mais ne sont-ils pas un abîme eux-mêmes? Pour vous montrer qu'ils sont eux-mêmes autant d'abîmes, voici ce que dit saint Paul à son propre sujet : *Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous ou par quelque homme que ce soit.* Et pour marquer davantage la profondeur de son abîme, il ajoute : *Mais je ne me juge pas non plus moi-même* (*I Cor., IV,* 3).

» Croiriez-vous qu'il puisse y avoir une profondeur de telle nature, qu'elle soit cachée à celui-là même en qui elle se trouve? Quelle profondeur de faiblesse, par exemple, que celle qui était cachée dans saint Pierre, lorsque, sans connaître ses dispositions les plus intimes, il promettait si témérairement de mourir avec son maître ou pour son maître (Jean, XIII, 37)! Quel abîme alors que son cœur! Et cependant cet abîme si profond était à découvert pour les yeux de Dieu, et Jésus-Christ lui découvrit par anticipation ce qu'il n'apercevait pas en lui-même. Tout homme donc, quelque juste, quelque saint, et si avancé dans la piété qu'il puisse être, est un abîme, et il appelle un autre abîme, lorsqu'il instruit un autre homme de la voie de la vérité, pour lui faire acquérir la vie éternelle (1). »

3. S. Augustin, *Confessions,* liv. X, c. 32 : « Les odeurs me laissent assez indifférent à leur charme. Absentes, je ne les recherche pas, je ne répudie pas leur présence; je suis disposé à m'en passer. Du moins me semble-t-il ainsi, et je me trompe

(1) Cf. *Sermons de saint Augustin sur les Psaumes,* trad. en français, t. II, p. 360, 364.

peut-être. Car ne faut-il pas gémir sur cette nuit profonde qui, nous voilant les ressorts de notre être, interdit à l'esprit, lorsqu'il se consulte lui-même sur ce qu'il peut, toute créance facile à ses propres réponses, parce qu'il ignore d'ordinaire ce qu'il recèle en lui, si l'expérience ne le lui découvre? Et nul homme ne doit être en sécurité dans cette vie, qui n'est tout entière qu'une tentation; de mauvais devenu bon, rien ne garantit que de meilleur il ne redevienne pire. Il n'est qu'un espoir, qu'une confiance, qu'une promesse sûre : votre miséricorde (ô mon Dieu) (1). »

4. S. Jérôme, *Epist. CXXVII ad Fabiolam, mansione* 23 : « *Etant partis de Makeloth,* (les Hébreux) *vinrent à Thahath* (*Num., XXXIII,* 26). Ce mot *Thahath* peut se traduire par la préposition *subter* (qui signifie *sous* ou *dessous* en français); mais nous croyons faire mieux en traduisant par cet autre mot : *la frayeur*. Vous voici arrivée à l'Eglise (*Makeloth*); vous êtes montée sur cette belle montagne; votre admiration, votre étonnement silencieux rendent hommage à la grandeur de Jésus-Christ; vous trouvez là plusieurs émules de votre vertu : *Gardez-vous bien de vous en enorgueillir et tenez-vous dans la crainte* (*Rom., XI,* 20). Car *le Seigneur résiste aux orgueilleux et donne sa grâce aux humbles* (Jac., IV, 6). Et *que celui qui s'élève prenne bien garde de tomber* (*I Cor., X,* 12). *Les puissants seront puissamment tourmentés* (*Sag., VI,* 7). La crainte est la gardienne des vertus; la présomption occasionne les chutes. De là le Psalmiste, après avoir dit quelque part : *C'est le Seigneur qui me conduit; rien ne pourra me manquer; il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages,* mentionne aussitôt la crainte comme gardienne de son bonheur, en prenant soin d'ajouter : *Votre verge et votre houlette ont été ma consolation* (*Ps. XXII,* 1, 4). Paroles dont voici le sens : La crainte des châtiments m'a fait conserver la grâce que j'avais reçue (2). »

5. S. Chrysostôme, *Hom. XI in Epist. I ad Corinthios,* sur ces paroles du chapitre IV : *Sed non in hoc justificatus sum :* « *Mais je ne suis pas justifié pour cela.* Quoi donc? Est-ce que nous ne devons pas nous juger nous-mêmes, porter notre sentence contre nos propres péchés? Au contraire, nous y sommes obligés quand

(1) Cf. *Les Confessions*, etc., trad. nouv. par L. Moreau, p. 371-372.
(2) Cf. *D. Hieronymi Stridoniensis Epistolarum*, t. III, col. 78-79, édition de Paris, 1578.

nous nous trouvons coupables ; aussi bien ce n'est pas là ce que dit l'Apôtre ; mais il dit : *Ma conscience ne me reproche rien.* Contre quel péché devait-il donc porter sa sentence, tandis que sa conscience ne lui reprochait rien ? Il ajoute cependant qu'il n'est pas justifié pour cela. Que diront donc ceux à qui leur conscience reproche mille plaies mortelles qu'ils se sont faites à eux-mêmes par leurs péchés, et qui ne peuvent se rendre témoignage d'aucun bien qu'ils aient fait, mais plutôt de beaucoup de mal qu'ils ont commis ? Et pourquoi donc, si sa conscience ne lui reproche rien, n'est-il pas justifié dès-lors ? C'est parce qu'il pouvait se trouver coupable, sans savoir cependant qu'il le fût. Inférez de là quelle sera la sévérité du jugement à venir.....

» Voici deux raisons, ou même trois, pour lesquelles les jugements que nous portons manquent d'exactitude. La première, c'est que, lors même que notre conscience ne nous reproche rien, il nous manque un moniteur sévère qui ne nous passe aucune de nos fautes. La seconde, c'est que la plupart des choses que nous faisons nous échappent. Une troisième qu'on peut ajouter, c'est que beaucoup des actions que font les autres nous paraissent louables, tandis qu'elles sont viciées par la fin qu'ils s'y proposent. Pourquoi donc vous avancez-vous à dire que tel ou tel n'a commis aucune faute, que celui-ci vaut mieux que celui-là ? Car ce sont là des choses qu'on ne peut assurer, pas même de celui à qui sa conscience ne reproche rien, puisque celui-là seul peut porter là-dessus un jugement exact, à qui seul il appartient de juger les secrets des cœurs. En effet, ne l'oublions pas, *encore que ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas justifié pour cela ;* c'est-à-dire, je ne suis pas exempt pour cela d'un compte à rendre et d'un jugement à subir. Et l'Apôtre ne dit pas, Je ne suis pas au nombre des justes ; mais il dit : Je ne suis pas pur de tout péché. Car il dit ailleurs : *Celui qui est mort est justifié,* c'est-à-dire délivré *de tout péché* (*Rom., VI,* 7). Or, beaucoup de nos actions seraient bonnes en elles-mêmes, qui ne le sont pourtant pas à cause du vice de notre intention (1). »

6. THÉODORET, *in caput* 4 *Epist. I ad Corinthios,* sur ces paroles, *Sed neque meipsum judico :* « *Je n'ose pas* non plus *me juger moi-même ; car, quoique ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas justifié pour cela ; mais celui qui me jugera, c'est le*

(1) Cf. S. *Joannis Chrysostomi opera,* t. X, p. 88-89, 90, édit. de Montfaucon ; p. 104, 106, édit. de Gaume.

Seigneur. C'est comme si l'Apôtre disait : Qu'ai-je besoin de parler des autres? Moi qui dois surtout me connaître, bien que je n'aie conscience d'aucun crime ou d'aucune infidélité que j'aie commise, je ne serai point assez hardi pour me juger moi-même et me déclarer exempt de péché, mais j'attendrai plutôt la sentence qu'il plaira à Dieu de prononcer sur moi. Qu'on ne s'imagine pas que ces paroles, *Je ne suis pas justifié pour cela*, contredisent ces premières, *Ma conscience ne me reproche rien*. Bien loin de les contredire, elles en sont la suite. Car souvent il arrive qu'on pèche sans le savoir, en croyant juste et équitable ce qui ne l'est pas. Mais le Dieu de l'univers voit autrement les choses. »

7. S. Bernard, *Epist. XLII ad Henricum Senonensem archiepiscopum :* « Heureux ceux qui peuvent dire avec vérité : *Le sujet de notre gloire, c'est le témoignage que nous rend notre conscience* (*II Cor., I,* 12). Celui-là seul peut tenir ce langage, qui se conserve dans l'humilité, et qui, comme dit le proverbe, se rappelle continuellement que les haies pourraient le voir, et que les buissons pourraient l'entendre. *Heureux,* dit l'écrivain sacré, *celui qui est toujours dans la crainte* (*Prov., XXVIII,* 14). Mais ce langage ne saurait être celui de l'arrogant et du présomptueux, qui se conduit comme un évaporé, aspirant la louange à tout propos, et sans cesse affamé de gloire; *qui se réjouit lorsqu'il a fait le mal, qui triomphe dans les choses les plus criminelles* (*Prov., II,* 14). Il s'imagine n'être pas vu, pourvu qu'il se compte plus d'imitateurs que de censeurs, aveugle qui se fait chef d'autres aveugles. Mais, dans son imprudente sécurité, il est aperçu de la société des anges, à qui ne saurait manquer de déplaire sa conduite indisciplinée. Ce ne sera pas l'hypocrite qui pourra dire : Le sujet de ma gloire, c'est le témoignage de ma conscience; car bien que, par la mesure affectée de son langage, de son air et de son maintien, il réussisse à séduire l'opinion de ceux qui jugent d'après les apparences, il ne lui est pas donné de pervertir de même le jugement de celui qui sonde les reins et les cœurs. Il doit savoir qu'*on ne se moque pas de Dieu* (*Gal., VI,* 7). Que celui-là apprenne donc aussi à craindre que le buisson ne l'entende. Sa langue fût-elle muette et ses mains inactives, son cœur parlera toujours assez clair, ses pensées seront toujours assez indiscrètes pour être entendues de celui qui est tout oreilles, et qui sait démêler dans les secrets replis du cœur ce qu'il y a de plus inaccessible aux regards de l'homme.

Le cœur de tout homme est fait pour donner le change, il est impénétrable (Jerem., XVII, 9), en sorte que *personne ne connaît ce qui est en l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui* (*I Cor., II,* 11) ; encore celui-ci ne peut-il le connaître qu'imparfaitement. Aussi l'Apôtre, après avoir dit : *Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous ou par quelque homme que ce soit* (*I Cor., IV,* 3), prend-il soin d'ajouter : *Je n'ose pas non plus me juger moi-même.* Pourquoi? Parce que, dit-il, je ne puis porter sur moi-même un jugement pleinement assuré. *Car, quoique ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas justifié pour cela.* Je ne saurais m'en rapporter entièrement au témoignage même de ma conscience, parce que ma conscience elle-même ne pénètre pas dans mon être tout entier. Elle ne peut pas juger le tout, si elle n'entend qu'une partie des rapports. *Mais celui qui me juge, c'est le Seigneur;* le Seigneur, dis-je, dont la science embrasse et la sentence juge définitivement les actions mêmes qui échappent à la conscience. Dieu entend, dans le fond du cœur de chacun, la pensée que n'entend pas en lui-même celui-là même qui l'a conçue. L'oreille du prophète entendait à distance, et bien loin hors de sa vue, son cupide disciple réclamer en cachette une rétribution de l'officier guéri de sa lèpre (*IV Reg., V,* 25); et moi, de quelque secret que je m'enveloppe pour faire du mal, soit à mon prochain par ma malice, soit à moi-même par ma perversité, ne craindrai-je pas d'être entendu de l'oreille partout attentive? Oh! combien n'ai-je pas à redouter cette oreille si intelligente, si active, pour qui le repos même a son mouvement qu'elle apprécie, et le silence son langage qu'elle comprend!...

» Cependant, *qui est celui qui connaît ses fautes* (*Ps. XVIII,* 13)? Eh! quand je pourrais dire avec saint Paul, ce qui est loin de ma pensée, que *ma conscience ne me reproche rien* (*I Cor., IV,* 4), je ne pourrais pas, malgré cela, me vanter prudemment d'être justifié. *Car ce n'est pas celui qui se rend témoignage à lui-même, qui est* vraiment *estimable; mais c'est celui à qui Dieu rend témoignage* (*II Cor., X,* 18). Quand même les hommes feraient l'éloge de ma justice, je ne devrais pas en tenir compte, parce que les hommes ne voient que les apparences. L'homme ne voit que ce qui paraît; Dieu pénètre le fond du cœur. Aussi le prophète Jérémie ne se laissait point émouvoir de ce que le peuple pouvait penser de lui, de ce que quelques rayons de cette lumière empruntée venaient se réfléchir sur la superficie de son être; mais il disait à Dieu avec une modeste confiance : *Je n'ai point désiré le*

jour de l'homme, vous le savez (JEREM., XVI, 17). Quand même j'aurais en ma faveur le témoignage de ma conscience, je ne devrais pas pour cela me juger moi-même; car je ne me connais moi-même qu'imparfaitement. Celui-là seul mérite d'être établi juge des vivants et des morts, *qui a formé le cœur de chacun d'eux, et qui a une connaissance exacte de toutes leurs œuvres* (*Ps. XXXII*, 15). Je n'attache d'importance à la sentence d'aucun autre juge, que de celui qui seul est en droit de me justifier. *Le Père* éternel lui a *remis la puissance de juger, parce que lui-même est fils de l'homme* (JEAN, V, 27). Moi qui ne suis que le serviteur de ce Fils de l'homme, je n'usurpe point ce pouvoir pour moi, je ne le donne point sur moi aux autres; je ne me range point parmi ceux dont il se plaint en ces termes : Les hommes ont usurpé sur moi le pouvoir de juger (1). *Le Père ne juge personne, mais il a donné au Fils toute puissance de juger.* Et moi, je revendiquerais pour moi ce que le Père ne revendique pas pour lui-même? Il me faudra, bon gré mal gré, paraître devant ce juge, et rendre compte de ce que j'aurai fait dans ce monde, à celui à qui n'échappe aucune parole proférée, à qui ne peut être soustraite aucune pensée conçue. Devant cet équitable appréciateur des mérites de chacun, devant cet intime témoin de tous les secrets, *qui est-ce qui se glorifiera d'avoir un cœur chaste?* La seule vertu qui puisse le faire, c'est l'humilité, qui, parce qu'elle ne sait ni se glorifier, ni présumer de ses forces, ni disputer de ses droits, pourra seule aussi trouver grâce aux yeux de celui qui *résiste aux superbes, mais qui donne sa grâce aux humbles.* L'homme vraiment humble ne dispute point contre son juge, n'allègue point la prétention d'être juste, mais il se contente de dire : *N'entrez point en jugement avec votre serviteur, ô mon Dieu* (*Ps. CXLII*, 2). »

8. Le même, *Epist. LXXXV ad Wuilhelmum abbatem sancti Theodorici* : « Il peut y avoir de la vérité dans ce que vous me dites, que je vous aime moins que vous ne m'aimez; mais ce que je sais de toute certitude, c'est que vous n'en avez nulle certitude de vous-même. Comment pouvez-vous donc affirmer comme certaine une chose dont il est certain que vous n'êtes nullement certain? C'est admirable. Paul ne se fie pas à son propre juge-

(1) *Tulerunt homines à me judicium.* Nous ne savons à quel passage de l'Ecriture le saint abbé de Clairvaux fait ici allusion; ne serait-ce point au verset 9 du chapitre LIX d'Isaïe, *Elongatum est judicium à nobis?*

ment : *Pour moi,* nous dit-il, *je ne me juge pas moi-même* (*I Cor., IV,* 3). Pierre pleure toute sa vie la présomption dont il s'était rendu coupable, lorsqu'il avait dit : *Quand je devrais mourir avec vous, je ne vous renierai point* (MATTH., XXVI, 36). Les autres disciples, insuffisamment rassurés par le témoignage de leurs consciences, par rapport à la trahison de leur maître, lui demandaient chacun avec inquiétude : *Est-ce moi, Seigneur,* qui vous trahirai? David confesse l'ignorance où il est de son propre état, lorsqu'il s'écrie au milieu de sa prière : *Ne vous ressouvenez pas de mes ignorances* (*Ps. XXIV,* 7).....

» Seigneur, vous qui avez mis dans nos cœurs ce sentiment d'amitié, vous savez combien vous en avez mis pour moi dans le cœur de cet ami, ou pour lui dans le mien. Et comment l'un de nous deux, sans que vous le lui ayez révélé, ose-t-il dire à l'autre : *J'ai tant d'affection pour vous, et vous en avez si peu pour moi* (*II Cor., XII,* 15)? A moins peut-être qu'il ne voie dans votre lumière celle dont il se dit éclairé, c'est-à-dire, dans la lumière de votre vérité, le feu de la charité dont il brûle pour son ami? Pour moi, Seigneur, content de voir dans votre lumière mes propres ténèbres, en attendant que vous daigniez me visiter au milieu des ténèbres et de l'ombre de la mort où je suis assis, et que par vous me soient révélées les pensées des cœurs, que se trouvent éclaircies ces ténèbres épaisses, et que ces ténèbres dissipées ne me laissent plus voir que lumière dans votre lumière, je sens bien que je l'aime grâce au sentiment que vous en avez mis dans mon cœur, mais je ne vois pas encore dans votre lumière si je l'aime assez. Car j'ignore totalement si je suis déjà parvenu à ce degré d'amour, le plus élevé qu'on puisse avoir, qui est de donner sa vie pour ses amis (JEAN, XV, 13). Eh! sans même se donner cette perfection, *qui est-ce qui se glorifiera d'avoir un cœur chaste* (*Prov., XX,* 9)? O Dieu, qui daignez allumer en moi cette lampe, à l'aide de laquelle je vois ces ténèbres qui me remplissent et me font horreur, éclairez mes ténèbres mêmes (*Ps. XVII,* 29). pour que j'aie le plaisir de voir en moi la charité tellement réglée (*Cant., II,* 4), que je sache discerner et aimer ce qui est aimable, et dans la mesure, et de la manière que vous m'ordonnez de l'aimer, et que je ne veuille pas être aimé moi-même autrement qu'en vous, et jusqu'au point seulement où il est dans l'ordre que je sois aimé. »

9. Le même, *Serm. II in Octavâ Paschæ* : « *Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui* (*II Tim., II,* 14), et il est le seul à

savoir quels sont ceux qu'il a élus dès le commencement. Eh! quel est l'homme qui sache s'il est digne d'amour ou de haine (*Eccles., IX,* 1)? Que si, comme la chose est certaine, la certitude absolue de ces choses nous est refusée, n'est-il pas vrai qu'elles enflammeront d'autant plus nos désirs, qu'il nous sera donné davantage de remarquer en nous des signes de cette élection? »

10. HAYMON, *in caput IV Epist. I ad Corinthios :* « *Mais je ne suis pas pour cela justifié.* Sous-entendez *en moi-même,* ou *en Dieu,* comme s'il disait en d'autres termes : Quoique je ne trouve en moi rien de mal, rien de répréhensible, de sorte que les uns me déprécient injustement, tandis que les autres m'exaltent peut-être trop par leurs louanges, je ne suis cependant pas justifié pour cela à mes yeux, et je ne me crois pas pour cela justifié non plus aux yeux de Dieu, parce que j'ignore si ce que je fais lui est agréable, ou de quel œil il le voit, lui qui connaît bien mieux que moi ce qui est en moi-même; car, bien que je n'aie commis aucun de ces énormes péchés d'action, je ne saurais douter du moins que je n'aie péché par pensées. »

11. S. GRÉGOIRE-LE-GRAND, *Epistolarum lib. VI, epist.* 22 *ad Gregoriam cubiculariam Augustæ;* ce passage a été rapporté plus haut, article *des péchés contre l'Esprit-Saint,* question III, témoignage 3, tome IV, page 138.

12. CASSIEN, Conférence XXII, ou la seconde de l'abbé Théonas, c. 7, nous donne dans la personne de cet abbé la raison qui suit de l'humilité avec laquelle nous devons nous approcher du sacrement de l'Eucharistie. « C'est, dit-il, parce qu'il n'y a point d'homme qui puisse être tellement sur ses gardes dans cette guerre invisible que nous avons à soutenir ici-bas, qu'il soit à couvert de toutes les flèches du démon, et qu'il n'en reçoive pas au moins quelque légère atteinte, puisqu'il est impossible qu'il ne pèche quelquefois, ou par ignorance, ou par négligence, ou par vanité, ou par surprise, ou par pensée, ou par nécessité, ou par oubli. Car, quand même un homme se serait élevé à une si haute vertu, qu'il pût dire sans vanité comme saint Paul : *Pour moi, je me mets fort peu en peine du jugement que vous, ou quelque autre que ce soit, vous pouvez porter de moi; je n'ose pas non plus me juger moi-même, car ma conscience,* il est vrai, *ne me reproche rien* (*I Cor., IV,* 3); quand même un homme pourrait dire cela, il n'en devrait pas moins être convaincu qu'il ne peut être absolument exempt du péché.

» C'est pour cette raison que le même apôtre ajoute : *Mais je*

ne suis pas justifié pour cela, c'est-à-dire : quoique je puisse me croire juste, je ne suis pas pour cela assuré de posséder la véritable gloire; et de ce que ma conscience ne me reproche aucun péché, il ne s'ensuit pas que je sois exempt de toute souillure; car il y a beaucoup de choses qui me sont cachées à moi-même, et que Dieu voit en moi, quoique je ne les voie pas. C'est pourquoi saint Paul ajoute : *Celui qui me juge, c'est le Seigneur.* C'est-à-dire : celui-là seul peut me juger dans la vérité, qui voit à nu les taches les plus secrètes. »

13. On peut voir, à l'article cité plus haut *des péchés contre le Saint-Esprit*, question III, tome IV, page 136 et suivantes, les témoignages de plusieurs autres Pères sur ce même sujet.

CHAPITRE XIV.

DES PROGRÈS DE LA JUSTIFICATION.

« Devenus ainsi amis de Dieu et membres de sa maison, les fidèles une fois justifiés s'avancent de vertus en vertus, se renouvellent de jour en jour, comme dit l'Apôtre; c'est-à-dire, qu'en mortifiant leur chair et faisant de leurs membres autant d'instruments de justice et de sainteté, par l'observation exacte des commandements de Dieu et de l'Eglise, ils croissent par la pratique des bonnes œuvres, qu'animent leurs sentiments de foi, dans cet état même de justice qu'ils tiennent de la grâce de Jésus-Christ, et se trouvent de cette manière justifiés de plus en plus, conformément à ce qui est écrit : *Que celui qui est juste se justifie encore*, et à ces autres paroles de l'Ecriture : *Ne cessez point d'avancer dans* les voies de *la justice jusqu'à la mort;* comme à ces autres encore : *Vous voyez que l'homme est justifié par ses œuvres, et non par sa foi seulement.* Or, c'est cet accroissement de justice que demande l'Eglise, lorsqu'elle dit dans ses prières : *Donnez-nous, Seigneur, une augmentation de foi, d'espérance et de charité* (*Orat. Domin. XIII post Pent.*). » *Conc. Trid., sess. VI*, c. 10.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Ephésiens, II*, 19 : « Vous n'êtes plus *comme* des étrangers qui sont hors de leur maison et de leur pays, mais vous êtes citoyens de la même cité que les saints, et vous appartenez à la maison de Dieu. »

2. *Psaume LXXXIII, 7* : « Le *divin* législateur les bénira, ils iront de vertu en vertu, et ils jouiront dans la céleste Sion de la vue du Dieu des dieux. »

3. *Ibid.*, 6 : « Heureux l'homme qui attend de vous son secours, et qui, en traversant cette vallée de larmes, ne cesse d'élever son cœur vers la cité sainte! »

4. *II Corinthiens, IV*, 16 : « C'est pourquoi nous ne perdons pas courage; mais encore que dans nous l'homme extérieur se détruise, néanmoins l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour. »

5. *Colossiens, III*, 5 : « Faites mourir les membres de l'homme terrestre qui est en vous, la fornication, l'impureté, les abominations, les mauvais désirs, et l'avarice qui est une *sorte d'*idolâtrie. »

6. *Romains, VI*, 11-13 : « Considérez-vous de même comme étant morts au péché, et comme ne vivant plus que pour Dieu, en Jésus-Christ Notre-Seigneur. — Ainsi donc, que le péché ne règne point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses désirs déréglés ; — et n'abandonnez point au péché les membres de votre corps *comme* pour servir d'instruments à l'iniquité; mais donnez-vous à Dieu, comme devenus vivants, de morts que vous étiez; et consacrez-lui les membres de vos corps comme ne devant plus servir qu'aux œuvres de justice. »

7. *Apocalypse, XXII*, 11 : « Que celui qui est juste, se justifie encore; et que celui qui est saint se sanctifie encore. »

8. *Ecclésiastique, XVIII*, 22 : « Que rien ne vous empêche de prier toujours, et ne cessez point de faire des progrès dans la justice jusqu'à la mort »

9. JACQUES, II, 24; comme dans le corps de la réponse.

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. AUGUSTIN, *Lib. de moribus Ecclesiæ catholicæ, c. ultimo :* « Le renouvellement de l'homme nouveau commence à la vérité dans les eaux saintes du baptême; mais c'est pour qu'il croisse ensuite, en faisant sans cesse de nouveaux progrès jusqu'à ce qu'il devienne parfait : ce qui arrive aux uns plus tôt, aux autres plus tard, quoiqu'il soit toujours vrai de dire que beaucoup s'avancent plus ou moins dans ces voies d'une vie nouvelle, comme on s'en convaincra, si l'on veut examiner la chose avec soin et sans passion.

» Cet ordre est absolument conforme à ces paroles de l'Apôtre:

Bien que l'homme extérieur se corrompe, l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour (*II Cor., IV*, 16). Saint Paul nous dit donc que l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour, afin de pouvoir devenir parfait; et vous (Manichéens), vous voulez qu'il commence par la perfection même (1). »

2. Le même, *Lib. XIV de Trinitate*, c. 17 : « Sans doute que ce renouvellement qui est l'effet de la conversion ne s'opère pas en un instant, ou de la manière que s'opère celui qui se fait dans le baptême par la rémission qu'on y obtient de tous ses péchés : car, dans ce dernier cas, il ne reste pas un seul péché qui ne soit remis : mais, de même qu'autre chose est de n'avoir plus de fièvre, autre chose de se rétablir de cet état de langueur qui est la suite ordinaire de la fièvre; de même encore qu'autre chose est de retirer de son corps une flèche qui s'y trouve enfoncée, autre chose de se guérir entièrement de la plaie que la flèche y a faite, ainsi le premier degré de guérison est d'écarter la cause de son mal, et c'est ce qui s'obtient par la rémission de tous les péchés; le second degré est de guérir le mal lui-même, et c'est à quoi l'on parvient en rétablissant peu à peu (*Col., III*, 10) en soi les traits de la ressemblance divine. Ces deux différents degrés nous sont marqués dans le psaume où nous lisons premièrement ces paroles : *C'est lui* (le Seigneur) *qui vous pardonne toutes vos iniquités;* et c'est ce qui a lieu dans le baptême; et puis les suivantes : *C'est lui qui guérit toutes vos infirmités* (*Ps. CII*, 3); ce qui se fait par des progrès journaliers, et à mesure qu'on rétablit en soi les traits de cette ressemblance. C'est aussi ce que l'Apôtre nous a indiqué de la manière la plus claire lorsqu'il a dit : *Bien que dans nous l'homme extérieur se détruise, l'homme intérieur ne s'en renouvelle pas moins de jour en jour* (*II Cor., IV*, 16). Or, l'homme intérieur se renouvelle par les progrès que l'on fait dans la connaissance de Dieu (*Col., III*, 10), c'est-à-dire *dans une justice et une sainteté véritable* (*Ephes., IV*, 24), comme le dit l'Apôtre dans les passages cités un peu plus haut. En renouvelant ainsi de jour en jour l'homme intérieur par les progrès que l'on fait dans la connaissance de Dieu, ou dans une justice et une sainteté véritable, on substitue en soi à l'amour des biens du temps celui des biens de l'éternité, à l'amour des objets visibles celui des biens invisibles, à l'amour des objets charnels celui des objets spirituels; on réprime et on

(1) Cf. *Les mœurs de l'Eglise catholique*, p. 131-132.

affaiblit peu à peu le désir des premiers, et on s'attache en proportion tous les jours davantage à la recherche des seconds. »

3. Le même, *lib. II de peccatorum meritis et remissione*, c. 7 : « Par rapport à ce que nous lisons, que *celui qui est né de Dieu ne pèche point, et ne peut pas même pécher, parce que la semence de Dieu demeure en lui* (I JEAN, III, 9), comme par rapport à toute autre semblable expression de l'Ecriture, les pélagiens se trompent beaucoup par le peu d'attention qu'ils donnent à leur véritable sens. Car ils ne songent pas apparemment qu'on devient enfant de Dieu par cela même qu'on commence à le *servir dans la nouveauté de l'esprit* (*Rom., VII,* 6), et que *l'homme intérieur se renouvelle en nous à l'image de celui qui nous a créés* (*Col., III,* 10). Car il n'est pas vrai que, du moment où quelqu'un se trouve baptisé, toute infirmité soit guérie en lui; mais le renouvellement se fait en lui d'abord par la rémission de tous les péchés, et ce renouvellement fait ensuite des progrès, à mesure que l'on goûte davantage les choses de Dieu. Le reste demeure en espérance jusqu'à ce qu'il puisse s'effectuer, c'est-à-dire jusqu'à ce que le corps lui-même se renouvelle en devenant immortel et incorruptible, ce qui n'aura lieu qu'au jour de la résurrection.....

» Quoiqu'on reçoive dans le baptême la pleine et entière rémission de ses péchés, cependant si celui qui le reçoit se trouvait aussitôt parfaitement et à tout jamais changé en un nouvel homme; je ne parle pas ici de son corps, qui, comme il n'est que trop visible, continue de tendre à la corruption et à la mort, et ne sera renouvelé qu'à la fin des temps, alors que tout le sera; mais, faisant abstraction de son corps, si dans son âme elle-même, qui est l'homme intérieur, le baptême opérait un renouvellement parfait, l'Apôtre ne dirait pas : *Bien qu'en nous l'homme extérieur se détruise, l'homme intérieur ne s'en renouvelle pas moins de jour en jour* (*II Cor., IV,* 16). Car à coup sûr celui-là n'est pas encore tout entier renouvelé, qui se renouvelle chaque jour de plus en plus, et il doit y avoir encore en lui du vieil homme, à proportion qu'il reste un renouvellement à y faire. »

4. *Ibidem*, c. 13 : « *Non, mes frères, je ne pense point avoir encore atteint le* but vers lequel je ne cesse de tendre. *Mais* tout ce que je puis faire *maintenant*, c'est *d'oublier ce qui est derrière moi, et d'avancer toujours vers ce que j'ai devant moi,* sans cesser de *me diriger vers le but proposé* à ma course, qui est de *remporter le prix de la félicité du ciel, à laquelle Dieu nous a appelés par Jésus-Christ* (*Philip., III,* 13-14). L'Apôtre avoue qu'il n'a pas

lui-même atteint encore le but où il tend, qu'il n'a pas encore obtenu cette plénitude de justice qu'il voudrait acquérir en Jésus-Christ; mais qu'il a hâte de s'avancer dans le chemin qu'il lui reste à faire, sans faire attention à celui qu'il peut avoir déjà parcouru; nous faisant entendre par-là qu'il s'applique à lui-même comme aux autres ce qu'il dit ailleurs, que *bien qu'en nous l'homme extérieur se détruise, l'homme intérieur ne s'en renouvelle pas moins de jour en jour* (*II Cor., IV,* 16). Tout parfait voyageur qu'il était, toujours était-il vrai qu'il n'avait pas encore achevé son voyage. Enfin, ce qu'il souhaite à ceux qu'il voudrait avoir pour compagnons de sa course, c'est qu'ils fassent comme lui, ainsi qu'il le leur témoigne en disant immédiatement après : *Tout ce que nous sommes donc de parfaits, soyons dans les sentiments que je viens de vous marquer* au sujet de moi-même; *et si vous en avez quelques autres, Dieu vous découvrira aussi quel* cas vous devez en faire. *Toutefois,* poursuit-il, *pour ce qui regarde le point auquel nous sommes déjà parvenus, suivons toujours la même ligne* (*ibid.,* 15-16). Cette ligne qu'il s'agit de suivre ne consiste pas dans la direction à imprimer au corps, mais dans celle qui est indiquée à l'âme pour avancer toujours dans la voie de la justice et parvenir ainsi à en atteindre la perfection, en se renouvelant de jour en jour par les progrès que l'on fait dans la foi, seul genre de perfection qui puisse convenir à notre état de voyage. »

5. *Ibidem,* c. 27 : « Nous devons songer et nous rappeler à l'esprit que le baptême ne nous procure autre chose que la pleine et parfaite rémission des péchés; mais que, quant à nos autres dispositions, le changement ne s'en fait pas tout de suite tout entier; que ce changement s'opère en nous à mesure que les prémices de vie spirituelle que nous avons reçues se développant tous les jours davantage, transforment en elles-mêmes par un renouvellement heureux ce qui nous reste encore du vieil homme, jusqu'à ce que, tout se trouvant enfin renouvelé, le corps lui-même, d'animal qu'il est actuellement, devienne spirituel en devenant immortel et incorruptible. »

6. Le même, *lib. VI contra Julianum,* c. 7 : « Si celui qui, renonçant à la fornication et à l'ivrognerie, s'abstient à l'avenir de pareilles œuvres, devient bon par cela seul, et d'une bonté véritable, n'est-ce pas à lui que s'adressent ces paroles : *Vous voilà maintenant guéri, ne péchez plus* (Jean, V, 14)? et ne doit-il pas être appelé chaste et sobre? Ensuite, si en nourrissant en lui ces bons désirs par lesquels il remporte la victoire sur ses

désirs criminels de fornication et de débauche, il devient tel qu'il n'était pas encore au moment de sa conversion ; si ses désirs criminels s'affaiblissent de plus en plus, s'il lui reste à leur faire de moins en moins la guerre, non que sa vertu faiblisse, mais parce que ses ennemis ne reviennent plus tant à la charge, et non parce qu'il renonce au combat, mais parce que sa victoire devient de plus en plus complète, ferez-vous difficulté de l'appeler meilleur qu'il n'était au moment de sa conversion? Et pourquoi, je vous prie, sinon parce que ses bonnes qualités ont pris de l'accroissement, et que ses mauvaises ont diminué à proportion? Il y a donc eu du progrès dans ce qui s'était d'abord formé de bon en lui, et de la diminution dans ce qui lui était resté de mauvais; et ce progrès a eu lieu depuis son baptême, et non dans son baptême même. Ainsi, quoiqu'il ait obtenu dans son baptême une parfaite rémission de ses péchés, il lui est resté cependant matière à amendement et à progrès à faire, par la vigilance à exercer et la lutte à soutenir contre ces légions de mauvais désirs qui continuent, nous n'en pouvons douter, de s'élever dans son âme, ce qui oblige l'Apôtre à nous dire à tous, baptisés ou non : *Faites mourir les membres de l'homme terrestre qui est en vous* (*Col., III,* 5); et : *Si vous faites mourir par l'esprit les œuvres de la chair, vous vivrez* (*Rom., VIII,* 13); et encore : *Dépouillez-vous du vieil homme* (*Col., III,* 9). Ce n'est point déprécier la vertu du baptême, que de dire qu'il reste toujours quelque mal à guérir en celui qui l'a reçu, puisque c'est le baptême lui-même qui a pour effet, non-seulement de commencer en nous cette guérison par rapport au passé, mais encore de nous fournir les moyens de l'achever par rapport à l'avenir. Ainsi c'est avec bon droit qu'on attribuera au baptême notre guérison entière, puisque c'est à son efficacité qu'on en devra et le commencement et la fin. »

7. Le même, *Serm. XVI de verbis Apostoli,* c. 5 : « Nous voilà devenus justes; mais nous pouvons croître encore dans cet état de justice. Et comment cela? c'est ce que je me propose de dire, en conférant là-dessus, pour ainsi parler, avec vous, pour que chacun de vous, déjà établi dans l'état de justice par la rémission de ses péchés, qu'il a reçue dans le baptême avec les dons de l'Esprit-Saint, croisse et profite de jour en jour, jusqu'à ce qu'il parvienne à la consommation, je ne dis pas de ses jours, mais de ses progrès et de sa perfection spirituelle. »

8. S. Fulgence, *Epist. IV ad Probam,* c. 3 : « De même que

l'exilé qui reprend le chemin de sa patrie ne doit pas se lasser de marcher qu'il n'y soit heureusement parvenu; ainsi, tant que, relégués pour ainsi dire dans ce corps mortel, nous nous trouvons loin de Dieu, loin de notre terme par conséquent (*II Cor., V,* 6), la vie présente est pour nous comme une route où il nous faut continuellement avancer, jusqu'à ce qu'enfin nous puissions parvenir, avec l'aide de Dieu, à l'immuable séjour de la bienheureuse immortalité. »

9. S. BERNARD, *Epist. XCI ad abbates Suessione congregatos,* n. 2 : « Personne ne peut jamais être ni trop bon, ni trop saint. Saint Paul était déjà bon; cependant, n'étant pas encore satisfait, il s'efforçait d'aller toujours en avant, oubliant ce qu'il laissait derrière lui, et travaillant toujours à se surpasser lui-même (*Philip., III,* 13). Il n'y a que Dieu qui doive ne vouloir pas être meilleur qu'il n'est, parce qu'il ne le peut. »

Ibidem, n. 3 : » Loin de vous et de moi ceux qui disent : Nous ne voulons pas être plus saints que nos pères! c'est déclarer seulement que ceux-ci ont été lâches et dissolus, comme le sont leurs enfants. On ne se souvient d'eux que pour les maudire : ils ont mangé des raisins trop verts, et les dents de leurs enfants en ont été agacées (EZECH., XVIII, 2); ou, s'ils se glorifient à bon droit de leurs pères, dont la mémoire est peut-être en bénédiction, qu'ils imitent donc leur sainteté, et qu'alors ils fassent passer, s'ils veulent, leurs condescendances et leurs dispenses pour des lois. Elie disait : *Je ne suis pas meilleur que mes pères* (*III Reg., XIX,* 4); mais il n'a pas dit, Je ne veux pas être meilleur. Jacob vit les anges qui montaient et descendaient par une échelle (*Gen., XXVIII,* 12); mais il n'en vit pas un s'y reposer et s'y asseoir. On ne peut demeurer ferme sur la rampe inclinée d'une échelle tremblante; et, parmi les vicissitudes de cette vie mortelle, personne ne peut demeurer dans le même état. Nous n'avons point ici-bas de cité permanente; nous ne sommes point encore dans celle que nous devons habiter un jour; nous la cherchons seulement : il est nécessaire, ou que vous montiez, ou que vous descendiez; si vous prétendez vous arrêter, vous serez infailliblement précipité. Celui-là n'est pas bon du tout, qui ne veut pas devenir meilleur : si vous ne voulez pas devenir meilleur que vous n'êtes, dès-lors vous cessez d'être bon (1). »

10. Le concile œcuménique de Vienne, tenu sous Clément V,

(1) Cf. *Lettres de saint Bernard*, trad. de Villefore, p. 322-323.

in Clementinis, lib. V, tit. III de hæreticis, c. 3 : « Nous qui n'avons rien de plus à cœur que de voir en ces jours la foi catholique prospérer et la perversité hérétique exterminée du milieu des fidèles, nous avons appris qu'en Allemagne il se trouve une secte d'hommes qu'on appelle Bégards, et de femmes nommées Béguines, dont voici les erreurs : « L'homme peut dans cette vie s'élever à » un tel degré de perfection, qu'il ne puisse plus pécher du tout, » ni avancer davantage en grâce : autrement, en avançant tou- » jours, il en viendrait à être plus parfait que Jésus-Christ..... »

» Nous, avec l'agrément du saint concile, condamnons et réprouvons absolument la secte même avec ses erreurs, que nous défendons strictement d'admettre, d'approuver ou de soutenir à l'avenir. Quant à ceux qui contreviendraient à cette défense, nous ordonnons qu'on leur fasse essuyer toute la rigueur des peines canoniques. »

CHAPITRE XV.

DE L'OBSERVATION DES COMMANDEMENTS DE DIEU, ET DE LA NÉCESSITÉ AINSI QUE DE LA POSSIBILITÉ DE LES OBSERVER.

« Personne, à quelque degré de justice ou de sainteté qu'il soit parvenu, ne doit s'estimer exempt d'observer les commandements de Dieu, ni avancer cette parole téméraire, et proscrite par nos pères sous peine d'anathème, que l'observation des commandements de Dieu est impraticable à l'homme même constitué à l'état de justice. Car *Dieu ne commande point l'impossible;* mais en commandant il avertit, et de faire ce que l'on peut, et de demander ce qu'on ne peut pas faire, et il aide afin qu'on le puisse. *Ses commandements ne sont point onéreux; son joug est doux, et son fardeau léger*. Car les vrais enfants de Dieu aiment Jésus-Christ, et *ceux qui l'aiment gardent sa parole,* comme il le témoigne lui-même; et cela, avec le secours de Dieu, ne saurait être au-dessus de leurs forces. Car, quoique dans cette vie mortelle les plus saints et les plus justes puissent tomber quelquefois dans des fautes au moins légères, dans ces fautes journalières qu'on appelle aussi péchés véniels, ils ne cessent pas pour cela d'être justes. Les justes, en effet, doivent, aussi bien que les autres, faire à Dieu cette prière, aussi vraie dans son contenu qu'elle est humble dans son énoncé : *Pardonnez-nous nos offenses.* De là, ils doivent se reconnaître d'autant plus obligés de marcher dans les voies de la justice, que se trouvant d'avance affranchis

du péché et attachés au service de Dieu, ils peuvent mieux que les autres, en suivant les règles de la piété, de la tempérance et de la justice, faire de continuels progrès dans ces vertus par la grâce de Jésus-Christ, à qui ils doivent d'être entrés dans cet heureux état. Car Dieu n'abandonne point ceux qui sont une fois justifiés par sa grâce, à moins que ceux-ci ne l'abandonnent les premiers.

» Personne ne doit donc se flatter soi-même d'être héritier du royaume céleste, par cela seul qu'il a la foi, ou d'obtenir un jour cet héritage par le mérite de sa foi seule, quand même il ne partagerait en rien les souffrances de Jésus-Christ pour partager un jour sa gloire. Car, comme dit l'Apôtre, *Jésus-Christ lui-même, quoiqu'il fût le Fils de Dieu, a appris l'obéissance par l'expérience des choses qu'il a souffertes; et tout ayant été consommé dans sa personne, il est devenu pour tous ceux qui lui obéissent la cause de leur salut éternel.* C'est pourquoi le même apôtre, parlant à des fidèles d'avance justifiés, leur disait : *Ne savez-vous pas que tous ceux qui courent dans une arène fournissent leur course chacun de leur côté, et qu'un seul cependant remporte le prix. Courez donc de manière à le remporter vous-mêmes. Pour moi,* c'est aussi ce que je fais : *Je cours,* mais *non comme au hasard; je combats,* mais *non comme en donnant des coups en l'air; mais je châtie mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même.* Saint Pierre, le prince des apôtres, disait aussi : *Travaillez à assurer par vos bonnes œuvres votre vocation et votre élection : car, en agissant de la sorte, vous ne pècherez jamais.*

» Il est évident par tous ces textes, que c'est aller contre la saine doctrine, que de dire que les justes pèchent au moins véniellement dans toutes leurs bonnes œuvres, ou ce qui serait plus intolérable encore, qu'ils méritent, jusque dans le bien qu'ils font, des peines éternelles; aussi bien que de dire que les justes pèchent dans toutes leurs œuvres, si pour ranimer leur langueur et s'encourager à courir avec plus d'ardeur dans la carrière, ils se proposent, outre la gloire de Dieu qu'ils ont principalement en vue, d'obtenir aussi pour eux-mêmes la récompense éternelle, puisqu'il est écrit : *J'ai porté mon cœur* (ô mon Dieu) *à l'observation de vos commandements à cause de la récompense* que vous m'en faites espérer; et que l'Apôtre nous témoigne de Moïse, que cet homme héroïque *envisageait* de même *la récompense.* » Concile de Trente, session VI, chapitre II.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. MATTHIEU, XXVIII, 19-20 : « Allez donc, et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, — et leur enseignant à observer tout ce que je vous ai ordonné. »

2. I JEAN, V, 3; comme dans le corps de la réponse.

3. MATTHIEU, XI, 29, *ibidem*.

4. JEAN, XIV, 12, 23-24 : « En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais, et il en fera encore de plus grandes; parce que je m'en vais à mon Père. — Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure. — Celui qui ne m'aime point, ne garde point mes paroles. »

5. MATTHIEU, VI, 12 : « Remettez-nous nos dettes, comme nous remettons à ceux qui nous doivent. »

6. *Romains, VI,* 17-18 : « Mais Dieu soit loué de ce qu'ayant été auparavant esclaves du péché, vous avez obéi du fond du cœur à la doctrine de l'Evangile, sur le modèle de laquelle vous avez été formés. — Et ainsi ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice. »

7. *Tite, II,* 11-13 : « Car la grâce de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes, et elle nous a appris que renonçant à l'impiété et aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siècle présent avec tempérance, justice et piété, — étant toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons, et de l'avenir glorieux de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ. »

8. *Romains, V,* 1-2 : « Etant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, — par qui aussi nous avons entrée par la foi à cette grâce dans laquelle nous sommes établis, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire *promise* aux enfants de Dieu. »

9. *Ibid., VIII,* 16-17 : « Et cet esprit rend lui-même témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. — Si nous sommes enfants de Dieu, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ, pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui. »

10. *Hébreux, V,* 8; *I Corinthiens, IX,* 24; II PIERRE, I, 10; comme dans le corps de la réponse

11. Job, I, 22 : « Dans tous ces malheurs, Job ne pécha point par *ce qui s'échappa de* ses lèvres, et il ne dit rien contre Dieu qui fût indiscret. »

12. *Ibid., II,* 10 : « Vous parlez comme une femme insensée. Si nous avons reçu les biens de la main du Seigneur, pourquoi n'en recevrions-nous pas aussi les maux? Dans toutes ces choses, Job ne pécha point par *ce qui s'échappa de* ses lèvres. »

13. Matthieu, VI, 22 : « Votre œil est la lampe de votre corps; si votre œil est simple, tout votre corps sera lumineux. »

14. Luc, XI, 24-26 : « Lorsqu'un esprit immonde est sorti d'un homme, il s'en va par des lieux arides, cherchant du repos; et comme il n'en trouve point, il dit : Je retournerai dans la maison d'où je suis sorti. — Alors il s'en va prendre avec lui sept autres esprits plus méchants que lui; et entrant dans cette maison, ils en font leur demeure, et le dernier état de cet homme devient pire que le premier. »

15. *I Corinthiens, VII,* 25-26, 28 : « Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur, mais voici le conseil que je donne, comme fidèle ministre du Seigneur, par la miséricorde qu'il m'en a faite. — Je crois donc qu'il est avantageux à cause des nécessités pressantes de cette vie; je veux dire qu'il est avantageux à l'homme de ne point se marier. — Si néanmoins vous épousez une femme, vous ne péchez point; et si une fille se marie, elle ne pèche pas; mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions et des peines. Or, je voudrais vous les épargner. »

16. II Pierre, I, 10; comme dans le corps de la réponse.

17. I Jean, III, 6 : « Quiconque demeure en lui ne pèche pas. »

18. *Id., V,* 18 : « Nous savons que quiconque est né de Dieu ne pèche point; mais la providence de Dieu le conserve, et le malin esprit ne le touche point. »

19. *I Corinthiens, IX,* 24-25 : « Ne savez-vous pas que, quand on court dans la carrière, tous courent, mais qu'un seul remporte le prix? Courez donc de telle sorte que vous remportiez le prix. — Or, tous les athlètes gardent en toutes choses une exacte tempérance; et cependant ce n'est que pour gagner une couronne corruptible, au lieu que nous en attendons une incorruptible. »

20. *Hébreux, XI,* 6-8, 10, 24-26 : « Pour s'approcher de Dieu, il faut croire premièrement qu'il est, et qu'il récompense ceux qui le cherchent. — C'est par la foi que celui qui a reçu le nom d'Abraham obéit, en s'en allant dans la terre qu'il devait

recevoir pour héritage, et qu'il partit sans savoir où il allait. — C'est par la foi qu'il demeura dans la terre qui lui avait été promise, comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes, comme firent aussi Isaac et Jacob, qui devaient être héritiers avec lui de cette promesse; — car il attendait cette cité bâtie sur un fondement, dont Dieu même est le fondateur et l'architecte. — C'est par la foi que Moïse, lorsqu'il fut devenu grand, renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon, et qu'il aima mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le péché; — jugeant que l'ignominie de Jésus-Christ était un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Egypte, parce qu'il envisageait la récompense. »

21. *Id., XIII,* 16 : « Souvenez-vous d'exercer la charité, et de faire part de vos biens aux autres : car c'est par de semblables hosties qu'on se rend Dieu favorable. »

22. *Colossiens, I,* 4-5 : « Depuis que nous avons appris quelle est votre foi en Jésus-Christ et votre charité envers tous les saints, — dans l'espérance de la béatitude qui vous est réservée dans le ciel, et dont vous avez déjà reçu la connaissance par la parole très-véritable de l'Evangile. »

23. *Ibid., III,* 22-24 : « Serviteurs, obéissez en tout à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, mais avec simplicité de cœur et crainte de Dieu. — Faites de bon cœur ce que vous faites, comme le faisant pour le Seigneur et non pour les hommes; — sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage du ciel pour récompense. C'est le Seigneur Jésus-Christ que vous devez servir. »

24. Matthieu, IV, 17 : « Depuis lors, Jésus commença à prêcher et à dire : Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche. »

25. *Id., V,* 11-12 : « Vous serez bienheureux, lorsque les hommes vous maudiront et vous persécuteront, et qu'à cause de moi ils diront faussement toute sorte de mal de vous. — Réjouissez-vous, et tressaillez de joie, parce que votre récompense est grande dans les cieux. »

26. *Id., X,* 41-42 : « Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète, recevra la récompense du prophète; et celui qui reçoit le juste en qualité de juste, recevra la récompense du juste. — Et quiconque donnera seulement un verre d'eau froide

à l'un de ces plus petits, parce qu'il est de mes disciples, je vous le dis en vérité, il ne sera point privé de récompense. »

27. Luc, VI, 35-38 : « Aimez vos ennemis; faites du bien, et prêtez sans rien espérer, et alors votre récompense sera très-grande, et vous serez les enfants du Très-Haut, parce qu'il est bon lui-même envers les ingrats et les méchants. — Donnez, et on vous donnera; on versera dans votre sein une bonne mesure bien pressée et entassée, qui débordera; car on se servira pour vous de la mesure dont vous vous serez servis. »

28. *Ibid., XIV*, 13-14 : « Lorsque vous faites un festin, conviez-y les pauvres, les estropiés, les boiteux et les aveugles; — et vous serez heureux de ce qu'ils n'ont pas de quoi vous rendre, car cela vous sera rendu dans la résurrection des justes. »

29. *Ibid., XVI*, 9 : « Je vous dis aussi : Faites-vous des amis avec les richesses d'iniquité, afin que, lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. »

30. *I Timothée, IV*, 7-8 : « Exercez-vous à la piété : car les exercices corporels servent à peu de chose; mais la piété est utile à tout, et c'est à elle qu'ont été promis les biens de la vie présente et ceux de la vie future. »

31. *II Paralipomènes, XV*, 7 : « Prenez donc courage; que vos mains ne s'affaiblissent point, et votre persévérance sera récompensée. »

32. *Ecclésiastique, XII*, 1-2 : « Si vous faites du bien, sachez à qui vous le ferez; ce que vous ferez de bien plaira beaucoup. — Faites du bien au juste, et vous en recevrez une grande récompense, sinon de lui, au moins du Seigneur. »

33. *Ibid., XVIII*, 22 : « Que rien ne vous empêche de prier toujours, et ne cessez point de faire des progrès dans la justice jusqu'à la mort, parce que la récompense de Dieu demeure éternellement. »

34. *Ephésiens, VI*, 7-8 : « Servez vos maîtres avec affection, regardant en eux le Seigneur, et non les hommes; — sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, n'importe qu'il soit esclave ou qu'il soit libre. »

35. *II Thessaloniciens, I*, 4-5 : « De sorte que nous nous glorifions en vous dans les églises de Dieu, à cause de la patience et de la foi avec laquelle vous demeurez fermes dans toutes les persécutions et les afflictions qui vous arrivent, — qui sont les marques du juste jugement de Dieu, pour nous rendre dignes de son royaume, pour lequel aussi vous souffrez. »

36. *Galates, VI,* 9 : « Ne nous lassons donc point de faire le bien, puisque, si nous ne perdons point courage, nous en recueillerons le fruit en son temps. »

37. *Psaume CXVIII,* 112 : « Mon cœur se porte constamment à l'observation de vos préceptes, dans l'espoir de la récompense. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Jérôme, *in caput ultimum Matthæi : « Leur enseignant à observer tous les préceptes que je vous ai donnés* (Matth., XXVIII, 20). Tel est en effet l'ordre à suivre : les apôtres devaient, premièrement, enseigner tous les peuples ; en second lieu, les admettre au baptême ; en troisième lieu enfin, prescrire les choses à observer à ceux qui croiraient déjà et seraient baptisés. Et pour que vous ne pensiez pas qu'il s'agisse ici de commandements de peu d'importance ou en petit nombre, Notre-Seigneur ajoute : *Tous les préceptes que je vous ai donnés,* c'est-à-dire, que tous ceux qui auront la foi et qui seront baptisés au nom de la sainte Trinité, devront observer tous les préceptes qui nous ont été donnés. »

2. Le vénérable Bède, sur ces mêmes paroles du dernier chapitre de l'Evangile de saint Matthieu : « Il ordonne donc à ses apôtres d'enseigner d'abord les peuples, c'est-à-dire de leur communiquer la science de la vérité, et puis de les baptiser, parce que *sans la foi il est impossible de plaire à Dieu* (*Hebr., XI,* 7), et que *si l'on ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, on ne saurait entrer dans le royaume de Dieu* (Jean, III, 5). Il ajoute à la fin, qu'ils devront enseigner aux hommes à observer tous les préceptes qu'il leur a donnés, parce que, de même qu'un corps sans âme est en état de mort, ainsi en est-il de la foi sans les œuvres. »

3. Théophylacte, sur ce même passage : « *Leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées.* Non une ou deux seulement, mais toutes sans exception. Soyons saisis de frayeur et de crainte, mes frères, puisque, si nous négligeons un seul précepte, nous ne serons pas de parfaits serviteurs de Jésus-Christ. Car l'observation de tous ces préceptes est exigée de nous. Admirez comment ces paroles de Notre-Seigneur embrassent à la fois les deux points culminants du christianisme, la vie active et la vie contemplative. En disant qu'il faut conférer le baptême au nom de la Trinité, il nous invite à la vie contemplative ; et en disant qu'il faut enseigner et garder les commandements, il nous initie à la vie active. »

4. S. Augustin, *Lib. III contra duas epistolas pelagianorum*, c. 4 : « Si l'on excepte les rites de l'ancienne loi, qui n'avaient d'autre raison de leur institution que les mystères dont ils étaient les signes, quoique, à raison même de leur signification spirituelle, la loi qui les prescrivait puisse être appelée spirituelle; tout le reste qui, intéressant la piété et les bonnes mœurs, ne doit pas être interprété dans un sens figuratif, mais être observé de la manière qu'indique le sens propre de la loi, a sans aucun doute été établi de Dieu pour régler non-seulement la vie de ce peuple, mais aussi la nôtre. Car si Jésus-Christ nous a affranchis du joug onéreux de tant d'observances légales, comme de la circoncision charnelle, des sacrifices d'animaux, de la cessation de tout travail même nécessaire au retour de chaque septième jour, et autres semblables, mais a voulu que nous les entendions dans un sens spirituel, et qu'écartant les ombres des figures, nous marchions à la lumière des vérités qu'elles signifiaient; devrons-nous dire pour cela que ce n'est pas nous que regarde ce qui est écrit, que quiconque aura trouvé une chose perdue, devra la rendre à son maître, et tant d'autres préceptes de cette nature, qui ont pour objet de régler les mœurs, mais particulièrement les dix préceptes du décalogue, contenus dans les deux tables, à l'exception de ce qui a trait à l'observation matérielle du sabbat, et qui doit s'entendre de notre sanctification et de notre repos spirituel? Eh! qui osera dire que les chrétiens ne sont pas tenus de rendre à Dieu seul le culte religieux, de ne point adorer d'idoles, de ne point prendre en vain le nom de Dieu, d'honorer les auteurs de leurs jours, de ne point commettre d'adultères, d'homicides, de larcins, de faux témoignages, de ne désirer ni la femme du prochain, ni rien qui appartienne à autrui? Qui sera assez impie pour alléguer qu'il n'observe pas ces préceptes par la raison qu'il est chrétien, et qu'il ne vit pas sous la loi, mais sous la grâce? »

5. S. Cyprien, *De unitate Ecclesiæ* : « Prophétiser, chasser les démons, faire de grands miracles, tout cela est admirable; et néanmoins, avec tout cela, l'on n'entre point dans le royaume des cieux, si l'on ne marche dans le droit chemin. C'est ce que Notre-Seigneur déclare quand il dit (Matth., VII, 22) : « *Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? N'avons-nous pas chassé les démons en votre nom? n'avons-nous pas fait de grands miracles en votre nom? Mais je leur répondrai : Je ne vous ai jamais connus.*

Retirez-vous de moi, ministres d'iniquité. » Il faut vivre dans la justice, si nous voulons que notre juge nous soit favorable; il faut obéir à Dieu, si nous prétendons qu'il nous récompense. Notre-Seigneur, dans l'Evangile, voulant abréger le chemin de notre espérance et de notre foi : *Le Seigneur votre Dieu,* dit-il (Matth., XXII, 40), *est un seul Dieu. Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces. Voilà le premier commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Toute la loi et les prophètes se rapportent à ces deux commandements.* Il a enseigné en même temps l'unité et l'amour, et il a enfermé tous les prophètes et toute la loi en deux commandements (1). »

6. S. Chrysostôme, *Hom. LXX in Matthæum :* « Pour apprendre aux gentils convertis à l'Evangile que la foi ne leur suffit pas, il leur parle aussitôt de son jugement et de la sévérité avec laquelle il condamnera tous les coupables, soit ceux qui n'auront pas cru, parce qu'ils n'auront pas voulu recevoir la foi, soit ceux qui auront cru, parce que la conduite de leur vie n'aura pas répondu à la sainteté de leur foi. *Ensuite le roi entra pour voir ceux qui étaient à table, et ayant aperçu un homme qui n'avait pas la robe nuptiale, il lui dit : Mon ami, comment êtes-vous entré ici sans avoir la robe nuptiale ? Et celui-ci ne put répondre. Alors le roi dit à ses gens : Liez-lui les pieds et les mains, emportez-le hors d'ici, et jetez-le dans les ténèbres extérieures; c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents; car il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus* (Matth., XXII, 11-14). Cette robe nuptiale dont parle l'Evangile représente notre vie et la pureté de nos actions. Dieu nous appelle par sa seule grâce, et la vocation vient de sa pure bonté, et non de nos mérites. Mais afin que celui qui est appelé conserve ses vêtements blancs, il faut qu'il agisse et qu'il travaille. Puis donc qu'il nous avait prévenus d'une telle grâce, c'était à nous à la reconnaître, et à ne pas témoigner tant d'ingratitude et tant de malice après un si grand honneur reçu.

» Vous direz peut-être que vous n'avez pas reçu de Dieu tant de grâces que les Juifs. Je vous dirai que vous en avez reçu davantage. Il vous a donné dans un moment ce qu'il leur avait promis en beaucoup de siècles, et il vous l'a donné lorsque vous en étiez tout-à-fait indignes. Aussi saint Paul a-t-il dit : *Que les nations glorifient Dieu de la miséricorde qu'il leur a faite* (Rom.,

(1) Cf. *Les Pères de l'Eglise,* trad. de Genoude, t. V.

XV, 9), parce qu'elles ont reçu ce qui avait été promis aux Juifs. C'est pourquoi Dieu tirera une effroyable vengeance de ceux qui ne lui auront témoigné que de l'indifférence et du mépris après tant de grâces. Les Juifs ont fait injure à Dieu en refusant de venir au festin de ses noces; mais vous lui faites encore plus d'outrage lorsque, après y avoir été appelés avec tant de bonté, vous osez vous y présenter avec une vie toute impure et toute corrompue; car ces habits sales et souillés marquent l'impureté de la vie. Aussi est-il dit dans la parabole que cet homme fut réduit au silence (1). »

7. Le concile œcuménique de Vienne, tenu sous Clément V, *in Clementinis, lib. V, tit. de hæreticis*, c. *Ad nostrum*, condamne l'erreur donnée dans cet endroit pour la troisième des Bégards et des Béguines, et conçue ainsi : « Que ceux qui sont parvenus à ce degré de perfection, ou qui ont reçu cet esprit de liberté, ne sont plus obligés d'obéir aux hommes, ni tenus de pratiquer les commandements de l'Eglise, parce que, disent-ils, la liberté est là où est l'esprit de Dieu. »

8. On trouvera rapportés plus haut, au chapitre des commandements de Dieu et de l'Eglise, question V du Décalogue, et question I des commandements de l'Eglise, t. I, page 266, et t. II, pages 2 et suiv., plusieurs autres témoignages qui concernent le devoir d'observer ces divers commandements.

9. S. Jérôme, *Exposit. Symboli ad Damasum*, t. IX, *Epist. XVII*: « Nous détestons aussi le blasphème de ceux qui prétendent que Dieu a fait à l'homme des commandements impossibles à observer, ou qui ne sont possibles à observer qu'à l'homme en général, et non pas à chaque homme en particulier. » Saint Augustin dit la même chose, *Serm. CXCI de tempore :* voir cet autre passage rapporté plus haut, question VI du Décalogue, tome I, page 276 (2). »

10. Le deuxième concile d'Orange, canon 25 (ou pour mieux dire, conclusion de ses décrets) : « Nous croyons aussi que toutes les personnes baptisées peuvent et doivent, avec le secours et la coopération de Jésus-Christ, accomplir ce qui tend au salut de leurs âmes, s'ils veulent travailler fidèlement. »

(1) Cf. *Homélies ou Sermons de saint Jean Chrysostôme sur saint Matthieu*, t. III, p. 249-251.

(2) Ce prétendu sermon de saint Augustin n'était autre chose que le *Traité des cinq hérésies*, comme l'ont remarqué les anciens docteurs de Louvain. V. Nat. Alex., *Hist. eccles.*, t. V, p. 107.

11. S. Augustin, *De naturâ et gratiâ*, c. 43 : « Dieu ne nous commande pas l'impossible ; mais en nous faisant ses commandements, il nous avertit, et de faire ce que nous pouvons, et de lui demander ce que nous ne pouvons pas. »

12. Le même, *Lib. II de peccatorum meritis et remissione*, c. 6 : « *Dirigez mes pas* (ô mon Dieu) *selon votre parole*, dit le Psalmiste (*Ps. CXVIII*, 133), *et faites que nulle injustice ne me domine*. Ceux-là sont affranchis de cette détestable servitude, qui reçoivent Jésus-Christ, et à qui ce divin Sauveur donne le droit d'être appelés enfants de Dieu. Ceux-là étaient appelés à être délivrés de ce joug affreux, à qui il disait : *Si le Fils vous délivre, alors vous serez vraiment libres* (Jean, VIII, 36). Ces témoignages, et d'autres sans nombre, ne me permettent pas de douter que Dieu ne commande rien d'impossible aux hommes, pas plus qu'il ne peut être impossible à Dieu de nous prêter le secours dont nous avons besoin pour accomplir ce qu'il nous commande : et de cette manière, l'homme peut toujours, avec l'aide de Dieu, s'abstenir, s'il le veut, du péché. »

13. S. Augustin, *de gratiâ et libero arbitrio*, c. XVI, n. 32 : « Les pélagiens croient nous apprendre quelque chose de bien important, quand ils disent que Dieu ne ferait pas aux hommes des commandements qu'il saurait leur être impossibles. Tout le monde sait cela aussi bien qu'eux. Mais cette vérité n'empêche pas qu'il n'y ait des préceptes que nous n'avons pas la force d'accomplir. Et Dieu nous donne ces préceptes, afin que nous sachions ce que nous devons lui demander ; car c'est la foi qui obtient par la prière la force d'accomplir ce que la loi commande. Enfin le même auteur sacré, qui dit au livre de l'Ecclésiastique : *Si vous voulez, vous garderez les commandements* (XV, 16, selon les Septante), dit aussi dans le même livre : *Qui mettra une garde à ma bouche et un sceau de prudence sur mes lèvres, afin que je ne m'en serve pas pour le mal, et que ma langue ne me perde pas* (*Eccli.*, *XXII*, 33) ?... Il est certain que c'est nous qui agissons, quand nous agissons ; mais c'est Dieu qui nous fait agir, en donnant à notre volonté des forces très-efficaces, suivant ce qu'il dit lui-même : *Je ferai que vous marchiez dans la voie de mes préceptes, que vous gardiez mes ordonnances et que vous les observiez* (Ezech., XXXVI, 27) (1). »

14. S. Chrysostôme, *Hom. VIII* (al. 6) *de pœnitentiâ* : « Quoi

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. I, p. 248-249, et p. 251.

que vous puissiez dire, m'objecterez-vous, la loi est quelque chose de pénible à la nature. Quoi donc? Dieu nous commande-t-il des choses impossibles? — Taisez-vous, et n'accusez pas votre souverain maître : car ce n'est pas là vous justifier, c'est au contraire ajouter à un premier tort un second encore plus grave. Celui à qui son maître avait confié cinq talents s'approcha de lui et lui en remit cinq autres; celui qui avait reçu deux talents s'approcha de même et en remit deux autres; celui enfin qui n'avait reçu qu'un talent, et qui n'en avait point d'autre à remettre qu'il eût gagné, au lieu d'un talent présenta une accusation. Qu'est-ce qu'il dit en effet à son maître? *Je sais que vous êtes un homme dur* (MATTH., XXIV, 25). Ingrat serviteur! Ce n'est pas assez pour lui d'être en faute; il faut de plus qu'il dresse contre son maître un acte d'accusation. *Vous moissonnez*, ajoute-t-il, *là où vous n'avez pas semé, et vous recueillez là où vous n'avez rien mis* (LUC, XIX, 21). C'est ainsi que ceux qui ne font aucune bonne œuvre pendant la vie présente, ajoutent aux crimes dont ils sont déjà chargés des paroles d'inculpation contre leur souverain maître. Gardez-vous donc bien de l'accuser : il ne vous a point commandé l'impossible. Voulez-vous en avoir la preuve? C'est que beaucoup font même plus que ce qui vous est commandé; or, si ce qui leur est commandé comme à vous était réellement impossible, ils ne pourraient à plus forte raison faire davantage par un acte spontané de leur propre volonté. Dieu n'a pas fait un précepte de la virginité, et beaucoup de personnes la gardent cependant; il n'a pas fait un précepte du renoncement à tous les biens, et beaucoup renoncent à tout ce qu'ils possèdent, témoignant ainsi par les faits combien il est facile d'observer les commandements : car ils n'iraient pas au-delà de ce qui est de précepte, si le précepte lui-même n'était pas facile à observer... »

» Tout cela, je ne l'ai pas dit sans me proposer un but; mais je l'ai dit pour vous faire voir que la loi divine n'est ni difficile, ni pénible, ni intolérable, ni impossible à plus forte raison. Rendons cette vérité encore plus évidente par les paroles de Jésus-Christ lui-même : *Celui*, nous a-t-il dit, *qui regarde une femme avec un mauvais désir, a déjà commis l'adultère dans son cœur* (MATTH., V, 28). Jésus-Christ voyait bien aussi que beaucoup de personnes rejetteraient leur lâcheté sur la difficulté de la loi; c'est pourquoi au lieu de présenter cette loi toute seule, et dans sa nudité pour ainsi dire, il rappelle en même temps la loi ancienne, pour rendre plus sensible la facilité d'accomplir la nou-

velle loi par sa comparaison avec l'ancienne, et nous donner par-là une preuve de plus de sa condescendance pour les hommes.....

» Pourquoi leur rappelle-t-il la loi ancienne par ces paroles qu'il leur adresse : *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens, Vous ne commettrez point d'adultère?* C'est qu'il savait que ce commandement leur était difficile à observer, non de sa propre nature, mais à raison de leur lâcheté à eux-mêmes. Car bien des choses aisées de leur nature deviennent pénibles à raison de notre lâcheté, comme aussi il y a des choses de pénible exécution qui nous deviennent légères et très-praticables par l'effet de l'ardeur avec laquelle nous nous portons à les exécuter : la difficulté alors ne gît pas dans la nature des choses elles-mêmes, mais dans les dispositions de ceux qui les entreprennent. Voici ce qui va vous rendre la chose évidente : le miel est doux et agréable de sa nature, et cependant il présente aux malades un goût désagréable d'amertume, ce qui est l'effet, non de la nature qui lui est propre, mais de l'indisposition de ceux qui le goûtent; de même, si la loi nous paraît à charge, ce n'est pas qu'elle le soit en elle-même, mais cela vient uniquement de notre lâcheté. Je n'aurai pas beaucoup de peine à démontrer que l'observation de la loi est facile; je n'ai pour cela qu'à faire voir ce qui la rend de difficile exécution. Voici en effet ce que porte la loi nouvelle : Fuyez l'aspect de la femme, éloignez-vous des occasions de luxure; tandis que c'eût été rendre la loi difficile à observer que de dire au contraire : Fréquentez les femmes, arrêtez-vous avec complaisance à contempler leur beauté, et en même temps réfrénez vos désirs. Voilà, vous dis-je, ce qui serait difficile à observer. Mais vous dire au contraire : Ecartez-vous du foyer, éloignez-vous du feu, n'approchez pas de la flamme, c'est vous faciliter les moyens de ne pas brûler (1). »

15. S. Léon-le-Grand, *Serm. V de Quadragesimâ :* « Il faut que notre obéissance seconde la grâce, et que nous demeurions toujours attachés à celui sans lequel nous ne pouvons rien faire de méritoire. Si nous trouvons quelque chose de difficile ou d'impossible dans la pratique des commandements de Dieu, pour fortifier notre faiblesse, il faut implorer le secours de celui qui a fait ces commandements. En nous faisant ces préceptes, il excite notre désir et il tient ses secours toujours prêts. *Abandonnez au*

(1) Cf. S. *Joannis Chrysostomi opera,* t. II, pag. 324, 322, 324-325, édit. Montfaucon; p. 378, 379, 382, édit. Gaume.

Seigneur le soin de tout ce qui vous regarde, et il vous nourrira lui-même (Psaume LIV, 23) (1). »

16. S. Augustin, *De naturâ et gratiâ*, c. 69; voir ce passage rapporté au chapitre du Décalogue, question VI, témoignage 7, tome Ier, page 275. On pourra consulter aussi dans ce même chapitre les témoignages 2, 3, 4, 5, 8, 9 et 10, pages 273-276.

17. S. Bernard, *Epist. CCCLXXXV*, aux moines de saint Bertin : « Rougissons d'aller maintenant avec moins d'empressement à la vie que nous n'allions auparavant à la mort, et de travailler avec moins d'ardeur à notre salut que nous n'avons fait à notre perte. Car, et c'est ce qui nous rend tout-à-fait inexcusables, nous devons savoir que plus on se hâte, plus il est aisé de courir dans la voie de la vie. Plus le joug du Seigneur nous charge, plus il est aisé à porter. Les oiseaux ne sont-ils pas plutôt soulagés que chargés par la grandeur de leurs ailes et par le nombre de leurs plumes? Retranchez-leur ce soutien, et tout aussitôt le corps, de son propre poids, se précipitera vers la terre. Il en est de même de la loi de Jésus-Christ, de la douceur de son joug, de la légèreté de son fardeau : plus nous nous en déchargerons, et plus nous succomberons, car nous le portons bien moins que ce n'est lui qui nous porte (2). »

18. S. Chrysostôme, *in psalmum CXI* : « Le Psalmiste dit : *Heureux l'homme qui craint le Seigneur; il aura une ardente volonté d'accomplir les commandements divins (Ps. CXI, 1)*; car celui qui craint Dieu comme il doit le craindre reçoit avec empressement tous ses ordres; de sorte que l'amour qu'il porte à l'auteur de la loi lui rend de facile exécution la loi elle-même, quand même celle-ci présenterait quelque chose de pénible. Et que personne ne s'avise de me reprendre, si je me sers de l'exemple que je vais vous dire; car saint Paul s'en est également servi, lorsqu'il a dit : *Comme vous avez fait servir vos membres à l'impureté, faites-les servir maintenant à la pratique de la justice (Rom., VI, 19)*. Celui donc qui s'attache à une prostituée supporte avec plaisir les affronts, les injures, les mauvais traitements, le déshonneur, l'exil de sa patrie, le déshéritement des biens paternels, la disgrâce des auteurs de ses jours, et tout autre malheur semblable, pour l'amour qu'il porte à l'objet de sa passion; que s'il en est ainsi à l'égard de ces sortes de choses, avec com-

(1) Cf. *Sermons de saint Léon*, p. 260.
(2) Cf. *Lettres de saint Bernard*, trad. de Villefore, t. II, p. 523.

bien de plaisir donc ne doit-on pas embrasser la pratique des commandements de Dieu, qui sont si salutaires, si utiles, si honorables et si avantageux pour ceux qui les pratiquent, sans considérer ce qu'il peut y avoir en eux de pénible? D'autant plus que ce qu'ils peuvent renfermer de semblable n'est point attaché à ces commandements considérés en eux-mêmes, mais n'a d'autre cause que la lâcheté avec laquelle nous nous portons à les observer. De sorte qu'il suffit de les embrasser avec amour pour les trouver aussitôt doux et faciles. C'est ce qui a fait dire à notre divin Sauveur : *Mon joug est doux et mon fardeau léger* (MATTH., XI, 30). Et pour vous convaincre qu'il en est ainsi, et que la lâcheté de la plupart leur rend pénibles les choses les plus aisées, tandis que la ferveur leur rendrait faciles les choses les plus pénibles à la nature : rappelez-vous d'une part l'exemple des Israélites, qui murmuraient et se souhaitaient la mort au moment où la manne leur tombait en abondance, et de l'autre celui de saint Paul, qui surabondait de joie lorsqu'il n'avait pas même de quoi se nourrir. D'un côté, les Israélites disaient : *Le cœur nous soulève à la vue de cette chétive nourriture* (*Num., XXI,* 5); *vous nous avez amenés dans ce désert comme s'il n'y avait pas de tombeaux en Egypte* (*Exod., XIV,* 11). De l'autre, saint Paul disait : *Je me réjouis dans mes tribulations, et j'accomplis dans ma personne ce qui manquait encore aux souffrances de Jésus-Christ* (*Col., I,* 24). Et de quelles tribulations s'agissait-il? Il s'agissait de la faim, de la soif, de la nudité, et de tous les autres maux dont ce même apôtre a fait ailleurs l'énumération. Voilà ce que lui faisait endurer l'ardente volonté qu'il avait d'accomplir les commandements divins (1). »

19. S. AUGUSTIN, *Serm. LXI de tempore* (2) : « De quelque prix que soit le remède que nous trouvons dans la charité véritable et parfaite, il n'est aucun de nous qui ne puisse l'avoir avec l'aide de Dieu. Pour tout le reste l'homme peut alléguer des motifs de dispense; mais pour la charité, il ne peut prétexter aucune excuse. Car s'il y a bien des œuvres corporelles que notre peu de force ne nous permet pas d'exécuter, nous pourrons toujours, avec la grâce de Dieu et pourvu que nous le voulions véritablement, avoir en nous la charité...

(1) Cf. S. *Joannis Chrysostomi opera*, t. V, p. 277-278, édition de Montfaucon; p. 332-333, édit. Gaume.

(2) Noël-Alexandre nie que ce sermon soit de saint Augustin pour des raisons qui ne me semblent pas péremptoires. V. *Hist. eccl.*, t. V, p. 105.

» Mais on dira peut-être : Je ne saurais en aucune manière aimer mes ennemis. Dieu vous déclare au contraire dans toutes ses Ecritures que vous le pouvez. Vous répondez que vous ne le pouvez pas. Voyez maintenant si c'est vous ou Dieu qu'il faut croire là-dessus. Mais comme la vérité ne peut pas mentir, c'est à la fragilité humaine à se désister de ses frivoles excuses : car Dieu étant juste n'a pu rien commander d'impossible, et comme il est aussi infiniment bon, il ne condamnerait pas l'homme pour avoir fait ce qu'il lui aurait été impossible d'éviter. Pourquoi donc tergiverser, comme nous le faisons, en pure perte? Personne ne sait mieux ce que nous sommes capables de faire, que celui qui nous en a donné le pouvoir. Tant d'hommes, tant de femmes, tant de clercs, tant d'enfants et de jeunes et tendres vierges ont enduré sans laisser échapper une plainte le supplice du feu et celui d'être exposés aux bêtes; et nous, nous dirons encore que nous ne pouvons supporter les injures que nous adressent quelques insensés? Nous poursuivons jusque dans leur sang, s'il nous est possible, la vengeance d'une injure que nous en aurons reçue; de quel front, ou par quel principe de conscience, pouvons-nous donc désirer de partager un jour le bonheur des saints, tandis que nous refusons d'imiter leurs exemples dans les choses mêmes qu'il nous serait le plus facile d'accomplir? »

20. Le même, *Lib. III contra Cresconium Grammaticum*, c. 4 : « Les bonnes œuvres font le discernement des bons d'avec les méchants, comme elles feront la cause de la différence de leur sort. Si l'homme injuste ne peut pas accomplir ce qu'accomplit le juste, c'est qu'il est étranger à l'amour de Jésus-Christ, qui donne au juste la force d'accomplir sa loi. »

21. Le même, *de verâ et falsâ pœnitentiâ*, c. 5 : « L'Apôtre a dit : *Ma conscience ne me reproche rien, mais je ne suis pas justifié pour cela* (*I Cor., IV,* 3). Car, comme il savait que les justes eux-mêmes peuvent tous les jours tomber dans quelques péchés, il ne se tenait point pour assuré d'être sans péché, quelque assuré qu'il fût d'être inséparablement uni à Jésus-Christ. Car s'il n'avait pas été convaincu que les justes eux-mêmes ont souvent besoin de pardon, comment aurait-il pu avoir la crainte d'être souillé de quelque faute, lui qui savait qu'il possédait l'esprit de Dieu, et qu'il le servait avec une intention pure? Et pourquoi Notre-Seigneur aurait-il lavé les pieds à son apôtre et enseigné à son Eglise à suivre le même exemple, si ce n'est parce que,

comme nos offenses sont journalières, nous devons aussi recourir journellement au pardon? Pourquoi nous aurait-il appris à dire dans nos prières : *Pardonnez-nous nos offenses,* s'il pouvait se lasser de nous faire miséricorde, tandis qu'il ne veut pas que nous nous lassions de l'implorer? »

22. Le même, *de Spiritu et Litterâ,* c. 28 : « Comme certains péchés véniels dont on n'est point exempt en cette vie n'excluent point les justes de la vie éternelle, de même certaines bonnes œuvres mêlées à la vie des méchants ne les préservent point de la damnation, et ne leur donnent nul droit à l'héritage céleste (1). »

23. S. Grégoire-le-Grand, *Lib. VI in librum I Regum,* c. 2, sur ces paroles du chapitre XV du premier livre des Rois : *Je me repens d'avoir fait roi Saül.* C'est comme s'il disait : Je ne veux plus qu'il règne sur mon peuple, quoique je l'aie voulu autrefois; parce que ce même homme que j'ai voulu récompenser de son humilité, je le vois maintenant s'élever et se révolter contre moi avec orgueil. Ces paroles n'ont pas leur application dans toute sorte de pécheurs, mais dans ceux-là seulement dont la chute est évidente, sans qu'on puisse prévoir qu'ils fassent un jour pénitence. Car quant aux chutes que peuvent faire les justes, il est dit à leur sujet : *Le juste tombera sept fois, et se relèvera* (*Prov., XXIV,* 16). Leurs chutes mêmes sont en quelque sorte ce qui les affermit dans le bien, puisque, si Dieu permet qu'ils tombent, c'est afin qu'ils se tiennent désormais plus fermes. Dieu permet qu'ils tombent quelquefois dans le mal, afin que la vaine gloire ne leur fasse pas perdre leurs éminentes vertus. Ceux-ci assurément, s'ils n'accomplissent pas toujours la volonté de Dieu à leur égard, ne se séparent pas pour cela de lui, parce que Dieu ne les laisse à eux-mêmes quelques instants, que pour qu'ils soient à lui toute l'éternité, et que ces actes d'une fragilité momentanée ne doivent pas avoir pour eux de suites graves. »

24. Le vénérable Bède, *in caput XXIV Proverbiorum, vel juxtà ipsius divisionem, in caput XXVI,* sur ces paroles : *Le juste tombera sept fois,* etc. : « Comment appeler juste celui qui tombe, c'est-à-dire, qui pèche, si ce n'est parce qu'il est question ici de ces fautes légères et journalières, dont les justes eux-mêmes ne sauraient être exempts en cette vie. Car tous les jours, bon

(1) Cf. *Le livre de saint Augustin de l'Esprit et de la Lettre,* p. 110

gré mal gré, nous péchons souvent, et tantôt par ignorance, tantôt par oubli; tantôt par pensées, et tantôt par paroles; tantôt par surprise, tantôt par nécessité ou par fragilité. Et cependant le juste se relève; car il est juste, et une faiblesse passagère ne peut pas lui faire perdre son état de justice. »

25. On trouvera sur ce même sujet plusieurs passages rapportés déjà, soit à l'article des péchés en général, question III, soit à celui de l'expiation des péchés, questions II et III.

26. Le concile de Milève, canon 7 (1) : « Quiconque dira que les saints, en disant dans l'oraison dominicale : *Remettez-nous nos dettes*, ne le disent pas pour eux-mêmes, parce que cette demande ne leur est plus nécessaire, mais pour les autres de leur peuple qui sont pécheurs, et que c'est pour cette raison que chacun des saints ne dit pas : *Remettez-moi mes dettes*, mais, *Remettez-nous nos dettes*, pour faire entendre que le juste le demande pour d'autres que pour lui-même; qu'il soit anathème! Car l'apôtre saint Jacques était saint et juste, quand il disait : *Nous manquons tous en beaucoup de choses* (Jac., III, 2). Car pourquoi ajoute-t-il le mot *tous*, si ce n'est pour être d'accord avec cette parole du prophète David : *Seigneur, n'entrez pas en jugement avec votre serviteur, parce que nul homme vivant ne sera trouvé juste devant vous* (*Ps. CXLII, 2*); et avec cette maxime du sage Salomon : *Il n'y a personne qui ne pèche* (*II Paralip., VI, 36*); et avec cet oracle du livre de Job : *Il met comme un sceau sur la main de tous les hommes, afin que tous connaissent leur faiblesse* (Job, XXXVII, 7)? C'est pourquoi le juste Daniel, après avoir dit au pluriel dans sa prière : *Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité* (Dan., IX, 5), ce qu'il confesse avec autant de vérité que d'humilité, de peur qu'on ne crût qu'il avait dit cela des péchés de son peuple plutôt que des siens, ajoute un peu plus bas : *Lorsque je priais encore, et que je confessais mes péchés et ceux d'Israël mon peuple* (*ibid.*, 20). Il n'a pas voulu dire *nos péchés*, mais il a dit *les péchés de son peuple et les siens*, parce qu'étant prophète, il prévoyait qu'il se rencontrerait dans l'avenir des hommes qui entendraient aussi mal cette parole : *Remettez-nous nos dettes*. »

27. *Ibidem*, canon 8 (2) : « Ceux qui veulent que ces mêmes

(1) C'est le même que le canon 8 du concile de Carthage de l'an 418. V. le *Dictionnaire universel des conciles*, t. Ier, col. 515-516.

(2) C'est le neuvième du concile de Carthage de l'an 418. V. le *Dictionnaire universel des conciles*, t. Ier, col. 515-516.

paroles de l'oraison dominicale : *Remettez-nous nos dettes,* soient dites par les saints uniquement par un motif d'humilité, et non pas aussi avec vérité, qu'ils soient anathèmes. Car comment souffrir que quelqu'un dans sa prière mente, non aux hommes seulement, mais à Dieu, en demandant du bout de ses lèvres que ses péchés lui soient remis, en même temps qu'il dit au fond de son cœur qu'il n'a point de péchés dont il ait à demander la rémission? »

28. S. Augustin, *de naturâ et gratiâ,* c. 26 : « Dieu, quand il guérit un pécheur de ses maladies spirituelles, ou qu'il lui rend la vie en le rétablissant dans l'état de justice en vue des mérites du divin médiateur Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il a amené ce pécheur converti à un état de parfaite santé, c'est-à-dire à un état parfait de sainteté et de justice, ne l'abandonne plus ensuite qu'il n'en soit auparavant abandonné, et il ne tient pas à lui qu'on ne conserve jusqu'à la mort la grâce qu'on a une fois reçue. »

29. S. Prosper, *Sentent. VII ad capitula Gallorum :* « Celui qui dit que Dieu, après avoir régénéré en Jésus-Christ tels et tels de ses enfants, après leur avoir donné la foi, l'espérance et la charité, ne leur donne pas la persévérance, parce que sa prescience et sa prédestination ne les a pas séparés de la masse de perdition; s'il veut dire en cela que c'est Dieu qui ne veut pas que ces hommes persévèrent dans les bonnes dispositions où il les a lui-même fait entrer, il fait injure à la justice de Dieu. Car quoique Dieu puisse par sa vertu toute-puissante donner à ces hommes la force de persévérer, sa grâce cependant ne les abandonne pas, qu'elle n'en soit abandonnée toute la première. Et comme il a prévu qu'ils l'abandonneraient en effet par leur propre volonté, c'est pour cela qu'il ne les a pas compris dans le nombre des élus ou des prédestinés. »

30. Le même, *ad septimam objectionem Vincentianam,* ayant à répondre à cette objection , que la volonté de Dieu serait que la plupart des hommes ni ne voulussent, ni ne pussent se sauver, parle ainsi : « Si vous le dites simplement de ceux qui, abandonnant la règle de la piété et de la foi, se sont attachés irrévocablement à de profanes erreurs ou à un genre de vie dissolu, il n'est pas douteux qu'avec une telle volonté ils ne veuillent pas eux-mêmes se sauver, et que, tant qu'ils ne le veulent pas, ils ne le puissent pas non plus. Mais il n'est nullement croyable que ces hommes soient tombés dans cet état désespéré par la volonté de

Dieu même, puisque *Dieu soutient plutôt tous ceux qui sont près de tomber, et qu'il relève tous ceux qui se sont brisés* (*Ps. CXLIV*, 14). Car personne n'est relevé que par sa grâce, personne n'est soutenu que par sa grâce. La volonté de Dieu est donc que chacun persévère dans sa bonne volonté, puisqu'il n'abandonne personne avant d'en être abandonné, et que souvent il rappelle à lui ceux mêmes qui s'étaient rendus sourds à sa voix. »

31. S. Chrysostôme, *Hom. III* (al. 4) *in Joannem* : « Rendons gloire à Dieu, comme nos pères nous ont appris à lui rendre gloire, c'est-à-dire, attachons-nous à le glorifier, et par notre foi, et par nos œuvres. Car il ne nous servirait de rien pour le salut d'avoir des sentiments orthodoxes, si notre vie elle-même n'était rien moins que pure. Appliquons-nous donc à la mettre en harmonie avec la volonté de Dieu, en nous tenant éloignés de toute turpitude, de toute injustice, de toute cupidité, et en nous considérant comme des voyageurs et des étrangers qui n'ont rien à faire ici-bas (1). »

32. *Ibidem, Hom. IX* : « Il ne suffit pas, pour conserver la pureté de l'âme, d'être baptisé et d'avoir la foi; mais il nous faut de plus, si nous voulons ne point déchoir de cet heureux état de grâce, mener une conduite qui y réponde... Car il serait bien à craindre, si nous venions à souiller cette belle robe d'innocence, qu'en punition de notre négligence et de nos manquements, nous ne fussions chassés de la salle du festin, comme cet homme à qui manquait la robe nuptiale, ou exclus, comme les cinq vierges folles, de la chambre de l'époux. Car remarquez, je vous prie, que cet homme qui se vit ignominieusement chassé était pourtant du nombre des convives et avait été invité comme les autres; mais, parce qu'après avoir reçu cette invitation et obtenu cet honneur, il avait manqué à celui qui l'avait invité, voyez comment il a été puni, et comme son châtiment mérite notre pitié et nos larmes. Après qu'il a été reçu, et quand il est déjà placé à cette table si splendidement servie, voilà qu'il se trouve non-seulement exclu du festin, mais de plus lié par les mains et par les pieds, et jeté dans les ténèbres extérieures, où il n'a plus qu'à pleurer et à grincer des dents, sans fin et sans mesure. Gardons-nous donc bien de penser, mes bien-aimés, qu'il nous suffit pour être sauvés d'avoir la foi. Car si nous ne

(1) Cf. S. *Joannis Chrysostomi opera*, t. VIII, p. 31, édit. Montfaucon; p. 36, édit. Gaume.

donnons pas l'exemple d'une vie pure, si au contraire nous nous montrons avec des vêtements indignes de notre heureuse vocation, rien ne pourra empêcher que nous ne partagions un jour le sort de ce misérable (1). »

33. Le même, *Hom. LXX in Matthæum* : « Pour que les fidèles ne se flattent pas de pouvoir être sauvés par leur foi seule, Notre-Seigneur en vient à parler du châtiment que subiront les méchants. Ainsi exhorte-t-il, d'une part, les infidèles à embrasser la foi ; de l'autre, les fidèles à mener une bonne vie. Car le vêtement qu'on revêt, c'est la vie que l'on mène. »

34. Le même, *in Psalmum CX* : « De peur que quelqu'un ne s'imagine que, pour posséder la sagesse, il suffise d'avoir l'intelligence, le Psalmiste ajoute (*Ps. CX*, 10) : *Tous ceux qui agissent conformément à cette crainte, sont remplis d'une intelligence salutaire.* Car la foi ne suffit pas, si l'on ne vit en même temps d'une manière conforme à sa foi. Mais comment la crainte du Seigneur est-elle le commencement de la sagesse? C'est qu'elle nous détourne de tous les péchés, et qu'elle nous porte à pratiquer toutes les vertus. Ici le Psalmiste entend par la sagesse, non celle qui consiste dans les paroles, mais celle qui se produit par les œuvres. Car les philosophes même profanes ont défini la sagesse, la connaissance des choses divines et humaines. Or, c'est la crainte de Dieu qui nous apprend un art si noble, en nous corrigeant du vice, en nous insinuant la vertu, en nous inspirant le mépris des choses présentes et en nous faisant comme habiter le ciel. Quoi de plus sage qu'une âme établie dans ces excellentes dispositions? Mais le Psalmiste demande ici, non des hommes qui se bornent à écouter des leçons de sagesse, mais des hommes qui les mettent en pratique ; car *tous ceux*, dit-il, *qui agissent conformément à cette crainte, sont remplis d'une intelligence salutaire*; c'est-à-dire, que l'intelligence n'est salutaire qu'en ceux qui mettent la sagesse en pratique, qui prouvent leur sagesse par l'excellence de leurs actions (2). »

35. Le même, *adversùs vituperatores vitæ monasticæ, lib. 1* : « A quoi sert la foi, si la vie n'est pure et régulière? Mais peut-être que ces principes vous passent, car vous êtes assez peu instruits de nos maximes. Je vous rapporterai donc en peu de mots ce que Jésus-Christ nous a enseigné : examinez bien si ses

(1) Cf. S. *Joannis Chrysostomi opera*, p. 60-61, édit. Montfaucon; p. 70, édit. Gaume.
(2) Cf. *Ibidem*, t. V, p. 276, édit. Montfaucon; p. 330, édit. de Gaume.

menaces ne regardent que ceux qui pèchent contre la foi et contre ses dogmes, ou si elles ne tombent pas aussi sur ceux dont la conduite et les mœurs sont déréglées. Lorsqu'il se retira sur la montagne, il dit entre autres instructions à cette multitude infinie de peuple qui accourait vers lui de toutes parts : *Tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le royaume du ciel; mais celui-là* seulement y entrera, *qui fait la volonté de mon Père qui est dans le ciel. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom? n'avons-nous pas fait en votre nom plusieurs miracles? Et alors je leur dirai hautement : Je ne vous connais point; retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité* (Matth., VII, 21 et suiv.)... *Celui qui écoute ma doctrine et ne la met pas en pratique, je le compare à un insensé qui a bâti sa maison sur le sable; et lorsque la pluie est tombée, que les fleuves se sont débordés, que les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, elle a été renversée, et la ruine en a été grande.* Il disait encore dans une autre occasion : *Lorsqu'un filet est plein, les pêcheurs le tirent sur le bord, et s'étant assis, ils mettent ensemble tous les bons dans un vaisseau, et jettent dehors les mauvais. C'est ce qui arrivera à la fin du monde : les anges viendront, et sépareront les méchants du milieu des justes, et les jetteront dans la fournaise* (Matth., XIII, 48-50). Lorsqu'il avait à s'élever contre des hommes impudiques et corrompus, il disait : *Ils iront là où le ver qui les rongera ne mourra point, et où le feu qui les brûlera ne s'éteindra point* (Marc, IX, 42). Il disait encore : *Un roi voulut faire les noces de son fils..... et ayant aperçu un homme qui n'était vêtu que d'habits malpropres, il lui dit : Mon ami, comment êtes-vous entré ici n'ayant point la robe nuptiale? Et cet homme demeura muet. Alors le roi dit à ses gens : Liez-lui les mains et les pieds, et jetez-le dans les ténèbres extérieures* (Matth., XXII, 2, 13). Ces châtiments, comme je l'ai dit, sont faits pour les impudiques et les gens corrompus.

» Les vierges folles furent bannies de la chambre de l'époux, en punition de leur dureté; d'autres ont été condamnés pour de pareilles fautes au feu de l'enfer, préparé pour le démon et pour ses anges. Les paroles inutiles seront châtiées; c'est ce qui est encore expressément marqué dans l'Evangile : *Ce seront vos paroles qui vous condamneront, ou ce seront vos paroles qui vous justifieront* (Matth., XII, 37). Est-ce donc sans raison que je vous recommande tant une conduite pleine de réserve, et cette

partie de la morale qui vous servira à bien régler votre vie, tandis que je ne le fais qu'après Jésus-Christ, dont je vous ai cité les paroles? Encore ne vous en ai-je rapporté que quelques-unes; car il en a dit bien davantage. Si je ne craignais de vous ennuyer par des longueurs excessives, je vous citerais les prophètes, et saint Paul, et les autres apôtres, et vous verriez avec quelle particulière attention Dieu nous a recommandé cette partie de nos devoirs (1). »

36. S. FULGENCE, *Lib. II de remissione peccatorum* : « Il est certain que la rémission des péchés n'est accordée qu'aux pécheurs pénitents qui sont admis dans le sein de l'Eglise catholique. Car la conversion ne peut être véritable, que là où la réforme des mœurs s'unit à la pureté de la foi, et où la volonté de bien vivre n'est déparée par aucune attache à l'erreur. Car notre conduite serait faussement appelée bonne, si elle était tristement influencée par quelque fausse croyance, quoique, d'un autre côté, il ne suffise pas non plus pour le salut d'avoir une foi pure, si l'on déshonore sa foi par l'impureté de sa vie. C'est ce qui fait dire à saint Jacques, d'une part, que *la foi sans les œuvres est une foi morte* (JAC., II, 20, 26), et à saint Paul, de l'autre, que *tout ce qui ne se fait pas selon la foi, est péché* (*Rom., XIV*, 23) (2). »

37. S. GRÉGOIRE-LE-GRAND, *Hom. XXIX in Evangelia* : « *Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé; celui qui ne croira pas, sera condamné* (MARC, XVI, 16). Quelques-uns d'entre vous diront peut-être en eux-mêmes : Je suis de ceux qui croient; je serai donc sauvé. Cela est vrai, mes frères, pourvu que leurs actions soient conformes à leur foi. Car la foi n'est véritable que lorsque les actions ne démentent point les paroles. C'est pourquoi saint Paul disait, en parlant des faux chrétiens : *Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renoncent par leurs paroles* (*Tit., I*, 16). Et saint Jean en parle à son tour de cette manière : *Celui qui dit qu'il connaît Dieu, et qui n'observe pas ses commandements, est un menteur* (I JEAN, II, 4).

» Ainsi, mes chers frères, c'est par les actions de notre vie

(1) Cf. *Les Opuscules de saint Jean Chrysostôme*, p. 455-557.

(2) Saint Fulgence ne veut pas dire ici que toutes les actions des infidèles sont des péchés proprement dits, mais seulement que ce ne sont pas des œuvres méritoires pour le salut, ou des œuvres d'une bonté suffisante pour les justifier. Car il reconnaît, *lib. de incarnatione et gratiâ Christi*, c. 26, qu'ils peuvent faire eux-mêmes quelques bonnes œuvres.

que nous devons reconnaître la vérité de notre foi, puisque nous ne sommes véritablement fidèles que lorsque nous accomplissons par nos œuvres ce que nous promettons par nos paroles. Car nous avons solennellement promis à Dieu, au jour de notre baptême, de renoncer à toutes les œuvres et à toutes les pompes du démon, notre ancien ennemi. Que chacun de vous, mes frères, rentre donc en lui-même et s'examine sérieusement; et s'il reconnaît qu'il a gardé depuis son baptême ce qu'il a promis avant de le recevoir, qu'il se réjouisse dans l'assurance qui lui en revient d'être véritablement fidèle (1). »

38. S. Grégoire-le-Grand, *Moralium lib. XXXIII*, c. 7 (al. 4) : « Il y en a d'autres que (Béhémoth) ne détourne pas de la règle de la foi, mais qu'il porte à des actions contraires à ce qu'elle enseigne. Il y en a d'autres encore qu'il ne peut porter à des œuvres de péché, mais en qui il altère la rectitude de leur bonne intention, afin que, sortis une fois de la voie royale de la charité, ils s'égarent de plus en plus dans leurs actes. Sans avoir perdu la foi, ils ne vivent plus de la vie de la foi, parce que les choses qu'ils font, ou sont ouvertement criminelles, ou du moins le deviennent, quelque apparence qu'elles aient d'ailleurs de sainteté, par la perverse disposition de leur cœur.

» Et en effet, comme plusieurs sont fidèles de profession, sans l'être par la pureté de la vie, la vérité elle-même a prononcé cet oracle : *Tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le royaume des cieux* (Matth., VII, 21). Et ailleurs : *Pourquoi m'appelez-vous : Seigneur, Seigneur, et ne faites-vous pas ce que je dis* (Luc, VI, 46)? Saint Paul a dit pour la même raison : *Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renient par leurs œuvres* (*Tit., I,* 16). Et saint Jean : *Celui qui dit qu'il le connaît, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur* (I Jean, II, 4). C'est encore pour cela que le Seigneur fait entendre ces paroles de reproche contre le peuple qui était autrefois son peuple privilégié : *Ils m'honorent des lèvres, mais leurs cœurs sont bien loin de moi* (Marc, VII, 6 ; Isaïe, XXIX, 13). Et David disait dans un psaume : *Ils lui faisaient de bouche des promesses flatteuses, mais leur langue était mensongère* (*Ps. LXXVII,* 36).

» Que personne donc ne s'imagine que la foi puisse suffire sans

(1) Cf. *Les quarante homélies de saint Grégoire sur les Evangiles*, trad. par le duc de Luynes, p. 312-313.

les œuvres, puisque nous savons qu'il est écrit : *La foi sans les œuvres est morte* (JAC., II, 20, 26). Que personne ne se flatte de pouvoir éviter les morsures de Béhémoth par la seule confession de sa foi ; car bien qu'il ait déjà absorbé le fleuve, il reste encore tout altéré des eaux du Jourdain, et le Jourdain coule dans sa gueule toutes les fois qu'un chrétien se laisse emporter au torrent du vice. Il est bien vrai que la foi nous soutient au-dessus de ce torrent et est un obstacle à ce qu'il nous engloutisse ; mais nous devons bien prendre garde à ce qu'elle ne nous échappe pas elle-même dans le péril que la lubricité de nos œuvres lui fait courir. Si nous marchons sans précaution, ce sera bien en pure perte que la foi nous fera tenir le droit chemin, puisque, encore bien que la céleste patrie en soit le terme, ce terme ne saurait être atteint par ceux qui font, même sans sortir de cette voie, des chutes funestes (1). »

39. S. AUGUSTIN, *De gratiâ et libero arbitrio*, c. VIII, n. 20 : « Après leur avoir dit (aux Ephésiens, II, 8-9) : *C'est la grâce qui vous a sauvés par la foi ; et cela ne vient pas de vous, mais c'est un don de Dieu ; et ce don ne vous a pas été fait en conséquence de vos œuvres, afin que personne ne s'en enfle d'orgueil ;* l'Apôtre s'est aperçu que quelques personnes pourraient abuser de ses paroles, et s'imaginer que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires à ceux qui ont la foi, que la foi toute seule leur suffit ; et d'un autre côté, que les hommes pourraient s'enfler de leurs bonnes œuvres, comme n'ayant besoin que d'eux-mêmes pour les pratiquer. C'est pour confondre cette double erreur qu'il ajoute tout de suite : *Car nous sommes l'ouvrage de Dieu, ayant reçu un nouvel être en Jésus-Christ pour vivre dans la pratique des bonnes œuvres, que Dieu a d'avance marquées à chacun de nous* (2).

40. S. CYRILLE, *Lib. I in Joannem*, c. 16, sur ces paroles, *Manete in me, et ego in vobis ; sicut palmes*, etc. : « Nous voyons clairement par ce passage que c'est par la foi que nous sommes insérés à ce cep divin qui est Jésus-Christ, pour devenir comme les branches d'un même arbre. Mais nous ne devons pas apporter un moindre soin à lui être unis par la charité, c'est-à-dire par l'observation de ses commandements, en répétant ces mots du Psalmiste : *Mon âme s'est attachée à vous suivre* (*Ps. LXII*, 9). Il ne nous suffit donc pas pour notre perfection, c'est-à-dire pour notre

(1) Cf. *Morales de saint Grégoire*, t. IV, p. 583-585.
(2) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. I^er, p. 221-222.

sanctification, qui résultera de l'union de nos âmes à Jésus-Christ, d'être comptés parmi les branches dont il est le cep; mais il nous faut de plus nous attacher constamment à lui par une ardente charité. Car c'est en cela que consiste surtout le mérite de l'union spirituelle que nous sommes obligés d'avoir avec lui. »

41. Voir plus haut d'autres témoignages à l'appui de la même thèse, à l'article *des péchés* contre le Saint-Esprit, question III, *témoignages* 6 et suivants, jusqu'au 18e inclusivement, tome IV, pages 141-152, comme aussi à l'article *des bonnes œuvres*, question I, témoignages 5 et suivants, même tome, p. 277-279.

42. S. Ambroise, *in caput I Lucæ*, sur ces paroles, *Erant ambo justi ante Deum*, etc. : « *Ils étaient tous deux justes devant Dieu, et ils marchaient sans reproche dans la voie de tous les commandements et de toutes les ordonnances du Seigneur* (Luc, I, 6). Que répondront à cela ceux qui prétendent se consoler des péchés qu'ils commettent, en donnant pour excuse qu'il est impossible à l'homme de vivre exempt de péché dans cette vie, et qui allèguent ce verset du livre de Job : *Personne n'est exempt de souillures, quand il ne vivrait qu'un jour sur la terre* (Job, XIV, 4, selon la version italique et celle des Septante)? Il faut leur répondre qu'ils aient à expliquer d'abord ce qu'ils entendent par être exempt de péché, et s'ils entendent par-là n'avoir jamais péché, ou bien avoir cessé de pécher. Car s'ils pensent que ce soit être exempt de péché que d'avoir cessé de pécher (1), je me trouverai d'accord avec eux, puisque (comme le dit l'Apôtre) *tous ont péché, et ont besoin de la gloire de Dieu* (*Rom., III*, 23). Mais s'ils entendent par *être exempt de péché* s'être corrigé de ses égarements et vivre de manière à ne plus pécher désormais, je ne puis pas me rendre à leur sentiment, puisque nous lisons au contraire que Notre-Seigneur *a aimé l'Eglise et s'est livré* à la mort *pour elle....., pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais* toute *sainte et* parfaitement *exempte de souillures* (*Ephes., V*, 25, 27).....

» Ce n'est pas sans motif que l'Evangéliste ajoute ces deux mots : *Ils étaient justes devant Dieu*. Car tous ceux qui sont justes devant les hommes ne sont pas pour cela justes devant Dieu. Les hommes voient d'une manière, et Dieu d'une autre; les hommes s'arrêtent

(1) Il y a sans doute ici une incise pour une autre, et il nous semble, d'après la suite des idées, qu'il faudrait lire ici *numquàm omninò peccasse*, n'avoir jamais péché, au lieu de *desisse peccare*, avoir cessé de pécher.

à l'extérieur, et Dieu pénètre le fond de l'âme. Il peut donc fort bien arriver que quelqu'un me paraisse juste en prenant à mes yeux un air de bonté, et que pourtant il ne soit pas juste devant Dieu, si sa justice apparente n'est l'effet que de son hypocrisie, au lieu d'être la naïve expression de l'état de son âme : car, dans ce dernier cas, ses dispositions intimes resteront un mystère pour les autres hommes. La perfection de nos mérites consiste donc à être justes devant Dieu. C'est ce qui a fait dire à l'Apôtre que le vrai circoncis *tire sa louange, non des hommes, mais de Dieu* (*Rom.*, *II*, 29). Heureux est celui dont notre divin Sauveur a daigné dire : *Voici un vrai Israélite, un homme sans déguisement et sans artifice* (JEAN, I, 47). Car le vrai Israélite est celui qui voit Dieu en tout, et qui, bien convaincu que Dieu le voit, lui révèle les secrets de son cœur. Car celui-là seul est parfaitement vertueux, dont la vertu est éprouvée par celui dont le jugement est infaillible. Les jugements de Dieu sont toujours vrais, ceux des hommes au contraire sont souvent trompeurs; et souvent ils croient justes des hommes couverts d'injustice, en même temps qu'ils poursuivent des justes de leur haine, ou les décréditent par leurs mensonges. Mais le Seigneur connaît les voies dans lesquelles marchent ceux qui se conservent purs: il ne prend point un homme vicieux pour un homme vertueux, ni un homme de bien pour un méchant, mais il n'attribue à chacun que les qualités ou les défauts que chacun peut avoir. Car il est témoin à la fois et de nos actions extérieures et de nos intentions intimes; et ses jugements portent beaucoup plus sur les dispositions de l'âme de celui qui est juste à ses yeux, que sur le résultat de ses œuvres. »

43. ORIGÈNE, *Hom. II in Lucam*, dit à peu près les mêmes choses sur ce sujet que ce qui vient d'être rapporté de saint Ambroise (1). »

44. S. AUGUSTIN, *Præfat. enarrationis in Psalmum XXXI* : « *La fin de la loi est la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère* (*I Tim.*, *I*, 5). Pour l'espérance, l'Apôtre a mis ici la bonne conscience, etc. » Et le reste déjà rapporté plus haut, première partie, chapitre II, question II, témoignage 4, t. I^er^, p. 162, et dont voici la suite : « Qu'un impie vienne donc vanter ses œuvres; qu'il dise : Je donne l'aumône aux pauvres; je ne prends rien à personne; je ne désire point la

(1) Saint Ambroise n'aurait-il pas été ici le traducteur d'Origène?

femme d'autrui; je ne tue personne; je ne fais tort à qui que ce soit; je rends les dépôts qu'on m'avait confiés, même sans aucun témoin. Qu'il me dise tout cela, et je lui demanderai s'il est juste ou impie. Comment puis-je être impie, me répond-il, en vivant ainsi? Vous pouvez l'être comme l'ont été ceux dont il est dit : *Ils ont rendu à la créature l'adoration et le culte souverain, au lieu de le rendre au Créateur qui est béni dans tous les siècles* (*Romains, I,* 25). Comment suis-je impie, dites-vous? Ce sera, si dans toutes ces bonnes œuvres dont vous vous glorifiez, vous espérez ce qu'il est effectivement bon d'espérer, mais en ne l'attendant pas de celui de qui vous devez l'attendre, ou si vous espérez autre chose que ce que vous devez espérer, quand même vous l'attendriez de celui dont vous devez en effet attendre la vie éternelle.

» Vous attendez pour récompense de vos bonnes œuvres une félicité terrestre et passagère; vous êtes donc impie. Ce n'est pas là la récompense promise à la foi. La foi est une chose précieuse, vous la mettez à trop bas prix; ainsi vous êtes impie, et toutes vos œuvres ne sont rien. Quelque force que vous témoigniez, et avec quelque vitesse que vous conduisiez votre navire, c'est vers un écueil que vous le précipitez. Si vous espérez ce que vous devez en effet attendre, c'est-à-dire la vie éternelle, mais en ne l'attendant pas de Dieu par Jésus-Christ, par qui seul nous l'obtenons, et que vous croyiez au contraire pouvoir l'obtenir par la milice du ciel, ou par le soleil et la lune, par les puissances de l'air, de la mer, de la terre et des étoiles, vous êtes un impie. Mais *croyez en celui qui justifie l'impie, afin que vos bonnes œuvres deviennent parfaitement bonnes* (*Rom., IV,* 7). »

45. Le même, *in Psalmum XCIII,* sur ce verset, *Numquid adhæret tibi sedes iniquitatis, qui fingis laborem in præcepto :* « Le temps de cette vie est pour vous un temps de travail : ce n'est qu'à la suite de ce travail qu'on vous promet le repos. Vous considérez le travail que vous endurez ici-bas; mais considérez de même quel repos Dieu vous promet là-haut. Pouvez-vous seulement vous le figurer? Si vous le pouviez, vous reconnaîtriez que ce que vous souffrez n'est rien en comparaison des biens que vous attendez. Ecoutez ce qu'en dit saint Paul, qui voyait ces biens en partie. Que dit-il, ce saint Apôtre? *Le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids éternel d'une souveraine et incomparable gloire* (*II Cor., IV,* 17). Quel est ce poids d'une souveraine gloire? A qui Dieu le prépare-t-il? C'est ce que l'Apôtre

va nous dire ensuite : *A nous qui ne considérons point les choses visibles, mais les invisibles, parce que les choses visibles sont temporelles, au lieu que les invisibles sont éternelles* (*ibid.*, 18). Ne soyez point lâche et paresseux dans un travail qui passe vite, et vous goûterez une joie qui ne passera jamais. Dieu vous promet une vie qui n'aura jamais de fin. Jugez par quels travaux vous devez l'acheter.

» Ecoutez ceci, mes frères. Ce que je possède est à vendre, vous dit Dieu ; ce que j'ai est à vendre : achetez-le. Qu'est-ce que Dieu peut avoir à vendre, demanderez-vous? Il a un repos à vendre : achetez-le par le travail. Ecoutez-moi, je vous prie, afin qu'au nom de Jésus-Christ nous devenions des chrétiens courageux (1). »

46. Le même, *in Psalmum CXX* : « Que veut dire cette parole : *Que votre gauche ne sache pas ce que fait votre main droite* (Matth., VI, 3)? Elle veut dire : quand vous faites une bonne œuvre, faites-la en vue d'obtenir la vie éternelle. Car si vous ne faites cette bonne œuvre qu'en vue de jouir des biens de la terre, votre gauche sait alors ce que fait votre droite, vous mêlez la main droite avec la gauche. N'agissez qu'en vue de la vie éternelle, et vous agirez avec sûreté : car c'est ce que Dieu a commandé.

» Si vous n'agissez qu'en vue des choses de la terre, et seulement pour la vie présente, il n'y a que la gauche qui agit. Si au contraire vous n'agissez que pour la vie éternelle, c'est votre droite seule qui travaille. Si vous avez en vue la vie éternelle, et qu'il se glisse néanmoins en vous un désir secret de cette vie temporelle, en sorte que vous en teniez quelque compte dans le bien que vous faites, en souhaitant que Dieu vous en récompense dès ici-bas, c'est alors la gauche qui s'immisce avec votre droite, et c'est ce que Dieu défend (2). »

47. S. Cyprien, *Epist. IX ad martyres et confessores* : « Emules de ce bienheureux martyr (Mappalique), comme lui fermes dans la foi, patients dans la souffrance, vainqueurs au milieu des tortures, puissiez-vous lui ressembler jusqu'à la fin! Unis ici-bas par les liens de la même confession, par les épreuves du même cachot, soyez unis là-haut par la consommation de vos mérites

(1) Cf. *Sermons de saint Augustin sur les Psaumes*, trad. en français, t. V, p. 155-156.
(2) Cf. *Ibidem*, t. VI, p. 395.

et l'éclat de la couronne! Par la joie que vous lui donnerez, séchez les larmes de l'Eglise votre mère, qui pleure sur des ruines si multipliées; consolidez par vos exemples les bonnes résolutions de ceux qui sont restés debout. Si vous êtes rappelés sur le champ de bataille; si l'heure du combat sonne pour vous, que votre bravoure égale votre constance à la pensée que vous avez pour témoin le Seigneur, qui vous contemple; que confesser son nom c'est parvenir à sa gloire; qu'il ne se contente pas de regarder ses serviteurs, mais que c'est lui qui combat dans nos personnes, lui qui couronne et est couronné dans nos triomphes. Si la miséricorde divine ramène la paix avant le jour de votre combat, vous garderez toujours le mérite de vos désirs et la gloire de votre dévouement. »

48. Le même, *Epist. XVI ad Moysen et Maximum presbyteros :* « Mais votre gloire n'est pas moindre, vous qui, retenus encore sur le champ de bataille, et foulant les traces sanglantes de vos devanciers, soutenez la lutte avec une foi inébranlable et donnez tous les jours à Dieu le spectacle de vos vertus. Plus votre combat se prolonge, plus votre couronne sera éclatante : ce n'est qu'un combat, mais grossi d'une infinité de combats. Vous maîtrisez la faim; vous vous jouez de la soif; vous foulez courageusement aux pieds le dénuement de votre cachot et l'horreur de votre supplice. Là, on dompte les tortures; là, on affronte les châtiments; là, au lieu de redouter la mort, on la désire, parce qu'on en triomphe dans l'espérance de l'immortalité, et que le vainqueur remporte pour couronne la vie éternelle. Quelle est en ce moment l'élévation de votre âme! Qu'il est profond, qu'il est vaste le cœur où s'agitent de si grandes choses, et qui ne connaît d'autre sujet de méditation que les préceptes de Dieu et les récompenses du Christ! Là, rien que la volonté de Dieu; quoique vous habitiez encore la prison du corps, vous vivez non plus de la vie du monde présent, mais de la vie du monde à venir. »

49. Le même, *Epist. LVI ad Thibaritanos :* « *Vous serez bienheureux quand les hommes vous haïront, qu'ils vous rejetteront, vous diront des injures et repousseront votre nom comme mauvais, à cause du Fils de l'homme. Réjouissez-vous en ce jour-là et soyez dans l'allégresse : voici que votre récompense est grande dans le ciel* (Luc, VI, 22-23).

» Pourquoi le Seigneur nous ordonne-t-il de nous réjouir dans la persécution? Parce que c'est alors que la foi obtient des

couronnés, alors que les soldats de Dieu sont mis à l'épreuve, alors que les cieux s'ouvrent aux martyrs. N'avons-nous été enrôlés dans la milice céleste que pour aspirer aux douceurs de la paix, et décliner le combat, quand Notre-Seigneur, ce maître de la résignation, de l'humilité et des souffrances, a marché le premier dans la voie de la douleur, afin de pratiquer ce qu'il enseignait, et de souffrir pour les hommes ce qu'il les exhortait eux-mêmes à souffrir? Rappelez-vous constamment, frères bien-aimés, que celui qui seul a reçu du Père le pouvoir de juger et qui doit venir pour proclamer ses jugements, a déjà prononcé d'avance (MATTH., X, 22) l'arrêt qu'il doit rendre à la fin des siècles : *J'avouerai devant mon Père pour mes disciples ceux qui m'auront avoué pour leur maître; je renierai ceux qui m'auront renié.* Si nous pouvons échapper à la mort, à la bonne heure, craignons de mourir. Mais puisqu'il est dans la nature d'un mortel de mourir, embrassons avec amour l'occasion que nous offre la divine miséricorde; achetons l'immortalité par la mort, et ne craignons point d'être immolés, puisqu'après l'immolation vient la couronne. »

50. Le même, *Epist. LXXXI ad Rogatianum et cæteros :* « Que les supplices du temps disparaissent devant les béatitudes de l'éternité; car il est écrit (*Ps. CXV,* 15) : « La mort du juste est précieuse devant le Seigneur. » Et ailleurs (*Ps. L,* 19) : « Le sacrifice que Dieu demande est une âme brisée de douleur. Dieu ne méprise pas un cœur contrit et humilié. » Ecoutez encore l'Ecriture, lorsqu'elle parle des tourments qui consacrent les martyrs et les purifient au creuset de la douleur. « *Si devant les hommes ils ont souffert des tourments, leur espérance est pleine d'immortalité. Leur affliction a été légère, et leur récompense sera grande, parce que Dieu les a éprouvés et les a trouvés dignes de lui. Il les a éprouvés comme l'or dans la fournaise, et les a reçus comme un holocauste. Il les regardera favorablement quand l'heure sera venue. Les justes brilleront comme la flamme qui court dans le chaume aride. Ils jugeront les nations, ils domineront les peuples, et leur Seigneur règnera à jamais* (*Sag., III,* 4-8).

» La pensée qu'un jour vous serez des juges et des rois siégeant avec Notre-Seigneur, ne doit-elle pas vous transporter d'allégresse et vous aider à fouler aux pieds les tortures présentes, dans l'attente des biens à venir?..... Saint Paul aussi compare le temps présent avec les splendeurs de l'autre vie : « *Les souffrances de la vie présente n'ont aucune proportion avec*

cette gloire qui doit un jour se manifester en nous (Rom., VIII, 18). » Les yeux constamment fixés sur ces clartés divines, prenons en patience les adversités présentes. L'Ecriture sainte nous l'enseigne encore (*Ps. XXXIII*, 20) : « *Quelles que soient les afflictions des justes, la délivrance est certaine de ceux qui mettent leur confiance en Dieu...* »

» Imitateurs de cette foi, et méditant ces beaux exemples et le jour et la nuit, élancez-vous vers Dieu de toute l'ardeur de vos désirs, foulant aux pieds un monde qui passe, pour n'ouvrir votre âme qu'à la pensée de l'éternité, d'un royaume sans fin, des chastes embrassements de Notre-Seigneur, et de la contemplation bienheureuse de Dieu (1). »

CHAPITRE XVI.

COMBIEN ON DOIT SE DONNER DE GARDE DE PRÉSUMER TÉMÉRAIREMENT QU'ON EST PRÉDESTINÉ.

« Personne, quel qu'il soit, tant qu'il est dans cette vie mortelle, ne doit présumer tellement du mystère caché de la prédestination divine, qu'il se tienne pour entièrement assuré d'être soi-même du nombre des prédestinés, comme si, une fois justifié, on devait, ou se trouver dans l'impossibilité de pécher désormais, ou se promettre comme chose sûre que, si l'on pèche, on reviendra à résipiscence. Car on ne peut savoir que par une révélation spéciale quels sont ceux que Dieu s'est choisis. » Concile de Trente, session VI, chapitre 12.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. MATTHIEU, XXIV, 11-12 : « Il s'élèvera aussi plusieurs faux prophètes qui séduiront beaucoup de personnes. — Et parce que l'iniquité sera venue à son comble, la charité de plusieurs se refroidira. »

2. EZÉCHIEL, XVIII, 24-26 : « Si le juste se détourne de sa justice, et vient à commettre l'iniquité et toutes les abominations que l'impie commet ordinairement, vivra-t-il alors? Toutes les œuvres de justice qu'il avait faites seront oubliées, et il mourra dans la perfidie où il est tombé, et dans le péché qu'il a commis. — Car, lorsque le juste se sera détourné de sa justice, qu'il aura

(1) Cf. *Les Pères de l'Eglise*, trad. Genoude, t. V.

commis l'iniquité, et qu'il sera mort en cet état, il mourra dans les œuvres injustes qu'il aura commises. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, *Lib. VI Hypognosticon*, c. 7 (1) : « Nous n'ignorons pas que plusieurs, même des plus parfaits, après nombre d'années passées dans les exercices laborieux de la vertu, sont tombés et se sont perdus malheureusement à la fin; que d'autres, après avoir perdu dans le désordre et le crime leur vie entière, depuis leur plus bas âge jusqu'à une extrême vieillesse, ont changé tout-à-coup par l'effet de la grâce divine, et au moment de leur mort sont entrés dans le repos du royaume des cieux. Nous savons aussi que parmi de petits enfants qui n'ont pas encore l'usage de leur raison, qui sont incapables de faire le discernement du bien et du mal, portés par leurs parents sur les fonts baptismaux, quelques-uns, au moment où le prêtre étendait sa main pour leur conférer le sacrement de la foi, ont tout-à-coup rendu l'âme entre les mains de leurs parents, sans avoir pu participer à la grâce du Sauveur. Quel est le sage qui comprendra ces choses, ou qui pourra expliquer ces mystères? Disons avec David : *Le Seigneur est juste dans toutes ses voies, et saint dans toutes ses œuvres* (*Ps. CXLIV,* 13). *Que vos œuvres sont grandes, Seigneur! Que vos pensées sont profondes et impénétrables* (*Ps. XCI,* 6)! Disons aussi avec l'apôtre saint Paul : *O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu! Que ses jugements sont impénétrables, et ses voies incompréhensibles* (*Rom., XI,* 33)! »

Ibidem, c. 8 : « Que personne ne se glorifie, que personne ne se désespère. Car Dieu est le seul qui sache qui sont ceux qui lui appartiennent. Mais, autant qu'il dépend de nous, exhortons tous les hommes à mener une bonne vie; ne jetons personne dans le découragement; prions les uns pour les autres; humilions-nous devant Dieu en lui disant : *Que votre volonté soit faite.* Il sera toujours le maître de révoquer à notre égard le jugement de condamnation qu'il aura d'abord prononcé, et de nous accorder la grâce de la prédestination, sans que nous l'ayons méritée. »

2. S. Augustin, *De correptione et gratiâ,* c. XIII, n. 40 : « Y a-t-il quelqu'un, dans la grande multitude des fidèles, qui, tant qu'il est sur la terre, soit assuré d'être du nombre des prédestinés?

(1) Cet ouvrage, ainsi que nous l'avons dit, n'est pas de saint Augustin.

Aussi est-il à propos que le décret de Dieu nous demeure caché en cette vie, où l'enflure de l'orgueil est tellement à craindre, qu'un saint Paul même, pour en être préservé, recevait des *soufflets d'un ange de Satan* (*II Cor., XII,* 7). C'est pour cacher ce secret divin, que Jésus-Christ disait à ses apôtres : *Si vous demeurez fidèles à ma parole* (Jean, XV, 7), quoiqu'il fût assuré de la persévérance de leur fidélité. Dieu dit de même par un prophète : *Si vous voulez m'écouter et me croire* (Isaïe, I, 19), quoiqu'il connût parfaitement qui étaient ceux en qui *il produirait lui-même cette volonté* (*Philip., II,* 13). L'Ecriture est pleine de textes semblables. Il faut croire que c'est parce qu'il est utile aux élus d'ignorer ce secret, ou afin que personne ne soit tenté de s'élever au-dessus des autres, mais qu'au contraire ceux mêmes qui courent avec ardeur dans la voie, soient toujours dans une crainte humble et salutaire, dans l'impuissance où ils sont de savoir s'ils arriveront effectivement au but ; que c'est, dis-je, à cause de l'utilité de ce secret, que quelques-uns des *enfants de perdition,* qui n'ont point de part au don de persévérance, commencent par vivre de la *foi qui opère par l'amour,* et continuent encore quelque temps à marcher dans la voie de la piété et de la justice, après quoi on les voit tomber dans le péché, au lieu d'être retirés du monde avant cette chute malheureuse (1). »

3. S. Prosper, *ad duodecimam objectionem Vincentianam :* « La prédestination divine, quoiqu'elle reste incertaine pour nous tant que nous sommes exposés aux dangers de la vie présente, est immuablement certaine pour celui qui a ordonné d'avance toutes les choses à venir. »

4. S. Grégoire-le-Grand, *Hom. XXXVIII in Evangelia : Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus* (Matth., XXII, 14). Ce mot, mes frères, doit nous faire trembler. Nous tous, en effet, qui sommes ici, avons été appelés, par la grâce de la foi, pour avoir part aux noces du roi du ciel, nous croyons tous et nous confessons le mystère de son incarnation ; nous recevons tous l'aliment de sa divine parole (2) ; mais, au jour du jugement, le roi entrera dans la salle du festin. Nous savons bien que nous sommes du nombre des appelés, mais nous ne savons pas si

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. Ier, p. 384-385.

(2) « *Divini verbi epulas suminus.* » Ces expressions sont équivoques, et pourraient signifier également le banquet de l'Eucharistie.

nous sommes du nombre des élus. Chacun de nous doit donc s'humilier d'autant plus justement, qu'il ignore s'il est élu. Car il y en a qui ne commencent pas même comme il faut; d'autres commencent par bien faire, mais ne persévèrent pas dans le bien qu'ils ont commencé. Un autre passera sa vie presque entière dans le dérèglement; mais sur la fin, il reviendra et se corrigera de ses désordres par une pénitence sévère. Un autre semblera mener la vie d'un élu; mais, à la fin de sa vie, il aura le malheur de s'engager pour jamais dans les filets de l'erreur. Un autre commencera bien, et finira encore mieux. Un autre s'exercera dans le mal dès ses premières années, et ne fera que se dépraver davantage, à mesure qu'il avancera dans la vie. Que chacun craigne donc pour soi-même avec d'autant plus de sollicitude, qu'il ignore complètement ce qui lui sera réservé dans l'avenir. Car il faut souvent se le redire, et ne l'oublier jamais, beaucoup sont appelés, mais peu sont élus.....

» Aucun de nous ne sait ce qui se passe à son égard dans les secrets jugements de Dieu; car s'il y en a beaucoup d'appelés, il y en a peu d'élus. Puis donc que personne n'est assuré de se trouver de ce dernier nombre, il ne nous reste à tous d'autre parti à prendre que de craindre pour l'imperfection de notre vie, de n'avoir de confiance que dans la miséricorde de Dieu, et de ne présumer jamais de nos propres forces (1). »

5. S. BERNARD, *Serm. II in octavis Paschæ* : « Il est un autre témoignage donné ici-bas pour faire le discernement entre ceux qui s'y sentent exilés de la patrie et ceux qui s'y trouvent comme dans leur patrie, c'est-à-dire entre les citoyens du ciel et les habitants de Babylone. Quand est-ce en effet que Dieu pourrait laisser ses élus sans témoignage? Ou bien, quelle pourrait être leur consolation dans la perplexité qui les tiendrait continuellement suspendus entre l'espérance et la crainte, s'ils ne pouvaient obtenir aucun témoignage de leur élection? Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui, et seul il sait quels sont ceux qu'il a élus dès le commencement. Mais quel est l'homme qui puisse savoir de soi-même s'il est digne d'amour ou de haine? Que si, comme on ne peut en douter, notre incertitude là-dessus est certaine, ne devrons-nous pas n'en attacher que plus de prix aux signes qui pourront nous être donnés de cette élection? »

(1) Cf. *Les quarante Homélies de saint Grégoire,* trad. par le duc de Luynes, p. 489-490, 496.

6. S. Augustin, *de hæresibus, ad Quodvultdeum, hæres. LXXXII* : « Cette hérésie (des jovinianistes) s'est élevée de notre temps, ou du temps de notre jeunesse, ayant eu pour auteur un moine nommé Jovinien. Celui-ci, à l'exemple des stoïciens, disait que tous les péchés sont égaux, et qu'un homme ne peut plus pécher quand une fois il a reçu le baptême. »

7. S. Jérôme, *Lib. II adversùs Jovinianum*, c. 1 : « La seconde proposition de Jovinien est celle-ci, que ceux qui sont baptisés ne peuvent pas être tentés par le démon. Et pour qu'on ne puisse l'accuser d'avoir dit cela sans réflexion, il ajoute : « Que s'il y en a néanmoins qui soient tentés, cela fait voir qu'ils ont été baptisés dans l'eau, mais non dans l'Esprit-Saint, comme nous le lisons de Simon. De là aussi ces paroles de Jean : *Quiconque est né de Dieu ne pèche point, parce que la semence de Dieu demeure en lui; et il ne peut pécher, parce qu'il est né de Dieu* (I Jean, III, 9). *Et c'est en cela que paraît la différence entre les enfants de Dieu et les enfants du diable* (*ibid.*, 10). Le même Apôtre dit à la fin de son épître : *Quiconque est né de Dieu ne pèche point, mais la naissance* qu'il a reçue *de Dieu le conserve pur, et le malin esprit n'a sur lui aucun pouvoir* (*ibid.*, *V*, 18). » Voilà certes une forte objection, et qui serait insoluble, si la solution n'en était fournie par saint Jean lui-même. Car cet apôtre ajoute aussitôt après (*ibid.*, 21) : *Mes petits enfants, gardez-vous des idoles.* Si tous ceux qui sont nés de Dieu ne pèchent point, et qu'ils ne puissent être tentés par le démon, que signifie cette recommandation qu'il leur fait de prendre garde à ne pas se laisser tenter? Il dit encore dans cette même épître : *Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. Mais si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les remettre, et pour nous purifier de toute iniquité. Que si nous disons que nous n'avons point de péché, nous le faisons menteur, et sa parole n'est point en nous* (*ibid.*, *I*, 8-10). Je pense que ce Jean est un homme baptisé qui écrit à d'autres baptisés; je pense aussi que tout péché vient du démon. Il confesse cependant qu'il est pécheur, et il espère la rémission de ses péchés même après son baptême, tandis que Jovinien me dit de son côté : Gardez-vous de me toucher, car je suis pur. Quoi donc? Est-ce que l'Apôtre se contredit lui-même? Pas du tout, car il montre en même temps pourquoi il s'est exprimé de la sorte, quand il dit : *Mes petits enfants, je vous écris ces choses afin que vous ne péchiez*

point. Si cependant quelqu'un pèche, qu'il sache que *nous avons pour avocat auprès du Père Jésus-Christ le juste par* excellence, *qui est la victime de propitiation pour nos péchés* (I Jean, II, 1-2), *et non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde. Or, ce qui nous assure que nous le connaissons véritablement,* c'est de pouvoir nous rendre ce témoignage *que nous observons ses commandements...* Il est évident par tous ces textes qu'on peut pécher même après qu'on a reçu le baptême. Car ce serait bien vainement que nous aurions un avocat en Jésus-Christ, s'il y avait pour nous impuissance de pécher. »

8. *Ibidem,* c. 2 : « L'apôtre saint Pierre, à qui le divin maître avait dit : *Celui qui est déjà lavé n'a plus besoin d'être lavé de nouveau* (Jean, XIII, 10), et : *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise* (Matth., XVI, 18); effrayé par une simple servante, renie son divin maître. Et Notre-Seigneur lui-même lui avait dit : *Simon, Simon, Satan vous a demandé pour vous cribler comme on crible le froment ; mais j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille point* (Luc, XXII, 31-32). Et encore : *Veillez et priez, de peur que vous ne tombiez en tentation; l'esprit est prompt, mais la chair est faible.* Que si vous vous rejetez sur ce que ces paroles ont été dites avant que Jésus-Christ fût mort en croix, je vous répliquerai que c'est depuis qu'il est mort en croix que nous disons tous les jours : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal.* Si nous ne péchons plus dès qu'une fois nous sommes baptisés, pourquoi demandons-nous à Dieu qu'il nous pardonne des péchés, qui d'avance nous ont été pardonnés dans le baptême? Pourquoi demander la grâce de ne point succomber à la tentation, et d'être délivrés du mal, si le diable ne peut plus nous tenter du moment où nous sommes baptisés? Ce serait autre chose, si cette prière n'était que pour les catéchumènes, et si elle ne convenait pas aussi aux fidèles et aux chrétiens. Paul, ce vase d'élection, châtie son corps, et le réduit en servitude, de peur qu'après avoir prêché les autres, il ne se trouve réprouvé lui-même (*I Cor., IX,* 27). Et *Dieu a permis,* ajoute-t-il, *que je ressentisse dans ma chair un aiguillon,* qui est comme *l'ange* et le ministre *de Satan, pour me donner des soufflets* (*II Cor., XII,* 7). Il écrivait encore aux Corinthiens : *J'ai peur, qu'ainsi que le serpent séduisit Eve par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent, et ne dégénèrent de la simplicité chrétienne* (*II Cor., XI,* 3). Et

ailleurs : *Ce que vous accordez à quelqu'un par indulgence, je l'accorde aussi. Car si j'use moi-même d'indulgence, j'en use à cause de vous*, au nom et *en la personne de Jésus-Christ, afin que Satan ne remporte sur nous aucun avantage : car nous n'ignorons pas ses desseins* (*II Cor.*, *II*, 10-11)...

» Et il viendra quelqu'un nous dire que nous devons dormir en sécurité quand une fois nous avons reçu le baptême !

» Saint Paul écrivait aussi aux Hébreux : *Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont été rendus participants du Saint-Esprit, qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu, et* de l'espérance *des grandeurs du siècle à venir, et qui après cela sont tombés :* il est impossible, dis-je, *qu'ils se renouvellent par la pénitence, parce qu'autant qu'il est en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, et l'exposent à l'ignominie* (*Hebr.*, *VI*, 4-6). Certes, nous ne dirons pas que des gens qui ont été éclairés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont été rendus participants du Saint-Esprit, qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu, ne soient pas des gens baptisés. Mais si des gens baptisés sont dans l'impuissance de pécher, comment se fait-il que l'Apôtre ajoute ici, *Et qui après cela sont tombés?* » Ces témoignages de l'Ecriture, ainsi que beaucoup d'autres semblables, servent comme d'autant de textes à saint Jérôme pour réfuter cette même erreur; mais il serait trop long d'entrer nous-mêmes dans tout ce détail.

9. S. Augustin, *de correptione et gratiâ*, c. VI, n. 9 et 10 : « Si celui qu'on reprend d'une faute a déjà été régénéré et justifié, et que par sa propre volonté il soit retombé dans le péché, il ne peut pas dire assurément : Je n'ai pas reçu la grâce, puisqu'après l'avoir reçue, il l'a volontairement perdue par son libre arbitre, qui est toujours libre pour le mal...

» Il est indubitable, que quiconque demande à Dieu la persévérance dans le bien, reconnaît par sa prière même, que cette persévérance est un don de Dieu (1). »

10. *Ibidem*, c. VII, n. 11 : « Quoiqu'il soit certain que la persévérance est un don de Dieu, c'est cependant avec justice que l'on corrige et que l'on reprend ceux qui, après avoir bien vécu, ne persévèrent pas dans cette bonne voie. Car comme c'est par leur propre volonté qu'ils ont changé de conduite et passé du bien au mal, on a raison de leur en faire des répri-

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. I[er], p. 519-525.

mandes; et si ces réprimandes ne leur profitent pas, et qu'ils persistent dans le mal jusqu'à la mort, ils méritent que Dieu les condamne à la peine éternelle (1). »

11. Le même, *Lib. de dono perseverantiæ*, c. VI, n. 10 : « On ne doit dire de personne qu'il ait reçu le don de persévérance finale, qu'après qu'il a terminé sa course, et qu'il a effectivement persévéré jusqu'à la fin. Nous disons fort bien d'un homme que nous connaissons pour chaste, qu'il est chaste, soit qu'il doive continuer ou qu'il cesse plus tard de l'être. Nous disons la même chose de toutes les autres vertus, qui sont autant de dons de Dieu, mais qu'on peut perdre ou conserver. Nous disons qu'un homme a ces vertus, tant qu'il les conserve; et s'il vient à les perdre, nous disons qu'il les a eues. Mais, pour la persévérance finale, comme personne ne l'a que celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, il est clair que de tous ceux qui peuvent l'avoir personne ne peut la perdre (2). »

12. Le même, *de Genesi ad litteram, lib. VI*, c. 28 : « Les apôtres et tous les autres justes, quoique leurs corps fussent de chair comme les nôtres, vivaient cependant de la vie de l'esprit, la connaissance du vrai Dieu ayant rétabli en eux l'image de celui qui les avait créés; mais ils n'étaient pas impeccables pour cela, puisqu'il leur restait la liberté de consentir au mal. Car que les hommes même spirituels puissent succomber à la tentation de pécher, c'est ce que nous prouvent ces paroles de l'Apôtre: *Mes frères, si quelqu'un est tombé en quelque péché, vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur, chacun de vous faisant réflexion sur soi-même, et craignant d'être tenté aussi bien que lui* (*Gal., VI,* 1). Si je fais cette observation, c'est pour que personne ne juge impossible qu'Adam ait péché, sous prétexte qu'il menait une vie spirituelle, quoique revêtu d'un corps de chair. »

13. S. Prosper, *ad decimam quartam objectionem Vincentianam:* « Si quelqu'un vit dans la sainteté, s'il avance dans la vertu, s'il persévère dans le bien, il est évident qu'il en est redevable à la grâce divine, sans laquelle on ne saurait acquérir aucuns mérites. Si au contraire on s'éloigne du bien et qu'on tombe dans le déréglement, on ne peut pas en faire le reproche à Dieu, qui n'a point envoyé la tentation à laquelle on aura succombé,

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. Ier, p. 525-526.
(2) Cf. *Ibidem*, t. II, p. 165-166.

et qui n'abandonne le pécheur qu'après que celui-ci l'a abandonné le premier, qui fait tout plutôt pour n'être pas abandonné de lui, ou pour le rappeler à lui, quand il a eu le malheur de l'abandonner. Mais pourquoi Dieu retient-il l'un dans le devoir sans y retenir l'autre, c'est ce qu'il ne nous est ni donné de comprendre, ni permis d'examiner, puisqu'il nous suffit de savoir, et que c'est à lui que nous devons notre persévérance dans le bien, et que ce ne serait qu'avec injustice que nous pourrions lui imputer nos chutes. »

14. S. Bernard, *epist. XLII ad Henricum Senonensem archiepiscopum :* « Interrogez ceux qui disent que ceux qui ont une fois reçu la grâce ne peuvent plus la perdre. La vérité a dit au sujet de quelques-uns : *Ceux-ci n'ont point de racines, parce qu'ils croient pour un temps, et qu'ils se retirent au moment de la tentation* (Luc, VIII, 13). D'où est-ce qu'ils se retirent, et où s'en vont-ils? Ils se retirent du parti de la foi pour prendre celui de l'infidélité. Je demande de plus : Pouvaient-ils être sauvés dans cette foi qu'ils ont quittée, ou bien ne le pouvaient-ils pas? S'ils ne le pouvaient pas, quelle injure ont-ils faite au Sauveur, ou quelle joie ont-ils pu causer au tentateur, en se retirant de là où il n'y avait point de salut pour eux? Car le Sauveur n'est pas animé d'un autre zèle que de celui de nos âmes, et l'esprit malin ne nous envie pas non plus autre chose que notre salut. Mais s'ils pouvaient se sauver dans la foi qu'ils ont quittée, comment pouvaient-ils n'avoir pas la charité en même temps que la foi, puisqu'on ne peut être sauvé sans la charité; ou comment, en abandonnant la foi, n'ont-ils pas abandonné ou perdu en même temps la charité, puisque la charité et l'infidélité ne peuvent subsister ensemble? Ils abandonnent donc la foi, puisque la vérité nous l'assure : *Recedunt* (*loc. cit.*). Ils abandonnent par conséquent le salut de leurs âmes, puisque le Sauveur les condamne : *Qui non crediderit condemnabitur* (Marc, XVI, 16). Nous concluons de là qu'ils abandonnent aussi la charité, sans laquelle le salut ne saurait s'obtenir. *Ceux-ci,* dit Jésus-Christ, *n'ont point de racines.* Il ne nie pas qu'il n'y ait quelque bien en eux, mais il leur reproche plutôt de n'être pas enracinés dans le bien. Enfin, c'est ce qu'il dit en propres termes : *Parce qu'ils croient pour un temps,* ajoute-t-il. Ils font le bien, mais plût à Dieu que ce bien fût durable! Car ce n'est pas celui qui aura commencé, mais bien *celui qui aura persévéré jusqu'à la fin,* qui *sera sauvé* (Matth., X, 22). Si ceux-là ne persévèrent pas, c'est parce qu'*ils se retirent*

au moment de la tentation. Heureux, s'ils avaient été enlevés dans l'intervalle, avant que leurs esprits eussent été corrompus par la malice! L'Ecriture dit encore : *La fournaise éprouve les vases du potier, et l'épreuve de l'affliction les hommes justes* (*Eccli., XXVII*, 6), c'est-à-dire les hommes qui vivent de la foi. Car *le juste vit de la foi* (*Rom., I*, 17 ; HABAC., II, 4), à condition sans doute que cette foi soit vive : car une foi morte ne saurait donner la vie. Il n'y a donc que la foi des justes, c'est-à-dire une foi vive dans des hommes vivants aux yeux de Dieu, qui puisse sortir éprouvée de la fournaise des tentations. Mais une justice qui dure dans les siècles des siècles n'est pas le partage de tous, puisqu'il y en a qui *ne croient que pour un temps, et qui se retirent au moment de la tentation.....*

» Il me semble suffisamment démontré par ce que je viens de dire que tous ceux qui ont la charité ou la grâce ne persévèrent pas pour cela dans la charité. Autrement, ce serait vainement que Notre-Seigneur aurait donné l'avertissement suivant à ses disciples : *Demeurez dans mon amour* (JEAN, XV, 9). Car, ou bien ils ne l'aimaient pas encore, et alors il n'aurait pas dû leur dire, *Demeurez*, mais plutôt, Soyez dans mon amour; ou bien ils l'aimaient déjà, et dès-lors il n'était plus besoin de les avertir de persévérer, puisque, s'il faut en croire ceux que nous combattons, ils ne pouvaient plus déchoir de leur heureux état. »

15. S. CYRILLE d'Alexandrie, *lib. X in Joannem*, c. 16 : « Après leur avoir dit qu'ils étaient purs à cause de la parole qu'ils avaient entendue de sa bouche; pour qu'ils ne crussent pas qu'une fois purifiés, ils ne pouvaient plus déchoir de cet heureux état, Jésus-Christ leur recommande de lui demeurer fidèles. Ce qui revient, du moins me semble-t-il, à ce mot de saint Paul : *Que celui qui se croit ferme prenne garde de tomber* (*I Cor., X*, 12). Car mille dangers menacent ceux-là mêmes qui sont debout, s'ils ne savent user de vigilance. Nous devons donc faire de continuels efforts, et employer tous les moyens, pour faire sans cesse de nouveaux progrès. »

16. THÉOPHYLACTE, *in caput XXVI Matthæi* : « *Un des douze*, dit l'Evangéliste (XXVI, 47), pour marquer son étonnement de ce que c'était un de ses principaux disciples, choisi par lui-même, qui s'était donné au démon. Vous donc, ô homme, quelque favorisé que vous puissiez être des communications de votre Dieu, craignez aussi de vous relâcher, de vous oublier et de vous perdre. »

17. Le concile de Vienne sous Clément V, *in Clementinis, lib. V, tit. de hœreticis*, c. 3 ; ce passage a été rapporté plus haut, chapitre XIV de cet appendice, témoignage 10, page 403.

18. S. Fulgence, *De fide ad Petrum diaconum*, c. 3 ; ce passage a de même été rapporté plus haut, chapitre *des péchés contre le Saint-Esprit*, question III, témoignage 4, tome IV, page 139.

19. S. Bernard, *Serm. XXXVIII ex parvis sermonibus;* voir *ibidem*, témoignage 5, page 140.

20. S. Augustin, *Tract. XXXIII in Joannem;* v. *ibidem*, témoignage 16, page 147. Voir encore d'autres témoignages sur cette même question, qui peuvent être également cités à l'appui de notre thèse actuelle.

CHAPITRE XVII.

DU DON DE PERSÉVÉRANCE.

« Il en est de même du don de persévérance, au sujet duquel il est écrit, que *celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, sera sauvé.* C'est une grâce qu'on ne doit attendre que de celui qui peut, et donner la stabilité à celui qui est debout, de manière à ce que celui-ci puisse demeurer ferme jusqu'à la fin, et relever de ses chutes celui qui tombe. Que personne ne se promette là-dessus rien d'assuré, au moins d'une certitude absolue, quoique ce soit un devoir pour tout le monde de ne point se lasser d'espérer, avec une confiance sans réserve, dans le secours de Dieu. Dieu, en effet, à moins que nous ne fassions nous-mêmes défaut aux invitations de sa grâce, amènera à sa perfection le bon ouvrage qu'il a commencé, en opérant en nous le vouloir et le faire. Cependant, que ceux qui se croient fermes prennent garde de tomber, et qu'ils opèrent leur salut avec crainte et tremblement, dans les travaux, dans les veilles, dans les aumônes, dans les prières, dans les sacrifices, dans les jeûnes et dans la pratique de la chasteté. Car, pénétrés de cette pensée, que leur renaissance spirituelle ne leur assure pas encore la possession de la gloire, mais seulement l'espérance de l'obtenir un jour, ils doivent craindre pour l'issue du combat qu'il leur reste à soutenir contre la chair, contre le monde et contre le démon, et dont ils ne peuvent sortir victorieux, s'ils ne se conforment, avec la grâce de Dieu, aux sentiments de l'Apôtre qui disait : *Nous ne sommes pas redevables à la chair, pour vivre selon la chair : car si*

vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si vous faites mourir par l'esprit les œuvres de la chair, vous vivrez. » *Conc. Trid., sess. VI,* c. XIII.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. Matthieu, X, 22, et XXIV, 13; comme dans le corps de la réponse.

2. *Romains, XIV,* 4 : « Qui êtes-vous pour oser ainsi condamner le serviteur d'autrui? S'il tombe ou s'il demeure ferme, cela regarde son maître; mais il demeurera ferme, parce que Dieu est tout-puissant pour l'affermir. »

3. *Philippiens, I,* 3, 6 : « Je rends grâces à mon Dieu toutes les fois que je me souviens de vous. — Car j'ai une ferme confiance que celui qui a commencé le bien en vous, le perfectionnera jusqu'au jour de Jésus-Christ. »

4. *Ibid., II,* 13 : « Car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire, selon qu'il lui plaît. »

5. *I Corinthiens, X,* 12 : « Que celui donc qui croit être debout, prenne bien garde de tomber. »

6. *Romains, XI,* 19-22 : « Vous direz peut-être : Ces branches ont été rompues afin que je fusse enté en leur place. — Il est vrai, elles ont été rompues à cause de leur incrédulité; et pour vous, vous demeurez ferme par votre foi; mais prenez garde à ne pas vous élever, et tenez-vous dans la crainte. — Car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas non plus. — Considérez donc la bonté et la sévérité de Dieu; sa sévérité envers ceux qui sont tombés, et sa bonté envers vous, si toutefois vous demeurez ferme dans l'état où sa bonté vous a mis : autrement, vous serez aussi retranché. »

7. *Philippiens, II,* 12 : « Ainsi, mes très-chers frères, comme vous avez toujours été obéissants, ayez soin, non-seulement lorsque je suis présent parmi vous, mais encore plus en mon absence, d'opérer votre salut avec crainte et tremblement. »

8. *II Corinthiens, VI,* 4-8 : « Mais agissant en toutes choses comme des ministres de Dieu, nous nous rendons recommandables par une grande patience dans les maux, dans les nécessités pressantes et dans les extrêmes afflictions; — dans les plaies, dans les prisons, dans les séditions, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes; — par la pureté, par la science, par une douceur persévérante, par la bonté, par les fruits du Saint-

Esprit, par une charité sincère, — par la parole de vérité, par la force de Dieu, par les armes de la justice, pour combattre à droite et à gauche; — parmi l'honneur et l'ignominie, parmi la mauvaise et la bonne réputation; comme des séducteurs, quoique sincères et véritables; comme inconnus, quoique très-connus. »

9. *Romains, V,* 2 : « Par qui aussi nous avons entrée par la foi à cette grâce dans laquelle nous sommes établis, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire *promise aux* enfants de Dieu. »

10. *Romains, VIII,* 12-13; comme dans le corps de la réponse.

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, *De dono perseverantiæ,* c. 1, n. 1 : « Je dis que la persévérance, par laquelle on demeure en Jésus-Christ jusqu'à la fin, est un don de Dieu. Par la fin, j'entends le terme même de la vie présente, pendant laquelle seulement on est en danger de tomber. Ainsi, tant qu'un homme est vivant, il nous est impossible de savoir à son sujet s'il a reçu ce don. Car si, avant de mourir, il tombe dans le péché, on dit de lui qu'il n'a pas persévéré, et on le dit avec vérité. Or, comment pourrait-on dire d'un homme qui n'a pas persévéré, qu'il a reçu ou qu'il a eu la persévérance (1)? »

2. *Ibidem,* c. XIII, n. 32 et 33 : « Comment (ceux qui refusent d'admettre que la persévérance finale est un don particulier de Dieu) expliqueraient-ils ce qu'ils voient arriver tous les jours, que des enfants sortent de ce monde sans être régénérés (par le baptême), et se trouvent condamnés à la mort éternelle; que d'autres, au contraire, après avoir été régénérés, sortent de cette vie pour entrer dans la vie éternelle; qu'entre ceux qui sont régénérés, il y en a qui sortent de ce monde après avoir persévéré jusqu'à la fin; que d'autres restent sur la terre jusqu'à ce qu'ils tombent dans le péché, chute qu'ils n'auraient pas faite s'ils étaient morts un peu plus tôt; qu'enfin, entre les justes qui sont tombés, il y en a qui continuent de vivre jusqu'à ce qu'ils reviennent à la justice, et qui seraient perdus pour toute l'éternité, s'ils mouraient avant ce moment marqué pour leur retour? Il suffit de ces exemples pour faire voir clairement que la grâce de commencer dans la pratique du bien, et celle d'y

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. II, p. 148-149.

persévérer jusqu'à la fin, ne nous sont pas données en conséquence de nos mérites, mais selon la volonté de Dieu, qui n'est pas moins impénétrable, que juste, sage et bienfaisante (1). »

3. Le même, *De correptione et gratiâ*, c. VI, n. 10 : « Si nous disions qu'un don aussi estimable et aussi désirable que ce don de persévérance vient tellement de l'homme, qu'il ne le reçoit pas de Dieu, ce serait d'abord anéantir la vérité de cette parole que Jésus-Christ dit à saint Pierre : *J'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille pas* (Luc, XXII, 32). Car quel était l'objet de cette prière, sinon d'obtenir que saint Pierre persévérât jusqu'à la fin? Et faudrait-il demander à Dieu cette persévérance, si l'homme ne la tenait que de lui-même? De plus, quand l'Apôtre écrit aux fidèles : *Nous demandons à Dieu que vous ne commettiez pas de mal* (*II Cor., XIII,* 7), c'est encore assurément la persévérance qu'il demande pour eux à Dieu. Car on ne peut pas dire que celui qui quitte le bien pour se tourner vers le mal, dont il devrait toujours s'éloigner, ne commette pas de mal, en ne persévérant pas dans le bien. De même, quand l'Apôtre écrit dans une autre de ses épîtres : *Je me souviens toujours de vous dans toutes mes prières. Je vous recommande tous avec joie à mon Dieu, en lui rendant grâces de l'intérêt que vous prenez à la propagation de l'Evangile, depuis le premier jour de votre vocation jusqu'à présent, ayant une ferme confiance que celui qui a commencé en vous cette bonne œuvre, la perfectionnera jusqu'au jour de Jésus-Christ* (*Philip., I,* 3 et s.); quand, dis-je, il parle ainsi aux fidèles, quel autre bien leur fait-il espérer de la miséricorde de Dieu, que la grâce de persévérer dans le bien jusqu'à la fin? Dans un autre endroit, il dit aux Colossiens (IV, 12 et s.) : *Epaphras, qui est de votre pays, vous salue; c'est un serviteur de Jésus-Christ qui s'emploie toujours avec ardeur pour vous dans ses prières, afin que vous demeuriez fermes, que vous soyez parfaits et pleins de zèle, pour accomplir tout ce que Dieu exige de vous;* que signifient ces paroles : *Afin que vous demeuriez fermes,* sinon : Afin que vous persévériez? Car les fidèles de Colosses, à qui saint Paul écrivait de cette manière, étaient déjà fermes dans la foi. C'est en ce même sens qu'il est dit du démon, qu'*il n'est pas demeuré ferme dans la vérité* (Jean, VIII, 44), parce qu'il a été dans la vérité, mais qu'il n'y a pas persévéré. Ainsi, quand nous demandons à Dieu que ceux qui sont fermes demeurent fermes,

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, p. 211-212.

que lui demandons-nous autre chose, sinon qu'ils persévèrent? Quand l'apôtre saint Jude dit (v. 24) : *Gloire à celui qui est tout-puissant poûr vous préserver de tout scandale, et pour vous faire comparaître en sa présence exempts de toute tache et remplis de joie,* ne montre-t-il pas aussi très-clairement par ces paroles, que la persévérance dans le bien jusqu'à la fin de la vie est un don de Dieu? Car lorsque Dieu préserve un juste de tout scandale, et qu'il le fait comparaître en sa présence exempt de tache et rempli de joie, quel don lui fait-il, sinon celui de la persévérance dans le bien? Les Actes des Apôtres nous enseignent la même vérité par ces paroles que nous y lisons : *Les gentils, entendant la prédication de l'Evangile, furent remplis de joie, et reçurent la parole du Seigneur; et tous ceux qui étaient prédestinés à la vie éternelle embrassèrent la foi* (*Act., XIII,* 48). Car personne ne peut être prédestiné à la vie éternelle, sans que Dieu lui ait préparé de toute éternité le don de la persévérance, puisque, suivant la parole de Jésus-Christ, *il n'y aura que celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, qui sera sauvé* (MATTH., X, 22), c'est-à-dire, qui recevra le salut et la vie éternelle. Enfin, quand, dans l'oraison dominicale, nous disons à Dieu, notre Père céleste : *Que votre nom soit sanctifié* (MATTH., VI, 9), que lui demandons-nous, sinon que son nom soit sanctifié en nous? Mais cette précieuse sanctification avait déjà été opérée dans les fidèles par le sacrement de baptême; pourquoi donc réitèrent-ils tous les jours la même prière, sinon pour obtenir de persévérer dans la sainteté qui a été produite en eux? C'est ainsi que le bienheureux martyr Cyprien entend ces paroles, dans l'explication qu'il a faite de l'oraison dominicale : « Quand, dit-il, nous faisons cette de-
» mande : *Que votre nom soit sanctifié,* ce n'est pas que nous
» souhaitions à Dieu qu'il soit sanctifié par nos prières, mais
» nous lui demandons que son nom soit sanctifié en nous. Car,
» comment Dieu pourrait-il être sanctifié, lui qui est le principe
» de toute sainteté? Mais, comme il a dit lui-même : *Soyez*
» *saints, parce que je suis saint* (LEVIT., XIX, 2), nous lui
» demandons et le supplions, en disant ces paroles, qu'après
» avoir été sanctifiés dans le baptême, nous persévérions dans
» la sainteté où le baptême nous a fait entrer. » Vous voyez que, selon la pensée de ce saint martyr, par cette prière : *Que votre nom soit sanctifié,* les fidèles demandent la grâce de persévérer dans la sainteté où Dieu a commencé de les établir. Or, il est indubitable que quiconque demande à Dieu la persévérance

dans le bien, reconnaît par sa prière même que cette persévérance est un don de Dieu (1). »

4. Le même, *Lib. L Homiliarum, hom.* 35 : « Tant que nous vivons ici-bas, nous ne saurions porter de jugement assuré sur nous-mêmes, je ne dis pas par rapport à ce que nous serons demain, mais par rapport à ce que nous sommes aujourd'hui; combien donc ne devons-nous pas nous mettre encore moins en peine des jugements des autres que de celui de notre propre conscience, qui peut au moins nous rendre témoignage de nous-mêmes? »

5. Le même, *Cité de Dieu,* liv. XI, c. 12 : « Qui oserait nier de nos premiers parents qu'ils fussent heureux dans le paradis terrestre, quoiqu'ils ne sussent pas si leur bonheur devait durer des siècles ou une éternité? Or, ils eussent été éternellement heureux, s'ils n'étaient pas tombés dans le péché; et aujourd'hui encore n'avons-nous pas raison d'appeler heureux ceux que nous voyons, avec l'espérance que nous avons tous de notre immortalité future, passer saintement leur vie, sans aucun de ces crimes qui portent le ravage dans la conscience, et obtenant sans peine de la divine miséricorde le pardon des péchés qui sont une suite inséparable de notre condition présente? Cependant, quoique assurés de la récompense promise à leur persévérance, ils n'ont aucune certitude de leur persévérance elle-même. Car quel homme peut savoir qu'il persévérera jusqu'à la fin dans les voies de la justice, à moins qu'il n'en soit assuré par quelque révélation : révélation que, pour des raisons profondes et mystérieuses, Dieu n'accorde pas à tous, mais qui ne saurait tromper ceux qu'il en favorise. »

6. *Ibidem,* liv. XX, c. 7 : « L'ange me semble avoir voulu signifier par-là (il s'agit de ce verset de l'Apocalypse, XX, 3 : *Et clausit, et signavit super illum, ut non seducat ampliùs gentes*) qu'il nous est impossible, d'après les desseins de Dieu, de savoir quels sont ceux qui appartiennent au parti du démon ou qui n'y appartiennent pas. Car c'est là un mystère impénétrable pour toute la vie présente, et nous ne pouvons assurer, ni de ceux que nous voyons debout qu'ils ne feront pas quelque funeste chute, ni de ceux que nous voyons tombés qu'ils ne se relèveront pas à la fin.....

» Dieu connaît ceux qui sont à lui (*II Tim., II,* 19), et aucun

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin,* t. I^er^, p. 321-325.

de ces derniers n'a à craindre l'éternelle damnation. Car c'est de cette manière que Dieu les connaît ; et il les connaît comme un Dieu, à qui rien n'est caché des choses à venir, et non comme un homme qui ne voit son semblable que dans le présent, et encore seulement par ce qui en paraît au dehors, et qui, par rapport à l'avenir, ne se voit pas lui-même. »

7. Le même, *Epist. CXXI* (al. 130) *ad Probam*, c. 2 : « Où trouver seulement un homme dont la vertu et les autres dispositions présentent ici-bas des garanties certaines? Car nous ne connaissons pas les autres comme nous nous connaissons nous mêmes, et nous-mêmes cependant nous ne nous connaissons pas assez pour pouvoir répondre de ce que nous serons d'un jour à l'autre. Aussi, quoiqu'il soit vrai que bien des hommes se font connaître par leurs fruits, en sorte que les uns donnent de la joie à leur prochain par leur bonne vie, et que d'autres nous attristent par leurs déréglements, il y a toujours quelque chose de si caché et de si peu sûr au fond du cœur de chaque homme, que c'est avec grande raison que l'apôtre saint Paul nous avertit de ne juger personne avant le temps, et d'attendre pour cela la venue du Seigneur, qui tirera au grand jour ce qui est enseveli dans les ténèbres, et découvrira les plus secrètes pensées des cœurs, et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due (*I Cor., IV*, 5-6). Il faut donc que, tant que nous serons dans les ténèbres de cette vie mortelle, où nous sommes éloignés du Seigneur et comme hors de notre patrie (*II Cor., V*, 6-7), et où nous marchons dans l'obscurité de la foi, et non à la clarté du soleil des intelligences, une âme chrétienne se regarde comme dépourvue de toute consolation, afin qu'elle ne cesse point de prier, et que, jusqu'à ce que le jour s'élève et que l'étoile du matin commence à briller dans nos cœurs, elle s'accoutume à tenir l'œil de la foi arrêté sur les saintes Ecritures, comme sur un flambeau placé dans un lieu obscur pour l'éclairer (II Pierre, I, 19) (1). »

8. S. Chrysostôme, *Hom. XI in epist. ad Philippenses* : « *Pour tâcher enfin*, dit saint Paul (*Philip., III*, 11), *de parvenir à la résurrection des morts*. Que dites-vous, grand apôtre? Cette résurrection à laquelle vous tâchez, dites-vous, de parvenir, nous y parviendrons tous ; *tous*, vous l'avez écrit vous-même (*I Cor., XV*, 5), *nous ne dormirons pas, mais tous nous serons changés* (2) ; et

(1) Cf. *Lettres de saint Augustin*, t. III, p. 301-302.

(2) La leçon grecque suivie par saint Chrysostôme diffère en cet endroit de la leçon adoptée dans la Vulgate.

non-seulement nous ressusciterons tous, mais nous deviendrons tous incorruptibles, les uns pour la récompense, les autres pour le châtiment. Si donc nous devons tous ressusciter, et non-seulement ressusciter, mais en outre n'être plus sujets à la corruption, pourquoi parlez-vous de vos efforts pour parvenir à la résurrection, comme s'il s'agissait d'un privilége singulier? *C'est pour cela,* dites-vous, *que j'endure* ces souffrances, *pour tâcher de parvenir à la résurrection.* Et en effet, à moins de mourir, vous ne ressusciterez certainement pas. Que signifient donc ces paroles? Elles semblent faire allusion à quelque chose de grand, et même de si grand, que l'Apôtre n'ose pas même en faire la déclaration explicite, mais se contente de dire en termes couverts : *Pour tâcher d'obtenir, si je le puis, par quelque moyen,* Εἴ πως. Je crois en lui et en sa résurrection, et non content de cela je souffre pour lui; toutefois, je ne puis encore être assuré de ma résurrection. De quelle résurrection veut-il donc parler ici? De celle qui doit procurer la société de Jésus-Christ. J'ai dit que je crois en lui et dans la vertu de sa résurrection; j'ai dit que je suis entré en participation de ses souffrances, que je me suis rendu conforme à sa mort : après tout cela, cependant, je n'ai pas encore d'assurance. Cela revient à ce qu'il dit ailleurs : *Que celui qui croit être ferme prenne bien garde de tomber (I Cor., X,* 12); et encore : *Je crains qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même (I Cor., IX,* 27).

» *Ce n'est pas que j'aie déjà reçu* ce que j'espère, *ou que je sois déjà parfait; mais je poursuis* ma course *pour tâcher d'atteindre où le Seigneur Jésus-Christ m'a destiné en me prenant (Philip., III,* 12). *Ce n'est pas que j'aie déjà reçu.* Quelle est cette chose qu'il n'a pas encore reçue? La récompense, veut-il dire. Si après avoir enduré tant de souffrances, tant de persécutions, après avoir tant mortifié son corps, l'Apôtre manquait d'assurance par rapport à cette résurrection bienheureuse, que devrons-nous dire de nous-mêmes? Que veulent dire ces paroles, *Pour tâcher d'atteindre?* La même chose que les précédentes, *Pour tâcher de parvenir à la résurrection des morts,* c'est-à-dire, *Pour tâcher d'atteindre la résurrection,* en endurant, si je le puis, autant de souffrances, en m'efforçant de l'imiter, de me conformer à lui; comme il a lui-même souffert, comme il a enduré les crachats, les soufflets, les coups de verges, la mort enfin. Voilà la carrière que vous avez à parcourir vous-mêmes; c'est

par tous ces combats qu'il vous faut passer pour partager la gloire de sa résurrection (1). »

9. S. Ambroise, *in Psalmum XXXVII :* « Quelle que puisse être l'innocence de notre vie, ce serait témérité de nous croire assurés de notre salut, avec tant d'ennemis redoutables à combattre tous les jours. Et ainsi tout en nous réjouissant de ce bon témoignage de notre conscience, nous devons gémir en même temps de tant de combats à soutenir. »

10. S. Bernard, *Serm. de duplici baptismo, et de relinquendâ propriâ voluntate :* « *Il a donné à tous ceux qui l'ont reçu le pouvoir d'être faits enfants de Dieu* (Jean, I, 12). Ce n'est pas là un pouvoir sans effet ou sans vertu, puisqu'il nous donne la certitude que ni la mort, ni la vie, ni les vertus, ni les anges, ni tout ce qu'il y a de plus haut ou de plus profond ne pourra jamais nous séparer de l'amour de Dieu qui est en Jésus-Christ (*Rom., VIII,* 35-39). Mais faites attention à l'énumération que fait ici l'Apôtre, car ce sont ces paroles que je vous ai citées; prenez garde seulement de rien ajouter à ces paroles, comme je n'y ai rien ajouté moi-même. Telle est donc la liberté dont Jésus-Christ nous a mis en possession, qu'aucune créature ne puisse nous séparer de lui malgré nous, ou nous faire violence en ce point. Si nous effectuons cette séparation, ce ne peut plus être que par l'effet de notre propre volonté, en nous laissant *emporter et attirer dans le mal par notre propre concupiscence* (Jac., I, 14). Voilà désormais le seul ennemi que nous ayons à craindre. Enfin chacun de nous, du moment où il est baptisé, tant qu'il n'a pas acquis l'usage de la raison, ne peut en aucune manière être séparé de l'amour de Dieu : il peut vivre tranquille à l'ombre de la protection du Seigneur son Dieu; il n'a rien à craindre de qui que ce soit de ses ennemis. Et lors même que parvenu à l'âge de discernement il devient maître de lui-même, il n'a encore rien à redouter de la violence que les autres voudraient lui faire : le seul ennemi qu'il lui reste à craindre, c'est celui qui dort dans son sein, sa propre volonté. Le péché pourra bien s'embusquer, pour ainsi dire, aux portes de son âme, mais sa concupiscence sera sous lui (*Gen., IV,* 7), et son unique tâche sera de s'opposer à ce qu'il entre, en lui refusant son consentement. »

(1) Cf. *Sancti Joannis Chrysostomi opera,* t. XI, pag. 287, édition de Montfaucon; p. 329-330, édit. de Gaume.

11. S. Augustin, *Epist. CVII* (al. 217) *ad Vitalem :* « Après même qu'on a embrassé la foi, on doit demander pour soi-même la grâce d'y persévérer. Car il est utile à tous les fidèles, ou du moins à presque tous, pour les tenir dans l'humilité qui nous est si nécessaire, d'ignorer ce qu'ils seront dans la suite. C'est pour cela que l'Apôtre dit : *Que celui qui croit être debout prenne garde de tomber* (*I Cor., XI,* 12). C'est pour nous conserver dans une crainte si salutaire, de peur qu'après avoir été régénérés et avoir commencé à vivre dans la piété nous ne venions à nous élever, comme si nous étions déjà dans une parfaite assurance de notre salut; c'est pour cela, dis-je, que Dieu, par un ordre admirable de sa providence, a permis que les fidèles qui doivent persévérer se trouvent mêlés avec d'autres qui ne persévèrent pas; afin que, saintement effrayés de leur chute, nous marchions avec crainte et tremblement dans la voie de la justice, jusqu'à ce que nous passions de cette misérable vie, qui n'est qu'une tentation continuelle, à cette vie bienheureuse où il n'y aura plus d'orgueil à réprimer ni de combat à soutenir contre ses assauts et ses funestes suggestions (1). »

12. Le même, *De dono perseverantiæ*, c. 8 : « A ne consulter que les hommes, il semblerait que ceux qui paraissent de bons fidèles devraient recevoir de Dieu la grâce de persévérer jusqu'à la fin. Mais Dieu en pense autrement : il a jugé plus à propos de mêler au nombre déterminé de ses élus quelques justes qui ne persévèrent pas jusqu'à la fin. Et c'est afin que ses élus, à qui une entière sécurité ne serait pas avantageuse au milieu des tentations de cette vie, ne se crussent pas dans une entière assurance. Car c'est un excellent remède contre le venin mortel de la présomption que cet avertissement de l'Apôtre : *Que celui qui croit être ferme prenne garde de tomber* (*I Cor., X,* 12). Or, c'est par sa propre volonté que tombe celui qui tombe, et c'est par la volonté de Dieu que celui qui est ferme demeure ferme : *car Dieu est tout-puissant pour l'affermir* (*Rom., XIV,* 4). Ainsi ce n'est pas l'homme qui se donne la fermeté dans le bien, mais c'est Dieu qui la lui donne. C'est pourquoi l'avantage de l'homme est de *ne pas s'élever,* mais de *se tenir* toujours *dans* une humble *crainte* (*Rom., XI,* 20). De plus, personne ne tombe ou ne demeure ferme sans que quelque pensée ait précédé dans son esprit; or, c'est un oracle de saint Paul..... que *nous ne sommes*

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. Ier, p. 425-426.

capables de former aucune bonne pensée comme de nous-mêmes, mais que c'est *Dieu* qui *nous en rend capables* (1). »

13. S. Chrysostôme, *Lib. II de compunctione cordis :* « Pour vous exciter à la componction, il vous suffit, à vous qui êtes avancés dans la vertu, de vous rappeler les bienfaits de Dieu, d'oublier vos bonnes actions à vous-mêmes, de vous examiner avec sévérité sur les fautes même les plus légères qu'il peut vous arriver de commettre, de prendre pour objet de votre émulation tant de grands hommes qui se sont rendus agréables à Dieu par leur constante fidélité à ses lois; d'ajouter à toutes ces considérations l'incertitude de votre avenir, le penchant qui nous entraîne tous au péché, et doit nous faire craindre à chaque instant une chute funeste; ce qui faisait dire à saint Paul lui-même : *Je crains qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même* (*I Cor., IX,* 27); ce qui le portait à ajouter : *Que celui qui croit être ferme prenne garde de tomber* (*I Cor., X,* 12). Ce sont aussi les considérations que faisait David, et qui le portaient à s'écrier, au souvenir des bienfaits de Dieu : *Qu'est-ce que l'homme, pour que vous vous souveniez de lui, ou le fils de l'homme pour que vous le visitiez ? Vous ne l'avez qu'un peu abaissé au-dessous des anges ; vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, et vous l'avez établi sur les ouvrages de vos mains* (*Ps. VIII,* 5-6) (2). »

14. S. Augustin, *De naturâ et gratiâ,* c. 27 : « Les autres péchés n'ont de prise que sur le mal; l'orgueil seul est à craindre même dans le bien que l'on fait. De là vient que l'Apôtre avertit les Philippiens de prendre garde de trouver leur ruine dans les dons mêmes de Dieu, en se les attribuant à eux-mêmes et en s'en faisant gloire, ce qui leur deviendrait plus fatal que de ne rien faire de bien : *Opérez,* leur écrivait-il, *votre salut avec crainte et tremblement, car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire selon son bon plaisir* (*Philip., II,* 12). Pourquoi donc cette crainte et ce tremblement, et non pas plutôt cette assurance, si c'est Dieu qui opère, sinon parce que notre volonté, condition nécessaire pour que nous fassions le bien, peut nous porter à nous prévenir de cette pensée, que le bien que nous faisons nous appartient exclusivement, et à *dire dans notre abondance : Je ne serai jamais ébranlé* (*Ps. XXIX,* 7). C'est pourquoi celui qui, *par un effet de sa*

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin,* t. II, p. 179-180.

(2) Cf. *S. Joannis Chrysostomi opera,* tome I[er], page 152, édition de Montfaucon; page 187, édition de Gaume.

volonté, avait affermi dans un état florissant celui qui tenait ce langage, n'eut qu'à *détourner* un peu *son visage de lui,* pour qu'aussitôt il *tombât dans le trouble,* parce que l'enflure de l'orgueil ne peut être guérie que par (les humiliations ou) les souffrances. »

15. Le même, *De dono perseverantiæ,* c. 13 : « Tant qu'on est en cette *vie* mortelle qui, selon l'Ecriture, est une *tentation continuelle* (JOB, VII, 1), *celui qui paraît être debout doit craindre de tomber* (*I Cor., X,* 12). C'est même pour cette raison, comme je l'ai déjà dit (voir plus haut, témoignage 12), que Dieu, par une conduite très-salutaire de sa providence, veut que les justes qui ne persévéreront pas soient mêlés avec ceux qui persévéreront jusqu'à la fin. Par-là il veut nous apprendre à *ne pas nous élever* en nous-mêmes, mais à *nous tenir dans l'humilité* (*Rom., XII,* 16), *et à opérer notre salut avec crainte et tremblement* (*Philip., II,* 12-13) (1).

16. S. BERNARD, *serm. III in Vigiliâ Nativitatis Domini :* « Qu'on ne s'imagine pas être une lumière ardente et luisante dans une maison où cette lumière n'ait point à craindre d'être éteinte par les vents; mais qu'on se figure plutôt être en plein air, et avoir besoin de ses deux mains pour garder allumée et en sûreté la lumière que l'on porte, quand même il ne ferait pas de vent pour le moment. Car au premier moment, et à l'instant où l'on s'y attend le moins, l'état de l'air peut changer, et pour peu qu'on retire sa main, la lumière sera éteinte. Quand même on se brûlerait quelque peu, comme il arrive quelquefois, en tenant sa main trop près de la lumière, il vaudrait mieux souffrir ce mal que de retirer ses mains, parce qu'il suffit d'un instant pour que la lumière qu'on porte soit soufflée. Nous n'aurions, à la bonne heure, rien de semblable à craindre, si nous étions dans une maison qui, comme les demeures célestes, ne serait point faite de main d'homme et durerait éternellement (*II Cor., V,* 1). Mais présentement, au contraire, nous sommes exposés à trois vents extrêmement violents et extrêmement malins, savoir, la chair, le démon et le monde, qui cherchent à l'envi à éteindre notre lumière allumée, en soufflant dans nos cœurs des désirs coupables, des mouvements désordonnés, et qui répandent si inopinément le trouble dans notre esprit, que nous pouvons à peine reconnaître d'où nous venons et où nous allons. Bien que deux de ces vents cessent assez fréquemment de souffler, il en

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin,* t. II, p. 212-213.

est un troisième qui ne laisse à notre âme ni paix ni trève. Protégeons donc contre lui notre âme de nos deux mains, je veux dire de la main du cœur et de celle du corps, de peur que sa lumière, si toutefois elle est en ce moment allumée, ne s'éteigne malheureusement. Gardons-nous bien de lâcher pied ou de revenir sur nos pas, quand même la violence des tentations aurait porté le ravage dans notre esprit et dans nos sens tout à la fois, mais ne nous lassons pas de dire avec un saint : *Mon âme est toujours entre mes mains* (*Ps. CXVIII,* 109). Préférons brûler, plutôt que de céder. Et de même qu'il n'est pas aisé d'oublier ce qu'on porte dans ses mains, ainsi n'oublions jamais l'affaire de notre âme, et que ce soit là l'objet de notre sollicitude la plus vive. Une fois que nous aurons ceint nos reins de cette manière, et que nous verrons notre lampe allumée, veillons avec circonspection pendant la nuit de la vie présente, à la garde du troupeau de nos pensées et de nos actions, afin que le Seigneur nous trouve toujours prêts, soit qu'il vienne à la première, ou à la seconde, ou à la troisième veille. »

17. Le même, *Serm. V in Psalmum, Qui habitat :* « *Veillez et priez, pour ne pas entrer en tentation* (Marc, XIV, 38). Vous savez quel est celui qui a dit cela : vous savez aussi en quel temps il l'a dit : c'est le Seigneur lui-même qui a dit ces paroles aux approches de sa passion. Et remarquez que c'était lui qui allait souffrir, et non ses disciples, et pourtant ce n'est pas pour lui qu'il leur dit de prier, mais pour eux-mêmes. C'est dans ce même sens qu'il disait à Pierre : *Satan vous a demandé pour vous cribler comme on crible le froment; mais j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille point : lors donc que vous serez converti, ayez soin d'affermir vos frères* (Luc, XXII, 31-32). Si ces apôtres avaient tant à craindre au moment de la passion du Sauveur, que n'avons-nous donc pas nous autres à craindre de nos propres passions? *Veillez* donc *et priez, pour ne pas succomber à la tentation;* car de tous côtés nous en sommes assaillis. C'est ce qui a fait dire à Job, que *la vie de l'homme sur la terre est une tentation* continuelle (Job, VII, 1). Si donc notre vie est si fort remplie de tentations, qu'on peut avec raison l'appeler tout entière une tentation continuelle, nous avons besoin d'une extrême vigilance et d'une extrême assiduité à la prière, si nous voulons ne pas y succomber. De là aussi ces paroles de l'oraison dominicale : *Ne nous laissez pas succomber à la tentation...*

» J'ai voulu vous rappeler d'avance qu'aucun de nous ne sera

exempt de tentations tant qu'il vivra sur la terre, afin que, si nous nous voyons délivrés d'une tentation, nous en attendions sans trouble, si ce n'est pas sans crainte, une autre à venir, et qu'ainsi nous priions tellement Dieu de nous en délivrer, que nous n'allions pas jusqu'à nous flatter d'en être jamais parfaitement exempts tant que nous serons attachés à ce corps de mort. »

18. Le même, *Meditationum*, c. 14 : « Venez à mon secours, ô mon Dieu, parce que mes ennemis, qui sont mon propre corps, le monde et le démon, tiennent mon âme continuellement assiégée. Je ne puis ni fuir mon propre corps, ni le mettre lui-même en fuite. Il faut que je le porte partout avec moi, parce qu'il m'est attaché par un lien que je ne puis détruire. Il m'est défendu de lui donner la mort; je dois même entretenir sa vie et ses forces, et en l'engraissant comme je le fais, c'est mon ennemi que je nourris à mes dépens. Si je le nourris suffisamment, et que sa force en soit accrue, il tourne contre moi sa force et son embonpoint. Le monde à son tour m'assiége de tous côtés, et par cinq portes principales, qui sont mes cinq sens, savoir, la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat et le toucher, il décoche contre moi ses flèches, et la mort entre dans mon âme par mes propres fenêtres. Mon œil jette un regard en arrière, et il détourne l'attention de mon esprit. L'oreille écoute, et elle incline avec elle les affections de mon cœur. Mon odorat amuse et retarde par-là même ma pensée. Ma bouche lâche des paroles, et c'est pour me tromper. Mon toucher réveille à la moindre occasion l'ardeur de mes passions, et si elles ne sont immédiatement réprimées, elles portent en un instant le ravage et l'incendie dans tout mon être. D'abord, elles présentent une pensée qui porte le trouble dans les sens; bientôt l'âme se trouve souillée par le plaisir impur que ce trouble même occasionne, et le consentement qu'elle donne à ce plaisir défendu achève de la rendre l'esclave de la passion impure. Pendant ce temps-là, le démon que je ne saurais voir, et contre lequel pour cette raison je puis moins me mettre en garde, a tendu son arc, en y ajustant ses flèches pour les lancer contre moi; il a dressé en même temps ses filets perfides pour m'y faire tomber en disant en lui-même : Qui pourra voir les filets que je dresse ainsi dans le secret? Ces filets qu'il dresse contre nous, c'est l'or, c'est l'argent, en un mot, tout ce qui prête matière à nos désordres, par l'abus que nous en faisons, par la folie que nous commettons d'y placer notre bonheur. Il

ne tend pas seulement des filets contre nous; il tend aussi des gluaux. La glu dont il se sert, c'est l'amour du bien qu'on possède, l'attache qu'on a pour ses proches, le désir des honneurs, les plaisirs de la chair, autant de gluaux qui retiennent l'âme quand elle s'y est une fois engagée, et qui l'empêchent de voler vers la céleste patrie sur les ailes de la contemplation. Les flèches du démon sont la colère, l'envie, la luxure, et les autres passions dont l'âme peut être atteinte. Et qui est-ce qui peut éteindre l'ardeur de ces flèches brûlantes? Hélas! trop souvent il arrive qu'une âme même fidèle soit mortellement atteinte de ces traits funestes. Malheureux que je suis, de me voir ainsi assailli de toutes parts, de ne voir partout autour de moi que piéges, que tentations, que périls. De quelque côté que je me tourne, je ne vois rien qui me rassure. Qu'une chose me plaise et me charme, qu'une autre m'attriste et me chagrine, j'ai un égal sujet de craindre et de me défier : le rassasiement aussi bien que la faim, le sommeil aussi bien que l'état de veille, le travail comme le repos, tout combat contre moi. La prospérité, par l'appât qu'elle me présente, m'inspire une sécurité trompeuse; l'adversité à son tour, par les amertumes dont elle est la source, provoque mes répugnances et mes dégoûts. »

19. *Ibidem*, c. 15 : « Ma chair est formée de boue, et c'est pour cela qu'elle m'inspire des pensées sales et lubriques; le monde me suggère les pensées vaines et curieuses, et le démon celles d'envie et d'orgueil. Voilà les trois ennemis qui s'attachent à me combattre et à me poursuivre, tantôt à découvert, tantôt en cachette, toujours avec malice. Le démon compte surtout sur l'appui que la chair lui prête : car rien n'est plus dangereux qu'un ennemi domestique. La chair de son côté, pour me perdre plus sûrement, fait alliance avec le démon, d'autant plus naturellement qu'elle est née du péché, qu'elle a été nourrie dans le péché, qu'elle a été viciée et corrompue dès l'origine, et qu'elle l'est beaucoup plus encore par de perverses habitudes. De là ces désirs violents qu'elle oppose aux désirs raisonnables que l'esprit forme en nous-mêmes, ces murmures continuels qu'elle laisse échapper, cette aversion pour la règle, ce penchant qu'elle témoigne pour tout ce qui est défendu, cette résistance obstinée à tout ce qui est raisonnable, cette impudeur qui ne peut être retenue par aucune crainte. La chair vient donc en aide, et sert en même temps d'instrument au perfide serpent, ce perpétuel ennemi du genre humain, qui n'a d'autre désir, d'autre occupa-

tion, d'autre soin que de perdre nos âmes. Il ne pense qu'à faire le mal, nous tient à toute occasion un langage insidieux, nous suggère mille projets funestes, met enfin toutes ses ruses à contribution pour nous tromper. Il excite en nous des mouvements déréglés, porte l'incendie dans notre âme par les pensées qu'il nous suggère, pousse à la guerre, attise les haines, éveille la gourmandise, allume en nous le feu de la volupté, encourage les désirs de la chair, fait naître les occasions de pécher, et ne cesse d'offrir à notre cupidité mille moyens variés de faire le mal. Ainsi a-t-il pour tactique de nous battre avec nos propres armes, de nous lier les mains avec nos ceintures mêmes, et de faire de la chair, qui nous a été donnée pour nous servir, la cause de notre perte comme de nos chutes. C'est un combat bien terrible et bien périlleux, que celui que nous avons à soutenir contre cet ennemi domestique, et d'autant plus fort, qu'il est ici-bas sur son propre terrain, tandis que nous nous y trouvons loin de notre patrie. Quels dangers n'avons-nous pas en outre à courir dans ces luttes fréquentes, ou plutôt continuelles, qu'il nous faut soutenir contre un ennemi aussi rusé qu'est le démon, dont l'extrême habileté, qui convient avant tout à la subtilité de sa nature, est nourrie en outre par sa longue pratique de tous les mauvais stratagèmes. »

CHAPITRE XVIII.

DE CEUX QUI SONT TOMBÉS DEPUIS LEUR BAPTÊME, ET DE LEUR RENTRÉE EN GRACE.

« Quant à ceux qui par leurs péchés sont déchus de la grâce de la justification qu'ils avaient reçue, ils pourront être justifiés de nouveau, si, obéissant à l'inspiration divine, ils se mettent en devoir de recouvrer par le sacrement de Pénitence, en vertu des mérites de Jésus-Christ, la grâce qu'ils ont perdue. Ce mode de justification est en effet celui qui convient pour les relever de leurs chutes, et c'est bien justement que les saints Pères ont appelé le sacrement de Pénitence la seconde planche après le naufrage de la grâce. Car Jésus-Christ a institué ce sacrement pour ceux qui retombent dans le péché après leur baptême, lorsqu'il a dit : *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*. Nous devons dire en conséquence, que la pénitence

du chrétien après sa chute est bien différente de celle qui a pu précéder son baptême, et qu'elle exige de lui, non-seulement qu'il cesse de pécher, et qu'il déteste ses péchés passés, ou qu'il en ait le cœur humilié, contrit, mais encore qu'il en fasse la confession sacramentelle, au moins *in voto*, et dans le temps prescrit, qu'il en reçoive de plus l'absolution de la main du prêtre, et qu'il satisfasse à la justice divine par des jeûnes, des aumônes, des prières, et les autres pieux exercices de la vie spirituelle, non pas, il est vrai, pour se racheter des peines éternelles, qui ont dû lui être remises avec ses péchés, ou par le sacrement, ou en vertu du vœu qu'il a formé de le recevoir, mais pour obtenir la rémission des peines temporelles, qui, comme nous l'enseignent les divines Ecritures, ne sont pas remises toujours ni en entier, comme elles l'ont été dans le baptême, à ceux qui, payant Dieu d'ingratitude pour la grâce qu'ils ont reçue de lui, ont contristé l'Esprit-Saint, et profané en eux-mêmes le temple de Dieu. C'est de cette pénitence qu'il a été dit en particulier : *Souvenez-vous de l'état d'où vous êtes déchu; faites pénitence, et rentrez dans la pratique de vos premières œuvres.* Et encore : *La tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence stable.* Et ailleurs aussi : *Faites pénitence.* Et ailleurs encore : *Faites de dignes fruits de pénitence.* » *Conc. Trid., sess. VI*, c. 14.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. JEAN, XX, 23; comme dans le corps de la réponse.

2. *Psaume L*, 18 : « Le sacrifice qui plaît à Dieu, c'est un cœur touché de repentir; vous ne rejetterez pas, ô mon Dieu, un cœur contrit et humilié. »

3. *Nombres, XII*, 9-15; voir ce passage rapporté plus haut, question VII du sacrement de Pénitence, témoignage 9, tome III, page 72.

4. *II Rois, XII*, 7-17; v. *ibidem*, témoignage 13, page 74.

5. *Ibid., XXIV*, 10-17; v. *ibid.*, témoignage 14, p. 74 et suiv.

6. *Ephésiens, IV*, 30 : « Et n'attristez point le saint Esprit de Dieu, dont vous avez été marqués comme d'un sceau pour le jour de la rédemption. »

7. *I Corinthiens, III*, 16-17 : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous? Si quelqu'un viole le temple de Dieu, Dieu le perdra. — Car le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple. »

8. *Apocalypse, II*, 4-5 : « Mais j'ai un reproche à vous faire; c'est que vous avez abandonné votre première charité. — Souvenez-vous donc d'où vous êtes déchu; revenez à vos premières œuvres. Sinon, je viendrai à vous, et j'ôterai votre chandelier de sa place, si vous ne faites pénitence. »

9. *II Corinthiens, VII*, 10 : « La tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence qui ne laisse point de regrets; au lieu que la tristesse *conçue dans l'esprit* de ce monde produit la mort. »

10. MATTHIEU, IV, 17; comme dans le corps de la réponse.

11. LUC, III, 8; comme dans le corps de la réponse.

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. AUGUSTIN, *Lib. L Homiliarum, hom.* 50, c. 5 : « Si, désespérant de votre salut, vous accumulez péchés sur péchés, selon ce qui est écrit (*Prov.*, *XVIII*, 3) : *Lorsque le méchant sera venu au plus profond des péchés, il méprisera tout;* ne commettez pas vous-même cette faute de mépriser tous les remèdes et de vous jeter dans l'abîme du désespoir; mais du fond même de vos désordres poussez un cri vers Dieu, et dites-lui : *Du fond de l'abîme, Seigneur, j'ai crié vers vous; Seigneur, écoutez ma voix. Que vos oreilles soient attentives à la voix de ma prière. Si vous examinez nos iniquités, Seigneur, Seigneur, qui pourra subsister* devant vous? *Mais vous êtes plein de miséricorde* (*Ps. CXXIX*, 1-7). C'est du fond d'un pareil abîme que les Ninivites ont crié, et ils ont obtenu cette miséricorde, au point que, pour révoquer par rapport à eux la menace de son prophète, Dieu n'a pas attendu l'achèvement de leur pénitence. Vous direz peut-être ici : Mais j'ai été baptisé en Jésus-Christ, qui m'a pardonné tous mes péchés passés; j'ai eu la bassesse de rentrer dans la voie corrompue de mes déréglements, et je ne suis plus aux yeux de Dieu qu'un vil animal qui retourne à ses vomissements impurs (*Prov., XXVI*, 11). *Où irai-je pour me dérober à la lumière de son esprit, et où m'enfuirai-je de devant sa face* (*Ps. CXXXVIII*, 7)? Où, me demandez-vous, mon frère? Pas ailleurs que dans le sein de sa miséricorde, en témoignant votre repentir à celui dont vous avez méconnu la puissance en vous abandonnant au péché; car on ne saurait mieux s'enfuir de devant sa face, qu'en se réfugiant dans ses bras, ni de devant sa justice, qu'en recourant à sa bonté. Eh! pourrez-vous trouver dans votre fuite un asile, où vous ne retrouviez pas sa présence? Si vous montez au ciel, il y est; si

vous descendez aux enfers, il y est encore. Prenez vos ailes, et sans vous détourner ni à droite ni à gauche, allez vous réfugier aux extrémités du monde; c'est encore sa main qui vous y conduira, son bras qui vous donnera la force d'y arriver. Quelques péchés que vous ayez commis, de quelques forfaits que vous vous soyez souillé, vous êtes encore du nombre des vivants, dont Dieu vous eût sans doute retranché déjà, s'il ne voulait pas votre guérison. Pourquoi donc oublier que *la patience de Dieu vous invite à la pénitence* (*Rom., II,* 4)? Les cris qu'il vous a fait entendre n'ont pu vous persuader de ne pas vous éloigner de lui; revenez à lui du moins à présent qu'il vous crie de le faire par l'offre qu'il vous fait de son pardon. »

2. Pour les autres témoignages que nous pourrions faire valoir, v. plus haut, tome III, chapitre du sacrement de Pénitence, questions I et II, jusqu'au témoignage 8, de cette deuxième question exclusivement.

3. Les témoignages des Pères qui ont appelé la pénitence une seconde planche après le naufrage de la grâce, ont été recueillis dans le chapitre cité tout-à-l'heure, question II, depuis le témoignage 8, jusqu'à la fin.

4. La nécessité de la contrition a été prouvée questions III et IV du sacrement de Pénitence; et celle de la confession l'a été de même, questions V et VI; celle de la satisfaction enfin, questions VII et VIII.

CHAPITRE XIX.

TOUT PÉCHÉ MORTEL FAIT PERDRE LA GRACE, MAIS NE FAIT PAS PERDRE POUR CELA LA FOI.

« Pour déjouer les malins artifices de certains esprits, qui *par des paroles douces et flatteuses séduisent les âmes simples,* il est à propos aussi de bien établir que la grâce de la justification qu'on a reçue peut se perdre, non-seulement par le crime d'infidélité, qui fait perdre jusqu'à la foi, mais encore par tous les autres péchés mortels, quoique ceux-ci puissent laisser la foi intacte. Nous ne ferons en cela que soutenir la doctrine de la loi divine, qui exclut du royaume du ciel non-seulement les infidèles, mais les fidèles aussi, s'ils sont fornicateurs, adultères, efféminés, sodomites, voleurs, avares, ivrognes, médisants, ravisseurs du bien d'autrui, et tous autres sans exception qui commettent des

péchés mortels dont ils peuvent s'abstenir par le secours de la grâce de Dieu, et qui leur attirent pour châtiment d'être séparés de la grâce de Jésus-Christ. » *Conc. Trid., sess. VI,* c. 15.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Romains, XVI,* 17-18 : « Mais je vous prie, mes frères, de vous tenir en garde contre ceux qui causent parmi vous des divisions et des scandales en s'éloignant de la doctrine que vous avez apprise, et d'éviter leur société. — Car de tels hommes ne servent pas Jésus-Christ notre Seigneur, mais sont esclaves de leurs sens, et par des paroles douces et flatteuses ils séduisent les âmes simples. »

2. Jacques, II, 10 : « Quiconque ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant violée tout entière. »

3. Matthieu, VII, 21-23, 26-27 : « Tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le royaume des cieux; mais celui-là y entrera qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. — Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? N'avons-nous pas chassé les démons en votre nom, et n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom? — Et alors je leur déclarerai : Je ne vous ai jamais connus; retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité. — Mais quiconque entend ces paroles que je dis, et ne les pratique pas, sera semblable à un homme qui a bâti sa maison sur le sable; — et la pluie est descendue, et les fleuves se sont débordés, et les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, et elle est tombée, et la ruine en a été grande. »

4. *Id., XXV,* 1-3, 11-13 : « Le royaume des cieux sera semblable à dix vierges qui, ayant pris leurs lampes, s'en allèrent au-devant de l'époux et de l'épouse. — Il y en avait cinq d'entre elles qui étaient folles, et cinq qui étaient sages. — Les cinq folles ayant pris leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles..... — Enfin les autres vierges vinrent aussi, et lui dirent : Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous. — Mais il leur répondit : Je vous le dis en vérité, je ne vous connais point. — Veillez donc, parce que vous ne savez ni le jour, ni l'heure. »

5. Luc, XII, 47 : « Car le serviteur qui aura su la volonté de son maître, et qui néanmoins ne se sera pas tenu prêt et n'aura point exécuté ses ordres, sera battu rudement. »

6. Jean, XII, 42-43 : « Plusieurs cependant, et même des

principaux des Juifs, crurent en lui; mais à cause des pharisiens ils n'osaient le reconnaître publiquement, de peur d'être chassés de la synagogue : — car ils aimèrent mieux la gloire des hommes que celle de Dieu. »

7. *I Corinthiens, XIII,* 1-2 : « Quand je parlerais toutes les langues des hommes et des anges mêmes, si je n'avais point la charité, je serais comme un airain sonnant ou une cymbale retentissante. — Et quand j'aurais le don de prophétie, que je pénétrerais tous les mystères, et que j'aurais une parfaite science de toutes choses; et quand j'aurais toute la foi possible, au point de me rendre capable de transporter les montagnes, si je n'avais pas la charité, je ne serais rien. »

8. JACQUES, II, 14, 19-20 : « Mes frères, que servira-t-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres? La foi pourra-t-elle le sauver? — Vous croyez qu'il n'y a qu'un Dieu; vous faites bien : les démons le croient aussi, et ils tremblent. — Mais voulez-vous savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est morte? »

9. *I Corinthiens, VI,* 8-11 : « Mais c'est vous-mêmes qui faites le tort; c'est vous qui usez de tromperie, et cela à l'égard de vos propres frères. — Ne savez-vous pas que ceux qui commettent l'injustice n'hériteront point du royaume de Dieu? ne vous y trompez pas, ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères, — ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les voleurs n'hériteront du royaume de Dieu. — C'est ce que quelques-uns de vous ont été autrefois; mais vous avez été lavés, sanctifiés et justifiés au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par l'Esprit de notre Dieu. »

10. *Galates, V,* 18-21 : « Si vous vous conduisez par l'Esprit de Dieu, vous n'êtes pas sous la loi. — Or, il est aisé de connaître les œuvres de la chair, qui sont : la fornication, l'impureté, l'impudicité, la dissolution, — l'idolâtrie, les empoisonnements, les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, les hérésies, — les envies, les meurtres, les ivrogneries, les débauches et autres semblables énormités, au sujet desquelles je vous déclare, comme je vous l'ai déjà dit, que ceux qui les commettent n'hériteront point du royaume de Dieu. »

11. *Ephésiens, V,* 5-7 : « Sachez que nul fornicateur, nul impudique, nul avare, autre espèce d'idolâtres, n'héritera du royaume de Jésus-Christ et de Dieu. — Que personne ne vous séduise par de vains discours : car c'est pour cela que la colère

de Dieu tombe sur les hommes rebelles à la vérité. — N'ayez donc rien de commun avez eux. »

12. *Apocalypse, XXI,* 8 : « Pour ce qui est des timides, des incrédules, des exécrables, des homicides, des fornicateurs, des empoisonneurs, des idolâtres et de tous les menteurs, leur partage sera dans l'étang brûlant de feu et de soufre, qui est la seconde mort. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Basile, *Lib. I de Baptismo,* part. 2 : « J'ajouterai ici quelques mots à ce que j'ai déjà dit du royaume des cieux, pour que rien ne nous empêche de participer un jour à ce bonheur. Car, dans les choses de la vie, ce n'est pas rien qu'un rien manque pour arriver, comme l'a dit un de nos sages, et comme la plupart des gens ont pu en faire par eux-mêmes l'expérience outre que cela nous est encore plus fortement inculqué par la sévérité des règles prescrites dans l'ancienne loi pour le choix des ministres sacrés et des victimes à offrir en sacrifice (*Levit., XXI,* 18; *XXII,* 21), où il suffisait d'une tache, ou de la mutilation, je ne dis pas d'un membre entier, mais d'une partie de membre, et comme porte le texte sacré, d'un petit bout d'oreille, pour exclure un homme du sacerdoce, ou un animal du nombre des victimes convenables pour le sacrifice. *Or,* comme l'a dit l'Apôtre, *Toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, et elles ont été écrites pour nous servir d'instruction à nous autres, qui nous trouvons à la fin des temps* (*I Cor., X,* 6, 11); et Notre-Seigneur a expressément enseigné l'excellence de la loi nouvelle au-dessus de l'ancienne, par ces paroles : *Il y a ici quelque chose de plus grand que le temple* (Matth., XII, 6); comme il nous a fait entendre encore plus particulièrement que nous devons avoir plus de soin de notre âme que de tout le reste, quand il a dit : *On fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choses* (Luc, XII, 48). »

Après avoir produit à l'appui de sa thèse beaucoup d'autres textes, saint Basile ajoute : « Tout cela aboutit à prouver, qu'il suffit qu'une chose manque, pour que le tout soit en péril. Car si Notre-Seigneur a dit : *Tout ce qui est dans la loi s'accomplira parfaitement jusqu'à un seul iota et à un seul point* (Matth., V, 18); combien cela ne doit-il pas mieux encore se dire de l'Evangile, dont Jésus-Christ a dit de même : *Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point* (Matth., XXIV,

35). C'est ce qui a fait dire à l'apôtre saint Jacques avec tant d'assurance : *Quiconque ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée* (JAC., II, 10). Ce qui lui a appris à tenir ce langage, c'est la menace qu'il entendit son divin maître faire à Pierre, qu'il avait pourtant déclaré bienheureux, à qui il avait rendu un témoignage si supérieur à tous ceux qu'un homme peut rendre, à qui enfin il avait fait de si magnifiques promesses (MATTH., XVI, 17-19), que s'il ne se laissait laver les pieds, il n'aurait point de part dans son royaume (JEAN, XIII, 8). De même, l'apôtre saint Paul, qui accomplissait dans sa chair ce qui reste à souffrir à Jésus-Christ, en souffrant lui-même pour son corps qui est l'Eglise (*Col., I,* 24), nous déclare, comme parlant au nom de Jésus-Christ, quels sont les principaux péchés pour lesquels on peut être exclu du royaume de Dieu et encourir la sentence de mort, tantôt lorsqu'il dit en termes précis, que ceux qui font de telles choses sont dignes de mort (*Rom., I,* 32), (et pourquoi n'a-t-il pas dit : *Ceux qui font ces choses,* mais : *Ceux qui font de telles choses?*) tantôt lorsqu'il dit d'une manière plus générale, que les prévaricateurs ne seront point héritiers du royaume de Dieu (*I Cor., VI,* 10); et ailleurs encore, Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même a déclaré dans l'Evangile selon saint Luc, que quiconque ayant mis la main à la charrue, regarde derrière soi, n'est point propre au royaume de Dieu (LUC, IX, 62). Il est indispensable d'observer ici, que ce n'est pas contre une multitude de manquements, mais contre un seul manquement qu'est prononcée cette terrible et inévitable sentence, et qu'elle porte sur des choses permises en elles-mêmes, et sur un simple délai, ne fût-il que d'un instant, à l'obéissance prompte, sans réserve et sans bornes, qu'on doit à Dieu à tant de titres (1). »

2. Le même, *Lib. II de Baptismo,* c. 9 : « Est prévaricateur quiconque n'observe pas la loi entière, quand même il ne violerait qu'un seul commandement. Car c'est assez qu'une chose manque, pour que le tout soit en péril. En effet, une chose à laquelle il manque un point pour qu'elle se fasse, manque de se faire par-là même. De même que celui à qui il ne s'en est fallu de rien pour qu'il soit mort n'est point mort, ou que celui à qui il ne s'en faut de rien pour qu'il vive, n'est point vivant, mais est mort, ou que celui à qui il ne s'en est fallu de rien pour qu'il soit entré,

(1) Cf. S. *Basilii opera*, t. II, p. 629-631, édit. de D. Garnier.

n'est point entré, et telles ont été en particulier les vierges folles; de même, celui à qui il ne s'en est fallu de rien pour qu'il ait observé la loi, ne l'a point observée, mais il est prévaricateur. C'est pourquoi il est nécessaire, dans la conduite à tenir à l'égard de ceux qui se rendent coupables de prévarication, nous fussent-ils unis par les liens du sang, d'obéir au commandement de l'Apôtre, qui nous dit tantôt que, si celui qui est du nombre de nos frères est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou ravisseur du bien d'autrui, nous ne devons pas même manger avec un homme de cette espèce (*I Cor., V, 11*); et remarquez ici que ce n'est pas seulement avec celui qui se serait rendu coupable de tous ces crimes à la fois que l'Apôtre nous défend de communiquer, mais il nous interdit de le faire même avec celui qui n'aurait commis qu'un seul de ces crimes, et c'est pour cela qu'il ne dit pas, Vous ne devez pas même manger avec un tel ou tel, τούτῳ, mais : *Vous ne devez pas même manger avec un homme de cette espèce*, τοιούτῳ. Tantôt le même Apôtre nous dit de mortifier les membres de l'homme terrestre qui est en nous, la fornication, l'impureté, les abominations, les mauvais désirs et l'avarice qui est une idolâtrie, puisque ce sont de tels excès qui font tomber la colère de Dieu sur les hommes rebelles à la vérité (*Col., III, 5*). Remarquez encore ici qu'il dit en termes généraux, *sur les hommes rebelles à la vérité*, nous avertissant par-là de ne point nous rendre complices de leur prévarication (*Ephes., V, 7*) (1). »

3. S. AUGUSTIN, *Lib. XV de Trinitate*, c. 18 : « Il n'y a que la charité qui nous rende la foi profitable; car sans la charité, etc. » Voir le reste de ce passage au chapitre III de la Charité, question I, témoignage 7, tome I, page 247.

4. Le même, *Tract. X in Epistolam I Joannis* : « Nous ne trouvons que gens qui disent, Je crois; mais la foi sans les œuvres ne sauve pas. Or, l'œuvre de la foi, c'est la charité elle-même, si nous voulons en croire l'Apôtre, qui recommande la foi, mais la foi agissante par la charité (*Gal., V, 6*)... C'est là ce qui s'appelle croire que Jésus est le Christ, comme le croient les vrais chrétiens, dont la vie répond à leur croyance, et non pas comme le croient les démons, dont un apôtre nous apprend, non-seulement qu'ils croient, mais même qu'ils tremblent (JAC., II, 19). Comment les démons pouvaient-ils mieux exprimer leur

(1) Cf. S. *Basilii opera*, t. II, p. [illegible] 571, édit. de D. Garnier.

croyance au sujet de Jésus-Christ, qu'en disant : *Nous savons que vous êtes le Fils de Dieu* (MARC, I, 24; III, 12)? Saint Pierre ne s'est pas exprimé d'une autre manière, lorsque Notre-Seigneur demanda à ses disciples quelle opinion avaient les hommes de ce qu'il était... Il y a donc une grande différence entre croire à Jésus-Christ pour s'attacher à lui, et confesser Jésus-Christ pour l'éloigner de soi. Et ainsi vous voyez que, quand l'Apôtre dit : *Celui qui croit* (I JEAN, V, 1), il entend parler d'une foi revêtue des conditions qu'elle doit avoir, et non d'une foi semblable à celle de la plupart de ceux qui font profession de croire. Après cela, mes frères, que les hérétiques ne viennent pas nous dire : Si vous croyez, nous croyons aussi. Si je vous ai rapporté ici l'exemple de la foi des démons, c'est pour vous engager à examiner la conduite des hommes qui vous tiennent ce langage, avant de vous réjouir de ce qu'ils partagent votre croyance.

» Voyons donc la différence qu'il y a entre croire en Jésus-Christ, et croire que Jésus est le Christ. *Celui*, dit notre Evangéliste, *qui croit que Jésus est le Christ, est né de Dieu* (I JEAN, V, 1). Mais qu'est-ce que cet apôtre appelle croire que Jésus est le Christ? Il nous l'apprend par les paroles suivantes : *Quiconque aime celui qui a engendré, aime aussi celui qui en a été engendré*. Vous voyez, mes frères, que l'Apôtre joint tout de suite la charité à la foi, parce que la foi sans la charité ne sert de rien. La foi des chrétiens est celle qui est accompagnée de la charité. Sans cela, ce ne serait qu'une foi de démon. Ceux donc qui n'ont point du tout de foi, sont pires, ou plus lents à croire, que les démons eux-mêmes. Celui qui ne veut pas croire n'en est pas encore arrivé à égaler les démons. Que si quelqu'un croit en Jésus-Christ, mais sans l'aimer, ce n'est point l'espérance d'en être récompensé qui lui fait confesser sa foi en Jésus-Christ, mais la crainte d'en être puni : et en cela, il n'est qu'égal aux démons, que la crainte qu'ils avaient de Jésus-Christ portait à lui dire : *Qu'y a-t-il entre vous et nous, Fils de Dieu que vous êtes? Etes-vous venu pour nous perdre avant le temps* (MARC, I, 24)? Il faut donc ajouter l'amour à la foi qu'on a en Jésus-Christ, afin qu'elle soit telle que la demande l'Apôtre, c'est-à-dire qu'elle soit agissante par la charité. Si vous trouvez en ce monde un véritable chrétien un citoyen de la vraie Jérusalem, un concitoyen des anges, un voyageur qui soupire après sa patrie pendant qu'il est sur la route qui y conduit, joignez-vous à lui et marchez ensemble à grands pas vers le but de votre pèlerinage. Il sera

votre compagnon de voyage, pour peu que vous partagiez ses dispositions (1). »

5. S. Fulgence, *De incarnatione et gratiâ Jesu Christi*, c. 26 : « Il peut arriver qu'on croie en Dieu sans aimer Dieu; mais il ne peut se faire qu'on aime Dieu sans croire en lui; on peut bien croire qu'une chose existe sans l'aimer; mais on ne peut pas l'aimer sans croire qu'elle existe. Or, l'Apôtre nous dit que, sans la charité, la foi et toutes les bonnes œuvres ne peuvent servir de rien; voici ses paroles : *Quand j'aurais toute la foi* possible *jusqu'à transporter les montagnes...; quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien* (*I Cor., XIII*, 2-3). »

CHAPITRE XX.

DU FRUIT DE LA JUSTIFICATION, OU DU MÉRITE DES BONNES OEUVRES, ET DE LA NATURE DE CE MÉRITE LUI-MÊME.

« Les hommes étant donc justifiés de cette manière, soit qu'ils aient toujours conservé la grâce une fois reçue, soit qu'ils l'aient recouvrée après avoir eu le malheur de la perdre, il faut leur mettre devant les yeux ces paroles de l'Apôtre : *Employez-vous de plus en plus dans l'exercice des bonnes œuvres, et sachez que Notre-Seigneur ne laissera pas votre travail sans récompense...; car Dieu n'est pas injuste, pour* qu'on puisse supposer *qu'il oublie vos bonnes œuvres, et l'amour que vous avez fait paraître pour son nom*. Et : *Ne perdez rien de votre confiance, dont la récompense doit être très-grande*. A ceux donc qui persévèrent dans la pratique des bonnes œuvres jusqu'à la fin de leur carrière et qui espèrent en Dieu, on doit leur proposer la vie éternelle, et comme une grâce promise bénignement aux enfants de Dieu en vue des mérites de Jésus-Christ, et comme une récompense qui, en vertu des promesses de Dieu même, doit leur être fidèlement acquittée en considération de leurs bonnes œuvres et de leurs mérites personnels. C'est cette *couronne de justice* que l'Apôtre disait lui être *réservée* à la fin de son combat et au bout de sa carrière, et qu'il attendait de son *juste juge*, comme due non-seulement *à*

(1) Cf. *Les Traités de saint Augustin sur l'Evangile de saint Jean et son épître aux Parthes*, t. IV, p. 307-313.

lui-même, mais encore à tous ceux qui soupirent après son avènement. En effet, Jésus-Christ lui-même, influant pour ainsi dire, et répandant continuellement sa vertu dans ceux qui sont justifiés, comme le chef dans ses membres, et le tronc de la vigne dans ses branches, et cette vertu précédant, accompagnant et suivant toujours leurs bonnes œuvres, qui sans elle ne pourraient nullement être méritoires ou agréables à Dieu, nous devons croire qu'il ne manque plus rien aux fidèles une fois justifiés, pour que, par leurs bonnes œuvres faites ainsi en union avec Dieu, ils soient censés avoir pleinement satisfait à la loi divine, autant que le comporte l'état de la vie présente, et avoir réellement mérité la vie éternelle pour l'obtenir en son temps, pourvu toutefois qu'ils meurent en état de grâce, conformément à ces paroles de Jésus-Christ lui-même : *Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura jamais soif; mais l'eau que je lui donnerai deviendra dans lui une fontaine d'eau qui rejaillira jusque dans la vie éternelle.* Ainsi nous ne prétendons pas que notre propre justice nous soit propre en ce sens qu'elle nous vienne de nous-mêmes; encore moins pouvons-nous méconnaître ou exclure la justice de Dieu. Car cette justice, que nous appelons notre justice, parce qu'elle nous est inhérente et que c'est par elle que nous sommes constitués justes, est en même temps la justice de Dieu, parce que c'est lui qui la répand en nous en vue des mérites de Jésus-Christ.

» Mais il ne faut pas non plus perdre de vue, qu'encore que nos livres saints attachent une telle vertu aux bonnes œuvres, que, suivant la promesse de Jésus-Christ, un verre d'eau froide donné au moindre de ceux qui lui appartiennent ne restera pas sans récompense et que l'Apôtre nous déclare que *le moment si court et si léger des afflictions de cette vie produit en nous la durée éternelle d'une gloire souveraine et incomparable;* un chrétien n'en doit pas moins se garder de se confier ou de se glorifier en lui-même, plutôt que dans le Seigneur, dont la bonté est si grande à l'égard de tous les hommes, qu'il veut bien leur faire un mérite de ses propres dons. Mais comme *nous faisons tous beaucoup de fautes* (Jac., III, 2), chacun doit se mettre devant les yeux aussi bien la justice et la sévérité de Dieu, que sa miséricorde et sa bonté; et quand même on ne se sentirait coupable de rien, on ne devrait pas se croire justifié pour cela, parce que tous les hommes seront examinés et jugés, non d'après leur propre appréciation, mais d'après celle de Dieu, *qui produira à*

la lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et qui découvrira les plus secrètes pensées des cœurs; et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due; car, comme il est écrit encore ailleurs, *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.* » *Conc. Trid., sess. VI,* c. 16.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *I Cor., XV,* 58; comme dans le chapitre que nous venons de rapporter du concile de Trente.

2. *Hebr., VI,* 10 : « Car Dieu n'est pas injuste, pour *qu'on puisse supposer* qu'il oublie vos bonnes œuvres, et la charité que vous avez témoignée par les assistances que vous avez rendues en son nom et que vous rendez encore aux saints. »

3. *Ibidem, X,* 35; comme dans le chapitre rapporté tout-à-l'heure du concile de Trente.

4. *II Tim., IV,* 7-8 : « J'ai bien combattu; j'ai achevé ma course; j'ai gardé la foi : il *ne* me reste *qu'à* attendre la couronne de justice qui m'est réservée, *et* que le Seigneur, comme un juste juge, me rendra en ce grand jour, et non-seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avènement. »

5. Jean, III, 21 : « Celui qui fait *ce que* la vérité *lui prescrit* s'approche de la lumière, afin que ses œuvres soient produites au grand jour, parce qu'elles ont été faites en *conformité avec la loi de* Dieu. »

6. Jean, IV, 13-14; comme dans le chapitre que nous venons de rapporter du concile de Trente.

7. Matth., X, 41-42 : « Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète recevra la récompense du prophète; et celui qui reçoit un juste en qualité de juste recevra la récompense du juste; — et quiconque aura donné à boire seulement un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, en sa qualité de l'un de mes disciples, je vous dis en vérité qu'il ne perdra point sa récompense. »

8. *II Cor., IV,* 17 : « Car le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie, produit en nous le poids éternel d'une souveraine et incomparable gloire. »

9. *I Cor., I,* 28-31 : « Il a choisi les plus petits et les plus méprisables selon le monde, et ce qui n'était rien, pour détruire ce qu'il y avait *de plus grand,* — afin que nul homme ne se glorifie devant lui. — C'est par cette voie que vous êtes établis en Jésus-Christ, qui nous a été donné de Dieu pour être notre sa-

gesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption ; — afin que selon ce qui est écrit, celui qui se glorifie *ne* se glorifie *que* dans le Seigneur. »

10. *II Cor., X,* 17-18 : « Que celui donc qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur : car ce n'est pas celui qui se rend témoignage à lui-même qui est vraiment estimable, mais c'est celui à qui Dieu rend témoignage. »

11. Jac., III, 2 : « Nous commettons tous bien des fautes. »

12. *I Cor., IV,* 4-5 : « Car encore bien que ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas justifié pour cela ; mais c'est le Seigneur qui est mon juge. — C'est pourquoi ne jugez point avant le temps jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira à la lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et découvrira les plus secrètes pensées des cœurs : et alors chacun recevra de Dieu la louange *qui lui sera due.* »

13. Matth., XVI, 27 : « Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son père avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon ses œuvres. »

14. *Rom., II,* 5-8 : « Et cependant, par votre dureté et par l'impénitence de votre cœur, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour de la colère, et de la manifestation du juste jugement de Dieu, — qui rendra à chacun selon ses œuvres : — *en donnant* la vie éternelle à ceux qui, par leur persévérance dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité ; — *et répandant* sa fureur et sa colère sur ceux qui ont l'esprit contentieux et qui ne se rendent point à la vérité, mais qui embrassent l'iniquité. »

15. *Ps. LXI,* 12 : « Dieu a parlé une fois, et j'ai entendu ces deux choses : que la puissance appartient à Dieu, et que vous êtes, Seigneur, rempli de miséricorde, parce que vous rendrez à chacun selon ses œuvres. »

16. *Apoc., XXII,* 12 : « J'ai ma récompense avec moi, pour rendre à chacun selon ses œuvres. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, *De gratiâ et libero arbitrio,* c. VIII, n. 19 et 20 : « Si la vie éternelle, dira-t-on, est donnée en conséquence des bonnes œuvres, comme l'Ecriture le déclare formellement, en disant que *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres* (Matth., XVI, 27), comment peut-on dire que la vie éternelle est une *grâce,* puisque le propre caractère de la grâce, c'est de n'être point

donnée en conséquence des œuvres, mais gratuitement et sans aucun mérite? C'est l'Apôtre lui-même qui la caractérise ainsi : *Ce qui est donné à quelqu'un pour ses œuvres*, dit-il, *est donné à titre de récompense, et n'est point réputé une grâce, mais une dette* (*Rom.*, *IV*, 4).....

» Je ne vois pas qu'on puisse résoudre autrement cette difficulté qu'en reconnaissant la vérité que j'ai établie jusqu'ici, que nos bonnes œuvres elles-mêmes, en conséquence desquelles nous attendons la vie éternelle, doivent être attribuées à la grâce. Jésus-Christ nous enseigne positivement cette vérité, quand il nous dit : *Sans moi vous ne pouvez rien faire* (Jean, XV, 5)..... Si donc la bonne vie que nous pouvons mener n'est rien autre chose qu'une grâce de Dieu, par une suite nécessaire la vie éternelle, qui est accordée en conséquence de la bonne vie, est aussi une grâce de Dieu : car elle est elle-même donnée gratuitement, puisque la bonne vie, en conséquence de laquelle elle est accordée, est un don gratuit de la bonté de Dieu. Il y a néanmoins cette différence, que la bonne vie est seulement une grâce, au lieu que la vie éternelle qui est donnée en conséquence de la bonne vie, et à titre de récompense, est tout à la fois *grâce pour grâce* et récompense justement méritée, en sorte qu'il est parfaitement vrai que *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres* (*Apoc.*, *XXII*, 12). »

2. *Ibidem*, c. IX, n. 21 : « David se dit à lui-même dans un psaume : *Le Seigneur te couronne dans une abondance de miséricorde et de bonté* (*Ps. CII*, 4). Cela veut-il dire que la couronne n'est pas donnée en conséquence des bonnes œuvres? Ce n'est assurément pas le dessein de l'Ecriture. Mais elle parle ainsi, parce que c'est Dieu même qui produit dans les justes leurs bonnes œuvres, selon cette parole de saint Paul : *C'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire selon son bon plaisir* (*Philip.*, *II*, 13). Voilà pourquoi David dit que *Dieu couronne par une abondance de miséricordes*, parce que les bonnes œuvres que Dieu couronne sont un effet de sa miséricorde (1). »

3. Le même, *Epist. CV* (al. 194) *ad Sixtum presbyterum* : « De même que dès notre entrée dans la foi nous avons reçu miséricorde, etc. » Voir ce passage déjà rapporté précédemment, article des *bonnes œuvres*, question II, témoignage 8. Expliquant ensuite ces paroles de l'Apôtre (*Rom.*, *VI*, 23), *Stipendium peccati*

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. Ier, p. 220-221, 223, 225.

mors (la mort est la solde du péché), il se demande à lui-même pourquoi l'Apôtre n'avait pas ajouté que la vie éternelle était aussi la solde de la justice. « Ou bien, poursuit-il, si l'Apôtre ne voulait pas dire que la vie éternelle est la solde de la justice, il pouvait dire au moins qu'elle est la solde de la foi, puisque *le juste vit de la foi* (*Rom., I,* 17; HABAC., II, 4). Mais non : car il y a beaucoup d'endroits des divines Ecritures où la vie éternelle est appelée une récompense; au lieu qu'il ne s'en trouve pas un seul où la justice et la foi soient appelées de ce nom de récompense. Et la raison en est que la justice et la foi sont ce qui est récompensé, et que ce qui est récompensé n'est pas la récompense. Or, si la vie éternelle est appelée une récompense, elle peut être aussi appelée une solde, puisque la récompense est pour l'ouvrier ce qu'est la solde pour le soldat.

» Mais le saint apôtre était continuellement attentif à prévenir les surprises de l'orgueil, qu'il savait être toujours prêt à se glisser dans les plus saintes âmes. Il connaissait d'autant plus la grandeur de ce danger, qu'il nous apprend au sujet de lui-même que, pour l'empêcher d'y tomber, il lui avait été donné un ange de Satan qui le souffletait. Appliqué en conséquence, comme un fidèle soldat de Jésus-Christ, à combattre un ennemi toujours disposé à s'élever et à profiter des moindres avantages : *La mort,* dit-il, *est la solde du péché.* Elle mérite véritablement ce nom, parce qu'elle est due au péché, qu'elle lui est infligée avec justice, qu'elle répond enfin à ses mérites. Mais ensuite, de peur que le juste ne s'enflât du mérite de sa justice, comme d'un mérite qui lui viendrait de son propre fonds, de même que le mauvais mérite du péché vient indubitablement du pécheur, l'Apôtre change de langage, et il ne suit pas la loi des contraires en disant que la vie éternelle est la solde de la justice; mais il dit qu'elle est une *grâce.* Et afin qu'on ne croie pas que cette grâce puisse s'obtenir par une autre voie que par le divin médiateur, il ajoute : *En Jésus-Christ Notre-Seigneur* (1). »

4. Le même, *Epist. LII* (al. 155) *ad Macedonium :* « C'est par le don de ces vertus (la prudence, la force, la tempérance et la justice), qui nous sont communiquées par la grâce de Jésus-Christ notre médiateur..., que nous menons ici-bas une bonne vie, et que nous en méritons la récompense qui nous sera rendue dans le ciel, et qui consiste dans la vie heureuse, et par con-

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. Ier, p. 122-123.

séquent éternelle, puisque rien ne saurait être heureux s'il n'est éternel.

» Les vertus du ciel et celles d'ici-bas sont les mêmes; mais ici nous nous y exerçons et nous avançons dans la pratique, et là nous les posséderons dans toute leur plénitude : ici elles font nos mérites, et là elles feront notre récompense; ici nous en pratiquons les œuvres, et là nous jouirons de ce qui en est la fin (1). »

5. Le même, *Lib. I contra adversarium Legis et Prophetarum*, c. 16 : « Ce qu'on donne en aumône est très-peu de chose; mais si on le donne avec piété, on mérite par cela seul des biens éternels. »

6. Le même, *Lib. de moribus Ecclesiæ catholicæ*, c. 25 : « Aimons donc Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de tout notre esprit, si nous nous sommes proposé d'acquérir la vie éternelle. Car la vie éternelle est toute la récompense qui nous est promise : or, la récompense ne peut pas précéder le mérite, ou être donnée à l'homme avant qu'il en soit digne, puisque ce serait une injustice, et que Dieu est la justice même. Nous ne devons donc pas prétendre l'obtenir avant de mériter de la recevoir (2). »

7. Le même, *Lib. de correptione et gratiâ*, c. XIII, n. 41 : « Nous aurons encore besoin (au jour du jugement) de la miséricorde de Dieu, qui rend *l'homme heureux en ne lui imputant point ses péchés* (*Ps. XXXI*, 2); mais alors cette miséricorde sera accordée par un juste jugement à proportion du mérite des bonnes œuvres. Car saint Jacques, en disant que *celui qui n'aura pas fait miséricorde sera jugé sans miséricorde*, montre clairement que ceux en qui se trouveront des œuvres de miséricorde seront jugés avec miséricorde, et qu'ainsi cette miséricorde même sera la récompense du mérite de leurs bonnes œuvres. Il n'en est pas de même en cette vie, puisque c'est sans qu'aucune bonne œuvre ait précédé, ou plutôt après une multitude de péchés, que *la miséricorde divine prévient* l'homme pour le délivrer, et des péchés qu'il a commis, et de ceux qu'il commettrait encore s'il n'était régénéré par la grâce, et des maux éternels qu'il aurait à souffrir, s'il n'était *arraché à la puissance des ténèbres pour être transféré dans le royaume du Fils bien-aimé de Dieu* (*Col., I*, 13). Cependant, comme le grand Apôtre donne le nom de *grâce* à la

(1) Cf. *Lettres de saint Augustin*, t. IV, p. 360-361
(2) Cf. *Des Mœurs de l'Eglise catholique*, p. 80, trad. d'Ant. Arnauld.

vie éternelle elle-même (*Rom., VI,* 23), quoiqu'il soit certain qu'elle est une récompense due aux bonnes œuvres, au lieu que la grâce est donnée gratuitement, et non en considération des œuvres, il ne faut point douter que la vie éternelle soit appelée une grâce en ce sens, que les mérites dont elle est la récompense sont des dons de la grâce. Aussi peut-on fort bien entendre que c'est la vie éternelle qui est appelée dans l'Evangile *grâce pour grâce* (JEAN, I, 16), parce que les mérites auxquels elle est accordée sont l'effet de la grâce (1). »

8. Le même, *Tract. de Epicureis et Stoicis,* c. 3 : « La vie bienheureuse est la récompense du bien qu'on aura fait : le bien, voilà l'œuvre à faire; la béatitude, voilà la récompense à gagner. Dieu commande l'œuvre à l'homme, et lui propose la récompense. Il lui dit : Fais ceci, et tu recevras cela. »

9. S. CYPRIEN, *De opere et eleemosynis :* « Quelle sera, mes bien-aimés, la gloire des âmes miséricordieuses, quelle sera leur allégresse dans ce jour où le Seigneur, faisant le dénombrement de son peuple, et accordant à nos mérites et à nos œuvres les récompenses qu'il a promises, nous rendra les biens du ciel en échange des biens de la terre; des trésors qui ne périssent pas, au lieu des trésors du temps; pour d'humbles sacrifices, d'immenses rémunérations; dans ce jour où il nous présentera à son Père, auquel il nous a réconciliés en nous sanctifiant par sa grâce, et où, fidèle à ses engagements, il nous rétablira dans notre patrie, nous ramènera en triomphe dans la Jérusalem céleste, et nous mettra en possession de cette immortalité bienheureuse qu'il nous a conquise par son sang! Gravons profondément ces pensées dans notre mémoire; nourrissons-en notre foi; portons-y toute l'affection de notre cœur; achetons-la réalisation de telles promesses par la générosité de nos œuvres.

» L'aumône, mes bien-aimés, est donc une œuvre excellente et divine, la consolation des fidèles, l'ancre du salut, le bouclier de la foi, le fondement de l'espérance, le remède du péché. Tout à la fois sublime et facile, elle est praticable pour tous; couronne de la paix, elle ne redoute pas les épreuves de la persécution; un des plus grands dons de la Providence, nécessaire aux faibles, glorieux aux forts, utile à tous. Par elle, le chrétien porte jusqu'au terme de sa vie le trésor de la grâce, se rend Jésus-Christ favorable au jour du jugement, et fait son débiteur

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin,* t. Ier, p. 387-388.

de Dieu lui-même. Combattons à l'envi pour remporter cette palme immortelle; nous avons Dieu et son Christ pour spectateurs! Courons à grands pas dans la carrière de la charité et de la miséricorde, et puisque nous avons commencé à nous élever au-dessus du siècle et du monde, que la cupidité du monde et du siècle n'arrête pas la rapidité de notre marche. Si le jour du combat ou des rétributions nous trouve franchissant d'un pas libre l'arène ouverte devant nous, la récompense que Dieu nous a promise selon nos mérites, ne nous fera point défaut. Aux triomphateurs qui auront vaincu pendant la paix par l'aumône et la charité, il donnera la couronne de lis; aux victimes de la persécution, il promet de plus la couronne de pourpre (1). »

10. Le même, *Epist. LVI ad Thibaritanos :* « Armons notre main du glaive spirituel, afin qu'elle repousse avec un généreux dédain des sacrifices abominables, et que, fidèle à l'Eucharistie, cette même main qui a reçu le corps du Seigneur (2), embrasse sa personne même, pour recevoir ensuite de lui la récompense des célestes couronnes. Quel grand, quel illustre jour, frères bien-aimés, que celui où le Seigneur commencera le recensement de son peuple, examinera les mérites de chacun au flambeau de la lumière divine, précipitera les coupables dans les enfers, consumera dans l'ardeur des flammes éternelles nos persécuteurs, et nous assignera à nous-mêmes les récompenses de la foi et du dévouement! Quelle gloire! quelle allégresse d'être admis à l'honneur de contempler Dieu, de goûter une félicité sans fin avec Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Dieu!...

» Que ces pensées, frères bien-aimés, demeurent gravées au fond de vos cœurs! Méditez-les et le jour et la nuit. Ayez toujours présents à vos yeux, et les supplices des méchants, et les récompenses des justes, et les menaces que Notre-Seigneur adresse aux lâches qui le renient, et la gloire qu'il promet aux fidèles qui le confessent. Si le jour de la persécution nous trouve occupés de ces saintes pensées, le soldat de Jésus-Christ, formé par ses préceptes et ses avertissements, ne tremblera point sur le champ de bataille; il est prêt pour la couronne (3). »

11. Le même, *Epist. LX ad episcopos Numidas :* « Puisque Jésus-Christ a dit dans son Evangile : *J'ai été malade, et vous*

(1) Cf. *Les Pères de l'Eglise,* trad. de Genoude.
(2) Ceci fait allusion à l'usage où les fidèles étaient alors de recevoir l'Eucharistie dans la main droite pour s'en communier eux-mêmes.
(3) Cf. *Les Pères de l'Eglise,* trad. de Genoude.

m'avez visité, avec combien plus de satisfaction pour lui et d'avantages pour nous, ne nous dira-t-il pas : *J'ai été captif, et vous m'avez racheté!* Et puisqu'il dit encore : *J'ai été en prison, et vous êtes venus à moi,* combien ne nous sera-t-il pas plus glorieux de l'entendre nous dire : « J'étais captif chez les Barbares, renfermé dans un cachot, chargé de liens, et vous avez brisé les chaînes et ouvert la prison de ma captivité ; » lorsque viendra le jour du jugement, et que nous pourrons recevoir la récompense des mains du Seigneur (1)? »

12. S. Chrysostôme, *Hom. XLII in Genesim :* « Si nous voulons être en grâce avec Dieu, imitons le patriarche (Abraham), et ne remettons pas d'un jour à l'autre à embrasser le parti de la vertu; mais saisissant toutes les occasions qui se présentent à nous d'en exercer les actes, sachons nous y adonner avec une telle ardeur, que nous attirions sur nous le regard vigilant de Dieu, qui nous accordera infailliblement la récompense promise. Car celui qui connaît le secret de nos cœurs, quand il verra notre volonté fermement déterminée à affronter toutes les difficultés que présentera l'accomplissement de nos devoirs, nous prêtera sur-le-champ le secours de sa grâce, qui allégera pour nous le poids de nos travaux, fortifiera notre faiblesse, et nous ménagera d'abondantes récompenses. Dans les combats olympiques, vous ne trouverez jamais un avantage de cette espèce offert aux athlètes : le directeur de ces jeux est bien là spectateur des luttes qu'ils soutiennent les uns contre les autres; mais il ne fait rien de plus pour contribuer à leurs succès, il attend seulement la victoire à se déclarer. Au lieu que notre divin maître se conduit tout autrement à notre égard; car il combat avec nous, nous tend la main, nous soutient de son bras, fait tout en quelque sorte pour renverser notre adversaire à nos pieds, et ne néglige rien pour nous procurer la victoire, et nous faire mériter la couronne de l'immortalité. Car *une couronne de grâce sera posée sur votre tête,* vous dit l'Esprit-Saint (*Prov., I,* 9). Dans les jeux olympiques d'ailleurs, la couronne qu'on reçoit après la victoire n'est autre chose qu'une branche de laurier, avec les applaudissements bruyants de la multitude, toutes choses que le jour qui s'écoule emporte avec lui, et dont il ne reste plus rien quand le soir est venu ; au lieu que la couronne promise aux combats de la vertu n'a rien de matériel, rien qui ait quelque chose à craindre des

(1) Cf. *Les Pères de l'Eglise,* trad. de Genoude.

révolutions du temps; mais c'est une couronne impérissable, immortelle, qui ne se flétrira jamais. Et tandis que le travail lui-même n'aura duré qu'un temps fort court, la récompense qui y est attachée n'aura point de fin, et sera hors de toute atteinte (1). »

13. Le même, *Hom. XLIII in Epist. I ad Corinthios* : « C'est quelque chose de grand que de se montrer compatissant et vertueux dans la prospérité ; mais c'est quelque chose de plus grand encore, de ne point dévier de ses devoirs dans les épreuves de l'adversité. Ceux-là seuls sont capables de cet héroïsme, qui ont Dieu en vue dans tout ce qu'ils font. De quelques dangers donc que nous soyons environnés, et quelques maux que nous ayons à souffrir, attachons-nous avec une ardeur proportionnée aux actes pénibles de la vertu. Car le temps présent n'est pas celui de la récompense. Par conséquent, ne demandons point à recevoir dès ici-bas des couronnes, de peur d'amoindrir notre récompense pour le temps où il nous sera donné de les recevoir. Car, de même que les ouvriers qui se nourrissent à leurs propres frais tout en s'acquittant de leur travail, reçoivent un plus fort salaire que ceux qui sont nourris par ceux qui les font travailler, ainsi les saints, qui font mille bonnes œuvres et endurent en même temps mille contradictions, reçoivent leur salaire sans diminution, et obtiennent une récompense beaucoup plus grande, tant à cause des bonnes œuvres qu'ils ont faites, qu'à cause des maux qu'ils ont endurés, au lieu que celui qui, par lâcheté, préfère vivre dans la mollesse, est loin de mériter des couronnes aussi brillantes. Ne cherchons donc point ici notre récompense, mais réjouissons-nous plutôt, lorsque nous nous voyons maltraités pour avoir fait le bien. Car alors Dieu nous récompensera, non-seulement pour le bien que nous aurons accompli, mais encore pour les traverses que nous aurons essuyées.

» Pour mettre cette vérité dans un plus grand jour, supposons deux riches portés à faire l'aumône, et la faisant effectivement aux pauvres; que dans la suite un de ces deux hommes demeure en possession de ses richesses, et continue à jouir de toute sorte de prospérités ; que l'autre, au contraire, soit visité par la pauvreté, la maladie et les autres accidents, et qu'au milieu de toutes ces traverses il persévère à rendre grâces à

(1) Cf. S. *Joannis Chrysostomi opera,* t. IV, pag. 424, édition de Montfaucon; pag. 490-491, édit. de Gaume.

Dieu. Quand une fois ces deux riches seront au pied du tribunal de Dieu, lequel pensez-vous que ce soit des deux qui recevra la plus grande récompense? N'est-il pas évident que ce sera celui qui aura enduré la maladie et la pauvreté, parce qu'en faisant le bien malgré le mal qu'il aura souffert, il se sera élevé au-dessus de ce que peuvent les forces humaines? Cela est de toute évidence. Car on peut le comparer à bon droit à une statue de diamant, et c'est lui qu'on peut vraiment appeler un serviteur bon et fidèle (1). »

14. S. Grégoire-le-Grand, *Hom. XVII in Evangelia* : « Il faut faire attention à ce qui est ajouté ici (Luc, X, 7) : *Celui qui travaille mérite sa récompense.* Car, dans la récompense de celui qui travaille, peut entrer la nourriture qu'on lui donne pour se sustenter ; et ainsi l'ouvrier évangélique reçoit dès ici-bas un commencement de récompense de son travail, qu'achèvera le bonheur de voir Dieu, dont il jouira dans le ciel. Remarquons ici qu'un même travail obtient une double récompense : l'une dans ce lieu de pèlerinage, l'autre dans la patrie céleste ; l'une dont l'objet est de nous donner des forces pour le travail, et l'autre exempte de toutes charges, qui nous sera décernée au jour de la résurrection. Par conséquent, la récompense que nous recevons dans la vie présente, doit avoir pour effet de nous faire travailler avec plus de force pour mériter celle de la vie future. Un vrai prédicateur de l'Evangile ne prêchera donc pas pour recevoir une récompense temporelle ; mais il recevra cette récompense en vue de pouvoir continuer à prêcher l'Evangile. Et le prédicateur qui aurait pour but de s'attirer des louanges ou d'obtenir quelque don ou quelque salaire, se priverait certainement de la récompense éternelle. Mais s'il ne cherche à plaire à ses auditeurs, que pour les attirer par-là à aimer Dieu bien plutôt que lui-même, ou s'il n'accepte l'honoraire des prédications qu'il donne, que pour que l'indigence ne le mette pas hors d'état de continuer son ministère, ce qu'il reçoit ainsi pour s'aider à accomplir son pèlerinage, ne peut pas lui faire perdre sa récompense dans la céleste patrie. »

15. S. Augustin, *Lib. L Homiliarum, hom. 14* : « Ecoutons l'apôtre saint Paul nous dire, etc., » comme plus haut, chapitre *des bonnes œuvres,* question II, témoignage 12, tome IV, p. 301.

(1) Cf. S. *Joannis Chrysostomi opera*, t. X, p. 404-405, édition de Montfaucon; p. 470-471, édit. de Gaume.

16. Le même, *in Psalmum LXXXIII;* voir au chapitre tout-à-l'heure cité, même question, témoignage 13, page 304; à quoi il sera bon d'ajouter l'extrait suivant de cette même paraphrase sur le psaume LXXXIII : « C'est Dieu lui-même qui se rend notre débiteur. Il nous doit, non qu'il ait rien reçu de nous, mais parce qu'il s'est engagé lui-même à nous par ses promesses. On ne lui dit point : Rendez-nous ce que nous vous avons donné; mais : Rendez-nous ce que vous nous avez promis. Il m'a fait miséricorde, dit ce saint Apôtre, afin de me rendre innocent; car j'ai été autrefois un blasphémateur, un persécuteur, un outrageux ennemi de l'Eglise; mais sa grâce m'a rendu innocent à ses yeux. Celui qui d'abord m'a fait miséricorde pourrait-il ensuite me refuser ce qu'il me doit? *Il aime la miséricorde et la vérité.*

» *Il donnera la grâce et la gloire.* Quelle grâce donnera Dieu, sinon celle dont l'Apôtre vient de parler, lorsqu'il a dit : *C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis* (*I Cor., XV,* 10)? Quelle gloira donnera-t-il ensuite, sinon celle dont il parle lorsqu'il dit : *Il me reste maintenant à attendre la couronne de justice* (*II Tim., IV,* 8) (1). »

17. Le même, *Tract. III in Evangelium Joannis :* « Ecoutez l'Apôtre, etc., » passage cité plus haut, article *des bonnes œuvres,* question II, témoignage 15, tome IV, page 303.

18. Théophylacte, sur ces paroles de la deuxième épître à Timothée, c. IV, *Quam reddet mihi,* etc. : « L'Apôtre ne dit pas : *La couronne de justice que le Seigneur me donnera,* mais : *que le Seigneur me rendra* comme à titre de dette. Car comme il est juste, il ne laissera aucun travail sans récompense. Cette couronne est donc une dette, qu'acquittera le juste juge. »

19. Œcumenius, sur ce même passage : « Observez que saint Paul réclame cette couronne comme une dette que le juste juge ne lui donnera pas simplement, mais qu'il lui rendra. »

20. Le deuxième concile d'Orange, canon 18 : « La récompense est due aux bonnes œuvres; mais la grâce n'est due à personne, et elle précède nos bonnes œuvres dont elle est le principe. »

21. S. Augustin, *De correptione et gratiâ,* c. 13; ce passage a déjà été rapporté plus haut, témoignage 7, page 476.

22. Le même, *De gratiâ et libero arbitrio,* c. 6 : « Nous avons

(1) Cf. *Sermons de saint Augustin sur les Psaumes,* t. IV, p. 479.

trouvé l'Apôtre dénué de tous bons mérites, chargé au contraire d'une multitude de mauvais mérites. C'est l'état où il était, quand il a été favorisé de la grâce de Dieu, qui rend ainsi le bien pour le mal. Considérons-le maintenant dans un autre état, dans le temps où, sa mort étant proche, il écrivait ainsi à Timothée : *Je suis sur le point d'être immolé, et le moment de ma dissolution approche : j'ai bien combattu; j'ai achevé ma carrière; j'ai gardé la foi* (*II Tim., IV,* 6). Cet Apôtre qui, après de mauvais mérites, avait été favorisé de la grâce, parle maintenant de bons mérites qui sont en lui, en conséquence desquels il compte obtenir la couronne. Mais faites, je vous prie, attention à ce qu'il ajoute : *Il ne me reste qu'à recevoir la couronne de la justice, cette couronne que le Seigneur, ce juste juge, me rendra en ce grand jour.* A qui Dieu, en qualité *de juste juge, rendrait-il la couronne de la justice,* si, en qualité de père miséricordieux, il n'avait donné la grâce comme un pardon? Et comment cette couronne serait-elle véritablement la *couronne de la justice,* si cette grâce qui justifie l'impie n'avait été accordée d'abord? Comment enfin cette couronne serait-elle rendue comme une récompense de la justice, si la grâce n'avait été donnée auparavant comme une faveur toute gratuite (1)? »

23. Le même, *Serm. XV de verbis Apostoli,* c. 2, comme plus haut, question XII, témoignage 6, page 384.

24. S. Fulgence, *Lib. I ad Monimum,* c. 11 : « L'Apôtre déclare que cette grâce demeure, non-seulement en cette vie, par la justification qu'elle procure au pécheur, mais encore dans la vie à venir par la récompense qu'elle assure aux élus, et il ajoute que cette grâce, effet de la bonté que Dieu nous a témoignée en Jésus-Christ, abonde par-dessus nous, c'est-à-dire qu'elle surpasse tous les mérites de quelque homme que ce soit. Voici ses paroles (*Ephes., II,* 7) : *Ut ostenderet in sæculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ in bonitate super nos in Christo Jesu* (2). La grâce est donc un bienfait que Dieu accorde en cette vie aux méchants, c'est-à-dire aux impies qu'il lui plaît de justifier, et à qui il impute leur foi à justice. C'est de ce

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin,* t. Ier, p. 213-214.

(2) Saint Fulgence donne ici à ces deux mots, *super nos,* dans la traduction que nous venons d'essayer de ses paroles, un sens que ne leur donnent pas les autres commentateurs. Sacy a traduit simplement : « Pour faire éclater dans les siècles à venir les richesses surabondantes de sa grâce par la bonté qu'il nous a témoignée en Jésus-Christ. »

bienfait que veut parler David, lorsqu'il dit dans un de ses psaumes : *Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits* (*Ps. CXV,* 3)? La grâce est encore cette récompense promise aux bons, et par laquelle il les glorifiera en les faisant passer à un état meilleur. Car cela même sera l'ouvrage de la grâce. En effet, pour que les justes parviennent à mériter cette récompense, il faut que la grâce les prévienne et les attire d'abord, qu'elle les accompagne et les soutienne ensuite. L'Ecriture appelle aussi cette grâce du nom de miséricorde. C'est d'elle que David a dit ces paroles : *Mon Dieu, sa miséricorde me préviendra* (*Ps. LVIII,* 11); et ces autres encore : *Votre miséricorde me suivra tous les jours de ma vie* (*Ps. XXII,* 6). La grâce prévient donc l'impie pour qu'il devienne juste, et puis elle le suit ou le soutient, pour qu'il ne redevienne pas impie. Elle prévient l'homme aveugle, en lui donnant la lumière qu'il ne pourrait trouver s'il était abandonné à ses ténèbres; elle s'attache aux pas de l'homme une fois éclairé, pour l'empêcher de perdre la lumière qu'il a trouvée. Elle prévient l'homme tombé, pour que celui-ci se relève; elle le suit quand une fois il s'est relevé, pour qu'il ne tombe pas de nouveau. Elle nous prévient en nous donnant la bonne volonté; elle nous suit, en nous donnant de plus les moyens d'accomplir le bien que nous voulons. Cette miséricorde que Dieu exerce envers l'homme en le soutenant après avoir commencé par le prévenir, ne fait que donner suite à de premiers dons qu'elle lui a conférés. Et ainsi, non-seulement elle le rappelle de ses égarements dans la droite voie en le rendant juste d'impie qu'il était d'abord, mais encore elle le protége et le soutient lorsqu'il est une fois dans le chemin qu'il doit suivre, pour arriver au glorieux séjour qui lui est préparé dans l'éternité. »

25. *Ibidem,* c. 12 : « Dans cette voie laborieuse de la justification, les saints *iront et marcheront en pleurant et jetant la semence* en terre (*Ps. CXXV,* 6). Parvenus au terme heureux de leur glorification, *ils reviendront avec des transports de joie en portant les gerbes de leur moisson* (*ibid.,* 7). Dans la première de ces deux stations, ils sont comme les ouvriers du père de famille occupés à sa vigne; dans l'autre ils recevront sans aucun doute le denier qui sera le prix de leur travail. Dieu donne dès cette vie la grâce de la justification, pour qu'ayant davantage le sentiment de son indignité, l'homme reçoive cette grâce comme ne lui étant pas due et comme étant en même temps le principe de

tous ses mérites; il réserve pour l'autre vie la glorification de ses élus, pour que ceux-ci se trouvent dignes de la recevoir comme récompense de leurs mérites, après avoir reçu le principe de leurs mérites mêmes, lorsqu'ils étaient indignes de cette faveur. »

26. S. AUGUSTIN, *Sentent. CXIII apud Prosperum* (1) : « La justice dont le juste est animé pour vivre de la foi est une justice véritable, parce qu'elle vient de Dieu, étant inspirée à l'homme par l'esprit de grâce. Quoiqu'on puisse la dire parfaite ou consommée en certains justes, autant du moins qu'elle peut l'être en cette vie, elle est au fond très-faible, si on la considère par rapport à cette justice éminente, à laquelle sont élevés les anges, et dont l'absence faisait confesser son imperfection à celui qui s'en voyait encore privé, quoiqu'il pût en même temps se dire parfait par rapport à cette autre justice, propre à la vie présente, à laquelle il était était déjà parvenu. Celle-ci constitue le mérite, celle-là constitue la récompense. Celui qui ne s'attache pas à la première se flattera vainement d'obtenir la seconde. »

27. Le même, *de Prædestinatione Sanctorum*, c. V, n. 10 : « *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu* (*I Cor.*, *IV*, 7)? L'Apôtre prévoyait que les hommes pourraient s'enfler d'orgueil les uns contre les autres, en disant : C'est ma foi, c'est ma justice, ou quelque autre bonne qualité semblable qui me discerne. C'est pour prévenir de pareilles pensées que cet excellent docteur réplique : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu?* Et de qui l'avez-vous reçu, sinon de celui qui vous discerne de tel autre, à qui il n'a pas donné ce qu'il vous a donné? *Et si vous avez reçu ce que vous avez*, ajoute-t-il, *pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez pas reçu?* N'est-il pas évident que saint Paul n'a pas d'autre but que de porter *celui qui se glorifie à se glorifier dans le Seigneur?* Or, rien n'est plus contraire à cette disposition que de se glorifier de ses propres mérites, comme les tenant de soi-même, et non de la grâce : je parle de la grâce qui discerne les bons d'avec les méchants, et non de celle qui est commune aux uns et aux autres. Qu'on donne, si l'on veut, le nom de *grâce* à la nature qui nous distingue des bêtes, en nous rendant capables d'agir par raison. Qu'on donne encore le nom de grâce à certaines qualités naturelles qui distinguent les beaux hommes de ceux qui sont difformes ou contrefaits, les hommes d'esprit de ceux qui ont l'esprit pesant, et à d'autres pareils dons de cette

(1) *Ex libro tertio contra duas epistolas Pelagianorum*, c. 7.

espèce ; mais ce n'est pas là de quoi il s'agissait dans le discours de saint Paul. Les Corinthiens qu'il reprend ne s'enflaient pas d'orgueil par rapport aux brutes ; ils ne s'élevaient pas non plus au-dessus des autres hommes pour des avantages naturels qui peuvent se trouver dans les plus scélérats. Leur orgueil consistait en ce qu'ils s'enflaient de certains avantages auxquels la piété pouvait trouver son compte, et qu'ils s'attribuaient à eux-mêmes au lieu d'en rapporter la gloire à Dieu. C'est à cette occasion que saint Paul leur dit : *Qui est-ce qui vous discerne? Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu* (1)? »

28. Le même, *De gratiâ et libero arbitrio*, c. VI, n. 13 : « Tous ces témoignages de l'Ecriture sainte, et une multitude d'autres semblables, prouvent clairement que ce n'est pas en conséquence de nos mérites que la grâce nous est accordée, en nous faisant voir qu'elle a été donnée, et qu'elle l'est tous les jours, non-seulement sans qu'aucun bon mérite ait précédé, mais encore à la suite de quantité de mauvais mérites. Mais lorsque nous avons le bonheur d'avoir reçu ce don précieux, nous commençons à avoir de bons mérites, mérites cependant dont il est le principe. Car si la grâce se retire, l'homme tombe aussitôt, et son libre arbitre, loin de le soutenir, ne fait que le précipiter. Que l'homme donc, alors même qu'il commence à faire de bonnes œuvres et à s'enrichir de bons mérites, se garde bien de se les attribuer à lui-même, au lieu de les restituer à Dieu ; mais qu'il dise à Dieu avec le Psalmiste : *Soyez mon secours, ne m'abandonnez pas* (*Ps. XXVI*, 9). En disant : *Ne m'abandonnez pas*, David nous apprend que, si Dieu l'abandonne, il n'est plus capable de faire par lui-même rien de bon (2). »

29. S. Célestin Ier, *Epist. I ad Episcopos Galliæ*, can. 11 : « Telle est la bonté de Dieu pour tous les hommes, qu'il veut que nous nous fassions des mérites de ses propres dons, et qu'il nous promet des récompenses éternelles en retour de ces dons mêmes qu'il nous a faits. Car il agit en nous pour que nous voulions et que nous fassions ce qu'il nous commande, et il ne permet pas que nous rendions inutiles par notre négligence des dons que sa volonté est que nous fassions valoir, pour être nous aussi les coopérateurs de sa grâce. »

30. S. Augustin, *Enchirid. ad Laurentium*, c. 107 (al. 29),

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. II, p. 61-62.
(2) Cf. *Ibidem*, t. Ier, p. 210-211.

n. 28 : « Il faut conclure des paroles de l'Apôtre (*Rom., VI*, 23), que les bons mérites de l'homme sont eux-mêmes des dons de Dieu ; et que, quand la vie éternelle est donnée aux justes en conséquence de leurs mérites, ce n'est autre chose qu'une grâce accordée en conséquence d'une autre grâce (1). »

31. Le même, *Epist. CV* (al. 194) *ad Sixtum presbyterum :* « De quels mérites pourra donc se prévaloir l'homme justifié, etc. » Voir ce passage rapporté précédemment, article *des bonnes œuvres*, question II, témoignage 8, tome IV, page 297.

32. Le même, *De gratiâ et libero arbitrio*, c. VI, n. 15 : « Quand les pélagiens disent que la grâce de la rémission des péchés est la seule qui ne soit pas donnée selon nos mérites, et que celle qui est donnée à la fin de notre course, c'est-à-dire la vie éternelle, n'est donnée qu'en conséquence des mérites qui ont précédé, voici ce qu'il faut leur répondre. Si, lorsqu'ils parlent de mérites, ils reconnaissaient que ces mérites sont des dons de Dieu, ce que nous venons de rapporter qu'ils soutiennent n'aurait rien de répréhensible ; mais comme, quand ils parlent de mérites, ils entendent des mérites que l'homme a de son propre fonds, l'apôtre saint Paul leur ferme la bouche par ces paroles : *Qui est-ce qui vous discerne ? Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu ? Et si vous avez reçu ce que vous avez, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez pas reçu* (*I Cor., IV*, 7) ? On a donc lieu de dire en toute vérité à quiconque pense de la sorte : Vous vous trompez ; ce que Dieu couronne, ce sont ses dons. Il ne couronne pas vos mérites, si ce sont des mérites qui viennent de vous et dont il ne soit pas l'auteur ; car de tels mérites sont mauvais, et Dieu ne les couronne pas. Si au contraire ces mérites sont bons, ce sont des dons de Dieu, puisque l'apôtre saint Jacques nous assure que *tout bien excellent et tout don parfait vient d'en-haut, et descend du Père des lumières.* C'est aussi ce qu'enseigne le saint Précurseur. *L'homme*, dit-il, *ne peut rien recevoir, si cela ne lui est donné du ciel* (JEAN, III, 27), de ce ciel d'où le Saint-Esprit est descendu depuis que Jésus-Christ y *est monté, emmenant avec lui les captifs qu'il a délivrés*, et *répandant de là ses dons sur les hommes* (*Eph., IV*, 8 ; *Ps. XXXVII*, 19) (2). »

(1) Cf. *Traités choisis de saint Augustin*, t. II, p. 457.
(2) Cf. *Ibidem*, t. Ier, p. 214.

FIN.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

DEUXIÈME PARTIE.

PRINCIPES DE LA JUSTICE CHRÉTIENNE.

SECTION III. Des quatre fins dernières de l'homme, 1-212.

Question I. Qu'entend-on par les quatre fins dernières de l'homme, 1-7.

Trois choses réservées à la fin des jours de l'homme des plus propres à inspirer la crainte — Comparaison tirée d'un animal — Pourquoi la mort est à craindre — Pourquoi le jugement l'est aussi — Pourquoi l'on doit craindre l'enfer — La crainte des fins dernières est le commencement de la sagesse — La crainte est plus efficace que la honte et que le regret pour initier l'homme à la sagesse, 3-5 : S. BERNARD. — Le jugement particulier aura lieu aussitôt après la séparation de l'âme d'avec le corps — De l'état des âmes après la mort — Différence des lieux où les morts seront placés selon l'état de leur cause — La joie des bons s'augmentera, et les tourments des méchants seront doublés à la résurrection — Différentes époques de l'entrée des âmes des justes dans leur repos, 5-6 : S. AUGUSTIN. — Les âmes, au sortir de ce monde, paraîtront devant le tribunal de Dieu, 6-7 : S. CHRYSOSTÔME. — Les bons et les méchants ici-bas mangent et boivent tous ensemble le corps et le sang du Sauveur — La robe nuptiale est le symbole de la charité, 7 : S. AUGUSTIN. — La robe nuptiale ne saurait signifier la foi ni le baptême, 7 : S. GRÉGOIRE.

Question II. Que nous enseigne l'Ecriture au sujet de la mort, 8-42.

La mort est l'effet du péché, 16 : le concile de MILÈVE. — Elle est la peine du péché, 16 : S. AUGUSTIN. — Pourquoi le moment de la mort est incertain pour chacun de nous — Le vrai moyen de vaincre la mort, c'est de la craindre, 16 : S. GRÉGOIRE. — C'est par l'effet d'une grande miséricorde que Dieu nous laisse ignorer le jour de notre mort — N'augmentons pas nos péchés par une espérance présomptueuse — Comment la mort varie ses formes — Certains de mourir un jour, nous ne savons ni où, ni quand, ni comment nous mourrons, 16-17 : S. AUGUSTIN. — Partout la mort nous attend, attendons-la partout, 17 : HUGUES DE SAINT-VICTOR ou S. BERNARD. — Le temps de cette vie n'est qu'une course vers la mort — Combien la mort est pénible à endurer — La seconde mort est le pire de tous les maux — Les damnés ne seront ni jamais vivants, ni jamais morts, mais ils mourront sans fin, 18 : S. AUGUSTIN. — La nécessité de mourir est un châtiment infligé aux hommes — La peine est certaine, l'heure en est incertaine — De tous les événements humains, la mort est le seul certain pour nous, 19 : le même. — Combien la mort est proche de nous — Cette vie mortelle n'est qu'une mort vivante, 19-20 : INNOCENT III. — Rappelez-vous votre nature, et vous cesserez de vous enorgueillir — Impossibilité de faire dans la mort la distinction entre le riche et le

pauvre, 19 : S. Augustin.—Le dernier jour de notre vie doit nous inspirer la même crainte que celui du jugement général — Cette parole, *Veillez*, s'adresse également à tous — Le dernier jour ne nous trouvera prêts qu'autant que nous l'aurons été au moment de notre mort, 20-21 : S. Augustin. — Celui qui n'a pas pensé qu'il devait mourir, ne mérite pas de recevoir des consolations au moment de sa mort, 21 : S. Cyprien. —Pourquoi Dieu a voulu que le jour de notre mort fût incertain, 21-22 : S. Augustin. — Le seul nom de la mort nous saisit de crainte — Cette crainte est-elle raisonnable — Il y en a qui semblent plus aimer la mort, qu'ils n'aiment la vie — Folie de ceux qui désirent une bonne mort, et qui refusent de mener une bonne vie—La mauvaise vie et la bonne mort s'excluent réciproquement — La mort des martyrs bonne ou mauvaise, selon qu'on la considère des yeux du corps ou des yeux de la foi — La mort du mauvais riche bonne en apparence et mauvaise en réalité, et réciproquement celle de Lazare mauvaise en apparence et bonne en réalité, 22-24 : S. Augustin ou Valérien. — Devoir imposé aux médecins de faire appeler auprès des malades les médecins des âmes — Il leur est défendu de conseiller à un malade des choses qui pourraient nuire au salut de son âme, 24 : le concile de Latran. — Dieu a pourvu au salut des mourants par le sacrement de l'Extrême-Onction—Le démon ne met jamais plus en jeu contre nous ses ruses et ses finesses, que lorsqu'il nous voit sur le point de sortir de ce monde—Effets de l'extrême-onction, 25 : le concile de Trente. — Obligation imposée aux prêtres de visiter les malades — Aspersion de l'eau bénite — Chant des sept psaumes de la pénitence—Exhortation à faire aux mourants—Confession des péchés — Testament à faire, 25-26 : le concile de Nantes. — Un parfait chrétien ne doit pas sortir de ce monde sans avoir fait une pénitence proportionnée à ses péchés passés—Saint Augustin mourant fait écrire les sept psaumes de la pénitence sur la muraille pour les avoir toujours devant ses yeux —Il dispose de tout son temps pour la prière—Paroles de saint Ambroise mourant — Paroles de résignation d'un autre évêque à son lit de mort — Vision rapportée par saint Cyprien, 26-27 : Possidius. — Ce n'est que durant cette vie que chacun se rend digne ou de pouvoir être soulagé, ou d'être traité avec rigueur après la mort — La nuit dans laquelle personne ne peut agir, c'est l'état où seront les damnés après le dernier jugement — et par-là même celui où ils se trouvent dès l'instant qui suit leur mort, 28-29 : S. Augustin.—Danger de différer sa pénitence jusqu'au moment de la mort—Difficulté de concevoir en ce moment une véritable douleur de ses fautes—Importance de régler de bonne heure ses affaires —Différence entre la mort du juste et celle du pécheur, 29-30 : le même. —Tableau de la séparation de l'âme d'avec le corps—Fureur des démons — Frayeurs de l'âme — Colloque entre la Prudence et la Crainte ou la Pensée de la mort — Livres, crocs et chaînes de fer présentés par les démons, 30-32 : Hugues de Saint-Victor ou S. Bernard.—Quatre espèces de douleurs endurées par les méchants au moment de la mort, une du corps et trois de l'âme — La vue du bien ou du mal qu'on a fait — La perspective des tourments de l'enfer — L'aspect des démons, 32-33 : Innocent III.—Triste mort de Chrisorius—L'affreuse vision qu'il eut doit nous servir à nous-mêmes, 33-34 : S. Grégoire. — Exemple du danger qui se trouve à remettre sa conversion au moment de la mort—Nécessité

de la confession et du changement de vie pour les pécheurs — Livre blanc et livre noir — Enfer ouvert, 34-37 : Bède. — Visions consolantes dont les justes peuvent être souvent favorisés au moment de la mort, 37-38 : S. Grégoire. — Folie de s'attacher à la vie présente — La mort nous délivre de bien des maux et de bien des dangers — Quels sont ceux à qui la mort est à redouter — Le jugement divin saisit l'homme dans l'état où il le trouve à sa dernière heure — Obéir à la volonté de Dieu — Manquer de résignation au moment de la mort, c'est imiter les esclaves qui ne se courbent que malgré eux sous le joug de leur maître — La mort dans le temps est le passage à l'éternité — Un chrétien ne doit pas aimer la vie présente — La mort nous ménage le retour dans notre patrie — Les saints dans le ciel s'intéressent à notre destinée, 38-40 : S. Cyprien. — Trois sortes de mort — la mort du péché — la mort mystique — la mort naturelle — La crainte que nous avons de la mort naturelle doit être imputée à notre faiblesse — La mort nous met à même de nous réunir à Jésus-Christ — La mort est un bien, ses avantages — L'impie ne prolonge ses jours que pour pécher de plus en plus — C'est moins la mort qui est terrible, que l'idée qu'on se forme de la mort — Il n'y a rien dans la mort qui soit à craindre pour nous, s'il n'y a rien à craindre dans les actes de notre vie — La mort nous réunit à l'assemblée des patriarches, 40-42 : S. Ambroise.

Question III. Quels avertissements l'Eglise nous donne-t-elle au sujet du jugement que nous avons à subir, 42-93.

Combien nous devons craindre le jugement de Dieu — Comment nous pouvons nous y soustraire — Privilége de la pauvreté volontaire, 58 : S. Bernard. — Les œuvres que les hommes ont pu faire pendant leur vie sont pesées comme dans une balance au moment de leur mort — Vision de Pierre le Publicain, 58-59 : S. Jean Damascène. — Utilité de la pensée de la mort — Fureur des démons à la mort d'un fidèle, 59-60 : Léonce. — Sévérité de l'examen qui précédera le jugement — Explication du verset 12 du chapitre I de Sophonie — du verset 3 du psaume LXXIV — Moyen d'échapper à la sévérité de l'examen et du jugement de Dieu, 60-61 : S. Jean Damascène. — La pensée de l'examen à subir après la mort produit la crainte, 61-62 : S. Grégoire. — Nous devons craindre à la pensée des jugements de Dieu — Nous ne pourrons ni tromper ni corrompre notre divin juge, 62-63 : S. Augustin. — Il sera trop tard alors pour faire pénitence — pour implorer les saints — pour présenter des excuses, 63-64 : Julien Pomère. — Alors seront réformés les iniques jugements des hommes — Une bonne conscience sera d'un plus grand poids dans la balance que la bourse la mieux garnie, 64 : S. Bernard. — Comment ne pas craindre un juge infiniment puissant, infiniment sage, infiniment juste — à qui rien n'échappe — qui ne laisse aucun mal impuni, pas plus qu'aucun bien sans récompense, 65 : Innocent III. — Quel sera le jour du jugement proprement dit, et pourquoi — Alors sera dévoilée la justice de tous les jugements de Dieu — Evénements qui devront s'accomplir alors, ou aux approches de ce jugement — Il ne nous appartient pas de savoir le nombre des années qui restent à s'écouler jusqu'à cette époque — Vouloir en être instruit, c'est vouloir l'impossible — Ce jour ne viendra qu'après que l'Evangile aura été prêché par toute la terre — Quand même nous saurions avec certitude que l'Evangile aurait déjà été prêché à toutes les nations, nous ne saurions pas pour cela combien il

reste de temps à s'écouler jusqu'à la fin du monde — Dieu n'a pas voulu qu'on prêchât ce qu'il était inutile de savoir, 66-68 : S. Augustin. — Au temps de l'Antechrist, les temples de Dieu seront profanés, et l'iniquité prévaudra partout — Les moines n'auront plus de goût que pour les plaisirs du siècle—L'Antechrist naîtra de la tribu de Dan—Hénoch, Elie et Jean précéderont l'avènement de Jésus-Christ—L'Antechrist proscrira le signe de la croix, et imprimera sur tous les fronts son caractère à la place—Deuil général dans toute l'Eglise chrétienne—Apparition du signe de la croix dans les airs—Condamnation des impies—Jugement de Dieu exposé à la vue de tous, 69-71 : l'auteur du livre *De consummatione mundi*.—Le nom d'antechrist, pris dans un sens large, s'applique à tous ceux qui refusent de croire en Jésus-Christ — L'Antechrist mettra à découvert l'impiété des Juifs — Il placera son siége dans le temple des Juifs — Il aspirera en lui-même tout le venin de Satan — Il ne sera pas le diable incarné—mais ce sera un homme né de la fornication—Son règne — ses faux miracles—Prédication d'Hénoch et d'Elie—Mort de l'Antechrist, 71-73 : S. Jean Damascène. — L'embrasement de l'univers consumera les qualités des éléments corruptibles—Les cieux eux-mêmes seront renouvelés — Où seront les saints au moment de l'incendie universel — Quelles seront les propriétés de leurs corps, 73-74 : S. Augustin. — Hâtons-nous de faire pénitence avant le jour de la mort et du jugement — Les âmes, au sortir de ce monde, paraîtront chargées des chaînes de leurs péchés — Pourquoi Dieu ne punit pas tous les méchants dans ce monde et en punit cependant quelques-uns — Les injustices du monde présent, preuve de la justice à venir — Combien ce dernier jugement est à craindre — Alors la vie entière de chacun sera produite à la vue de l'univers — Angoisse qu'on éprouvera — Intolérable supplice, que celui de se voir exclu du royaume des cieux, 74-76 : S. Chrysostôme. — Nous n'aurons pour nous défendre que nos bonnes œuvres — Nos pensées, nos paroles et nos actions seront manifestées au jour du jugement — Alors les justes sembleront des arbres couverts de fruits mûrs — Fruits hideux que présenteront les pécheurs — Combien ce jugement sera terrible — Les justes seront tout étonnés de leur propre gloire — Apparition de la croix — Spectacle terrible — Incendie général — Frayeur de tous — Ouverture des livres — Il faudra montrer exempt de taches le sceau du baptême qu'on aura reçu, et pure de toute hérésie la foi qu'on aura professée — La vie des prélats sera soumise à l'examen comme celle des simples fidèles — Tous seront interrogés sur leurs propres œuvres — Séparation douloureuse — Anges exécuteurs des vengeances divines — Diversité de peines dans l'enfer, 76-81 : S. Ephrem.—Combien est effrayante la pensée du jugement dernier — Ingratitude des méchants envers le Sauveur — Séparation des bons d'avec les méchants — Exhortation à la pénitence, 81-82 : S. Augustin. — Jésus-Christ n'a pas voulu faire connaître à ses disciples le jour du jugement — Au jour du jugement, les impies ne verront pas Jésus-Christ dans sa nature divine — Il paraîtra à chacun doux ou terrible, selon que les consciences seront disposées — Les uns seront jugés, les autres n'auront point à l'être, 82-83 : S. Isidore. — La venue de l'Antechrist précédera le dernier avènement de Jésus-Christ — Quand est-ce qu'il viendra — Il envahira l'empire romain — Il règnera trois ans et demi — Sa mort — Fondement de cette doctrine dans les Ecri-

tures — La quatrième monarchie de la prophétie de Daniel indique l'empire romain — L'Antechrist siégera dans le temple des Juifs — Le signe du Fils de l'homme c'est la croix—Ce n'est pas assez d'avoir la foi, 83-85: S. Cyrille de Jérusalem. — Idée terrible du jugement — Triomphe des pauvres et des simples en ce dernier jour, 85-86 : S. Jérôme. — Combien il est utile de se rappeler la pensée du jugement — Terreur et confusion dont les méchants seront pénétrés en ce jour — Allégresse des justes, 86-88 : S. Grégoire. — Différence entre l'état des justes et celui des réprouvés — Parmi ceux-ci comme parmi ceux-là, il y en aura qui seront jugés, et d'autres qui n'auront pas à l'être — Un prince ne punit pas un ennemi de la même manière qu'il punit ses sujets, ainsi en sera-t-il de la diversité des châtiments réservés, soit aux infidèles, soit à ceux qui auront eu la foi, 88-90 : le même.—Révélation des consciences, 90 : S. Augustin. — L'impie, au jour du jugement, ne verra que sujets de perplexité, 90 : S. Anselme. — Quels seront ses accusateurs — Manifestation des œuvres — Ver de la conscience — Sentence irrévocable — Bourreaux tout prêts pour saisir les coupables — Tous les supplices surpassés par celui d'être privé de la vue de Dieu, 90-92 : S. Bernard ou Hugues de Saint-Victor. — Nécessité de prévenir le jugement de Dieu — Le souverain juge ne se laissera ni fléchir ni tromper—Moyen de le gagner avec de l'argent, 92 : S. Chrysostôme.—Le pécheur appréhende sa vue, et le juste au contraire le désire avec ardeur, 92-93 : S. Grégoire. — L'oubli des jugements de Dieu est un premier châtiment du péché, 93 : S. Augustin.

Question IV. Que penser de l'enfer et des peines de l'enfer, 93-134.

Le feu de l'enfer diffère de celui que nous voyons—Triste immortalité des damnés — Tourments de l'enfer — Grincement de dents — Pleurs — Société des damnés avec les démons—Ténèbres intérieures et extérieures —Variété et multiplicité de peines—Comment il se fait que l'âme puisse subsister éternellement au milieu de si grands supplices — Le corps ne sera pas non plus consumé par ces tourments qui n'auront jamais de fin — La pensée de ces peines éternelles est bien propre à nous dégoûter des plaisirs du monde — Ce qui tourmentera les damnés, ce sera de voir qu'ils n'ont pas voulu, pour éviter ces tourments, employer quelques moments à la pénitence — Le sujet de leur désespoir, ce sera d'avoir perdu par leur faute des biens infinis, 102-103 : S. Chrysostôme. — Craindre l'enfer — L'âme du damné sera entraînée dans l'enfer par les démons — Les damnés crient, sans pouvoir être exaucés — Sentence irrévocable — Pleurs et grincement de dents — Feu sans lumière — Ver qui ne meurt point — Ténèbres extérieures — Bourreaux — Séparation d'avec Dieu et les saints — Cachots de l'enfer, 104-105 : S. Cyrille d'Alexandrie — Ce que signifie être réduit au silence et lié par les pieds et les mains — Les pleurs et les grincements de dents — Utilité de la pensée de l'enfer, 106-107 : S. Prosper ou Julien Pomère. — Des esprits, quoiqu'immatériels, peuvent être atteints par un feu matériel — Le feu est en cela l'instrument de la justice divine — Les âmes des réprouvés peuvent aussi bien souffrir les atteintes du feu que les démons—L'enfer a probablement son siége dans les lieux souterrains — Le feu de l'enfer ne tourmente pas également tous les damnés — Ce n'est pas simplement par manière de menace que Notre-Seigneur a dit que ces tourments seront éternels—Pourquoi des crimes d'un moment seront-ils punis toute

l'éternité—Dieu est en même temps bon et juste—Utilité qui revient aux justes de la pensée de l'éternité des peines — Raison pour laquelle les saints ne prient pas pour les réprouvés — On ne prie pas pour ceux qui sont morts dans l'infidélité ou dans l'impiété—Pourquoi les saints verront d'un œil impitoyable les supplices des méchants, 107-111 : S. Grégoire. — Deux sortes de peines des damnés — Le feu de l'enfer sera-t-il sans lumière — Les ténèbres elles-mêmes y seront un supplice — Les damnés coupables des mêmes crimes seront mis ensemble comme en faisceau — La pensée du bonheur des justes ajoutera à leurs tourments, 111-112 : S. Isidore. — Pourquoi l'enfer est appelé une terre ténébreuse — Ce ne sont pas des peines imaginaires qu'on y endure — Terre de misère et de ténèbres — Le feu de l'enfer sera sans lumière — Comment les supplices des réprouvés pourront-ils être un désordre complet, puisqu'il y aura proportion entre leurs crimes et leurs châtiments — Ceux qui se seront unis pour le mal seront unis pour le supplice — Diversité de peines, à proportion de la diversité de crimes — Ombre de la mort, horreur sans fin — Différence entre les châtiments de la vie présente et ceux de l'éternité — Justice et ordre dans la distribution des supplices — Les damnés meurent sans mourir, et renaissent incessamment à leurs peines — Les démons et les réprouvés, unis dans les mêmes crimes, le seront aussi dans les mêmes tourments—Moyen de nous rendre utile la pensée de leurs peines, 112-115 : S. Grégoire.—Description des peines de l'enfer — Hideux aspect des démons — L'existence des damnés n'est prolongée que pour perpétuer leurs tourments—Peine réservée aux blasphémateurs — Mort immortelle, 115-116 : Cassien. — Places différentes en enfer, 116-117 : S. Ephrem. — Différence entre le sort des justes et celui des pécheurs, 117-118 : S. Cyrille d'Alexandrie. — Même sujet — Réponse à ceux qui répugnent à croire à l'éternité des peines — Quel supplice ce sera d'être séparé de la vie de Dieu — La mort des damnés sera sans fin, comme la vie des saints sera éternelle—Combien la pensée de l'enfer est propre à éteindre les flammes de la volupté — Le feu de l'enfer ne s'éteint jamais, pas plus qu'il n'éteint l'existence de ses victimes — Pour échapper à ces peines, nous n'avons besoin que de faire pénitence du mal que nous pouvons avoir commis — Deux principales espèces de tourments pour les damnés — Les autres en sont la suite — Privation du bonheur de voir Jésus-Christ, la plus grande de toutes les peines, 118-120 : S. Augustin. — Eternité de tourments — Pourquoi les damnés resteront immortels — Leur désespoir — Leur repentir trop tardif — Sentence irrévocable, 120-121 : S. Cyprien. — Eternité des supplices des damnés en rapport avec l'inflexibilité de leurs dispositions perverses, 121 : S. Bernard.—Description des peines de l'enfer—Ce qu'on y entend — ce qu'on y voit — Mort éternellement vivante, et vie éternellement mourante—A nous de choisir entre la vie et la mort, 121-122 : le même, ou Hugues de Saint-Victor. — Ce qui se passera au moment où les élus seront séparés des réprouvés—Quelles seront les causes de leurs pleurs et de leurs grincements de dents — Comment il se fera que les saints se réjouissent du supplice des réprouvés, 122-124 : S. Bernard. — Autre description de l'enfer—La haine sera le seul sentiment qui puisse animer les réprouvés—On n'entendra d'autres cris que celui-ci: *Malheur*, 123-125: Hugues de Saint-Victor. — Le ver rongeur et le supplice du feu — Péni-

tence infructueuse — Diversité de tourments, le feu, le froid, l'infection, les vers, les marteaux, les ténèbres palpables, la confusion que ressentiront les réprouvés, l'aspect des démons, les chaînes de feu — Chacune de ces peines appropriée à chaque espèce de délits — Nature du feu de l'enfer—Ce feu est sous terre—Ce feu est sans lumière—Chaque membre aura ses tourments particuliers — Ténèbres extérieures et intérieures — La détresse où seront les damnés ne leur permettra pas d'avoir d'autre pensée que celle de leurs tourments—Unique question qui devra s'agiter en enfer — Oubli de Dieu — Il y aura de l'ordre dans la quantité des peines, mais non dans la qualité des choses—Mort éternellement réitérée —Désirs stériles appelant la mort—Passages des psaumes CII et CXLIV, et d'Isaïe objectés contre l'éternité des peines—Réponse et explication—Volonté de toujours pécher justement punie par une éternité de supplices, 125-131 : Innocent III. — Quelles classes d'âmes devront aller, soit en purgatoire, soit au ciel, soit en enfer, 131 : le concile de Florence. — Nécessité pour nous d'être menacés de l'enfer — Utilité de cette pensée — Les menaces que Dieu nous fait de l'enfer nous prouvent le désir qu'il a de nous le faire éviter, 131-132 : S. Chrysostome. — Malheur d'être séparé de Dieu — Que les supplices épouvantent du moins ceux que n'attirent pas les récompenses — Différence du feu de l'enfer d'avec le feu terrestre, 132-133 : S. Augustin. — Eternité des peines en harmonie avec l'immortalité de notre nature, 133-134 : S. Bernard.

Question V. Que nous enseigne l'Ecriture au sujet du royaume du ciel, 134-178.

Les travaux ne durent que le temps de cette vie passagère, et l'éternité au contraire est la mesure de la durée des récompenses — Les maux de toute espèce bannis du séjour de la vie éternelle — Accord parfait entre tous les bienheureux — Lumière qui les éclaire — Société des anges — Vision intuitive de Dieu — Récompenses proportionnées aux mérites de chacun—A quel prix il nous sera donné d'acquérir ce royaume, 145-147 : S. Augustin. — Le ciel est notre patrie — Nos frères nous y attendent — rassurés sur leur propre destinée, mais inquiets sur la nôtre, 147 : S. Cyprien. — Description de la vie éternelle — Exemption de tous maux — Bonheur complet — Société de Jésus-Christ et des saints — Qualités des corps ressuscités — Nulle adversité à craindre — Transfiguration de Jésus-Christ, faible image de l'éclat de la gloire céleste — Joie multiple, 148-150 : S. Chrysostome. — Moyen d'exhorter un homme sans lettres au désir de l'éternelle félicité — On aura dans le ciel tout ce qu'on pourrait désirer, on n'y aura rien de tout ce qu'on pourrait craindre—Conformité de toutes les volontés—Amour réciproque—Tous seront autant de rois—Moyen de commencer ce règne dès ici-bas, 150-151 : S. Anselme. — Pourquoi faire ici-bas des œuvres de justice — Réponse générale à cette question — Autre réponse plus précise — Les biens de la vie présente peuvent nous servir de point de départ pour arriver à connaître ceux du ciel — Quatorze éléments de béatitude — Sept de ces éléments se rapportent au bien-être corporel, et les sept autres au bien-être spirituel — Ce n'est que dans l'autre vie qu'on possédera tous les éléments de bonheur, sans aucun de misère—beauté—agilité—force—liberté—santé —plaisir — longévité — sagesse — amitié — concorde — honneur—pouvoir —sécurité—joie—Tous ces éléments de béatitude mis en parallèle avec

les quatorze éléments de misère des damnés, 151-157 : EADMER. — Sept choses qui concourent à la félicité des bienheureux—la vie—la sagesse—l'amour — la joie — la louange — l'agilité — la sécurité — Chacune de ces choses hors des atteintes de son contraire, 157-158 : HUGUES DE SAINT-VICTOR.—Quelle sera l'occupation des bienheureux—ils loueront Dieu—Si l'on pouvait cesser d'aimer Dieu dans l'autre vie, on pourrait cesser de le louer, 158-159 : S. AUGUSTIN.—Vision de Dieu, 159-160 : le même. —Vie que Dieu prépare à ceux qui l'aiment—Degrés de gloire—Charité parfaite, 160 : le même. — Les biens que Dieu nous accorde dans cette vie mortelle doivent nous servir à comprendre quels biens il nous prépare dans l'éternité — Joie sans mélange — Royaume de la béatitude éternelle —Vision intuitive, 161-163 : le même.—Symphonie céleste—Exemption de tous maux — Vie éternellement heureuse — Société des saints — Voir Dieu face à face, 163-166 : le même. — Les saints louent Dieu sans dégoût ni fatigue, 166 : le même. — Différence entre les plaisirs du corps et ceux de l'âme—Explication de la parabole du festin—La considération des biens qui nous sont promis dans le ciel sert à nous faire mépriser ceux de la terre — Joies des habitants de la patrie céleste, 166-169 : S. GRÉGOIRE. — Idée de la vie future — Principe de la joie des anges — On parvient à la vie contemplative des bienheureux par le mérite des bonnes œuvres — Joie qu'on y goûte — Connaissance des cœurs — Nature reformée à la ressemblance de la nature divine—Qualités glorieuses des corps ressuscités — Diversité de mérites et inégalité de récompenses — Chacun content de la sienne propre — Envie bannie du ciel — Quels sont ceux qui désirent véritablement d'obtenir cette souveraine félicité — Les bienheureux seront assimilés aux anges — consommés dans l'amour —exempts de toute crainte—remplis d'une éternelle joie—Leur volonté sera droite et leurs cœurs purs de toute passion, 169-172 : JULIEN POMÈRE. — Nous devons désirer de jouir de la vue des saints — Abondance des biens dont on jouira dans le ciel — Sagesse et science dont on y sera doué, 172-173 : S. BERNARD. — Quel sera l'avantage des saints — En quoi consiste le bien de l'homme — Quelle sera l'occupation des bienheureux — Qui sera trouvé digne de telles faveurs, 173-175 : le même. — Explication de ces expressions figurées de l'Evangile, *se ceindre, s'asseoir à table, servir en passant de l'un à l'autre*, 175-176 : S. GRÉGOIRE. — La vision de Dieu est ce qui nous fixera dans le bien, 176-177 : S. BERNARD. —Conduite insensée des enfants de ce siècle—Paix dont on jouit dans le ciel, 177-178 : le même.

Question VI. Quel usage doit-on faire et quel fruit peut-on retirer de tout l'ensemble de la doctrine des fins dernières, 178-210.

La vue d'un aveugle et d'un lépreux fournit l'occasion de sages réflexions à un fils de roi — Celle d'un vieillard lui fait naître l'idée de la mort et des fins dernières — Brièveté de la vie et nécessité de mourir — Incertitude du moment de la mort—La pensée de la mort rend fades les plaisirs de la vie, 181-182 : S. JEAN DAMASCÈNE. — Rien n'est stable en ce monde — Raisons de le haïr — Combien le monde est infidèle, ingrat et trompeur — A qui comparer les esclaves des plaisirs du monde — Utilité des bonnes œuvres pour le moment de la mort, 182-187 : le même. — Vanité du monde prouvée à l'aide d'une comparaison, 187-189 : le même. — Explication de ces paroles de l'Ecclésiaste, *Vanité des vanités,*

189-191 : S. Jérôme. — Comment on peut dire que tout est vanité, 191 : S. Grégoire.—La pensée de la mort est propre à retirer du péché, 191 : S. Augustin. — Ce serait un des plus terribles châtiments du péché, que le malheur qu'on aurait d'oublier le châtiment à venir — Imprudence de s'appuyer sur l'exemple du bon larron pour remettre sa conversion au moment de la mort—Sagesse de se mettre tous les jours en garde contre la mort—Besoin de se préparer à la mort, 191-193 : le même.—Combien il nous deviendrait funeste d'oublier nos fins dernières—Combien il nous importe de redouter les jugements de Dieu, 193-195 : S. Grégoire. — Pourquoi nous devons penser à la mort — Incertitude du moment de la mort—Des morts subites—La mort et les supplices réservés aux méchants doivent servir aux autres—Les justes eux-mêmes sont souvent saisis de frayeur au moment de mourir — Différence entre la mort des bons et celle des méchants — Doit-on pleurer les morts, 195-196 : S. Isidore. — Nécessité de penser à nos fins dernières, 196-197 : S. Bernard. — Utilité de la crainte de l'enfer—Cette crainte chasse de notre cœur les passions criminelles, et y introduit toutes les vertus — Pourquoi il vaut mieux entrer dans une maison de deuil que dans une maison de festin — La crainte est pour nous un rempart assuré, 197-198 : S. Chrysostôme. — Vaut-il mieux faire le bien en vue des récompenses qu'en vue des châtiments — Combien il nous est utile de penser à nos fins dernières — de craindre l'enfer—Moyen d'acquérir cette crainte—Il est bon de penser à l'enfer et d'en parler au milieu même des repas — La pensée de l'enfer nous rend le péché comme impossible — La crainte des châtiments fait plus d'effet sur les esprits que l'espoir des récompenses — Fausse délicatesse — Que les enfants apprennent de bonne heure qu'il y a un enfer — Ramener ce sujet dans les conversations, 199-203 : le même. — Heureux effets que produit la crainte du jugement — La crainte prépare la voie à la charité, 203-205 : S. Augustin. — La crainte qui est chaste subsiste avec la charité—Crainte mondaine—Crainte servile—Utilité de cette crainte — En quoi la crainte chaste diffère de la crainte servile, 205-206 : le même. — La crainte est l'esclave de l'amour, et lui assure la possession du cœur de l'homme, 206 : le même. — La crainte de l'enfer est légitime — Jésus-Christ lui-même nous la recommande — Elle est comme une garde placée à l'entrée de notre cœur, 206-207 : le même. — Quelle est la sorte de crainte que bannit la charité parfaite, 207 : le même. — Utilité de la crainte des châtiments, 207-208 : le même. — Souhaitons de mourir de la mort des justes, plus encore que de vivre de leur vie—Manière profitable et nécessité tout à la fois de penser au passé, au présent et à l'avenir, 208-210 : S. Bernard.

Question VII. A quoi peut se réduire toute la doctrine contenue dans cet ouvrage, 210-212.

Appendice, ou Traité de la chute de l'homme et de sa justification, 213-487.

Chapitre I. De l'état primitif et de la chute du premier homme, 213-233.

Erreur répandue dans le vulgaire — Arbre de la science du bien et du mal, pourquoi ainsi appelé—En quel état Adam avait été créé—Ce qu'il est devenu par la malice du diable, 213-217 : S. Augustin. — L'homme doué de libre arbitre au moment de sa création—S'il eût persévéré dans l'obéissance, il n'aurait point été sujet à la mort même du corps — Sa

désobéissance lui a attiré la mort et du corps et de l'âme, 217-218 : S. FULGENCE. — Quatre principales vertus dont l'homme fut orné au moment de sa création—la miséricorde—la vérité—la justice—la paix—Depuis qu'il en a été dépouillé, il ne saurait les recouvrer que par Jésus-Christ — Distinction à établir entre l'image et la ressemblance de Dieu — Comment l'homme a perdu la justice—Deux actes de justice à distinguer —Comment il a perdu la miséricorde, la vérité et enfin la paix, 218-221 : S. BERNARD.—Science du bien perdue par le péché, 221-222 : S. PROSPER. — Adam mortel par l'effet de son péché, et non par la nécessité de sa nature, 222 : le concile de MILÈVE. — De quelle mort Dieu avait menacé nos premiers parents — Adam aurait été immortel s'il n'avait pas péché — Par le péché, il devint sujet à la mort — Fausses explications d'un passage du chapitre VIII de l'épître aux Romains réfutées — La mort du corps est l'effet du péché, et la vie de l'esprit l'effet de la justice, 222-225 : S. AUGUSTIN. — En principe, l'homme n'était pas né mortel, mais il l'est devenu par une faute qui elle-même n'était pas inhérente à sa nature — Si l'homme n'avait pas péché, jamais il ne serait mort, 225-226 : TERTULLIEN. — La mort du corps est la suite de la mort de l'âme, 226 : S. FULGENCE. — Comment la menace de Dieu a été vérifiée dans la personne d'Adam, 226-227 : S. CHRYSOSTÔME. — La mort n'a suivi que parce que le péché a précédé—Peine du talion subie par le premier homme, 227 : S. BERNARD. — C'est justement que l'homme a été réduit sous la puissance du démon—L'homme a encouru la mort en perdant sa rectitude primitive — L'injustice du démon devenue l'instrument de la justice de Dieu, 227-229 : S. AUGUSTIN.—C'est la coutume des hérétiques de préférer leur propre sentiment au sentiment commun de tous les Pères—Tous les hommes assujettis par le péché à la puissance du démon —Droit acquis au démon sans aucun droit de sa part, 229-232 : S. BERNARD. —Le péché d'Adam a nui à l'homme tout entier, 232 : le deuxième concile d'ORANGE. — Changement de condition causé à l'homme par le péché, 232-233 : S. AUGUSTIN.

Chapitre II. De la transmission du péché d'Adam à sa postérité, 233-268.

Adam a transmis à sa postérité, avec la mort du corps, le péché lui-même, 233 : le deuxième concile d'ORANGE. — Tous les hommes qui naissent par la voie de la concupiscence charnelle contractent le péché originel — Le péché d'Adam ne lui a pas nui à lui seul — La nature étant une fois viciée par le péché, il n'en sort qu'une nature vicieuse, 235-237 : S. AUGUSTIN. — L'homme se reproduit tel qu'il est devenu par son péché — L'homme transmet avec le sang sa corruption et sa peine — De l'abus de notre libre arbitre a daté l'ère de nos malheurs — Grandeur du crime de nos premiers parents, 237-238 : S. AUGUSTIN. — Quelle effroyable corruption est sortie de la prévarication du premier homme — La grâce de Dieu nous aide dans la connaissance comme dans la pratique de nos devoirs — Nous avons tous péché dans la personne d'Adam — Nous avons perdu dans la personne d'Adam tout ce qu'il a perdu lui-même, 239-241 : S. PROSPER. — La nature commune à tous les hommes a été viciée dans la personne du premier homme — La foi est la première vertu que nous ayons à recouvrer, comme c'est la première que nous ayons pu perdre, 241 : le même.—Tous ont péché en Adam, avant même d'être nés ou de

pouvoir pécher par eux-mêmes — La venue du Sauveur a eu pour fin de nous délivrer des liens du péché originel, 241-242 : S. Fulgence. — Chacun de nous, en tant qu'enfant d'Adam, naît méchant et charnel, 242-243 : S. Augustin. — Comme la mort est passée à tous les hommes, il faut que le péché soit passé aussi à tous les hommes — La peine que nous subissons est le résultat de la condition de notre naissance, 243-244 : l'auteur du livre *de la Prédestination et de la grâce*.—Saint Augustin, à partir de l'époque de sa conversion, a toujours cru à la vérité du péché originel — Ce péché est la cause de notre état de misère — Réponse à l'objection tirée de la différence de condition des démons d'avec nous — Le péché originel est commun à tous les hommes, 244-247 : S. Augustin. —C'est faire Dieu injuste, que de nier le péché originel dans les enfants —A ce compte, les enfants n'auraient besoin, ni de la grâce du Sauveur, ni du sacrement de Baptême — Le baptême conféré aux enfants comme aux adultes prouve l'état de péché dans les premiers comme dans les seconds — Etat primitif de nos premiers parents, 247-249 : S. Fulgence. —Contraste entre Adam et Jésus-Christ—Adam nous a transmis sa faute en même temps que la solidarité de son châtiment, 249-250 : Julien Pomère. — La communauté de châtiment indique une communauté de crime—Nous avons été enveloppés dans la chute de notre premier père, 250-251 : S. Prosper.—Il ne saurait naître d'un esclave que des esclaves, 251 : Pierre Diacre. — Erreur de Pélage, qu'Adam n'a pu nuire à ses descendants qu'en leur donnant l'exemple de pécher comme lui — Sentiment opposé de l'Eglise catholique, 252-253 : S. Augustin. — Suivant les pélagiens, la mort corporelle ne serait point la suite du péché d'Adam — et son péché lui-même n'aurait point été transmis à sa postérité — Autres sont les péchés propres à chacun, autre le péché commun à tous — Le péché originel contracté en Adam — Les paroles de l'épître aux Romains excluent l'explication de Pélage—Le seul péché originel suffisait pour la condamnation de tous les hommes — Il suffit pour nous assujettir tous à la mort — De quelle abondance de grâce et de justice l'Apôtre a-t-il voulu parler, 253-257 : S. Augustin. — En quel sens nous sommes enfants de colère par le fait de notre naissance—Le péché d'Adam a nui à tout le genre humain, 257-258 : l'auteur de l'*Hypognosticon*. —Réfutation par les paroles de l'Apôtre du sentiment soutenu par Pélage, 258-260 : S. Augustin.—Ce n'est pas Adam, mais le démon, qui a péché le premier — Nous étions en Adam comme l'arbre dans sa racine — C'est en Adam, et non dans le démon, que tous les hommes ont péché — Les péchés de nos parents peuvent nous être étrangers en un sens, et personnels en un autre, 260-263 : le même. — Tout homme une fois conçu naturellement ne peut naître qu'avec le péché originel, 263 : S. Fulgence. — Saint Augustin, toutes les fois qu'il parle de péchés, excepte de ce qu'il en dit la sainte vierge Marie, 263-264 : S. Augustin.—Dignité de la sainte Vierge — Fête de la conception — Peines portées contre ceux qui contrediraient publiquement le dogme de l'immaculée conception, 265-267 : Sixte IV et le concile de Trente. — Définition de ce dogme, 267-268 : Pie IX.

Chapitre III. Du remède au péché originel, 268-278.

L'âme, après qu'elle est tombée dans le péché par sa propre volonté, ne peut s'en relever que par la grâce de Dieu—Il n'y a pas une seule âme

qui n'ait besoin du divin Médiateur— Les enfants, non plus que les autres, ne sauraient être délivrés de la servitude du péché que par Jésus-Christ — Le péché d'Adam ne peut être effacé que par Jésus-Christ, 271-272 : S. AUGUSTIN. — Personne ne peut s'affranchir du péché originel, soit par ses moyens naturels, soit en s'attachant à la lettre de la loi, 272 : S. FULGENCE. — La manière dont nous avons été délivrés de la servitude du péché satisfait à la justice de Dieu, 272-273 : S. BERNARD. — Misère de notre état natif — Miséricorde singulière dont cette misère extrême avait besoin, 273-274 : le même. — Quiconque naît d'une chair rebelle, a besoin d'être régénéré spirituellement — L'erreur des pélagiens égale à celle des manichéens, quoiqu'en sens opposé — Nous avons tous péché en Adam, parce que nous étions tous renfermés en lui—Les enfants sont délivrés par le baptême de l'esclavage du démon — Sens des exorcismes qu'on fait sur eux, 274-278 : S. AUGUSTIN.

Chapitre IV. Des restes du péché originel dans les personnes baptisées, 278-291.

Le baptême ne rase pas seulement à la surface de l'âme, mais il efface les péchés — La concupiscence n'en reste pas moins aux personnes baptisées pour leur servir de matière de combat — Il ne reste en nous aucun péché qui n'ait pu être effacé par le baptême, 281 : S. AUGUSTIN. —Le baptême ne nous purifie pas que partiellement, mais il nous délivre de tous péchés — La concupiscence qui reste en nous après le baptême n'est pas un péché, quoique les péchés en soient le fruit — Nous ne sommes pas coupables des mauvais désirs que produit en nous la concupiscence, tant que nous leur refusons notre consentement, 282-284 : le même.—Toute inimitié avec Dieu est détruite en nous par le baptême— Quoique la loi du péché subsiste toujours en nous par la concupiscence, la grâce du baptême nous en ôte toute la culpabilité — La concupiscence qui nous reste ne retardera pas toute seule notre admission dans notre céleste patrie, 284-286 : le même.—Combats qu'il nous faut livrer à nos propres convoitises—Il nous reste à faire la sépulture de nos vices, après que le baptême leur a donné la mort — Combat à soutenir contre nos péchés même morts en nous—En quel sens la concupiscence est appelée péché—Elle ne nous rend coupables qu'autant que nous lui donnons notre consentement — Autre chose est d'avoir de mauvais désirs, autre chose d'y consentir, 286-289 : le même. — Les saints eux-mêmes ont à lutter contre les désirs de la chair — Saint Paul a voulu parler de ces sortes de combats qu'il éprouvait en lui-même — La concupiscence charnelle est appelée du nom de péché, parce qu'elle est la source de tous les péchés, 289-291 : le même.

Chapitre V. De l'impuissance de la nature et de la loi à opérer la justification de l'homme, 291-315.

Nous avons tous perdu notre innocence par l'effet de la désobéissance d'Adam—La nature humaine n'a en soi aucun moyen de se relever de sa chute originelle, 292-293 : S. CÉLESTIN I.—Notre nature intelligente a été, non anéantie, mais simplement viciée par le péché — Quelque enrichie qu'on la suppose de connaissances et de vertus morales, abandonnée à elle-même, elle ne saurait qu'abuser des biens qu'elle a reçus, 293-294 : S. PROSPER. — Ce que Pélage entendait par le mot de *grâce* — Réfutation de son erreur — La justice ne s'acquiert ni par les forces naturelles, ni par

l'accomplissement de la loi — Nos forces naturelles ont besoin pour être aidées du secours médicinal de notre divin Rédempteur, 294-296 : S. Augustin. — Personne ne peut être guéri du péché originel ni par ses moyens naturels, ni par la lettre de la loi — La seule connaissance de la loi n'a jamais arraché personne à la puissance des ténèbres, 296-297 : S. Fulgence. — C'est calomnier les catholiques, que de les accuser de soutenir que notre libre arbitre a été détruit par le péché d'Adam — Quelle est la liberté que nous avons perdue alors — On ne pèche que par le libre arbitre dont on abuse — Toute force nous manque pour vivre selon les lois de la justice, si notre volonté n'est rendue à sa liberté par la grâce de Dieu—Il n'y a de péchés comme il n'y a d'actes de vertu, que ceux que notre propre volonté nous fait faire, 297-299 : S. Augustin. — Il n'y a que la volonté propre qui rende l'esprit esclave du péché — Nos actes, s'ils n'étaient pas volontaires, ne pourraient mériter ni éloge ni blâme—Si notre volonté nous appartient, c'est parce qu'elle est toujours douée de liberté, 299-300 : le même.—C'est une vérité révélée de Dieu, qu'il y a dans l'homme un libre arbitre — Les préceptes divins ne nous serviraient à rien, si nous n'avions pas le libre choix de notre volonté — L'existence de notre libre arbitre se prouve, et par l'Ancien-Testament, et par le Nouveau — Une action n'est bonne, que quand on la fait volontairement, 301-304 : le même. — Les stoïciens ont rangé nos volontés parmi les causes indépendantes — Sorte de nécessité compatible avec notre liberté — C'est précisément parce que Dieu est tout-puissant, que certaines choses lui sont impossibles, 304-305 : le même. — C'est en refusant d'être fidèle à la grâce, qu'on se rend impuissant à faire le bien — Le péché, comme la bonne action, est laissé au libre arbitre de l'homme—Il y a en nous un libre arbitre, mais qui ne peut ni commencer ni achever aucune action méritoire sans le secours de Dieu — Dans toute œuvre sainte agit d'abord la volonté de Dieu, et puis la libre volonté de l'homme, 305-306 : le même. — C'est notre affaire, et non celle de Dieu, que nous vivions conformément aux lois de l'honnêteté — L'acte de foi dépend du choix de l'homme et de sa coopération à la grâce — La cause de notre malice n'est pas dans notre nature, mais dans notre volonté, 306-311 : Origène.—Pécheurs devenus plus tard des modèles de vertu— La volonté n'est point assujettie aux lois inviolables de la nature—L'âme l'emporte sur le corps en ce qu'elle est maîtresse de ses actions, 311-312 : S. Chrysostôme.—L'âme est douée de liberté—Ce ne sont point les mouvements des astres qui nous forcent à commettre l'impiété — Le démon peut bien solliciter notre libre arbitre, mais il ne saurait le forcer, 312 : S. Cyrille de Jérusalem.—Erreurs des manichéens sur le libre arbitre— Si nous étions nécessités, il n'y aurait plus matière ni à châtiments, ni à récompenses, 313 : S. Jérôme. — Le libre arbitre affaibli par le péché du premier homme, 313 : le deuxième concile d'Orange. — Sans la grâce, notre libre arbitre ne nous suffirait pas pour ne point pécher, 313-315 : S. Augustin. — Le démon a bien pu corrompre le jugement de l'homme, mais il ne peut pas le lui ôter, 315 : S. Prosper.

Chapitre VI. De la conduite de Dieu dans le mystère de l'avènement de Jésus-Christ, 315-317.

Chapitre VII. Quels sont ceux qui sont justifiés par Jésus-Christ, 317-321.

Personne ne peut être sauvé par la croix de Jésus-Christ, s'il n'est crucifié en lui, 318 : S. PROSPER. — Personne n'est régénéré et justifié que par Jésus-Christ — Les justes de l'ancienne loi n'ont été délivrés et justifiés que par la même foi par laquelle nous le sommes — Nous ne pouvons attendre que de Jésus-Christ la vie éternelle — Personne n'est rétabli dans l'état de justice à moins de croire en Jésus-Christ et de recevoir le baptême en son nom — Tous les hommes doivent la mort à Adam, tous également ne peuvent devoir la vie qu'à Jésus-Christ — Personne n'est réconcilié à Dieu que par la vertu du Médiateur — Les petits enfants confessent la vraie foi par la bouche de ceux qui répondent pour eux, 319-321 : S. AUGUSTIN.

Chapitre VIII. En quoi consiste la justification de l'impie, et de quelle manière elle s'opère sous la loi de grâce, 321-322.

Chapitre IX. De la nécessité qu'il y a pour les adultes de se préparer à la grâce de la justification, et d'où procède cette nécessité, 322-346.

Si Dieu ne nous prévenait, nous ne pourrions pas même commencer le bien qu'il nous commande de faire — Les pélagiens prétendaient que l'homme peut former un bon propos en lui-même sans le secours de Dieu — Grâce prévenante et subséquente, 328-329 : S. AUGUSTIN. — Le commencement de la foi ne vient pas de nous, mais de Dieu, 329-330 : le même. — L'homme ne peut rien sans Dieu dans l'affaire du salut, 330 : le deuxième concile d'ORANGE. — La grâce précède notre volonté, 331 : S. FULGENCE. — Si Dieu ne nous soutient, nous tombons — Nous sommes conduits et nous nous conduisons nous-mêmes en même temps—L'esprit de Dieu vient en aide, non à ceux qui restent inactifs, mais à ceux qui agissent eux-mêmes—Si l'aide de Dieu nous manque, nous ne pourrons rien faire de bien — Nous devons nous laisser conduire, mais suivre tout à la fois, 331-335 : S. AUGUSTIN. — Notre volonté a besoin que Dieu la prépare, 335 : le même. — Il faut que nous coopérions aux soins bienveillants de notre Créateur, 335 : S. LÉON. — La grâce ne nous ôte pas le libre arbitre, mais elle le guérit, 335-336 : S. FULGENCE. — L'homme agit lui-même dans le bien qu'il fait—Il dépend de notre volonté d'acquiescer ou de résister à la voix de Dieu, 336-337 : S. AUGUSTIN. — Celui-là seul est aidé, qui fait de son côté quelques efforts—Il est au pouvoir de notre volonté de consentir aux bonnes exhortations qui nous sont adressées — A moins d'un concours de notre volonté, la justice de Dieu ne nous sera point communiquée—Dieu qui nous a créés sans nous, ne nous justifiera pas sans nous — Dieu ne veut pas nous rendre purs malgré nous — La foi et la charité nous viennent en un sens de Dieu et en un sens de nous, 337-340 : le même. — C'est par la persuasion que Dieu nous attire à lui — Il ne fait violence à personne, 340-341 : S. CHRYSOSTÔME. — La grâce éveille la puissance du libre arbitre, et puis elle le soutient, 341 : S. BERNARD.—Les grâces même les plus abondantes ne font pas pour cela violence à nos volontés — La grâce elle-même agit pour que l'homme coopère à l'action de Dieu — Toute espèce de vertus suppose, et le don de la grâce, et le consentement de notre volonté—La bonne volonté n'est en nous que parce que Dieu l'a lui-même inspirée, 341-344 : S. FULGENCE. — Nous avons besoin du secours de Dieu pour que sa volonté s'effectue pleinement en nous, 344 : RUFIN. — Le secours de la grâce nous est nécessaire pour nous empêcher de pécher—Jamais on ne pourra passer du

vice à la vertu, si ce changement n'est l'effet de la miséricorde divine, 345-346 : S. Augustin.—Nous ne pouvons faire aucun bien, à moins que Dieu ne nous soutienne, 346 : S. Jérôme.

Chapitre X. De la manière dont les adultes doivent se préparer à la justification, 346-359.

Le commencement même de la foi est un don de Dieu, 348 : S. Augustin. — La grâce est le principe de notre obéissance — C'est Dieu qui nous inspire la foi en lui, et qui ensuite l'entretient en nous, 348-350 : le deuxième concile d'Orange.—Les commencements de la foi doivent être attribués à la grâce, 350-351 : S. Fulgence. — Nous devons prier pour obtenir la grâce d'être attirés, si nous ne le sommes pas encore — On ne croit que lorsqu'on le veut — La foi est un don de Dieu, et c'est de nous cependant qu'il l'exige — Il est en notre pouvoir de croire ou de ne pas croire — L'homme a son libre arbitre pour recevoir la grâce, 351-353 : S. Augustin.—Personne ne peut croire sans en avoir la volonté, ni avoir la foi sans être appelé, 353 : le même. — La foi n'est pas l'effet de la contrainte, mais elle est volontaire et libre, 354 : Euthyme. — C'est la foi en Jésus-Christ qui a guéri de leurs péchés les anciens justes, comme elle seule peut nous en guérir nous-mêmes, 354 : S. Augustin.—Les bons comme les méchants doivent aimer la miséricorde de Dieu et craindre sa justice — Double filet dans lequel le démon essaie de nous engager, la présomption et le désespoir — Les pécheurs, amenés une fois à redouter la justice de Dieu, sont engagés par-là à se réfugier dans le sein de sa miséricorde, 354-356 : S. Fulgence.—Utilité de la crainte — Elle produit en nous et nous enseigne la sagesse, 356-357 : S. Prosper. — La pensée du jugement dernier et de l'enfer est propre à nous inspirer une terreur salutaire — On commence par la crainte pour s'élever ensuite à la perfection de la charité, 357-358 : Julien Pomère. — Il n'arrive jamais qu'on veuille se faire chrétien, si l'on n'y est d'abord poussé par quelque crainte —Quiconque est en âge de discernement ne peut s'approcher des sacrements pour mener une nouvelle vie, s'il n'a commencé par se repentir de l'ancienne, 358-359 : S. Augustin. — Formule d'abjuration avant le baptême, 359 : S. Chrysostôme.

Chapitre XI. Ce que c'est que la justification, et quelles en sont les causes, 360-379.

La grâce de Dieu donnée en vertu des mérites de Jésus-Christ ne consiste pas dans le simple pardon des péchés — Elle guérit la volonté, en même temps qu'elle efface les péchés antérieurs—Personne ne mène une bonne vie sans la charité de Dieu, qui elle-même est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit — La justification ne s'opère pas en nous par la simple rémission des péchés, mais par un secours qui fait éviter le mal et pratiquer le bien, 364-365 : S. Augustin. — Dieu ne se contente pas de remettre au pécheur qu'il justifie la peine de ses péchés, mais il met en lui la grâce de la justice, 366 : S. Chrysostôme.—Non-seulement il nous délivre de nos infirmités spirituelles, mais encore il nous remplit de vertu et de force, 366 : Théophylacte. — La justice qui nous vient de Dieu n'est pas celle dont il est juste lui-même, mais celle dont il nous rend justes — Elle est appelée la justice de Dieu, parce que c'est lui qui nous la donne—Nous sommes sa justice, en ce sens que notre justice est un bienfait de sa grâce—La charité seule peut rendre justes ceux qui le

sont véritablement — La grâce qui nous rend justes est celle qui répand l'amour de Dieu dans nos cœurs — Elle se répand d'une manière mystérieuse dans l'âme des plus petits enfants, 367-369 : S. Augustin. — Les enfants aussi bien que les adultes reçoivent dans le baptême la grâce sanctifiante et les vertus infuses, 369-370 : le concile de Vienne. — Il y a dans les justes une piété ou une vertu proprement dite — Erreur des stoïciens et sa réfutation—Ceux qui font des progrès dans la justice sont déjà en état de justice — Ils en sont revêtus, les uns plus et les autres moins—Il leur reste une triple lutte à soutenir—La justice est inhérente à ceux qui vivent de la foi — Dieu nous justifie, c'est-à-dire qu'il nous rend justes — La grâce grave en nous de nouveau la justice que le péché avait effacée, 370-373 : S. Augustin.—Dieu n'habite pas à un égal degré dans le cœur de tous les justes — La loi de l'esprit vivifie ceux qui se conduisent par amour — La charité répandue dans nos cœurs n'est pas celle par laquelle Dieu nous aime, mais celle par laquelle il fait que nous l'aimions—Elle est répandue dans nos cœurs par l'Esprit-Saint, 373-376 : S. Augustin.—La foi sans les bonnes œuvres ne nous préservera pas des supplices de l'enfer, 376 : S. Chrysostôme.—La foi des chrétiens doit être tout autre que celle des démons — C'est celle qui opère par la charité, 376-377 : S. Augustin. — Vie de la foi, 378 : S. Grégoire. — La foi et les bonnes œuvres sont obligatoires l'une et l'autre dans la vie présente, 378-379 : S. Fulgence.

Chapitre XII. Comment il faut entendre que l'homme est justifié par la foi et gratuitement, 379-385.

La foi est le fondement de tous les biens et le principe du salut, 380-381 : S. Augustin.—Dieu prévient notre volonté—Objet que se proposait saint Paul dans son épître aux Romains — Les bonnes œuvres ne précèdent pas la grâce, mais viennent à sa suite — La foi peut-elle nous mériter la grâce de la justification—Tous nos mérites supposent la grâce, 381-383 : le même. — Nous recevons le don de la foi sans l'avoir mérité — Nos mérites mêmes ne sont qu'une suite des dons de Dieu — La justification s'opère indépendamment des œuvres, 383-384 : le même. — L'élection de la grâce n'est précédée par aucun mérite de l'homme, 385 : S. Prosper.

Chapitre XIII. Combien est vaine la confiance qu'affectent les hérétiques, 386-396.

L'homme le plus juste doit toujours craindre qu'il n'y ait quelque péché caché dans son cœur — Moyens de purifier son cœur des péchés qui pourraient le souiller, 387-388 : S. Augustin. — Personne ne peut être assuré de sa persévérance dans la justice — Chacun de nous est un abîme pour lui-même — Les ressorts de notre être nous sont cachés, 389-390 : le même. — La crainte est la gardienne des vertus; la présomption occasionne les chutes, 390 : S. Jérôme.—Raisons de l'incertitude de nos jugements—Celui même à qui sa conscience ne reproche rien, ne doit pas pour cela se croire pur de tout péché, 390-391 : S. Chrysostôme. — Attendons la sentence qu'il plaira à Dieu de prononcer sur nous, 391-392 : Théodoret.—Notre conscience elle-même ne pénètre pas notre être tout entier, 392-396 : S. Bernard.—Nous ne saurions nous conserver exempts de tous péchés dans cette vie, 396-397 : Cassien.

Chapitre XIV. Des progrès de la justification, 397-404.

Le renouvellement de l'homme nouveau, commencé au baptême, se perfectionne ensuite par les progrès que l'on fait dans les œuvres de justice—Il ne s'opère pas en un instant—mais par des progrès journaliers, 399-400 : S. AUGUSTIN.—Il commence par la rémission des péchés, et se perfectionne ensuite de plus en plus — Saint Paul lui-même avouait qu'il lui restait du chemin à faire—Ce renouvellement commence au baptême, 400-401 : le même. — Celui qui est déjà juste doit travailler à devenir meilleur—Le progrès qu'il fait n'a pas lieu dans son baptême, mais depuis son baptême — Le baptême en est la première cause — Chacun de nous doit croître et profiter de jour en jour, 402-403 : le même.—La vie présente est pour nous comme une route où il nous faut continuellement avancer, 402-403 : S. FULGENCE.—Celui qui ne veut pas devenir meilleur qu'il n'est cesse dès-lors d'être bon, 403-404 : S. BERNARD. — Erreur des Bégards et des Béguines condamnée, 404 : le concile de VIENNE.

Chapitre XV. De l'observation des commandements de Dieu, et de la nécessité ainsi que de la possibilité de les observer, 404-435.

Obligation pour les chrétiens d'observer les commandements fondée sur la prescription de Jésus-Christ même, 410 : S. JÉRÔME. — Ce qu'il exige de nous, c'est que nous observions tous ses préceptes, 410 : THÉOPHYLACTE. — Les préceptes moraux de l'ancienne loi regardent aussi les chrétiens, 411 : S. AUGUSTIN.—Il faut obéir à Dieu, si nous prétendons qu'il nous récompense, 411-412 : S. CYPRIEN. — Ceux mêmes qui auront cru en Jésus-Christ seront condamnés, si la conduite de leur vie ne répond pas à la sainteté de leur foi, 412-413 : S. CHRYSOSTÔME. — Erreur des Bégards et des Béguines condamnée, 413 : le concile de VIENNE. — C'est blasphémer, que de prétendre que Dieu a fait à l'homme des commandements impossibles à observer, 413 : S. JÉRÔME.—Dieu nous avertit de faire ce que nous pouvons, et de lui demander ce que nous ne pouvons pas — L'homme peut toujours, avec l'aide de Dieu, s'abstenir du péché, s'il le veut, 414 : S. AUGUSTIN. — Dieu ne commande point l'impossible — Beaucoup même ont la force de faire au-delà de ce qui leur est commandé, 414-416 : S. CHRYSOSTÔME. — S'il y a de la difficulté dans l'observation des commandements de Dieu, sa grâce nous aide à la surmonter, 416-417 : S. LÉON. — Plus nous accepterons pleinement le joug du Seigneur, plus nous le trouverons léger, 417 : S. BERNARD. — L'amour qu'on porte au législateur rend facile l'observation de sa loi, 417-418 : S. CHRYSOSTÔME. —Il n'est aucun de nous qui ne puisse avoir la charité avec l'aide de Dieu —Dieu n'a pu rien commander d'impossible—L'amour donne au juste la force d'accomplir la loi, 418-419 : S. AUGUSTIN. — Les justes eux-mêmes peuvent tous les jours tomber dans quelques péchés—Comme nos offenses sont journalières, nous devons aussi recourir journellement au pardon— On n'est point exempt en cette vie de commettre des péchés véniels, 419-420 : le même. — Les chutes mêmes que font les justes sont en quelque sorte ce qui les affermit dans le bien, 420 : S. GRÉGOIRE. — Une faiblesse passagère ne fait pas perdre l'état de justice, 420-421 : BÈDE.— C'est pour eux-mêmes que les justes disent à Dieu, *Pardonnez-nous nos péchés* — et ils le disent avec vérité, 421-422 : le concile de MILÈVE. — Dieu n'abandonne aucun pécheur, qu'il n'en soit auparavant abandonné, 422 : S. AUGUSTIN. — Ce n'est pas Dieu qui s'oppose à ce que celui qui l'abandonne persévère plutôt dans le bien, 422-423 : S. PROSPER.—Nous

devons glorifier Dieu par nos œuvres comme par notre foi — Il ne suffit pas pour être sauvé d'avoir la foi—On doit vivre d'une manière conforme à sa croyance, 423-424 : S. Chrysostôme. — La foi ne sert de rien, si la vie n'est pure et régulière, 425-426 : le même.—Quels sont les véritables fidèles—A la foi qu'on professe il faut joindre la vie de la foi, 426-428 : S. Grégoire. — Les bonnes œuvres sont nécessaires à ceux qui ont la foi comme aux autres, 428 : S. Augustin. — Il ne nous suffira pas d'être comptés parmi les branches dont Jésus-Christ est le cep, 428-429 : S. Cyrille d'Alexandrie. — C'est être impie que de n'attendre de ses bonnes œuvres qu'une félicité terrestre — Il faut agir en vue de la vie éternelle, 430-432 : S. Augustin. — La couronne ne s'obtient que par la victoire — C'est en confessant le nom de Jésus-Christ qu'on parvient à sa gloire, 432-433 : S. Cyprien. — Plus le combat se prolonge, plus la couronne sera éclatante — Le vainqueur remportera pour couronne la vie éternelle, 433 : le même. — La foi obtient ses couronnes par l'épreuve qu'elle soutient dans les persécutions — L'immortalité s'achète par la mort, 433-434 : le même.

Chapitre XVI. Combien on doit se donner de garde de présumer témérairement qu'on est prédestiné, 435-445.

Plusieurs même des plus parfaits se perdent après nombre d'années passées dans les exercices de la vertu—D'autres, après avoir perdu dans le désordre leur vie entière, changent tout-à-coup au moment de la mort —Que personne ne se glorifie, que personne ne se désespère—Personne, même parmi les fidèles, n'est assuré d'être du nombre des prédestinés — Ceux mêmes qui courent avec ardeur dans la voie doivent se tenir toujours dans la crainte, 436-437 : S. Augustin. — La prédestination divine, incertaine pour nous, est immuablement certaine pour Dieu, 437 : S. Prosper. — Nous savons que nous sommes du nombre des appelés, mais nous ne savons pas si nous sommes du nombre des élus, 437-438 : S. Grégoire. — Notre incertitude au sujet de notre élection est certaine, 438 : S. Bernard. — Une des erreurs de Jovinien consistait à soutenir qu'on ne peut plus pécher quand une fois on a reçu le baptême, 439 : S. Augustin. — On peut pécher même après qu'on a reçu le baptême, 439-441 : S. Jérôme. — On peut retomber dans le péché par sa propre volonté après avoir été régénéré par le don de la grâce—La persévérance est un don de Dieu — C'est par notre propre volonté que nous pouvons passer du bien au mal — La persévérance est la seule chose qu'on ne puisse perdre quand une fois on l'a obtenue — Les hommes même spirituels peuvent succomber à la tentation de pécher, 441-442 : S. Augustin. —Si l'on tombe dans le déréglement, on ne peut pas en faire le reproche à Dieu, 442-443 : S. Prosper.—Quelques-uns perdent la foi, et par conséquent aussi la charité—Tous ceux qui ont la charité ne persévèrent pas pour cela dans la charité, 443-444 : S. Bernard. — Une fois purifié, on peut déchoir de cet heureux état, 444 : S. Cyrille d'Alexandrie.

Chapitre XVII. Du don de persévérance, 445-460.

La persévérance est un don de Dieu, dont on ne peut savoir si on l'a reçu tant qu'on est vivant — Ni la grâce de commencer dans la pratique du bien, ni celle d'y persévérer jusqu'à la fin, ne nous sont données en conséquence de nos mérites — La persévérance est un pur don de Dieu, 447-449 : S. Augustin.—Personne ne saurait porter de jugement assuré

sur soi-même — Nos premiers parents, avant leur péché, n'étaient point assurés de leur persévérance—Assurés de la récompense promise à notre persévérance, nous n'avons aucune certitude de notre persévérance elle-même — Nul homme ne peut savoir s'il persévérera, à moins d'en être assuré par quelque révélation—Nous ne pouvons assurer ni de ceux qui sont debout qu'ils ne feront pas quelque chute, ni de ceux qui sont tombés qu'ils ne se relèveront pas à la fin — Nous ne nous voyons pas nous-mêmes par rapport à notre avenir — Nous ne nous connaissons pas assez pour pouvoir répondre de ce que nous serons d'un jour à l'autre, 450-451 : le même. — Nous ne pouvons pas être assurés de notre salut, 451-452 : S. Chrysostôme. — Quelle que puisse être l'innocence de notre vie, ce serait témérité de nous croire assurés de notre salut, 453 : S. Ambroise. — Aucune créature ne peut nous séparer de Jésus-Christ malgré nous, nous ne le pouvons que par l'effet de notre propre volonté, 453 : S. Bernard. — Il nous est utile d'ignorer ce que nous serons dans la suite — Les chutes de ceux qui ne persévèrent pas sont pour nous des avertissements de marcher avec crainte et tremblement dans la voie de la justice — Une entière sécurité ne nous serait pas avantageuse, 454 : S. Bernard. — Un moyen de nous exciter à la componction, c'est de considérer l'incertitude de notre avenir, 455 : S. Chrysostôme.—L'orgueil es à craindre même dans le bien que l'on fait — Dieu a voulu, par une conduite très-salutaire de sa providence, que les justes qui ne persévéreront pas soient mêlés avec ceux qui persévéreront jusqu'à la fin, 455-456 : S. Augustin. — Nous sommes exposés dans cette maison terrestre à trois vents très-violents et extrêmement malins, dont un en particulier ne nous laisse ni paix ni trève — Aucun de nous ne sera exempt de tentations tant qu'il sera sur la terre, 456-458 : S. Bernard. — Quels sont nos ennemis — Filets du démon, ses gluaux, ses flèches — Pensées que nos ennemis divers excitent en nous — Notre ennemi domestique est le plus à craindre, 458-460 : le même.

Chapitre XVIII. De ceux qui sont tombés depuis leur baptême, et de leur rentrée en grâce, 460-463.

Besoin pour le pécheur de recourir à la miséricorde divine, 462-463 : S. Augustin.

Chapitre XIX. Tout péché mortel fait perdre la grâce, mais ne fait pas perdre pour cela la foi, 463-470.

Il suffit qu'une chose manque pour que le tout soit en péril, 466-468 : S. Basile. — Il y en a qui ont la foi, mais sans avoir la charité — La foi des chrétiens est celle qui est accompagnée de la charité — La foi sans la charité est une foi de démon, 468-470 : S. Augustin. — On peut croire en Dieu sans l'aimer, mais on ne peut pas l'aimer sans croire en lui, 470 : S. Fulgence.

Chapitre XX. Du fruit de la justification, ou du mérite des bonnes œuvres, et de la nature de ce mérite lui-même, 470-487.

La vie éternelle est donnée en conséquence des bonnes œuvres — Nos bonnes œuvres elles-mêmes doivent être attribuées à la grâce — La vie éternelle est aussi une grâce de Dieu — En quel sens la récompense céleste est due aux bonnes œuvres, 473-474 : S. Augustin. — Ce qui est récompensé n'est pas la récompense — La vie éternelle est la récompense de la bonne vie — Une légère aumône peut mériter des biens éternels —

La récompense ne peut pas précéder le mérite — La miséricorde sera accordée à proportion du mérite des bonnes œuvres — La vie éternelle est une grâce et tout à la fois une récompense — Le bien, voilà l'œuvre à faire; la béatitude, voilà la récompense à gagner, 474-477 : le même. — Dieu accordera à nos mérites et à nos œuvres les récompenses qu'il a promises — Eloge de l'aumône — Elle est un don de la Providence — A ceux qui auront vaincu dans la paix sera accordée la couronne de lis, aux victimes de la persécution la couronne de pourpre — Récompenses de la foi et du dévouement, 477-478 : S. Cyprien. — Dieu nous vient en aide dans nos combats, et puis nous décerne la couronne après la victoire — Cette couronne sera immortelle — Ne demandons point à recevoir des couronnes dès ici-bas — Dieu nous récompensera, et pour le bien que nous aurons accompli, et pour les traverses que nous aurons essuyées— Couronnes plus éclatantes les unes que les autres, 479-481 : S. Chrysostôme. —Un même travail peut obtenir une double récompense, 481 : S. Grégoire. —Dieu s'est rendu notre débiteur, non qu'il ait rien reçu de nous, mais parce qu'il s'est engagé à nous par ses promesses, 482-483 : S. Augustin. — Saint Paul faisant l'énumération de ses mérites, et se repaissant de l'espérance d'obtenir des couronnes, 483 : le même. — La grâce accordée aux impies qu'il plaît à Dieu de justifier — Autre sorte de grâce promise aux justes pour récompense — Pour que les justes parviennent à mériter leur récompense, il faut que la grâce les prévienne d'abord et les soutienne ensuite — Bienfaits multipliés de la grâce — La grâce de la justification réservée pour cette vie, et la glorification préparée pour l'autre, 483-485 : S. Fulgence.—La justice dont nous sommes capables ici-bas est d'un degré inférieur à celui auquel on sera élevé dans le ciel — L'une constitue le mérite, l'autre constituera la récompense — Nous ne devons point nous glorifier de nos mérites comme si nous les tenions de nous-mêmes—La grâce est le principe de nos mérites, 485-486 : S. Augustin. — Dieu veut que nous nous fassions des mérites de ses propres dons, 486 : S. Célestin. — Les mérites de l'homme sont des dons de Dieu — C'est ce que les pélagiens refusaient de reconnaître — Dieu couronne en nous ses dons, et non des mérites qui ne viendraient que de nous, 486-487 : S. Augustin.

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.

TABLE
DES PASSAGES DE L'ÉCRITURE
CITÉS OU EXPLIQUÉS
DANS TOUT CET OUVRAGE.

N. B. Les croix † indiquent les passages expliqués ou du moins cités dans les témoignages de la tradition.

GENÈSE.

Chap. I, verset 1 : tome I, pag. 9, 25.
2 : I, 83.
20 : VI, 310 †
28 : V, 448 †
29 : IV, 367
II, 7 : II, 144.
8 : I, 209 †
10 : V, 189 †
10-14 : V, 191.
15-17, 25 : VI, 213.
16-17 : IV, 367; V, 237; I, 210 †
17 : III, 128 †
21-24 : III, 261.
22 : I, 211 †
24 : VI, 237 †
III, 2 : I, 209 †
4 : IV, 508 †
6 : I, 210 †
6-24 : VI, 214.
10 : VI, 221 †
14 : III, 484 †; VI, 228 †
15 : I, 213 †, 235 †; III, 521.
16 : I, 200 †; V, 447 †; I, 211 †
16-17 : VI, 236 †
19 : III, 519 †; VI, 226 †, 228 †
IV, 3-5 : III, 154.
7 : III, 595 †; VI, 455 †
8-16 : IV, 205.
10-14 : IV, 210 †
V, 22 : III, 332 †
VI, 3 : V, 282 †; VI, 228 †
9 : I, 446.
VII, 1 : I, 446.
2 : V, 439.
4 : IV, 413 †
23 : I, 92.
VIII, 20-21 : V, 321.
21 : I, 371 †
IX, 2 : II, 196 †
5-6 : IV, 206.
22-27 : I, 427.
34 : IV, 368.
XII, 1 : V, 383 †
1-3 : IV, 282.
XIII, 10 : IV, 215.
13 : IV, 213.
XIV, 18 : II, 391 †
XV, 1 : IV, 283; VI, 163 †
6 : VI, 352 †
16 : IV, 185 †
XVI, 8-9 : IV, 93.
17 : IV, 334 †
XVII, 1, 8 : I, 28.
14 : II, 186; VI, 248 †
XVIII, 1-6 : V, 81.
20-21 : IV, 201, 203 †, 234 †
27 : IV, 480 †; III, 519 †
XIX, 1-3 : V, 82, 217 †
XXII, 17-18 : I, 90.
XXIII, 7 : I, 299.
XXIV, 17 : I, 237 †
30 : I, 294.
37-53 : III, 260.
59-60 : I, 442.
XXV, 21 : IV, 538.
22 : V, 462 †
30, 32 : III, 485 †
31-33 : IV, 390 †
XXVI, 3-5, 24 : I, 297.
XXVIII, 20-22 : I, 178.
XXXIII, 3, 6-7 : I, 299.
XXXIV, 30 : V, 237.
XXXVIII, 8-10 : IV, 217.
XL, 23 : I, 309 †

XLII, 6-7 : I, 299.
XLIII, 26 : I, 415.
XLIX, 5-7 : IV, 182.

EXODE.

Chap. I, v. 15-17, 22 : t. IV, p. 25.
II, 24 : I, 335 †
III, 6 : I, 311 †
IV, 21 : IV, 185 †, 191 †
VII, 1 : IV, 310 †
3 : IV, 185 †, 191 †
VIII, 8-12 : IV, 532 †
12-15, 30-31 : IV, 538.
IX, 28-39, 33 : IV, 460.
33 : IV, 538.
X, 18-19 : IV, 538.
XII, 46 : I, 104.
XIII, 19 : I, 347 †
XIV, 4 : IV, 191 †
11 : VI, 418 †
15-16, 21-22 : IV, 538.
21 : IV, 310.
27-28 : III, 376.
XV, 10 : III, 111 †
11 : I, 168.
20 : I, 232 †
XVI, 6 : I, 103 †
12-36 : II, 460.
15-16 : II, 442 †
18 : II, 452 †
31 : I, 207 †
XVII, 10-13 : IV, 460.
8-14 : IV, 535.
11-12 : IV, 392 †
XIX, 10 : III, 329 †
12 : III, 175 †
13 : II, 476, †
15 : V, 439 †
XX, 1-17 : I, 260.
14 : V, 522 †
17 : II, 222 †; VI, 295 †
XXI, 3 : IV, 590 †
6 : III, 176 †
12-15 : IV, 206.
15-17 : I, 414.
XXII; 18 : IV, 74.
19 : IV, 216.
20 : I, 284 †
21-27 : IV, 201, 203; V, 226 †
22, 25-27 : V, 226 †
28-29 : I, 414; III, 176 †
XXIII, 2 : IV, 121.
1-3, 6-8 : I, 435.
7 : III, 370.
XXIV, 15-18 : IV, 443.
XXV, 18-19 : I, 368.
24 : I, 371 †
XXVI, 14 : I, 341 †
XXVIII, 35 : IV, 86.
36, 38 : I, 49.
42 : III, 326 †
XXIX, 4-9 : III, 190 †
XXX, 23 et suiv. : II, 234 †
XXXII, 34 : IV, 129 †
6 : III, 477.
9-11 : IV, 456.
9-14, 30-35 : IV, 539.
10 : IV, 480 †, 547 †
15-16 : I, 443.
27-29, 33-34 : I, 182; III, 521 †
13-17 : I, 396.
31-35 : III, 72.
XXXIII, 21, 23 : I, 104 †
XXXIV, 1-4 : I, 443.
20 : IV, 165 †
27-29 : I, 261.
30 : VI, 190 †
XXXV, 20-21, 29 : IV, 454.
XXXVII, 7-9 : I, 368.
23 : V, 281 †

LÉVITIQUE.

Chap. II, v. 4 : t. IV, p. 66 †
IV, 2 et suiv. : IV, 233 †
26, 31, 35 : IV, 501.
22-35 : III, 2.
V, 1, 4-6 : I, 390.
4-10, 15-19 : II, 3.
17-18 : IV, 233 †
VI, 1-7 : III, 4; IV, 502.
VIII, 12 : II, 392 †
X, 8-11 : IV, 368; V, 232.
9 : IV, 337 †, 407 †
XIII, 1-4, 16-17, 37 : III, 4.
XIV, 1-7, 19-20 : III, 5.
XVI, 29-31 : IV, 398.
XVIII, 22-25 : IV, 216.
XIX, 1-4, 11-12, 37 : I, 261.

2 : VI, 449 †
11, 13, 15, 35-36 : I, 430.
11, 13-16 : I, 434.
16-18 : I, 417.
18 : VI, 295 †
26, 31 : I, 278.
29 : I, 422.
32 : I, 412.
XX, 10-11, 22-23 : I, 422.
26 : III, 334 †
XXI, 18 : VI, 466 †
XXII, 3 : II, 497 †
21 : VI, 466 †
XXIII, 1-6, 15-16, 24-25, 27-32, 34-37 : I, 396.
27 : IV, 324 †, 408 †
27-30 : IV, 374.
XXIV 17, 19-21 : I, 417.
14-16 : I, 391.
XXV, 11-13 : IV, 245.
35-36 : V, 227.
XXVI, 1 : I, 266.
14-33 : III, 371.
XXIX, 17 : IV, 54.

NOMBRES:

I, 50-51 : II, 161.
V, 6-7, 20-22 : I, 182.
VI, 1-3 : V, 321.
2-4 : IV, 368.
3 : III, 506 †
5-20 : IV, 337 †
VII, 89 : I, 369.
XI, 4-6 : IV, 390 †
1-2 : IV, 529.
25 : V, 283 †
26 et suiv. : III, 13 †
32 : IV, 469 †
33 : IV, 514.
33-34 : III, 478.
XII, 13-15 : I, 93; III, 519 †; IV, 539.
3 : V, 277 †; III, 521 †
9-15 : III, 71.
XIV, 11-13, 19-21 : IV, 540.
19-39 : III, 72.
22-23, 27-29 : III, 375.
XVI, 15, 31-33, 45-48 : IV, 540.
5, 8-9 : II, 161.
20-35 : IV, 25.
25-30 : IV, 100.
31-35 : III, 250.
XIX, 4 : II, 217 †
XX, 9-12, 23-30 : III, 73.
6 : IV, 460.
10 : V, 281 †
XXI, 5 : VI, 418 †
6-8 : IV, 540.
7-9 : I, 369.
XXII, 3 : II, 485 †
XXIII, 10 : VI, 15.
XXIV, 5-6 : V, 490 †
17 : I, 214.
XXV, 1-8 : IV, 73.
8, 17 : III, 521 †
35-38 : V, 210.
XXXI, 2, 17 : V, 221.
21-24 : III, 110.
XXXIII, 26 : VI, 390 †
XXXV, 16-34 : IV, 206.

DEUTÉRONOME.

Chap. IV, v. 5-6 : t. V, p. 198.
1-2, 5-15 : I, 262.
12, 15, 19 : I, 277.
15-19 : I, 366.
V, 6-22 : I, 263.
VI, 4-9 : I, 255.
14 : I, 408 †
VII, 4 : I, 23 †, 25.
5 : II, 144.
VIII, 3 : V, 157 †
IX, 8-11, 15-19 : IV, 443.
18, 25-26 : IV, 460.
X, 1-5 : I, 263.
16-21 : I, 268.
XII, 2-3 : I, 277.
8 : I, 175.
XIII, 1-18 : IV, 74.
6-8 : IV, 82.
XIV, 3-21 : IV, 367.
XV, 7-8, 11 : IV, 223; V, 12.
XVI, 9 : IV, 321 †
18-20 : I, 435.
XVII, 8-13 : II, 63.
XVIII, 9-14 : I, 278.
20-22 : IV, 76.
XIX, 4-13 : IV, 207.
13, 21 : IV, 82 †

20 : V, 226 †
15-21 : I, 435.
XXI, 18-21 : I, 414.
XXII, 20-22 : I, 422.
XXIII, 17-18 : I, 422.
18 : IV, 107.
19-20 : V, 211.
21-23 : I, 392.
XXIV, 10-15 : IV, 202.
17 : IV, 224.
XXV, 5 : V, 458 †
11-12 : I, 427.
13-16 : I, 432.
XXVII, 9 : V, 463 †
16 : I, 415.
19 : I, 436.
21 : IV, 216.
XXVIII, 1-14 : I, 271.
XXIX, 22-23 : IV, 215.
XXX, 11-17 : I, 415.
14 : I, 276 †
19 : I, 446; VI, 307 †
XXXII, 7 : II, 136.
15 : IV, 391 †
22 : VI, 98.
28-29 : V, 199.
29 : VI, 208 et suiv. †
32 33 : III, 509 †
35 : I, 418.
39 : VI, 80 †
XXXIV, 6 : I, 546.
XXXVIII, 8-10 ; I, 428.
15-23 : III, 373.

JOSUÉ.

Chap. II, v. 18 : t. III, p. 233 †
V, 6 : IV, 416.
9 : V, 238.
13-16 : I, 500.
VII, 5 : VI, 263 †
20-26 : IV, 101.
XXIV, 32 : I, 347 †

JUGES.

Chap. XIII, v. 7 : t. IV, p. 393 †
XVII, 6 : V, 502.
XIX, 2-4, 13-14 : IV, 368.
22-23 : IV, 214.
XX, 11-20, 43-48 : IV, 72.
24-28 : IV, 437.
46-48 : IV, 214.

LIVRE I DES ROIS.

Chap. I, v. 6-7 : t. IV, p. 29.
10-11, 15-18 : IV, 541.
15 : IV, 393 †
II, 3 : VI, 65 †
6-8 : I, 26.
8-9 : V, 378 †
9 : VI, 126.
16 : V, 498.
25 : III, 310.
28 : III, 234 †
30 : III, 191 †; IV, 137 †.
III, 11-14 : IV, 78.
18 : I, 176.
IV, 16-18 : IV, 79.
24-27, 37-45 : IV, 374.
VI, 7 : III, 237 †
VII, 3 : VI, 328, 347.
5 : IV, 392 †
5-6, 10-11, 13 : IV, 437, 536.
9 : IV, 329 †
VIII, 6 : IV, 480 †
7 : III, 234 †
X, 1 : I, 31.
9 : III, 167 †
XII, 17-18 : IV, 541.
23 : IV, 329 †, 332 †
XIV, 6 : IV, 413 †
24 : IV, 392 †
XV, 9-11, 20-24 : IV, 72.
11 : VI, 420 †
23 : I, 177 †
22-23 : V, 456.
33 : V, 299.
XVI, 13 : III, 167 †
XVII, 31-37 : V, 252.
XVIII, 7-11, 29 : III, 454.
XX, 41 : I, 300.
XXIV, 23-24 : I, 300.
XXV, 36-37 : III, 542 †
XXVIII, 3 : I, 278.
XXXI, 11-13 : IV, 438.

LIVRE II DES ROIS.

Chap. I, v. 11-12 : t. IV, p. 438.
II, 26 : IV, 159.
III, 31-36 : III, 102.
IV, 6 : V, 136.
VI, 6-7 : II, 161.
X, 2-4, 6-7, 18-19 : IV, 10.
XI, 14-17 : IV, 23.
XII, 7-17 : III, 74.
13 : II, 225 †
XIII, 8-9 : V, 253.
XIV, 17 : V, 252.
XVI, 5-13 : V, 253.
5-8, 11-13 : III, 25.
XVII, 7-8 : V, 253.
XXII, 45 : I, 11 †
XXIV, 10-13 : III, 26.
15 : VI, 26 †
XXVII, 1-8, 14-23 : IV, 11.

LIVRE III DES ROIS.

Chap. I, v. 5-6 : t. IV, p. 79
VI, 23-35 : I, 369.
VIII, 3-4 : II, 161.
14 : II, 2.
17-18 : V, 320.
33-35 : I, 188.
54 : IV, 461.
XII, 12-19 : IV, 12.
XIII, 15-24 : IV, 375.
28 : IV, 398 †
XV, 3-5 : I, 297.
XVII, 1, 22 : IV, 534.
8-16, 22-23 : V, 83.
10 : V, 33 †
16 : V, 77 †
XVIII, 19-24, 38-40 : IV, 76; III, 521 †
36, 38, 41-45 : IV, 534.
XIX, 4 : VI, 403 †
5-6 : IV, 422 †
5-8 : IV, 443.
9 : IV, 392 †
10 : II, 299 †
21 : V, 165 †, 393 †
XX, 35 : IV, 74.
XXI, 25-26 : IV, 13.
25-29 : IV, 244, 438.
27 : IV, 393 †
XXII, 4-30, 34-38 : IV, 39.

LIVRE IV DES ROIS.

Chap. II, v. 8 : I, 334 †
9 : VI, 373 †
11 : IV, 310 †
15 : I, 300.
IV, 8-10, 17-22, 33, 36 : V, 84.
V, 20-22, 25-27 : I, 432.
25-26 : I, 292; VI, 393 †
VI, 8-12 : I, 292, 334 †
22 : V, 222.
XIX, 14-15, 35 : IV, 541.
34 : I, 298, 333 †; IV, 529 †
XX, 1-3 : IV, 286.
XXIV, 15 : V, 112 †

LIVRE I DES PARALIPOMÈNES.

Chap. X, v. 10-12 : t. IV, p. 439.
XXIX, 20 : I, 300.

LIVRE II DES PARALIPOMÈNES.

Chap. VI, v. 12-14 : t. IV, p. 461.
36 : VI, 421 †
VII, 11-16 : IV, 500.
XV, 1-27 : IV, 282; V, 250.
7 : VI, 409.
XVI, 9 : V, 252.
XX, 35-37 : IV, 101.
1, 3-6, 12-13, 22-23 : IV, 542.
XXII, 2-5 : IV, 13.
XXV, 14-18, 19-24 : IV, 13.
XXVI, 6 : II, 96 †
16-21 : II, 161.
XXIX, 20-29 : IV, 461.
31 : IV, 454.
XXXIII, 9-13 : IV, 543.

LIVRE I D'ESDRAS.

Chap. IV, v. 4-5 : t. IV, p. 14.
VIII, 23 : IV, 543.
IX, 5 : IV, 461.

LIVRE II D'ESDRAS.

Chap. I, v. 1-5 : t. IV, p. 440
VIII, 8-10 : V, 13.
IX, 1-3 : IV, 525 †

LIVRE DE TOBIE.

Chap. I, v. 9-10 : t. V, p. 288.
19-20 : V, 82, 135.
21-25 : I, 189.
II, 1-9 : V, 125.
10-18 : I, 189.
15-23 : IV, 30.
18 : V, 250.
19-21 : IV, 100.
III, 1-2, 7-11 : IV, 31, 446.
1-5, 7, 10-12, 24-25 : IV, 543.
16-18, 22 : III, 274.
21-22 : I, 185.
IV, 1-5 : I, 410.
6 : I, 426.
7-12 : V, 13, 70 †, 147; IV, 241.
11 : V, 35 †, 37 †, 75 †
15 : IV, 229.
16 : I, 256 †
18 : V, 162 †
23 : VI, 211.
X, 10-11 : I, 442.
XII, 8 : V, 2, 4 †; IV, 241, 346 †, 518 †
8-9 : V, 24 †
9 : V, 12 †, 65 †; IV, 241.
9 : V, 311 †
10 : I, 183.
12 ; V, 82; IV, 510 †, 519 †
12-15 : I, 293.
13 : I, 185.

LIVRE DE JUDITH.

Chap. II, v. 1-6 : t. IV, p. 19.
IV, 7-17 : IV, 446.
VIII, 4-6 ; IV, 446.
5-6, 14-17 : III, 79.
9-14 : IV, 26.
21-27 : I, 185.
IX, 1-2 : IV, 459.
16-17 : IV, 457.
XIII, 6-10 : IV, 544.

LIVRE D'ESTHER.

Chap. III, v. 8-15 : t. IV, p. 19.
IV, 13-14 : IV, 53.
V, 10-14 : IV, 14.
VII, 9-10 : IV, 14.
XIV, 3, 15-19 : IV, 26.

LIVRE DE JOB.

Chap. I, v. 1 : t. V, p. 206 †, 276 †
12 : IV, 514 †; V, 275 †
21 : III, 520 †; V, 153 †
22 : VI, 407.
II, 6 : IV, 514 †
9 : IV, 30.
10 : VI, 407.
V, 1 : I, 294.
2 : III, 516.
11 : V, 277 †
13 : IV, 8.
VI, 16 : V, 245.
VII, 1 : I, 173, 212 †; III, 87 †; VI, 456 †, 457 †
9 : VI, 99.
VIII, 9 : VI, 11.
IX, 19-21, 28 : VI, 47, 65 †
28 : IV, 268.
28, 30-32 : IV, 387.
X, 15 : V, 264 †
20-22 : VI, 97.
21 : VI, 104 †
22 : VI, 126 †
38 : VI, 112 †
XI, 6 : I, 256 †
XII, 16-17 : IV, 8.
XIV, 1-2, 5 : VI, 11, 245 †
1 : VI, 242 †
2 : V, 505 †
4 : I, 37; II, 221 †; III, 125 †; VI, 429 †
4-5 : V, 282 †; VI, 243 et suiv. †, 276 †
21 : I, 302.
XV, 1-2, 7-16 : III, 513.
14 : V, 282 †
20-22, 24 : V, 245.
XVII, 14 : VI, 11.
XVIII, 5, 7-10 : IV, 8.

XIX, 25-26 : I, 128.
25-27 : I, 129.
XX, 1, 4-5, 14-16, 18, 22, 26-29 : VI, 99.
XXI, 7, 12-15 : IV, 182.
13 : VI, 195 †
16 : IV, 10.
XXIV, 8 : IV, 147 †
12 : IV, 268.
13 : I, 83.
19 : VI, 120 †
19-20 : VI, 98.
XXV, 5 : VI, 62 †
6 : III, 452 †
XXVIII, 12 : II, 308 †
28 : I, 5 †, 198; VI, 370 †
XXIX, 11-17, 25 : V, 126.
13 : V, 164 †
15-16 : V, 5 †
XXXI, 1-2, 9-11 : I, 427.
12 : V, 130 †
13 : V, 131 †
16-22, 32 : V, 126 †
20 : V, 133 †
21 : V, 134 †
23 : V, 277 †; VI, 62 †
31 : II, 266 †, 319 †
33 : V, 263.
XXXIII, 20 : III, 155 †
XXXIV, 27 : IV, 130 †
XXXVI, 6 : 505 †
XXXVII, 3-7 : I, 25.
7 : VI, 421 †
23-24 : I, 25.
XXXVIII, 32 : IV, 494 †
XXXIX, 19 : VI, 93 †
XL, 17 : V, 467 †
18 : VI, 230 †
XLI, 1-2 : I, 28.
25 : III, 465 †
XLII, 6 : III, 80.
7-10 : I, 296.

LIVRE DES PSAUMES.

Ps. I, v. 1 : t. IV, p. 9, 173; II, 51 †
5 : VI, 88 †
II, 1-2, 10-11 : IV, 86 †, 89 †
7 : I, 26, 105 †
10-13 : IV, 72.
11 : I, 163 †; IV, 134, 139 †
11-12 : VI, 355 †
12 : III, 555 †; IV, 193 †; V, 507 †
73 : VI, 367 †
III, 5 : IV, 488 †
7-8 : V, 244.
9 : VI, 368 †, 375 †
IV, 1-2 : V, 57 †
3 : VI, 180.
5 : III, 516, 521 †, 534 †, 538 †; IV, 192 †, 490 †
7 : I, 49 †; II, 246 †; III, 35 †
V, 3-4 : IV, 462, 487 †
7-8, 10-12 : I, 437.
VI, 6 : IV, 163.
7 : III, 96 †; IV, 491 †
8 : III, 534 †, 541 †
9 : III, 374.
VII, 5 : IV, 513 †
9 : IV, 286.
10 : VI, 49.
12 : VI, 65 †
13-14 : IV, 9.
VIII, 2 : I, 168.
5-6 : VI, 455 †
8 : I, 53.
IX, 4 : VI, 127 †
4, 9 : I, 441.
9, 12, 13, 19 : V, 59.
14-15 : IV, 9.
18 : VI, 105 †
24 : IV, 53, 202 †
X, 3 : IV, 192 †
6 : IV, 187 †; V, 60.
6-7 : VI, 14.
7 : VI, 126 †
8 : VI, 98.
XI, 6 : II, 387 †; V, 59.
41 : V, 60.
XIII, 3 : III, 469; VI, 180.
4-5 : IV, 48.
9 : V, 245.
XIV, 1 : V, 223.
1-3 : V, 225 †
1-4 : I, 392.
1-5 : I, 433.
XV, 3 : I, 349 †
4 : III, 418 †; IV, 140 †, 141 †
5 : III, 434 †

9-10 : I, 59.
10 : I, 64, 65 †
11 : V, 300.
XVI, 1-2 : I, 28.
1, 15 : IV, 286.
XVII, 4 : IV, 455.
5-6 : VI, 32 †
7-8 : IV, 544.
21-25 : IV, 286.
28 : II, 407 †
29 : VI, 396 †
30 : V, 254.
33 : VI, 201 †
45 : I, 11 †; V, 461 †; VI, 572 †
XVIII, 5-6 : I, 89, 102 †; II, 60 †
6 : V, 506 †
6-7 : I, 106 †
7 : IV, 190 †
10 : V, 220; VI, 205 †
12 : IV, 280.
13 : IV, 1, 3 †, 153 †, 472 †; VI, 388 †, 393 †
13-14 : VI, 387.
XIX, 2 : I, 212.
XX, 4, 9-12 : III, 444; VI, 328 †
XXI, 7 : III, 519 †
21 : III, 96 †
23 : V, 227.
26, 28-29 : II, 55.
27 : V, 375 †
27-29 : II, 346.
28 : I, 106 †
XXII, 1 : I, 172, 508 †
1, 4 : VI, 390 †
2 : IV, 67 †
4 : V, 244, 252.
5 : II, 382 †; V, 3.
6 : III, 358 †; IV, 297 †; VI, 329 †, 484 †
12 : II, 54.
XXIII, 1 : I, 392.
3 : VI, 388 †
3-5 : V, 301.
XXIV, 7 : V, 118 †; VI, 595 †
8 : IV, 147 †
13 : I, 308 †
15-22 : I, 190.
XXV, 1, 11-12 : IV, 287.
XXVI, 1-2, 5-6 : V, 244.
2-3 : V, 252.
4 : VI, 159 †
8 : IV, 478 †
9 : VI, 333 †, 486 †
9-10 : VI, 324.
13 : V, 299.
13-14 : I, 156.
XXVII, 6 : IV, 88 †
XXIX, 7 : VI, 455 †
13 : IV, 157 †
19 : IV, 232 †
XXX, 2, 5, 8-9, 16-17 : I, 192.
10 : III, 516.
20 : V, 372 †
20-21 : VI, 141.
25 : V, 254, 461 †
XXXI, 1 : IV, 343 †; VI, 36 †
2 : VI, 476 †
4 : I, 408 †
5 : IV, 249 †, 251 †, 258.
6 : IV, 244.
7 : IV, 258.
8 : II, 259 †
9 : IV, 252 †
19 : VI, 302 †
XXXII, 6, 9 : I, 26; II, 279 †
9 : VI, 65 †
12 : V, 310.
15 : VI, 394 †
XXXIII, 2 : IV, 485.
5, 7-8, 18, 23 : I, 191.
6 : V, 375 †
6, 9 : V, 280 †
7 : V, 373 †
10 : V, 220 †
12 : V, 267; VI, 506 †
14-15 : III, 537 †
15 : I, 5; III, 353 †; VI, 177 †
19 : V, 277 †
20 : VI, 435 †
21 : I, 360 †
22 : IV, 195.
XXXIV, 3 : V, 40 †
13 : IV, 401.
13-15 : III, 77.
23-24 : IV, 287.
XXXV, 4 : IV, 231 †; VI, 502 †
7 : VI, 368 †
9 : V, 195.
9-10 : VI, 141.
XXXVI, 4 : IV, 278 †

1-6 : IV, 457.
8 : III, 522†
11 : V, 298.
23 : III, 357†; VI, 551†
25 : V, 386†
26 : V, 40†
27 : I, 5; III, 553†; VI, 514†
41-42 : V, 501.
XXXVII, 6 : III, 380†; V, 40†
7-8, 18-19 : III, 26.
9 : III, 96†
18 : III, 57†, 536†
XXXVIII, 2 : III, 357†
6 : VI, 190†, 246†
XXXIX, 4 : II, 582†; III, 545.
10 : VI, 306†
15 : III, 536†
18 : I, 178
XL, 1 : V, 8†, 23†, 67†
1-3 : V, 13.
2 : I, 508†; V, 40†
5 : IV, 143†
11 : II, 387†
XLI, 1-2 : VI, 15.
5 : IV, 479†
7, 8 : VI, 389†
XLII, 4 : I, 232†
XLIII, 21-22 : VI, 49.
XLIV, 1 : V, 377†
3 : III, 535†; IV, 270.
3, 10 : V, 343†
8 : I, 30; II, 592†
11-16 : V, 399.
15 : V, 453†
XLV, 5 : V, 267.
11 : I, 399†, 403†; V, 280†
XLVI, 2 : I, 269.
6 : I, 68.
8 : V, 463†
XLVII, 5 : II, 58.
9 : II, 55.
XLVIII, 8 : VI, 75†
8-9 : V, 159†
9-10 : I, 312†
11 : VI, 126†
11-18 : VI, 11.
13-21 : VI, 237†
15 : VI, 100, 129†
17 : IV, 491†
11-12, 17-21 : III, 424.
XLIX, 1-2 : I, 106†
4, 14 : I, 232†; II, 373†
5 : VI, 86†
9 : II, 374†
15-16 : IV, 500
16-18 : IV, 107.
18, 21 : IV, 4†, 84†
21 : III, 37†
25 : III, 179†
L, 1-5 : III, 76.
3-4, 9, 11 : I, 183.
6 : III, 11.
5-6, 19 : III, 26.
7 : III, 363; VI, 246 et suiv. †, 276†
11-13 : IV, 489†
12-14 : I, 84.
16 : IV, 65†
18 : VI, 461.
18-19 : III, 34†
19 : IV, 243, 250†, 311†, 451†; VI, 434†
LI, 1, 7 : IV, 293.
6 : III, 344.
9 : V, 293.
10 : V, 118†
LIII, 8 : II, 135; V, 376.
LIV, 4-7 : III, 538†
6 : V, 477†
9 : IV, 487.
16 : I, 67†
19 : IV, 462, 489†
23 : IV, 43; VI, 417†
25 : IV, 208.
LV, 5 : V, 241.
8 : VI, 384†
12 : V, 76†, 244.
LVI, 5 : III, 471†
12 : I, 106†; V, 118†
LVII, 5-7 : IV, 182.
9 : VI, 114†
11 : VI, 195†
LVIII, 2 : III, 558†; IV, 297†
11 : VI, 328†, 331†, 381†, 484†
LIX, 1-2 : VI, 53.
LXI, 11 : I, 441; III, 439†
12 : IV, 291; VI, 473.
LXII, 2 : IV, 465†
2-3 : V, 238.
7 : IV, 464†

9 : VI, 428 †
LXIII, 5 : IV, 507 †
7 : III, 175 †
12 : V, 461 †
LXVII, 1-2 : I, 173.
13-14 : I, 245 †
14 : V, 117 †
15-16 : I, 208 †
19, 25-26, 33-34 : I, 68; IV, 483 †
226 : VI, 211.
36 : I, 296, 349 †
LXVIII, 1 : IV, 515 †
4 : IV, 343 †
11-12 : III, 77.
15 : III, 498 †
19 : IV, 505.
28 : IV, 185 †
LXX, 16 : I, 508 †
LXXI, 4 : V, 575 †
8 : I, 106 †
8-9, 11 : I, 156.
11 : II, 346.
19 : I, 208 †
LXXII, 5-7 : IV, 190 †
26 : V, 357 †
27 : IV, 418; V, 506 †
28 : I, 156; II, 210 †
LXXIII, 23 : VI, 130 †
LXXIV, 2 : VI, 47.
3 : VI, 48, 61 †, 64 †
LXXV, 6, 15-16 : III, 459 †
12 : I, 392; III, 394 †; V, 389 †
LXXVI, 4 : III, 397 †; IV, 488 †
10 : VI, 118 †
10-11 : VI, 545 †
LXXVII, 29-32 : III, 478
30-31 : III, 484 †
36 : VI, 427 †
LXXVIII, 6 : IV, 232 †
LXXIX, 1, 3 : I, 172.
4 : IV, 513.
LXXX, 14-15 : VI, 307 †
17 : I, 207.
LXXXI, 6 : I, 23.
8 : II, 387 †
LXXXII, 1-2, 5, 7, 9-12 : VI. 142.
LXXXIII, 1 : VI, 15.
2 : II, 144.
5 : IV, 500 †; VI, 158 †
6-7 : V, 270 †; VI, 398.
8 : I, 271.
12-13 : I, 280.
LXXXIV, 5 : VI, 336 †
LXXXV, 6 : IV, 494 †
LXXXVI, 1-2 : II, 55.
3-7 : VI, 141.
LXXXVII, 2 : V, 376 †
3, 7 : VI, 174 †
6 : I, 64.
10 : IV, 461.
19 : VI, 487 †
LXXXVIII, 15 : V, 215 †
21, 36, 38 : I, 30.
33 : VI, 130.
LXXXIX, 4 : III, 115 †
5-9 : VI, 246 †
9 : VI, 272 †, 297 †
9-11 : VI, 10.
11 : IV, 157 †
XC, 1-5 : I, 28.
3 : IV, 57.
XCI, 6 : VI, 436 †
XCIII, 1 : I, 66 †
XCIV, 1, 3-5 : II, 347.
2 : IV, 183 †; VI, 92 †
6 : IV, 311 †; VI, 72 †
8 : IV, 139 †; VI, 336 †
8-9 : IV, 195.
13 : I, 322 †
XCV, 1 : V, 411 †
XCVI, 2-6 : I, 72.
5 : VI, 153 †
8 : II, 346.
XCVIII, 4 : IV, 135.
6 : II, 46 †
6-8 : III, 74.
8 : IV, 193 †
C, 1 : I, 234 †; III, 82 †; IV, 135, 157 †, 167 †
5 : III, 469 †
7 : III, 418 †
8 : IV, 84.
CI, 4-5, 10 : III, 26.
4-12 : VI, 10.
5 : VI, 218 †
10 : IV, 393, 491 †
18 : IV, 244.
CII, 3 : II, 322 †; VI, 309 †
3-4 : VI, 365 †

4 : III, 585 †; IV, 297 †; VI, 474 †
8 : V, 118 †
9 : VI, 129 †, 130 †
13-15 : VI, 11.
20-21 : I, 174.
CIII, 4 : VI, 65 †
15 : III, 502 †
24 : V, 266.
29 : III, 491 †
30 : I, 83.
34 : IV, 465.
CIV, 15 : II, 235 †; III, 230 †
CV, 2 : II, 492 †
15-16 : IV, 30.
17 : I, 67 †
23 : IV, 457.
30 : IV, 480 †
30-31 : IV, 245.
CVI, 2, 6, 13 : VI, 230 †
CVIII, 7 : IV, 505.
10 : VI, 112 †
24 : IV, 319 †, 393 †
CIX, 1-2 : I, 70.
1-3 : I, 54.
3 : I, 21.
8 : II, 282 †
CX, 9 : VI, 180.
10 : V, 145 †; VI, 424 †
CXI, 1 : VI, 417 †
2 : IV, 305 †
5 : V, 40 †, 147.
9 : III, 440 †; V, 52 †, 85, 158 †, 186 †
CXIII, 12-16 : I, 278.
17 : VI, 128 †
CXIV, 3 : VI, 32 †
5 : V, 11 †
7-9 : VI, 141.
CXV, 1 : I, 12 †
3 : VI, 484 †
5 : III, 126 †
7-8 : I, 357 †
10 : VI, 23 †
14 : I, 346 †, 349 †, 360 †
15 : VI, 8, 434 †
CXVII, 6-7 : V, 244.
14 : I, 312 †
26 : I, 208 †
CXVIII, 1, 4, 21 : I, 271.
1 : V, 315 †
6 : IV, 475.
7 : IV, 531 †
28 : III, 545.
32 : V, 293.
54 : IV, 157 †
55, 62, 164 : IV, 462.
57 : III, 434 †
61 : III, 583.
62 : IV, 487 †, 490 †, 495 †
63 : I, 91.
64 : V, 3.
93 : IV, 157 †
105 : I, 344 †
108 : V, 410.
109 : VI, 457 †
112 : I, 274 †; IV, 280; VI, 410.
114 : V, 371 †
119 : III, 361 †
128, 163 : V, 276 †
133 : IV, 513; VI, 414 †
148 : IV, 490 †, 494 †
164 : IV, 488 †, 491 †, 518 †
165 : V, 287.
CXIX, 1 : IV, 544.
5 : IV, 47 †
CXX, 4-5 : II, 54.
CXXI, 3 : VI, 178 †
7 : I, 245; VI, 172 †
CXXIV, 1-3 : I, 28.
4 : VI, 388 †
CXXV, 6-7 : V, 33; VI, 484 †
CXXVI, 1 : II, 238 †
3 : I, 198 †
CXXVII, 5 : II, 477 †
4 : V, 447 †
CXXIX, 1 : IV, 526 †
1-7 : VI, 462 †
3 : VI, 65 †
4-8 : I, 156.
7 : I, 322; III, 67 †; IV, 170 †
CXXX, 1 : IV, 476 †
CXXXI, 1 : IV, 287, 513 †
3-5 : IV, 494 †
CXXXII, 1 : III, 315 †; V, 390 †, 482 †
2 : II, 181 †
3 : I, 362 †
11 : V, 476 †
CXXXIII, 2 : IV, 491 †
CXXXIV, 6 : II, 308 †

15, 17 : I, 368.
CXXXVI, 9 : III, 65 †, 392.
CXXXVIII, 7 : VI, 462 †
8 : VI, 65 †
17 : I, 297, 360 †
20 : IV, 84.
CXL, 2 : III, 328; IV, 456, 493 †
3 : III, 357 †
5 : IV, 34, 80.
CXLI, 8 : I, 306 †, 309 †
CXLII, 2 : III, 154 †; VI, 65 †, 371 †, 394 †, 421 †
6 : V, 292.
11 : IV, 489 †
CXLIII, 3-4 : IV, 491 †
8 : V, 376 †
11-17 : V, 308.
CXLIV, 3 : I, 251 †
8 : III, 356 †
8-9, 15-17 : IV, 161; V, 3.
9 : IV, 136 †; VI, 120 †
13 : VI, 436 †
14 : VI, 423 †
15-16 : I, 178.
18 : IV, 151 †
19-20 : IV, 500.
CXLV, 1 : IV, 455.
9 : V, 118 †
CXLVI, 5 : I, 251 †
11 : IV, 156 †
CXLVII, 1-3 : VI, 177 †
4 : II, 60 †
13-14 : VI, 173 †
CXLVIII, 5 : II, 286, 341 †
9 : II, 303 †
CXLIX, 5-9 : VI, 141.

PROVERBES.

Chap. I, v. 7 : t. VI, p. 180.
8 : VI, 302 †
9 : VI, 479 †
10-11, 13-15 : IV, 100.
10-14 : IV, 43.
11 : IV, 4 †
14 : III, 556 †
26 : IV, 149.
29 : VI, 302 †
II, 10-15 : VI, 180.
14 : VI, 392 †
III, 7 : V, 276 †; VI, 302 †
9 : V, 36 †
11 : VI, 302 †
12 : IV, 190 †
13-17 : V, 199.
19 : V, 266 †
22, 27, 29 : VI, 302 †
24-25 : V, 238.
25-26 : V, 244.
28 : III, 426 †; V, 40 †, 130 †, 161 †
30-35 : IV, 32.
34 : V, 288.
IV, 18, 19 : IV, 230.
23 : V, 280 †
24 : I, 436.
25 : V, 201.
27 : V, 257
V, 2 : VI, 302 †
22 : III, 383.
VI, 3-4 : IV, 65.
3-11 : III, 545.
16-19 : III, 402.
20 : II, 100.
23-35 : I, 424.
30-32 : III, 273 †
34 : VI, 48.
VIII, 11-12, 14-19 : V, 199.
12-16, 22-23 : V, 184.
13 : V, 276 †
35 : III, 357 †
IX, 5 : I, 179 : II, 292 †
7-9 : IV, 79.
10 : V, 274 †; VI, 180, 356 †
X, 2 : IV, 245; III, 439 †
3 : V, 27.
4 : III, 555 †
4, 26 : III, 546.
9 : V, 460 †
12 : V, 21; IV, 243.
19 : III, 477.
25, 28-30 : I, 189.
XI, 1 : I, 432.
7 : VI, 14.
16 : V, 154 †
17-18, 24, 26 : IV, 280
17-19 : V, 300.
23 : III, 532.
26 : V, 156 †
31 : III, 75.

XII, 15 : V, 198.
16 : III, 515.
17-20, 22 : I, 436.
21 : V, 279†
22 : V, 288.
XIII, 3 : III, 444.
4 : III, 546.
8 : IV, 242; V, 65†, 72†
10 : V, 198.
18, 24 : IV, 77.
20 : V, 197.
XIV, 13 : V, 278†; VI, 179.
16 : V, 198.
21, 31 : V, 14.
26 : V, 251.
26-27 : VI, 180.
30 : III, 468†, 475†
34 : V, 208.
XV, 1-2, 4, 7 : I, 439.
1, 18 : III, 515.
5, 10, 12 : IV, 79.
6 : V, 246.
8-9 : III, 370.
9 : V, 209.
15 : I, 160.
18 : III, 531†; IV, 31.
26 : V, 280†
27-28 : IV, 242; V, 21, 40†
28 : V, 21.
29 : IV, 500.
XVI, 1, 5-6 : VI, 324.
2 : VI, 48.
4 : II, 143.
6 : III, 420†; IV, 242; V, 21.
16 : V, 264.
18 : V, 278†
29-30 : IV, 43.
XVII, 4-5, 7, 9-11, 15-20, 23, 26 : I, 437.
11 : IV, 32.
15 : IV, 43.
22 : III, 545.
24 : V, 202.
XVIII, 2 : IV, 230.
3 : IV, 163, 164†, 189†, 230; VI, 462.
6 : IV, 32.
6-8 : I, 437.
6, 14 : III, 515.
8-9 : III, 546.
14 : III, 541†
15 : V, 197.
19 : IV, 428.
XIX, 1 : V, 373†
3 : VI, 302†
5 : I, 437.
11 : V, 281†
15-16, 24 : III, 546.
17 : V, 7†, 14, 47†
20 : VI, 3.
29 : VI, 99, 126†
XX, 1 : III, 479, 492†
4 : III, 546.
6 : V, 120†
8-9 : IV, 152; V, 22; VI, 388†
9 : VI, 387†, 395†
10 : I, 432.
24 : VI, 351†
29 : III, 208†
XXI, 3 : V, 2.
6, 13 : III, 423; V, 21, 23†, 37†
15-21 : V, 209.
17 : III, 478.
25-26 : III, 546.
26 : V, 158†
XXII, 1 : V, 151†
6, 15 : IV, 77.
9 : V, 14, 181†, 279†
10 : IV, 32.
13 : III, 546.
22-23 : III, 423.
24-25 : III, 515, 530†, 541†
28 : II, 134.
XXIII, 1 : II, 297†
6 : III, 458†
13-14 : IV, 77.
20-21, 29-35 : III, 479.
22, 25 : I, 410.
29-30 : III, 496†
XXIV, 16 : VI, 421†
17-18, 21-22 : II, 454.
21-26, 28-29 : I, 436.
24-28 : IV, 33.
29 : I, 421.
XXV, 5 : V, 209.
8, 11, 12 : IV, 79.
18 : I, 436.
20 : III, 547†
21-22 : V, 14.
XXVI, 13-16 : III, 547.

17-22 : IV, 32.
21 : III, 516.
27 : IV, 9.
XXVII, 2, 5-6 : IV, 34, 79.
3-4 : III, 516.
8 : V, 246.
9 : V, 137.
XXVIII, 1 : III, 380 †; V, 245, 279 †
9 : IV, 504.
14 : I, 163 †; IV, 134, 138 †, 268; VI, 194 †, 392 †
19 : III, 547,
23 : IV, 34, 79.
27 : V, 7 †, 14, 25 †
XXIX, 1 : IV, 80, 180.
5-6 : IV, 43.
15, 17, 21 : IV, 77.
22 : III, 513; IV, 32.
24 : IV, 100.
XXX, 8 : IV, 513 †
8-9 : I, 178.
33 : IV, 32.
XXXI, 4-5 : III, 479, 505 †
10 : I, 213 †
23 : V, 504 †
XXXIII, 2-3 : V, 198.
17-18 : V, 277 †

ECCLÉSIASTE.

Chap. I, v. 1, 4 : t. VI, p. 112 †
1-2 : VI, 246 †
1, 7 : VI, 178.
II, 1-11 : V, 307.
12-14 : V, 201.
16 : VI, 10.
18 : III, 431 †
III, 11 : I, 26.
IV, 2-3 : VI, 19,
4 : III, 454, 458 †
17 : V, 456.
V, 3-4 : I, 392.
4 : III, 314 †; V, 389 †
8-9 : IV, 158 †
9-10 : V, 307.
9-11 : III, 440 †
12 : III, 431 †
VII, 4 : III, 534 †
6 : IV, 43, 80.
9-10 : III, 514
10 : III, 530 †
17 : V, 415 †
19 : VI, 97.
21 : IV, 258.
VIII, 1 : V, 202.
11-13 : IV, 133.
14 : IV, 132.
IX, 1 : VI, 396 †
1-2 : VI, 387.
1-3 : IV, 135.
4 : I, 306.
10 : III, 111 †; VI, 16 †, 115 †, 128 †
12 : VI, 9.
18 : IV, 257.
X, 4 : V, 230.
8-9 : IV, 9.
16 : III, 505 †
16-17 : V, 234.
XI, 2 : I, 400 †
4 : III, 555 †
8-10 : V, 308.
XII, 1-2 : VI, 14.
14 : I, 77 et suiv.

CANTIQUE DES CANTIQUES.

Chap. I, v. 3 : t. I, p. 223 †
II, 2 : I, 206.
4 : I, 244 †; VI, 396 †
5 : I, 308 †
6 : V, 355 †
15 : III, 252.
IV, 6 : I, 237 †
7 : I, 90; III, 396 †
7, 9, 12 : II, 56.
9 : II, 155.
12 : II, 39 †
V, 1-2, 9 : III, 284.
VI, 3 : V, 279 †
8 : I, 89, 100 †, 127 †
9 : I, 211 †
VIII, 5 : I, 237 †, 308 †
7 : I, 244 †

LIVRE DE LA SAGESSE.

Chap. I, v. 1 : t. V, p. 300.
3 : V, 280 †
4-8 : V, 292.

5 : I, 113 †; V, 280 †
6 : IV, 140.
8-9, 11 : I, 77.
11 : V, 350 †
12, 16 : I, 144.
13 : VI, 9.
16 : III, 363.
II, 1-9 : V, 308.
1, 12-21 : I, 43.
24 : VI, 254.
24-25 : III, 463 †, 475 et suiv. †; IV, 177; VI, 261 †
25 : VI, 254.
III, 1, 4, 7-8 : VI, 137.
1 : I, 312 †, 349 †; III, 126 †
4-8 : VI, 434 †
5-6 : IV, 288.
9 : V, 372 †
13 : III, 340 †
13-15 : V, 398.
15 : IV, 283.
IV, 1-2 : V, 238.
7 : VI, 9 †
12 : III, 444.
20 : V, 30 †; VI, 125 †
V, 1-5, 18-21 : VI, 55.
8-9 : III, 401.
8-9, 13 : VI, 125 †
8-15 : VI, 14.
16 : VI, 155 †
16-17 : IV, 289; VI, 137.
VI, 1, 13-16, 22-23, 26 : IV, 71; V, 199.
2-9 : VI, 101.
7 : V, 113; VI, 113 †, 129 †, 390 †
VII, 7-12, 24-30 : V, 200.
30 : I, 212 †
VIII, 5-7 : V, 184, 190 †
21 : V, 397; VI, 241 †
IX, 10 : VI, 324.
15 : VI, 282 †, 283 †, 289 †
X, 4-6, 10, 13, 15, 17 : I, 446.
6-8 : IV, 215.
17 : IV, 283; V, 371 †
XI, 17 : VI, 128 †
24 : IV, 245; VI, 129 †
25 : III, 370.
XIII, 1 : I, 21.
XIV, 9 : III, 370.
12-22, 27-31 : I, 366.
XV, 2 : IV, 143 †
XVI, 13 : I, 26.
14 : I, 183.
20-21 : II, 461.

ECCLÉSIASTIQUE.

Chap. I, v. 3-5, 7-10 : t. V, p, 200
2 : VI, 65 †
13 : VI, 43.
16 : V, 270 †; VI, 180 †, 203 †
16, 22 : VI, 178.
18 : V, 278 †
19 : VI, 57.
27-28 : VI, 348.
33 : I, 5.
II, 11 : IV, 501.
20 : VI, 324.
22 : IV, 133.
21-22 : VI, 347.
III, 1-3, 5-18 : I, 409.
7 : IV, 60 †
12 : III, 237 †
13 : V, 73 †
14 : I, 415.
14-17 : IV, 242.
20 : V, 278 †
22-26 : I, 9.
27 : IV, 257.
32 : VI, 211.
33-34 : IV, 242, 251 †; V, 20, 21 †, 30 †, 37 †, 64 †, 94 †
52 : III, 352.
IV, 1, 11, 36 : V, 14.
4 : IV, 501.
7 : I, 413.
8 : V, 74 †
12 : VI, 221.
22 : III, 175 †
27-29 : IV, 196.
33 : V, 209, 250.
V, 1 : IV, 101.
1-2 : I, 441.
2-5 : III, 75.
4-6 : I, 161.
7 : IV, 138 †
8 : IV, 149 †
8-9 : III, 547.
11-12 : V, 250.

14 : V, 137.
49 : IV, 135.
VI, 1, 5 : I, 439.
10 : IV, 7.
23-27 : III, 549.
33-37 : V, 201.
VII, 3 : VI, 197 †
5-7 : VI, 387.
9 : V, 243.
10, 36-39 : V, 14.
16 : III, 547.
19 : VI, 125 †
22-23 : IV, 229.
31, 33 : III, 228 †, 232.
37 : III, 103.
37-40 : VI, 2.
40 : VI, 178, 194 et suiv. †, 200 †, 206 †
VIII, 11-12 : II, 136.
20-22 : IV, 7.
IX, 3-9, 11-13 : I, 426.
23 : VI, 201 †
X, 6-8 : I, 432.
7 : III, 401.
9 : III, 421.
10 : III, 434 †
11-13 : VI, 11.
14 : III, 416 †
15 : III, 407 †, 420 †
28 : IV, 80.
XI, 1, 2 : V, 170 †, 185 †
7 : IV, 80.
8, 18-19 : V, 234.
18-20 : VI, 10.
21-22 : V, 250.
27 : VI, 193 †
28 : VI, 46.
XII, 1-6 : V, 15.
1-2 : VI, 409.
2 : IV, 283.
3-4 : III, 370.
4 : V, 162 †
13 : V, 277 †
30 : VI, 388 †.
XIV, 2 : III, 547.
12 : VI, 19 †
12, 18-20 : VI, 10.
13-17 : VI, 13.
18 : VI, 245 †
XV, 3 : I, 179.
11 et suiv. : VI, 302 †
14 : VI, 229 †
16 : III, 356 †; VI, 414 †
18 : VI, 122 †
21-22 : III, 93 †; IV, 133.
XVI, 13 : IV, 288; V, 112 †, 180 †
XVII, 18 19 : V, 15.
20-23, 26-28 : IV, 161.
26 : VI, 128 †
XVIII, 13-14 : V, 136.
13, 17 : V, 132 †
16 : V, 74 †
20 : VI, 43.
22 : IV, 285, 291, 498; VI, 398, 409.
22-23 : IV, 457.
30 : VI, 288 †
30-31 : II, 222 †; V, 331.
31 : VI, 288 †
XIX, 1 : IV, 237, 431 †
1-2 : V, 234.
2-3 : III, 445.
4 : I, 11 †
13-15, 17 : IV, 80.
27 : IV, 522 †
27-28 : III, 514.
30 : V, 296.
XX, 1, 4 : IV, 80.
32 : IV, 64 †
XXI, 1 : III, 34 †; IV, 244, 498.
2 : II, 158.
4 : III, 373.
10-11 : VI, 99.
XXII, 1-2 : III, 547; V, 507 †
3-5 : IV, 77.
20-23 : V, 243.
33 : VI, 415 †
XXIII, 3-6 : I, 189.
5 : III, 418 †
6 : IV, 513 †
9-14, 17-20 : I, 391.
XXIV, 5-10, 14, 24-25 : V, 185.
24 : I, 211 †
29 : V, 507 †
45 : I, 60.
XXV, 13 : VI, 357 †
28 : I, 440.
33 : VI, 234, 237 †, 243 †
XXVI, 20 : V, 398.
XXVII, 1, 4, 6 : I, 190.

4 : V, 276 †
6 : VI, 444 †
12 : V, 246.
15 : I, 391.
28-30 : IV, 7.
34 : V, 288.
XXVIII, 1-5, 243; V, 139.
1-6 : I, 184
1-15 : I, 418.
1-20 : III, 514.
6 : VI, 4 †
XXIX, 15-17 : V, 15, 25 †, 30 †
28 : III, 484 †
XXX, 1, 13 : IV, 78.
8, 12 : IV, 189 †
22-25 : III, 544.
24 : V, 60 †
26 : III, 515.
XXXI, 5, 8-11 : III, 424.
7 : IV, 193 †
8 : V, 377 †
8-9 : V, 502.
12-13, 16-17, 19-22, 30-42 : V, 233.
19-22, 31-32, 35-40 : III, 400.
31-32, 36-38 : III, 507 †
XXXII, 24 : V, 197.
XXXIII, 1 : I, 28.
29 : III, 544.
XXXIV, 4-5 : I, 279.
XXXV, 11 : V, 147.
15-16 : I, 157.
16 : V, 243.
16-19 : IV, 224.
20-21 : IV, 457.
21 : IV, 428.
24 : V, 115 †
25 : IV, 229.
XXXVI, 2, 4-5, 7 : I, 171.
4 : IV, 512.
18 : IV, 283.
XXXVII, 7-17 : IV, 7.
20 : V, 198.
32-34 : III, 478; V, 234.
33-34 : III, 476.
XXXVIII, 9 : IV, 501.
10 : VI, 388 †
21-24 : VI, 2.
24 : III, 103.
XL, 1 : VI, 242 †, 246 †, 263 †
XLI, 1-7 : VI, 12.
21, 25, 27 : I, 423.
XLVIII, 1-4 : IV, 535.
LI, 38 : IV, 292.

ISAIE.

Chap. I, v. 11 : t. II, p. 374 †
13 : IV, 352 †
14-15 : II, 169, 374 †
16-17 : VI, 327.
16-18 : IV, 160, 242; V, 20, 43 †
19 : IV, 153 †; VI, 312 †, 437 †
19-20 : VI, 307 †
21 : III, 299 †
23-25 : IV, 107.
II, 2-3 : I, 88; V, 275 †
III, 8-9 : IV, 195.
9 : IV, 204 †
12 : IV, 41, 45 †, 48 †
13-14 : I, 72.
16-26 : I, 428.
IV, 1 : V, 281 †
V, 7 : IV, 203 †, 234 †
8-13 : V, 309.
11 : III, 505 †
20 : IV, 34, 121.
21 : III, 418 †
22 : III, 477, 505 †
VI, 5 : IV, 50, 62 †; V, 282 †
6 : I, 207.
7 : V, 355 †
VII, 9 : I, 8 †, 10, 13 †; V, 371
14 : I, 34, 36, 39 †, 208 †
VIII, 3 : I, 208 †
11-13 : V, 242.
IX, 6 : I, 30.
15-17 : IV, 41.
16 : IV, 62.
X, 1-4 : IV, 23, 122.
XI, 1-3 : I, 85; V, 265.
2 : VI, 241 †
XII, 2 : V, 244, 259 †
3 : VI, 178 †
XIII, 9-13 : VI, 50.
21-22 : VI, 99.
XIV, 9 : VI, 127 †
11-15 : III, 371.
13-14 : III, 410 †
XVI, 19 : VI, 128.

XIX, 11-14 : IV, 8.
20 : I, 40.
XXII, 12-14 : III, 479.
23-25 : I, 208 †
XXIII, 13-14 : III, 504 †
XXIV, 18-23 : VI, 50.
22 : VI, 130 †
XXV, 1 : II, 383 †
8-9 : VI, 139.
XXVI, 1 : I, 208 †
10 : IV, 193 †; VI, 104 †, 117 †, 176 †
19 : I, 129.
20 : IV, 402.
XXVIII, 7-9 : III, 477.
14 : IV, 195.
XXIX, 11 : I, 208 †
13 : VI, 427 †
XXX, 9-14 : IV, 41.
26 : I, 401.
XXXII, 11 : III, 447 †
XXXIII, 1 : IV, 32.
11-14 : VI, 100.
15-17 : VI, 143.
17, 20-21 : VI, 139.
22 : I, 81.
22, 24 : I, 121.
XXXV, 2 : I, 308 †
3-4 : V, 242.
10 : VI, 145 †
XXXVII, 6 : IV, 392 †
9 : IV, 491 †
33-36 : I, 298.
XXXVIII, 1-8 : IV, 286.
15 : III, 100.
18 : VI, 128.
XXXIX, 7 : V, 416 †
XL, 3 : VI, 327.
6 : III, 227 †; V, 269.
9 : IV, 60 †
13 : II, 308 †
28-31 : V, 251.
XLI, 8-10, 13 14 : V, 242.
XLII, 5, 8 : I, 168.
14 : IV, 147 †
XLIII, 1-2, 4-5 : V, 243.
1-3, 10 13 : I, 279.
26 : III, 67 †; IV, 170 †, 251 †
XLIV, 2, 8 : V, 243.
XLV, 22 : VI, 327.
XLVI, 8 : VI, 327.
XLVIII, 4 : IV, 181.
22 : VI, 177 †, 221 †
XLIX, 8 : III, 111 †
10 : VI, 140.
L, 5 : II, 176 †
6-7 : I, 41; III, 520 †
LI, 3, 11 : VI, 140.
7-8 : V, 248.
LII, 7 : V, 136.
11 : II, 161.
LIII, 1 : I, 25.
1-10, 12 : I, 41.
5 : III, 368.
7 : I, 49 †
9 : V, 285 †
12 : I, 45.
LIV, 1 : I, 106.
7-8 : IV, 168 †
LV, 1, 3, 6-7 : VI, 327.
6 : IV, 151 †, 426 †; VI, 115 †
8 : II, 306 †
LVI, 1 : III, 75.
3-5 : III, 525; V, 438 †, 447 †
4 : V, 412 †, 441 †
4-7 : I, 398; V, 450 †
7 : IV, 455.
10 : IV, 52, 55 †
LVII, 15 : II, 297 †
21 : VI, 221 †
LVIII, 1, 7-9 : III, 204 †; IV, 50, 55 †, 476 †; V, 23 †, 494 †
1-12 : V, 148.
3 : IV, 427.
3-4 : II, 106 †
7 : IV, 304 †; V, 32 †, 41 †
8 : V, 41 †
LIX, 2 : IV, 169 †; VI, 278 †
21 : II, 115.
LX, 1-3, 10, 14-15 : I, 88.
12 : I, 92.
18-22 : VI, 140.
19 : VI, 128.
LXI, 1 : I, 30; II, 175 †, 251 †; V, 277 †
1-3, 7 : V, 299.
6 : III, 182 †
LXIII, 1 : I, 308 †
2-7 : IV, 397 †
3 : IV, 47 †
4 : VI, 82 †

15-16 : I, 168.
17 : IV, 190 †
LXIV, 4 : VI, 136.
LXV, 12-14 : V, 310.
13-14 : V, 300.
17-19 : VI, 140.
LXVI, 1 : II, 347.
2 : III, 531 †; V, 298.
13-14 : VI, 141.
15-16 : I, 72.
18 : I, 77.
23-24 : VI, 96.
24 : VI, 64 †

JÉRÉMIE.

Chap. I, v. 17 : t. IV, p. 60 †
II, 13 : II, 39 †
14-15, 17 : I, 189.
22 : V, 357 †
III, 1 : IV, 160.
1, 12, 22 : VI, 326.
IV, 1-2 : I, 392.
8 : III, 80.
14 : VI, 327.
V, 2-3 : IV, 181.
8 : IV, 49 †
20 : VI, 328.
VI, 14 : IV, 48 †, 152 †
15 : IV, 152 †
16 : II, 136.
24 : VI, 114 †, 125 †
26 : III, 80.
27 : IV, 61 †
VII, 3-5 : VI, 323.
4 : IV, 48 †
16 : IV, 457, 520 †
VIII, 4-6 : IV, 181.
IX, 3-9 : IV, 43.
21 : I, 212 †
23 : I, 20.
X, 2-3 : V, 243.
XI, 14 : IV, 531 †
20 : VI, 48.
XIII, 16 : IV, 151 †
19 : IV, 60 †
XIV, 13-17 : IV, 36.
14 : III, 252.
XV, 1 : I, 295; IV, 532 †
19 : V, 137, 141 †
XVI, 5-7 : III, 103.
17 : VI, 394 †
XVII, 5 : III, 411 †
9 : IV, 476 †; VI, 167, 393 †
10 : VI, 48.
14 : III, 396 †; VI, 381 †
17-18 : VI, 33 †
21-22 : I, 397.
XVIII, 3 : III, 299 †
6-9 : III, 133.
9-10 : I, 78.
11 : VI, 327.
11-12 : VI, 325.
XX, 12 : VI, 48.
14 : VI, 245 †
XXI, 12 : IV, 224.
XXII, 3-5 : IV, 224.
22 : III, 413 †
XXIII, 13-40 : IV, 36.
19-20 : VI, 51.
21-22 : IV, 51.
XXV, 4-5, 7 : VI, 325.
27 : III, 509 †
34 : III, 81.
XXVI, 1-3 : IV, 51.
9-10, 14-15 : IV, 38.
XXVII, 15 : III, 252.
18 : IV, 457.
XXVIII, 15-17 : IV, 38.
XXIX, 8-10 : IV, 38.
9 : III, 252.
XXXI, 16 : IV, 283
18-19 : VI, 328.
22 : I, 36, 196 †, 211 †
XXXII, 2-3, 16-17, 26-28, 36-38 : IV, 336.
17-19 : I, 269.
27 : I, 10.
33 : VI, 323.
XXXV, 1-10, 18-19 : IV, 368.
13-17 : VI, 325.
18 : IV, 394 †
XXXVI, 8-10 : IV, 447.
XLVIII, 10 : III, 547; V, 358 †
29 : III, 109 †
37 : III, 81.
XLIX, 3 : III, 81.
L, 1-2 : IV, 51.
LI, 6 : IV, 48.
LII, 12-14 : III, 504 †

12 et suiv. : III, 487†
LIII, 8 : I, 36.

LAMENTATIONS DE JÉRÉMIE.

Chap. II, v. 5 : t. VI, 251 †
9 : IV, 55 †
10 : III, 81.
14-15 : IV, 39, 48†
III, 27-31 : V, 478†
41 : IV, 504.
51 : I, 212†
IV, 8 : I, 181.

BARUCH.

Chap. I, 3-5 : t. IV, p. 448.
III, 16, 18-19 : III, 424.
16-19 : VI, 11.
30 : II, 308†
35 : VI, 65†
IV, 1, 3 : VI, 327.
VI, 56 : I, 366.

EZÉCHIEL.

Chap. III, v. 7 : t. IV, p. 191†
8 : III, 157†
17-21 : IV, 52, 59†
18 : IV, 57†, 59†, 64†
19 : IV, 66†
20 : IV, 185†
VII, 18 : III, 81.
XI, 19-20 : I, 272.
XIII, 1-23 : IV, 34.
5 : IV, 55†
18 : II, 127†
XIV, 20 : IV, 529†
XVI, 47 : III, 489†
48-52 : I, 429.
49 : III, 484†, 489†; IV, 215, 382†
XVIII, 5, 7, 9, 14, 16-17 : V, 15, 228†
5, 8-10, 13-14, 17 : V, 211.
5, 10, 12-14, 16-17 : I, 433.
17 : IV, 167†
20 : III, 397.
21-23, 27-28, 30-32 : IV, 159.
21-32 : VI, 323.
23 : V, 140.
24 : VI, 310†
24-26 : III, 374; VI, 435.
26-28 : III, 133.
27 : IV, 246.
30-32 : III, 20; VI, 328.
31-32 : III, 356†; VI, 336†
XIX, 4 : I, 49.
XX, 47 : VI, 127†
XXII, 9, 12-15 : V, 211.
XXIV, 11 : III, 113†
XXVIII, 18 : VI, 127†
XXXIII, 1-9 : IV, 52.
10-16 : III, 133.
11 : IV, 139, 188†, 254†
11-16 : III, 20.
12 : III, 67†
12-13 : III, 374.
12, 14-16 : IV, 160, 162†, 170†
17-18 : IV, 61†
XXXIV, 2-5 : II, 92.
XXXVI, 20 : VI, 112†
25-26 : II, 207.
26 : IV, 186†; VI, 336†
26-30 : I, 272.
27 : III, 357†; VI, 415†
XXXVII, 1-10 : I, 129.
3 : III, 397†
XLIV, 2 : I, 37, 39†, 208†
6-7 : V, 237†

DANIEL.

Chap. I, v. 4-5 : t. IV, p. 332†
8 : IV, 337†
8-17 : IV, 369.
III, 4-8 : IV, 20.
9 : IV, 94†
23-26, 49-51 : IV, 537.
91 : IV, 93.
IV, 24 : III, 96†; IV, 242, 251†; V, 20, 23†, 30†, 72†, 94†
V, 1-7, 17, 20-28, 30-31 : IV, 102.
13 : IV, 406.
VI, 5, 12, 16, 23-24 : IV, 15.
10 : IV, 461.
11-16 : IV, 20.
10-11, 21-23 : IV, 537.
18 : IV, 451†
VII, 3, 7, 24 : VI, 84†

9-10 : III, 181.
10 : I, 79 †; III, 115 †; IV, 479.
13-14 : I, 32.
IX, 5, 20 : VI, 421 †
X, 2 : IV, 393 †
2-3 : IV, 370.
2-4, 10-12, 14 : IV, 442.
3 : IV, 337 †
5, 12, 14, 20-21 : I, 293.
XI, 37 : VI, 71 †
XII, 2 : V, 311 †
2-3 : I, 131; V, 137, 143 †
XIII, 8-11, 56 : I, 426.
41-44 : IV, 537.
XIV, 35 : IV, 423 †

OSÉE.

Chap. II, v. 5 : t. III, p. 506 †
19 : III, 299 †
III, 4 : II, 375 †
14 : I, 60.
IV, 2 : IV, 185 †
6 : V, 143 †
11 : III, 444, 505 †
VI, 1 : IV, 487 †
6 : III, 11 †; IV, 304 †; V, 2, 6 †
IX, 4 : III, 257 †
X, 12 : V, 151 †
XII, 2-3 : VI, 138.
3-4 : I, 294.
XIII, 11 : I, 66 †
XIV, 10 : V, 390 †

JOËL.

Chap. I, v. 14 : t. IV, p. 441.
17 : IV, 132.
II, 1-3, 10-11, 30-31 : VI, 49.
11-17 : III, 80.
12-19 : IV, 440.
13 : IV, 254.
15-16 : IV, 398 †
28 : II, 257 †
III, 1-2, 12 : I, 74.
2-3 : IV, 216.
2, 12-16 : VI, 50.
18 : I, 216 †

AMOS.

Chap. II, v. 11 : t. III, p. 404.
12 : IV, 393 †, 407 †
V, 15 : V, 134 †
VI, 1-4, 8 : I, 429.
1, 4-6 : III, 480.
8 : VI, 307.
VIII, 11 : I, 179.

JONAS.

Chap. I, v. 1-4 : t. IV, p. 51.
II, 2-3, 8-11 : IV, 544.
III, 3-10 : IV, 442.
IV, 4 : IV, 137.
5 : IV, 392 †
5-8 : IV, 458.
5-9 : IV, 244.
7-10 : IV, 442.

MICHÉE.

Chap. II, v. 7 : t. II, p. 127 †
III, 5-7, 11-12 : IV, 39.
IV, 1-2 : II, 55.
V, 2 : I, 35.

HABACUC.

Chap. II, v. 2-4 : t. V, p. 287.
4 : I, 7 †; II, 153 †; IV, 313 †; VI, 296 †, 371 †, 372 †, 376 †, 444 †, 475 †
6 : III, 424.
III, 2 : I, 106 †; IV, 193 †
3 : I, 208 †
19 : IV, 407.

SOPHONIE.

Chap. I, v. 12 : t. VI, p. 47, 60 †
14 : VI, 86 †
14-18 : I, 73.
15 : VI, 104 †
III, 8-10 : II, 370 †

AGGÉE.

Chap. II, v. 12 : t. III, p. 224.
22 : VI, 86†

ZACHARIE.

Chap. I, v. 3-4 : t. VI, p. 326.
12-13 : I, 295.
III, 8 : IV, 483†
9 : V, 267.
IV, 2 : I, 208†
V, 2-4 : I, 391.
VII, 9-12 : IV, 181.
VIII, 14-20 : IV, 204.
16-17 : I, 391.
IX, 11 : I, 59.

MALACHIE.

Chap. I, v. 2 : t. III, p. 241†
5-6, 14 : I, 269.
6 : V, 267.
10 : II, 374†
10-11 : II, 381†
II, 7 : II, 102†; III, 176†; IV, 55†; V, 469†
III, 1-3 : III, 104, 110†
1-4 : VI, 51.
5 : IV, 229.
5-6 : VI, 48.
7 : VI, 526.
13-14 : IV, 283.
IV, 1-6 : I, 73.
2 : IV, 483†

LIVRE I DES MACHABÉES.

Chap. I, v. 12-16 : t. IV, p. 15.
43-67 : IV, 21.
II, 14 : III, 78.
19-22, 49-64 : V, 254.
III, 38-47 : IV, 545.
44-53 : IV, 448.
46-47 : IV, 459.
IV, 6-16, 28-34 : IV, 545.
13-16 : IV, 448.

LIVRE II DES MACHABÉES.

Chap. I, v. 11-17 : t. IV, p. 16.
III, 5-15, 23-31, 35-40 : IV, 103.
19 : III, 78.
IV, 32-50 : IV, 16.
V, 15-21 : IV, 105.
VI, 1-9 : IV, 22.
VII, 1-4 : IV, 373.
1-3, 28-32 : V, 254.
IX, 4-16 : IV, 105.
XII, 42-46 : III, 102.
XIII, 9-16 : IV, 449.
XIV, 23-27 : IV, 28.
XV, 7-8, 11-16, 26-27 : I, 298.

ÉVANGILE DE SAINT MATTHIEU.

Chap. I, v. 18, 20, 21 : t. I, p. 36.
21 : I, 50, 121, 211†; IV, 239.
23 : I, 54.
II, 11 : IV, 461.
16 : IV, 23.
III, 1-8 : III, 131.
2 : III, 7†; IV, 197†
4 : IV, 370.
8-10 : IV, 153.
10 : IV, 272; V, 25†
10-12 : VI, 100.
12 : VI, 55.
14 : III, 237.
15 : I, 39.
16 : II, 178†
IV, 1 : I, 186.
2 : IV, 444.
4 : V, 157†
10 : IV, 353†, 454.
17 : IV, 197†; VI, 408.
V, 1-3 : V, 298.
3 : V, 375†
3 et suiv. : VI, 209†
3, 4 : V, 276†, 287.
4 : III, 322†
5 : V, 278†
6 : IV, 313†, 421†; V, 210, 279†
7 : III, 34†; V, 30†, 40†, 69†, 94†, 279†
7, 16 : IV, 275; V, 10.

8 : V, 280 †; VI, 159†, 176 †
9 : V, 281 †
10-12 : V, 247.
11 : V, 302 †
11-13 : VI, 409.
14-16 : I, 88, 94 †; II, 34 †
15 : I, 105 †
16 : II, 113; IV, 352 †
16, 20 : II, 231 †; IV, 307.
17 : I, 264; IV, 356 †
17-24, 27-28, 31-34, 38-40, 43-48 : I, 269.
18 : VI, 466 †
20 : III, 425 †
22 : III, 177 †, 521 †; IV, 266 †
22, 28, 39 : VI, 308 †
23-24 : II, 298 †; III, 543 †; V, 138, 181 †
23, 40 : IV, 260 †
27-28 : I, 440; III, 384 †
28 : VI, 416 †
32 : III, 285 †
33-37 : I, 391.
38-48 : I, 420.
44 : VI, 110 †
44-45 : V, 137, 174, 180 †
VI, 1 : IV, 304 †, 313 †; V, 158 †
1-4, 19-20 : V, 17.
1-6, 16-18 : IV, 307, 445, 458.
2 : I, 25.
3 : IV, 300 †; V, 160 †, 163 †
4, 6, 17-18 : IV, 290.
5 : III, 405 †
6-13 : IV, 455.
7-8 : IV, 507 †
9 : VI, 449 †
11 : I, 179; II, 283 †
12 : IV, 269 †, 284 †; VI, 388 †, 406.
13 : III, 87 †; VI, 343 †
14 : V, 226 †
14-15 : I, 183; IV, 242; V, 138, 175 et suiv. †
17 : IV, 420 †
19 : VI, 303 †
20 : V, 64, 98 †
22 : VI, 407.
24 : III, 421; V, 331 †
25 : V, 162 †
24-28, 31-34 : III, 422.
26 : V, 27 †
26-30 : I, 27.
31 : V, 26.
33 : IV, 531 †
34 : V, 58 †
VII, 1 : III, 343 †
6 : I, 104 †; II, 130 †, 283 †; III, 97 †, 174 †
7 : III, 344 †; IV, 520 †
7-8 : V, 397.
11 : IV, 499.
12 : I, 444.
13 : V, 204 †
13-14 : III, 132.
15-16 : II, 95, 125 †
16 : V, 291.
18-19 : III, 548.
19 : IV, 272; V, 321 †
21 : IV, 150, 291, 523 †; VI, 70 †, 425 †, 427 †
21-23 : I, 240.
21-25, 26-27 : VI, 464.
22 : VI, 412.
24 : VI, 306 †
24-27 : II, 92.
24 et suiv. : VI, 308 †
VIII, 3 : II, 168.
4 : III, 5, 229 †
11 : VI, 175 †
11-12 : I, 174, 308 †; III, 475.
12 : VI, 120 †
20 : V, 331.
22 : VI, 223 †
25-26 : V, 242.
29 : I, 358 †
IX, 2 : II, 193 †; VI, 347.
2, 6 : I, 121.
12-13 : V, 2.
15 : IV, 428, 445.
18 : II, 347.
25 : II, 463 †
X, 1, 5-8 : III, 162.
2 : II, 26.
9 : V, 167 †
9-10 : I, 414; II, 126 †
16 : II, 34 †; V, 201, 202 †, 204 †, 205 †, 206 †, 207 †
22 : IV, 475; V, 231, 287, 461 †; VI, 434 †, 445 †, 446, 449 †
23 : IV, 178.

26 : VI, 49.
27 : III, 174 †
28 : V, 242; VI, 206 †, 303 †
32 : II, 256.
34-36 : V, 352 †
40 : I, 346; III, 233; IV, 117 †; V, 464 †
41 : IV, 282, 290; V, 166 †, 171 †
41-42 : I, 79; VI, 409, 472.
42 : IV, 282, 296 †; V, 12 †, 121 †
XI, 7 : V, 246.
8 : III, 419.
12 : IV, 395 †, 532 †; V, 73 †, 464 †; VI, 147 †
18 : V, 239, 266 †
19 : IV, 125, 381 †
21-22 : III, 78.
24 : IV, 172.
28-29 : I, 399 †; VI, 326.
28-30 : I, 272, 273 †
29 : I, 60; III, 414 †, 419 †; V, 278 †, 287; VI, 231 †, 405.
30 : VI, 418 †
31-32 : I, 112 †; III, 111 †; IV, 124, 174.
32, 35 : IV, 179.
33 : VI, 335 †
34 : III, 470 †
35-37 : I, 439.
36 : IV, 268.
36-37 : I, 77.
37 : VI, 426 †
41 : IV, 244.
XII, 6 : VI, 466 †
45 : VI, 365 †
XIII, 8, 23 : V, 398.
9 : II, 176 †
15 : IV, 391 †
17 : VI, 378 †
20 : II, 101; VI, 115 †
22 : V, 501.
30, 40-43, 47, 50 : I, 131.
33 : II, 269 †
40-43, 49-50 : VI, 55.
40-50 : VI, 96.
42, 50 : VI, 120 †
43 : VI, 153 †
45-46 : I, 246 †; V, 25.
48-50 : VI, 425 †.
XIV, 8 : IV, 18.
19 : II, 168.
33-36 : I, 299.
XV, 1-3 : IV, 172.
3-6 : IV, 24.
3-6, 9 : II, 15.
8 : II, 169.
11 : III, 487 †
18-20 : I, 426.
34 : V, 268.
56 : V, 8.
XVI, 16 : VI, 377 †
17 : III, 12 †; VI, 342 †, 353 †
17-19 : VI, 467 †
18 : I, 91; VI, 440 †
19 : I, 116 †, 123.
24 : I, 46; V, 277 †, 351 †; VI, 303 †
27 : IV, 291, 297 †; VI, 29 †, 304 †, 473.
XVII, 2 : VI, 149 †
5 : I, 34.
17-20 : IV, 348, 394 †, 444.
18-20 : IV, 332 †
23-26 : V, 210.
26 : V, 322 †
XVIII, 4 : V, 298.
6 : IV, 2.
10 : I, 293.
14 : II, 185.
15-16 : IV, 68 †; V, 156.
15-17 : II, 129 †; IV, 81.
15-21 : I, 93; IV, 68 †
17-18 : I, 116 †; II, 1; IV, 372.
18 : I, 123.
19, 32-33 : IV, 499.
20 : IV, 411, 489 †
21-22, 34-35 : I, 183.
32 : IV, 243.
35 : V, 139.
XIX, 3-8 : III, 261.
4-6 : III, 283.
5 : I, 98; V, 429 †
6 : III, 286 †
9 : III, 287 †
9-12 : V, 397
10-12 : III, 324; V, 402 †
11 : III, 326 †

11-12 : IV, 290; V, 355†
12 : III, 317 †; V, 321 †, 409†
12, 14, 16-17, 23, 29 : I, 141.
16-17 : IV, 287.
16-19 : VI, 364.
16-29 : V, 547.
20 : V, 557 †
21 : V, 534 †, 350 †
21-24 : V, 504 †
21, 29 : V, 18, 25 †, 41 †, 72†
26 : VI, 257 †
27 : V, 238 †, 417 †
28-29 : V, 504 †
29 : V, 354 †, 366 †, 369 †
XX, 1-5, 8-10 : IV, 287.
3-4, 6 : III, 545.
9 : IV, 294 †
16 : V, 465†; VI, 353 †
26 : II, 47 †
27 : V, 278†
28 : V, 456.
XXI, 18-19 : III, 548.
22 : IV, 499.
37-41, 45-48 : IV, 172.
XXII, 2, 13 : VI, 425 †
4-5 : III, 545.
11-12 : VI, 7 †
11-14 : VI, 95, 412 †
13 : VI, 28†, 64 †, 120†, 127†, 153 †
14 : VI, 437 †
15-16, 18-19 : IV, 172; VI, 7†
21 : V, 209.
23-32 : I, 130.
30 : V, 343 †, 398, 451 †, 435 †; VI, 166 †
36, 39 : I, 249.
37 : IV, 355 †
40 : I, 255; VI, 295 †, 412 †
XXIII, 2 : III, 253.
2-3 : II, 19, 231 †
10 : II, 2.
11-12, 14, 27-28 : III, 402.
37 : VI, 324.
XXIV, 3-42 : VI, 53.
9 : V, 465†
11-12 : VI, 435.
11-14, 24-31, 36-39 : I, 74.
12 : IV, 149.
13 : V, 461 †; VI, 446.
20 : V, 494 †
23-28 : II, 56.
25 : VI, 415 †
35 : VI, 466.
42-51 : VI, 12.
XXV, 1-3, 11-13 : VI, 464.
2 : V, 420 †
3, 24 : V, 48 †
6-8, 10-13 : V, 320.
7 : I, 344 †
11-12 : I, 241.
12 : V, 55.
13 : VI, 12.
20-23 : VI, 143.
21 : VI, 71 †, 158 †
23 : V, 74 †
25 : IV, 85 †; V, 121 †
26-30 : III, 548.
30 : VI, 120 †
31-34 : I, 74.
31-46 : VI, 54.
34 : III, 427 †; IV, 307; V, 25, 26 †, 114 †; VI, 77 †
34-46 : IV, 291, 307; V, 16, 135, 149.
35 : V, 73 †, 279 †
36 : IV, 307; V, 166 †, 279 †
40 : III, 497 †; V, 28 †, 62 †, 75 †, 93 †, 120 †
41 : IV, 151 †, 307; V, 172 †; VI, 104 †
41 et suiv. : III, 427 †
42-43 : VI, 88 †
46 : VI, 70 †, 109 †
54 : IV, 169 †
XXVI, 2-4, 17 : IV, 401.
20, 26 : II, 435.
25 : V, 299.
26-27 : II, 434.
26-28 : II, 155, 294 †, 422 †
34 : IV, 10.
36 : VI, 395 †
39 : I, 177 †; IV, 458, 514 †
39-42 : V, 332.
41 : IV, 311 †, 497 †, 519 †
47 : VI, 444 †
52 : IV, 208, 211 †
73-74 : IV, 124.
74-75 : III, 100.
75 : III, 34.

XXVIII, 16-17 : II, 547.
18 : I, 32.
19 : I, 21, 83, 402 †; VI, 347.
19-20 : VI, 406.
20 : VI, 410 †

ÉVANGILE DE SAINT MARC.

Chap. I, v. 4, 14-15 : t. III, p. 132.
6 : IV, 370; V, 234.
24 : VI, 469 †
II, 9 : VI, 366 †
20 : IV, 445.
III, 12 : VI, 377 †, 469 †
28-30 : IV, 124, 126 †
VI, 13 : III, 146 †
23-28 : IV, 17.
27 : IV, 23.
46 : III, 414 †
VII, 3-4 : II, 16.
6 : VI, 427 †
9-13 : IV, 24.
22-23, 25 : II, 168.
33-35 : II, 168.
IX, 27-28 : IV, 444.
41 : IV, 64 †
42 : VI, 425 †
42-47 : VI, 96.
47 : VI, 64 †
X, 11-12 : III, 284.
6-9 : III, 283.
16 : II, 168.
17-21 : V, 359 †
17-30 : V, 348.
21, 29-30 : V, 18, 504 †
24-25 : III, 423.
27 : II, 286.
28 : V, 417 †
29 : V, 367 †
XI, 22-23 : I, 240 †
24 : III, 344 †; IV, 477 †
24-26 : IV, 499.
25-26 : IV, 245; V, 159.
27 : IV, 531 †
XII, 28-34 : I, 249.
30 : I, 255.
XIII, 33 : IV, 497.
33, 35-37 : III, 550; VI, 20 †
33-37 : VI, 12.
XIV, 6-9 : V, 320.
17, 22 : II, 435.
22-24 : II, 275, 434.
55 : IV, 458.
58 : VI, 457 †
XV, 11, 15 : IV, 27.
15 : I, 43.
24 : I, 41.
XVI, 1 : I, 546 †
6, 9 : I, 60.
15, 20 : I, 90.
16 : I, 6, 122; II, 193 †; VI, 426 †, 443 †
19 : I, 69.
20 : III, 176 †

ÉVANGILE DE SAINT LUC.

Chap. I, v. 6 : t. VI, p. 429 †
13-15 : IV, 370.
15 : III, 493 †
15-17, 80 : V, 234.
17 : V, 416 †
26-27, 30-31 : I, 36.
30 : I, 238 †
31-32 : I, 30.
32-33 : I, 172.
35 : I, 9, 30.
37 : I, 10, 26.
38 : I, 39 †
41-45 : I, 193, 208 †, 211 †
48-49 : I, 205, 236 †
70-75 : IV, 276.
74-75 : II, 135.
78 : IV, 483 †
II, 1, 4, 7 : I, 36.
1-5 : V, 210.
7 : I, 9.
8 : II, 400 †
10 : I, 30, 211 †
11 : I, 9, 30.
14 : V, 76 †, 78 †, 239 †, 286
21 : I, 30.
24 : VI, 303 †
25 : V, 277 †
29 : VI, 15.
36-37 : IV, 445.
40 : V, 507 †
51 : V, 331, 462 †
III, 6 : V, 355 †
7-9 : V, 31 †, 159 †

8 : VI, 359 †
8-9 : III, 7 †; IV, 133.
10-11 : V, 17.
11 : V, 58 †, 93.
12-14 : V, 210, 217 †
16-17 : I, 34.
IV, 1-2 : IV, 444.
8 : I, 279.
18 : I, 30.
25-26 : IV, 534.
38 : I, 317 †
V, 34-35 : IV, 444.
35 : IV, 403.
VI, 12 : IV, 495.
20 : V, 298.
21 : V, 299.
22 : V, 301.
22-23 : VI, 433 †
23 : V, 187 †
24-26 : V, 309.
25 : V, 278 †
27-38 : V, 2.
29-31 : I, 433.
30 : IV, 260 †; V, 162 †
34-35 : I, 431.
35 : V, 212, 228 †
35-38 : VI, 409.
36 : V, 6 †, 7 †, 47 †, 79 †.
117 †, 180 †
37-38 : IV, 242; V, 54 †, 175 †,
176 †
38 : V, 19, 79 †, 155; VI, 129 †
46-49 : II, 139; VI, 427 †
VII, 2 : V, 152 †
2-4 : I, 295.
8 : V, 218 †
25, 33-34 : V, 234.
37-40, 44-50 : III, 101.
38 : V, 438 †
47 : II, 429 †
VIII, 1-3 : V, 83.
3 : V, 417 †
10 : III, 174 †
13 : VI, 443 †
14 : V, 501.
32 : IV, 514 †
44 : I, 299.
IX, 1-2 : III, 198.
3 : II, 126 †
23 : I, 47; V, 277 †
26 : II, 256; VI, 221 †
31 : IV, 391 †
48 : III, 436 †
57-62 : III, 297.
62 : VI, 467 †
X, 1 : III, 198.
7 : VI, 481 †
7-8 : I, 414.
13 : III, 79.
14 : II, 196 †
15 : IV, 117 †
16 : II, 1; III, 125 †; IV, 372;
V, 456, 460 †, 464 †
17 : III, 410 †
25-30, 36-37 : I, 249.
27 : I, 255.
30 : V, 40 †; I, 253 †
33 : V, 3.
33-35 : V, 150.
34 : V, 324.
35 : I, 125; V, 319.
37 : I, 317.
38 : V, 83.
41-42 : V, 503.
XI, 1-4 : IV, 456.
5-8 : IV, 473, 515 †
5-13 : IV, 497.
8-10 : III, 344 †
9 : I, 191; V, 398.
9-10 : IV, 520 †
11 : IV, 508 †
11-13 : IV, 521 †
16 : IV, 191 †
21-22 : I, 33.
24-26 : VI, 407.
26 : III, 374.
27-28 : I, 203
31 : V, 201.
32 : IV, 244.
39-41 : V, 17, 58 †
40 : V, 22 †, 45 †
41 : IV, 242, 248 †, 250 †;
V, 4 †, 64 †, 65 †, 75 †
47-48 : IV, 27.
XII, 4-5 : V, 242; VI, 206 †
5 : I, 27.
7, 37 : VI, 175.
10 : IV, 124.
15 : III, 436 †, 439 †, 441 †
15-21 : III, 424.

16-20 : VI, 10.
18 : V, 155 †
20 : III, 425 †, 440 †; VI, 191 †
21-22 : VI, 116 †
32-33 : V, 338 †
33-34 : V, 17, 24 †, 357 †
35 : I, 344 †; V, 217 †
35-46 : VI, 13.
37 : VI, 9 †
37-38, 40 : IV, 495 †
47 : VI, 464.
47-48 : IV, 231 †
48 : VI, 466 †
XIII, 1-9 : III, 134.
5 : IV, 133.
6-9 : III, 548.
13 : I, 404 †
24 : III, 550.
25-29 : VI, 96.
27 : III, 374.
XIV, 12-14 : IV, 289; V, 17, 161 †
13-14 : VI, 409.
15 : VI, 135.
16 : VI, 167 †
16-18 : VI, 142.
24 : II, 92 †
35 : V, 334 †
XV, 6, 22, 24 : I, 33.
7-10 : III, 132.
7, 16 : I, 155.
18-20, 26-27, 33 : V, 501.
XVI, 8 : V, 202.
9 : V, 37 †, 94 †, 152 †; VI, 409.
9-12 : V, 18, 62 †, 65 †
10 : V, 224.
11 : V, 25 †
11-12 : V, 6 †
13 : VI, 222 †
14 : V, 27 †
15 : III, 444.
16 : II, 185.
18 : III, 284 †, 288 †
22 : I, 302 †
22-26 : VI, 101.
23-24 : I, 156.
24 : IV, 169; VI, 108 †, 128 †
25 : V, 299.
XVII, 10 : IV, 472 †; V, 160 †, 215 †, 238 †, 420 †; VI, 61 †
14 : III, 5.
20-21 : I, 172.
37 : II, 39 †
XVIII, 1 : IV, 507 †, 525 †
1, 4 : IV, 457, 478 †, 484 †
1-8 : IV, 497.
2-5 : IV, 515.
9-12 : III, 415 †
10-14 : IV, 308.
13-14 : IV, 243, 460, 476 †
13, 35 : IV, 522 †
17-30 : V, 347.
18-20 : I, 264.
23 : III, 229 †
XIX, 1, 2, 8-9 : V, 82.
8-9 : V, 25 †, 63 †
12-14 : V, 149
13 : VI, 14.
16-19 : I, 296.
17 : VI, 145 †
18-24 : VI, 44.
20 : VI, 240 †
21 : VI, 415 †
42 : VI, 193 †, 194 †
XX, 13 : I, 34.
34-36 : V, 398.
XXI, 3 : V, 44, 77 †
15-16, 19 : II, 256.
19 : IV, 475 †; V, 287.
25, 27, 32-36 : I, 75.
34 : III, 493 †
34-36 : III, 487 †; 498; V, 231.
XXII, 14-15, 19 : I, 445.
19-20 : II, 275.
27 : V, 456.
28-30 : V, 307.
31-32 : I, 336 †; II, 75 †; IV, 517 †; VI, 440 †, 457 †
32 : VI, 448 †
34 : IV, 178 †
41-42 : IV, 458.
43 : III, 154 †
53 : VI, 231 †
XXIII, 23-25 : IV, 23.
24-25 : I, 43.
28 : VI, 120 †
30 : VI, 126 †
34 : I, 183.
39-43 : I, 65 †; IV, 161, 557.
42 : VI, 193 †
46 : IV, 458.

50-52 : IV, 9.
XXIV, 13 : V, 251.
26 : IV, 197 †
39 : I, 138.
46-47 : I, 90, 121.

ÉVANGILE DE SAINT JEAN.

Chap. I, v. 1-2 : t. I, p. 36.
1, 14, 34 : I, 80.
3 : V, 314†
5 : IV, 47†, 246†
6 : I, 198†
7 : VI, 354†
9 : III, 205†
12 : VI, 309†, 455†
12-14 : VI, 318†
14 : I, 9, 31; V, 265.
16 : I, 31; III, 237†; IV, 298†; VI, 477†
16-17 : I, 271; V, 265.
23 : III, 176†
29 : I, 42, 239; II, 373†; III, 71; VI, 270.
32-33 : I, 83; II, 165†; V, 284†
32-34 : V, 266, 282†
41 : I, 31.
42 : II, 26.
45, 47 : III, 211†
47 : VI, 432†
II, 19-21 : I, 60.
22 : VI, 71†
III, 2 : VI, 176.
2-3 : VI, 139.
3 : I, 9, 254†; II, 149.
5 : I, 37, 122; II, 187†, 200, 231†; VI, 322, 410†
6 : II, 283†
8 : VI, 365†
13 : I, 69.
14-17 : I, 43.
15 : I, 418.
16 : I, 159.
18 : I, 6; VI, 88†
20 : IV, 111.
20-21 : III, 174†; IV, 285.
21 : IV, 288; VI, 472.
22 : II, 185.
27 : VI, 487†
36 : VI, 320†
IV, 2 : II, 185.
13-14 : I, 209†; IV, 296†; VI, 472.
19-24 : IV, 454.
21 : III, 182†
34 : I, 176.
44 : V, 481†
V, 7 : V, 483†
8 : V, 297†
14 : V, 40†; VI, 24†, 402†
16 : VI, 7†
22-23, 26-28 : I, 73.
27 : VI, 394†
28-29 : I, 130; IV, 308.
30 : I, 176.
35 : I, 344.
41 : III, 406†
43 : VI, 71†
56 : VI, 246†
VI, 2 : IV, 235†
9 : V, 268†
22-23 : V, 247.
27 : I, 180†
32, 39 : II, 459.
38 : I, 176; V, 330†, 456.
40, 46, 51 : I, 36.
44 : VI, 342†, 351†, 353†
48-52, 53-59 : II, 436.
49-50 : II, 461.
51-52, 56, 58-59 : II, 142.
52 : I, 179.
53-54, 60-61 : II, 286.
54 : II, 277†, 291†
55 : II, 455.
56 : II, 314†
57 : II, 270†
58 : II, 424†
67-68 : I, 92.
71 : III, 240.
VII, 24 : IV, 477.
37 : V, 402†
38 : V, 267.
41-43, 47-52 : IV, 173.
VIII, 32 : VI, 244†
34 : I, 408†; VI, 222†, 229†, 334†
36 : VI, 244†, 272†, 298†, 414†
44 : VI, 245†, 261†, 448†
46 : III, 177†

48 : III, 520 †
IX, 4 : IV, 151 †.
6-7 : II, 168.
21 : II, 229 †
31 : II, 239 †
35, 38 : II, 347.
X, 1 : IV, 114 †
1, 10, 12 : III, 252.
2-5 : II, 101.
11 : IV, 61 †
16 : I, 89.
28 : IV, 464.
30, 36, 38 : I, 32.
XI, 24 : I, 130.
25 : I, 306 †
26 : I, 14 †
33, 38, 41, 43-44 : II, 168.
41 : IV, 458.
47, 49, 50, 53 : IV, 9.
51-52 : I, 89; VI, 318 †
XII, 1-2 : V, 83.
3 : V, 438 †
6 : V, 41 †
10-11, 19 : IV, 173.
26 : I, 296.
32 : I, 66 †
35 : III, 111 †
42-43 : V, 245; VI, 464.
XIII, 1 : I, 445.
8 : VI, 467 †
10 : II, 211 †; VI, 440 †
15, 34 : I, 82.
16 : V, 462 †
20 : III, 233.
30 : I, 92.
34-35 : I, 446.
37 : VI, 389 †
XIV, 2 : I, 71; III, 340 †; IV, 247 †, 295 †; V, 507 †
6 : I, 81, 306 †; V, 175 †; VI, 244 †
12 : I, 359.
12-13 : IV, 469.
12, 23-24 : VI, 406.
13-14 : IV, 500.
15, 21, 24 : I, 259.
16 : I, 21.
16-17, 26 : I, 83.
21 : VI, 159 †
21-23 : II, 138.
26 : I, 21.
27 : V, 301.
30 : VI, 231 †, 273 †
XV, 1-2, 5 : IV, 288.
5 : IV, 250 †; VI, 350 †, 474 †
5, 9 : I, 205.
6-7 : I, 70.
7 : IV, 153 †, 286, 500; VI, 437 †
9 : VI, 444 †
9-14, 17 : I, 446.
13 : I, 43; IV, 250; VI, 395 †
14 : I, 311 †; VI, 306 †
17 : V, 289 †
18 : I, 364 †
22 : VI, 301 †
24 : IV, 130 †
26 : I, 21.
XVI, 7 : I, 21.
7-8, 13-14 : I, 84.
12 : V, 420 †
12-13 : II, 54, 258 †
20-22 : V, 299.
23-24 : IV, 500, 530 †
28-30 : I, 56.
XVII, 1 : IV, 458.
3 : I, 20, 141, 153 †; IV, 143 †; VI, 157 †, 176 †
10 : V, 366 †
11 : I, 89.
17, 20-21 : II, 57.
17-21 : II, 54.
18 : II, 20.
20-21 : IV, 517 †
24 : VI, 164 †
XVIII, 4-5 : I, 43.
12 : IV, 323 †
20 : III, 174 †
XIX, 2 : VI, 231 †
11 : I, 43, 218 †; VI, 331 †
15 : IV, 47 †
16 : I, 43 †; IV, 23 †
XX, 17 : I, 70.
19 : I, 401 †
21 : II, 1.
22 : I, 123; III, 166 †
22-23 : I, 123; IV, 199 †
23 : II, 149.
29 : I, 13 †; VI, 371 †
30 : II, 134.

37 : VI, 176 †
XXI, 10 : IV, 383 †
15-17 : I, 123, 336 †
22-23 : V, 418 †
25 : II, 99 †

ACTES DES APOTRES.

Chap. I, v. 1-3, 9 : t. I, p. 69.
4 : V, 82.
7 : VI, 67 †, 68 †
8 : I, 90.
15-16 : II, 26.
16-19 : IV, 59.
24-26 : III, 162.
II, 1 : II, 117.
4 : II, 57.
6 : V, 487 †
22-23 : IV, 27.
24 : I, 64.
24-25, 31 : I, 60.
38 : VI, 326, 347, 359 †
III, 1 : IV, 462, 489 †
2 : V, 168 †
6 : V, 375 †
13-15 : IV, 27.
19 : VI, 326.
IV, 1-41 : II, 62.
8, 10, 13, 19, 21, 31, 33 : II, 236.
10-12 : VI, 270.
11-12 : IV, 240.
12 : IV, 246 †
13-14, 18-20 : V, 256.
16-17 : IV, 173.
27-28 : I, 30.
31, 35 : V, 387 †
32-37 : V, 349.
35 : V, 103, 499 †
V, 1-11 : V, 349.
1 et suiv. : V, 334 †
2 : V, 495 †
14-15 : I, 299.
18, 29-30, 40-41 : II, 237.
29 : V, 469 †
VI, 2 : III, 209 †
5-6, 8-10 : III, 249.
8 : I, 199 †
VII, 51 : IV, 180.
55, 58-59 : I, 70; IV, 538.
58-59 : IV, 27, 461.
VIII, 1 : II, 235 †, 247 †
2 : I, 347 †
12, 36-38 : I, 122.
14, 17 : II, 149.
18-24 : I, 431.
19 : II, 252 †
20 : V, 391 †
21, 23 : III, 46 †
22-23 : I, 123; IV, 245.
32 : I, 49 †
36-38 : II, 200.
IX, 1-2 : IV, 125.
6 : I, 175.
36-41 : V, 24 †, 51 †, 83.
X, 1-4 : IV, 456.
2 : V, 277 †
2-30 : IV, 394.
4 : V, 50 †, 120 †
9 : IV, 402.
10 : IV, 346 †
18 : II, 146 †; III, 215 †
25 : I, 413.
37-38 : V, 3.
37-39 : I, 40.
38 : I, 31; II, 252 †
42 : I, 75.
42-43 : I, 121.
47-48 : II, 146 †; III, 215 †
XI, 2-3 : IV, 177
18 : III, 134.
XII, 5 : IV, 550 †
5-7 : IV, 546 †
XIII, 1-4 : IV, 445.
2-5 : III, 250.
3-4 : III, 193.
10 : IV, 174.
28-29 : I, 43.
44-46 : IV, 177.
46 : VI, 324.
48 : VI, 449 †
XIV, 14-16 : I, 27.
18 : IV, 17.
19-22 : IV, 445.
20-21 : II, 91.
20-22 : III, 250 †
XV, 1-2 : III, 250.
1-4 : II, 116.
7, 9 : IV, 240.
19-20, 28-29 : IV, 370
29 : VI, 381 †

40-41 : II, 2.
XVI, 4 : II, 2.
14 : VI, 548 †
17 : III, 215 †
25 : IV, 462, 490 †, 495 †
XVII, 30-31 : V, 506.
XIX, 1 : II, 235 †.
5-6 : II, 238 †
11-12 : I, 299.
13 : III, 206 †
18 : III, 28.
24, 26, 28-29 : IV, 10.
XX, 7 : I, 398 ; II, 434.
22-24 : V, 249.
23 : VI, 460.
28 : II, 62; III, 199, 208 †
28-31 : II, 93.
29-30 : III, 232.
33 : I, 441.
36 : IV, 462.
XXI, 5 : IV, 462.
10 : II, 81.
13 : V, 249.
14 : I, 175.
25-27 : I, 1.
XXII, 16 : II, 207.
XXIII, 2-3 : IV, 23.
3, 27 : V, 381 †
5 : III, 228 †, 242 †
12-13 : IV, 27.
XXIV, 25 : III, 400.
XXVI, 20 : IV, 153.
XXVII, 24 : I, 305 †
35-36 : II, 434.
XXVIII, 27 : V, 257 †

ÉPITRE DE S[t] PAUL AUX ROMAINS.

Chap. I, v. 2-3 : t. I, p. 36.
7 : I, 289.
8 : IV, 49.
9-10 : II, 46 †
10 : I, 175.
11 et suiv. : VI, 301 †
14 : III, 173 †
17 : I, 7 †, 477 †; VI, 367 †, 444 †, 475 †
21-22 : VI, 379 †
23 : I, 71 †
23-29 : IV, 213.
28-32 : IV, 27.
29 : III, 458 †
30 : III, 469 †
32 : IV, 44 †; VI, 467 †
II, 1 : IV, 44 †
1-16 : VI, 45.
2 : IV, 291.
4 : VI, 465 †
4-6 : IV, 133 †, 148 †, 162 †, 182, 186 †, 199 †
4-10 : VI, 508 †
5 : IV, 150 †
5-8 : VI, 473.
5-10 : I, 82.
6 : IV, 297 †
6-7, 10 : VI, 143.
6-9 : VI, 99.
10 : I, 175.
12 : IV, 231 †; VI, 88 †
13 : IV, 274, 291; VI, 384 †
14-16 : I, 77; VI, 293 †
29 : III, 405 †; VI, 432 †
III, 4 : III, 11.
13 : VI, 385 †
14 : VI, 249.
20 : VI, 294 †.
21 : IV, 320; VI, 375 †
21-22 : VI, 367.
22 : VI, 373 †
22-23 : VI, 258 †
23 : VI, 429 †
23-24 : VI, 384 †
23-26 : VI, 316.
24-28 : I, 81; IV, 239; VI, 383 †
24, 28 : VI, 380, 381 †
28 : IV, 141 †
IV, 4 : VI, 474 †
5 : VI, 336 †
11-12 : I, 34.
15 : VI, 297 †
18 : I, 12 †
25 : VI, 339 †, 362, 384 †
V, 1-2, 6-11 : VI, 269.
1-2, 5 : VI, 379 †, 406.
2-5 : I, 154.
5 : I, 85, 113 †, 247 †; VI, 241 †, 363, 365 †, 375 †
6 : VI, 383 †
6-10 : I, 42, 81.
8-9 : I, 9 ; VI, 245 †

8-11 : VI, 316, 562.
8, 17, 20-21 : I, 160.
10 : VI, 278 †
12 : II, 188 †, 190 †; III, 362; VI, 8 †, 215, 240 †, 241 et suiv., 276 †, 373 †
12, 16 : VI, 231 †
12-19 : VI, 234, 291.
14 : VI, 249 et suiv. †
16 : VI, 258 †
18 : VI, 255 †, 320 †
18-19 : VI, 319.
19 : V, 332.
20 : IV, 141 †; VI, 297 †
22 : IV, 247.
23 : IV, 298 †
25 : VI, 332 †
VI, 1-4 : VI, 279.
2-4 : III, 373.
3-4 : I, 37; II, 227.
3-5 : II, 178 †
3, 7 : II, 149.
3-7, 11 : II, 208.
3, 11 : VI, 246 †
4-5 : I, 400.
4-13 : I, 61; II, 215 †
6, 12 : VI, 306 †
7 : VI, 391 †
9 : II, 347.
11-13 : VI, 398.
12 : II, 222 †; VI, 147 †, 284 †
12-13, 19 : I, 132.
13 : VI, 282 †
14-18, 20 : VI, 292.
16 : VI, 232 †
17-18 : VI, 406.
18-22 : II, 135.
19 : VI, 312 †, 417 †
20 : VI, 218 †, 298 †
21 : IV, 128 †
22 : IV, 285.
23 : II, 158; V, 508 †; VI, 474 †, 477 †, 486 †
VII, 2-3 : III, 284 †
6 : VI, 400 †
7 : V, 419 †; VI, 272 †
7-8 : II, 208.
7-20 : VI, 280.
8 : VI, 297 †
13-18 : II, 223 †
14 : III, 382 †
15 : VI, 312 †
16-20 : VI, 352 †
17 : III, 398 †, 471 †
18 : VI, 287 †, 290 †
18-23 : VI, 364 †
18-24 : VI, 289 †
23 : III, 390 †; VI, 283 †, 286 †
24 : VI, 271 †
25 : VI, 290 †, 297 †
VIII, 1-2 : I, 33; VI, 279.
1-2, 14-17 : II, 227.
1, 4, 12, 14, 17, 29 : I, 38.
2 : VI, 297 †
7 : III, 415 †; VI, 374 †
8 : III, 335 †
9 : V, 265; VI, 285 †
9, 11, 14-17 : I, 84.
10 : VI, 224 †, 226 †
12-13 : VI, 445.
13 : V, 293; VI, 402 †
13-14 : VI, 332 †
14-17 : VI, 280.
14, 17-23 : I, 26.
15 : V, 267.
16-17 : VI, 407.
16-18 : I, 45, 70.
17 : I, 311 †; IV, 362 †
18 : I, 160; VI, 134, 435 †
19 : VI, 148 †
19-22 : VI, 190 †
20 : VI, 246 †
24 : IV, 509 †
24-25 : I, 155.
26 : IV, 477 †, 478 †; VI, 305 †
28 : V, 372 †; VI, 333 †
28, 33 : VI, 379 †
29, 31-32 : I, 159.
31, 35-39 : V, 249.
35 : V, 241.
35-39 : VI, 453 †
IX, 2-3 : V, 173.
4 : VI, 14.
5 : I, 224 †, 234 †, 280.
11 : VI, 248 †
12 : VI, 382 †
16 : III, 357 †; V, 356 †, 405 †; VI, 313 †, 351 †
18 : IV, 167 †
23 : II, 158.

30 : VI, 316.
X, 2-3 : I, 177 †; III, 415 †; IV, 308.
3 : VI, 368 †
5-6 : VI, 367 †
6 : VI, 384 †
10 : VI, 331 †
11-13 : I, 279.
12-14 : IV, 455.
14 : VI, 333 †, 383 †
14-15 : III, 232.
14-15, 17 : VI, 347.
15 : III, 175 †
XI, 5-6 : VI, 380.
6 : IV, 247; VI, 380 †, 381 †, 385 †
19-22 : VI, 446.
20 : VI, 390 †
20-21 : IV, 154; V, 271.
20-22 : VI, 222 †, 454 †
22 : V, 250.
33 : VI, 436 †
35 : IV, 502 †; VI, 331 †
36 : I, 23 †, 27.
XII, 1 : III, 182 †
2 : V, 201, 314 †
3 : II, 100; III, 175 †
4-7 : I, 91.
8 : V, 147.
9 : III, 352.
10 : II, 374 †
11-13 : III, 550.
13-20 : V, 20.
14, 18, 20-21 : I, 419.
15 : III, 462 †
16 : VI, 456 †
17, 19, 21 : I, 183.
17, 21 : V, 181 †, 232 †; IV, 274.
19 : III, 537 †
21 : VI, 302 †
XIII, 1 : V, 219; VI, 352 †
1-7 : I, 411.
2 : V, 214, 460 †, 464 †
3-5 : IV, 71.
5-7 : II, 19.
7 : V, 209, 220 †; III, 243 †
7-8 : I, 434.
8-10 : I, 246 †, 255.
9 : I, 440.
9-10 : VI, 295 †
10 : IV, 142 †; V, 302 †
11 : III, 547.
12 : V, 470 †
12-14 : I, 429; III, 456 †, 484 †
13-14 : V, 231.
XIV, 2 : IV, 383 †
3 : IV, 381 †
4 : III, 176 †; VI, 446, 454 †
4-6, 14-17 : IV, 395 †, 409 †
8 : III, 176 †
9 : I, 33; II, 193 †
10-12 : I, 79, 131; VI, 44.
17 : VI, 177 †
17-18 : I, 172.
20 : IV, 326 †, 379 †, 434 †; V, 323 †
21 : III, 488 †
23 : VI, 426 †
XV, 1 : III, 63 †
1-3 : V, 138, 173.
2 : II, 47 †
4-6 : I, 149.
9 : VI, 413 †
25-27 : V, 381 †
30-31 : I, 295.
XVI, 17-18 : IV, 42; VI, 464.
19 : V, 205 †

ÉPITRE I AUX CORINTHIENS.

Chap. I, v. 1, 30 : t. I, p. 215 †; IV, 240, 308; V, 194.
10 : II, 82 †; IV, 405.
19 : III, 411 †
28-31 : VI, 472.
30-31 : VI, 270, 290 †
31 : IV, 240, 308; VI, 343 †
II, 2 : I, 20.
2-6 : III, 175 †
5 : VI, 61 †
7 : IV, 253 †
7-10 : VI, 136.
9 : I, 141, 146 †; VI, 136.
11 : VI, 393 †
14 : II, 259 †; IV, 372.
19 : II, 204 †
III, 1 : II, 204 †; III, 175 †
2 : III, 305 †
4-7 : II, 162.
7 : VI, 369 †
8 : V, 305.

8-9, 13-15 : IV, 292, 385 †
9 : VI, 323.
9-10 : II, 91.
10 : III, 15 †
11 : II, 37 †
11-12 : V, 448 †
12-13 : II, 91.
12-15 : IV, 246.
13 : III, 107 †, 110 †; IV, 68 †
15 : III, 106 †, 112 †; IV, 63 †, 145 †, 256 †
16 : VI, 276 †
16-17 : I, 84; III, 333 †; VI, 461.
17 : I, 312 †; III, 273 †
21 : V, 366 †
21-22 : VI, 388 †
IV, 1 : II, 62, 435, 449 †
3 : IV, 472; VI, 386 †, 389 †, 391 †, 393 †, 395 †, 419 †
3-5 : VI, 387.
4 : III, 154 †; IV, 134.
4-5 : VI, 473.
5 : I, 320 †; III, 242 †; IV, 197 †; VI, 45.
5-6 : VI, 451 †
7 : III, 409 †; IV, 298 †; VI, 331 †, 349 †, 383 †, 485 †, 487 †
8 : IV, 451 †
9-13 : V, 247.
16 : VI, 261 †, 369 †
18 : IV, 219 †
20 : I, 172.
V, 1-7, 13 : I, 93.
3-6 : II, 116.
5 : III, 14 †
6, 7 : IV, 4 †, 5 †
6, 11 : IV, 28 †
6, 13 : IV, 74.
11 : VI, 468 †
12 : III, 17 †, 21 †; VI, 253, 255 †
VI, 1-2 : III, 548.
1, 9 : IV, 259; V, 224.
7 : IV, 259.
7-10 : I, 431; II, 215 †
8-11 : VI, 465.
9 : III, 493 †; IV, 145 †, 256 †
9-10 : III, 476; IV, 150 †, 216.
9-11 : II, 149; III, 500 †
10 : VI, 467.
11 : II, 201, 211 †; III, 362.
12 : VI, 361.
13 : III, 487 †, 503 †; IV, 383 †
15 : III, 448 †
15-20 : I, 423; II, 270 †
16 : III, 290.
17 : VI, 369 †
18 : III, 443, 449 †
19 : I, 84, 312 †
19-20 : II, 144.
20 : I, 33, 308 †
VII, 1-40 : III, 331 †; V, 322 †, 329 †, 399 et s., 421 et s.
2-6, 10-11 : III, 261.
4, 10-11, 32 : III, 265 †
5 : III, 328 †, 336 †; IV, 259.
7, 12 : I, 263.
8-10 : III, 296.
9 : III, 317 †
14 : II, 191 †; III, 301 †
23 : I, 49.
25 : V, 321, 325 †, 402 †, 410 †, 414 †, 447 †
25-26, 28 : VI, 407.
25-40 : V, 319.
28 : III, 297 †
29 : V, 416 †
31 : VI, 56.
32-34 : III, 325.
34 : I, 213 †; V, 288, 414 †
35 : V, 414 †
36 : III, 339 †
36-37 : VI, 303 †
37 : III, 303 †
38 : III, 323; V, 327 †, 414 †
39 : III, 271 †, 284 †; V, 415 †
VIII, 1 : VI, 366 †
2 : V, 144.
7-8 : V, 447 †
9 : III, 320 †
9-13 : IV, 371; V, 322 †
11 : V, 269.
IX, 4-6 : I, 368.
4-19 : V, 322 †
5 : V, 447 †
7-14 : I, 413.
11-19 : V, 319.
16-17 : IV, 52

17 : V, 162 †; VI, 303 †
24 : I, 274 †; V, 250, 506 †, 507 †; VI, 405.
24-25 : VI, 407.
25-27 : V, 231.
27 : I, 132; IV, 138, 345 †; VI, 440 †, 452 †, 455 †
X, 2 : II, 313 †
4 : II, 340 †
6-11 : I, 181; VI, 466 †
7 : III, 494 †
12 : IV, 154, 362 †; V, 507 †; VI, 356†, 389†, 390†, 444†, 454 †, 455 †, 456 †
13 : I, 28; III, 320 †, 352 †
15 : II, 269 †
16 : II, 453.
16-17, 20-21 : II, 287.
17 : I, 368; II, 442 †
18 : I, 251 †
21 : II, 399 †
24 : I, 441.
25 : IV, 381 †
31 : I, 250; IV, 464.
XI, 1 : VI, 261 †
2 : I, 372 †; II, 5.
2, 34 : II, 9, 449 †
4-5, 13-16 : IV, 462.
5 : VI, 61 †
12 : VI, 454 †
23 : II, 27 †, 461 †; III, 297 †
23, 25 : II, 455.
23-30 : II, 276.
26 : II, 280 †, 330 †
26-28 : II, 453.
28-32 : II, 480.
29 : II, 284 †, 314 †, 486 †; V, 173.
30 : III, 145 †
31 : IV, 268.
31-32 : II, 282 †
XII, 3-11 : I, 85.
4 : III, 355 †
4 et suiv. : VI, 374 †
6 : VI, 241 †
7-8 : I, 110 †
11 : VI, 332 †, 362.
12 et suiv. : IV, 405.
12-13, 24-28 : I, 89.
12, 26-27 : I, 92.
13 : III, 183 †
28-29 : II, 62, 81 †
28-30 : III, 162.
XIII, 1-2 : VI, 465.
1-3 : I, 115 †, 240; IV, 133; V, 286.
1-5 : IV, 371.
2 : I, 114; II, 205 †; IV, 142.
2-3 : VI, 470 †
3 : I, 245 †; III, 461 †; V, 49.
4-7 : I, 444.
5 : I, 251.
8-10 : I, 265.
9-10 : VI, 190 †
12 : V, 273 †; VI, 159 †, 176 †
13 : I, 154, 240; IV, 293 †
17 : II, 138.
XIV, 2-3, 19, 34 : III, 162.
3 : II, 82.
15 : IV, 506; V, 463 †
16 : I, 147 †
20 : II, 91; V, 204 †, 205 †, 206 †
24-25 : I, 293.
26-34, 40 : II, 112.
33 : II, 127 †; III, 164 †, 297 †
34-36 : III, 180.
37 : IV, 372.
40 : II, 144.
XV, 2 : II, 6, 127 †; III, 297 †
3-8, 13-21 : I, 60.
5 : VI, 451 †
9 : I, 116 †
10 : IV, 302 †; VI, 325, 349 †
21-22 : VI, 234, 291.
22 : VI, 319 †, 321 †, 369 †
22-23 : I, 62.
25 : I, 70.
28 : VI, 147 †
32 : IV, 347 †
34 : VI, 303 †
40 : V, 324 †
41 : IV, 294 †
41-44, 51-55 : VI, 138.
42-44 : I, 132.
44 : VI, 216 †, 289 †
46, 49 : I, 252 †
48 : VI, 236 †
50 : VI, 208 †
51-53 : I, 9, 76, 130.
53 : I, 400; VI, 119 †

55 : VI, 338 †
56 : VI, 277 †
58 : IV, 283, 295 †; V, 250; VI, 470.
XVI, 1-2 : I, 398.
1-3 : V, 382 †
13-14 : V, 250.

ÉPITRE II AUX CORINTHIENS.

Chap. I, v. 1 : t. I, p. 289.
3 : IV, 167 †
3-4 : I, 27, 138; V, 316.
5 : I, 364 †
6-7 : I, 160.
7 : I, 45; III, 14 †
10-11 : III, 16 †
11, 15 : II, 176; IV, 188 †
12 : VI, 392 †
17-19 : V, 246.
21-22 : VI, 363.
22 : II, 245 †, 260 †; V, 217.
II, 10-11 : VI, 441 †
III, 3 : VI, 375 †
5 : I, 234 †; VI, 329 †, 330 †, 350 †
6 : VI, 333 †
6-7 : IV, 350 †
10 : VI, 190 †
11 : I, 3 †
17 : I, 84.
IV, 2 : V, 393.
6 : IV, 452.
7 : V, 111.
8-11 : V, 247.
13 : VI, 354 †
14 : I, 63.
15-16 : VI, 401 †
16 : IV, 334 ; VI, 398, 399 †, 400 †, 401 †
17 : IV, 275 †, 289, 296 †; VI, 472.
18 : IV, 315 †; VI, 190 †
V, 1 : I, 300 †, 456 †
1, 6-8 : I, 292; VI, 15.
2 : VI, 223 †
6 : VI, 373 †, 403 †
6-7 : IV, 313 †; V, 273 †; VI, 451 †
6-8 : I, 173.
8 : I, 321 †
10 : I, 78, 131; III, 119 †, 124 †; V, 375 †; VI, 44, 80 †
13-14 : I, 265.
14 : VI, 273 †, 274 †
14-15 : II, 461 †, 483 †; VI, 317.
15 : I, 80.
16-17 : V, 231.
17-19, 21 : VI, 270.
18 : III, 71.
18-20 : III, 182.
21 : VI, 368 †
VI, 1-2 : V, 495 †; VI, 323.
1, 3-10 : V, 248.
2 : III, 111 †; IV, 360 †; VI, 88 †, 115 †
4-6 : V, 287.
4-8 : VI, 446.
5 : IV, 445.
13-14 : IV, 509.
16 : I, 311 †
VII, 1 : IV, 285; VI, 323.
1, 10 : IV, 245.
5 : III, 242 †
9-10 : III, 31.
9-11 : III, 76.
10 : VI, 462.
VIII, 8-9 : III, 433 †; V, 331.
9 : V, 68 †
10-11 : VI, 306 †
10-14 : V, 19.
11 : VI, 503 †
12 : V, 119 †
13 : V, 34, 58 †, 93 †, 161 †, 355 †
13-15 : I, 91.
14 : V, 132 †, 161 †
15 : II, 451 †
16 : VI, 329 †
21 : IV, 275.
IX, 5-12 : V, 19.
6 : IV, 505 †; V, 74 †, 161 †
7 : IV, 424 †; V, 75 †, 115 †, 147 †, 160, 162 †, 461 †
10 : V, 10 †
10-12 : V, 26 †
10-14 : IV, 284.
X, 5 : I, 10.
17-18 : III, 84 †; IV, 308; VI, 475.
18 : VI, 393 †

XI, 3 : VI, 440 †
9 : V, 383.
14 : III, 173 †
23-28 : V, 248.
29 : IV, 58 †
XII, 7 : IV, 153 †; VI, 437 †, 440 †
9 : IV, 530 †
9-10 : V, 249.
10 : IV, 411 †
15 : V, 173; VI, 395 †
21 : III, 54 †; IV, 58 †
XIII, 7 : VI, 314 †, 448 †
10 : II, 116.
11 : II, 90.
13 : I, 5.

ÉPITRE AUX GALATES.

Chap. I, v. 4 : t. I, p. 44; V, 280 †
8 : III, 309 †
10 : V, 72.
II, 1-2 : II, 115, 119 †
9 : V, 41 †
9-10 : V, 382 †
16 : I, 105 †; IV, 241; VI, 380 †
20 : VI, 290 †
26 : VI, 375 †
III, 3 : III, 548; V, 246, 371 †
8 : IV, 241.
13 : V, 141.
19, 22 : VI, 297 †
26-27 : VI, 270.
27 : I, 103 †; II, 215 †, 228; IV, 246 †; VI, 273.
28 : III, 187 †
IV, 4 : I, 36.
4-7 : I, 169; II, 228; VI, 316.
11 : IV, 203 †, 235 †
19 : VI, 261 †
28-31 : II, 228.
30 : III, 281 †
31 : II, 135.
V, 5 : IV, 284.
6 : I, 247 †; IV, 135, 142 †, 145 †; VI, 363, 377 †, 468 †
11 : VI, 295 †
13 : II, 134.
16 : V, 291.
17 : V, 331, 464 †; VI, 332 †
18-21 : VI, 465.
19-21 : I, 212 †; IV, 150 †, 216.
22-23 : I, 85; V, 286, 289 †
24 : IV, 372, 436.
26 : IV, 30.
VI, 1 : V, 137; VI, 442 †
3-5 : IV, 285.
4 : III, 236 †
5, 8-9 : I, 78.
7 : V, 305; VI, 393 †
7-10 : IV, 292; V, 229 †
9 : IV, 305 †; VI, 410.
9-10 : III, 549.
10 : V, 70 †, 250.
15 : VI, 294 †
18 : VI, 115 †

ÉPITRE AUX ÉPHÉSIENS.

Chap. I, v. 1, 7 : t. I, p. 45.
3 : VI, 177 †, 240 †
3, 6, 16, 17, 20-21 : I, 32.
6 : I, 81.
13 : II, 245 †
13-14 : VI, 362.
18-20, 22 : I, 172.
20-23 : I, 69, 70.
II, 1-3 : VI, 228 †
3 : VI, 245 †, 263 †, 292.
3-6 : I, 37; III, 71.
4-6, 13-16 : VI, 362.
4, 11 : I, 159.
5-6 : I, 69.
6-7 : I, 122.
7 : VI, 483 †
8 : I, 9; IV, 241; VI, 380 †, 283 †
8-9 : VI, 382 †, 383 †, 384 †, 428 †
10 : I, 81; IV, 241, 276, 307; VI, 428 †
14 : II, 37; VI, 379 †
19 : VI, 398.
19-20 : II, 55.
19-21 : II, 91.
22 : VI, 336 †
III, 5-6 : II, 272 †
10 : II, 260 †
13 : VI, 339 †
13-14 : IV, 462.
17 : VI, 372 †
18 : V, 263.

IV, 1-3 : I, 92.
3-7 : I, 90.
5 : I, 7†; II, 178†; IV, 248†
7 : VI, 363.
8 : VI, 295†, 487†
8-10 : I, 69.
11 : III, 175†
11-12, 15-16 : I, 91.
11-15 : II, 90.
13 : VI, 146†
15-16 : II, 272†
17-19 : I, 425.
21-22 : VI, 216†
22-24 : VI, 279.
22-25, 32 : I, 62; V, 204†
22-32 : III, 352, 393.
23-24 : VI, 362.
24 : VI, 400†
25-29 : I, 437.
26 : III, 526†, 531†
26, 31 : I, 418.
27 : V, 233.
28 : I, 431.
29, 31-32 : I, 439.
30 : IV, 195, 258; V, 283†; VI, 461.
31 : III, 522†
32 : V, 172, 178†
V, 1 : V, 172.
2 : VI, 296†
2, 25-26 : III, 71.
3-4 : I, 425.
3-6 : I, 423.
5 : III, 445.
5-7 : VI, 465.
6 : IV, 28.
7 : IV, 150†; VI, 468†
8-10 : V, 287.
11 : IV, 1, 4†, 5†
13 : V, 502.
14 : VI, 326.
14-16 : III, 550.
15-17 : V, 197.
18 : III, 476, 493†, 512†
19 : IV, 506.
22 : II, 176†
22-23 : III, 262†
25-26 : II, 208.
25-27 : I, 90; VI, 429†
26 : II, 200.
27 : III, 335†; VI, 177†
29 : IV, 382†
32 : II, 156†
VI, 1-3 : I, 409.
4 : IV, 30, 77; VI, 80†
5-8 : I, 412.
6-7 : VI, 303†
7-8 : IV, 289; VI, 410.
9 : I, 420.
10-13 : I, 212†; V, 251.
10-18 : III, 394.
12 : I, 310†
16-19 : IV, 498.
17-20 : IV, 159.
18 : IV, 523.
23 : VI, 340†, 376†

ÉPITRE AUX PHILIPPIENS.

Chap. I, v. 1 : t. III, p. 208†
3-5 : I, 91.
3, 6 : VI, 446, 448†
6, 29 : VI, 349†
7 : IV, 4†
15-18 : II, 101.
18 : III, 243†
21 : VI, 38†
21-24 : I, 292.
23 : I, 173; V, 311†
29 : VI, 383†
II, 3 : IV, 472†
3, 4, 14-15 : II, 113.
5, 7, 9, 11 : I, 33.
6-7 : I, 370.
6-8 : II, 483†
8 : I, 44; V, 456, 506†
9 : II, 351†
10-11 : III, 104.
12 : IV, 134; V, 277†; VI, 336†, 446, 455†
12-13 : III, 412†; VI, 356†, 456†
13 : III, 335†, 357†; IV, 153†, 508; VI, 365†, 437†, 446, 474†
15 : I, 171.
20-21 : III, 242†
21 : VI, 7†
25 : III, 15†
III, 2 : I, 322†
8 : I, 199†

9 : II, 370 †
11 : III, 488 †; VI, 451 †
12 : VI, 452 †
13 : VI, 403 †
13-14 : V, 503, 507 †; VI, 401 †
19 : III, 483 †
20-21 : I, 62, 131; VI, 41 †
IV, 4 : V, 286.
5 : V, 288.
6 : IV, 498, 510 †
7-9 : I, 420.
8 : II, 112, 134.
13 : II, 176 †; III, 84 †; V, 241.
14 : IV, 4 †
15 16 : V, 383 †
18 : V, 2.
19-20 : I, 168.
21-22 : I, 290.

ÉPITRE AUX COLOSSIENS.

Chap. I, v. 1-2, 4 : t. I, p. 290.
4-5 : VI, 408.
9-12 : IV, 275.
10 : VI, 314 †
10-11 : IV, 284.
12, 14 : I, 91.
12-14 : VI, 317.
13 : VI, 231 †, 240 †, 476 †
13-14 : I, 122.
15, 18 : I, 173.
18-20 : I, 32, 60.
18-24 : II, 56.
18, 24, 25 : II, 91.
22-23 : I, 161.
24 : III, 81 †; VI, 418 †, 467 †
28 : IV, 80.
28-29 : II. 90.
II, 8-9 : V, 265.
8, 20-23 : II, 16.
9-10 : I, 32.
11 : II, 215 †
13-15 : VI, 273 †
14-15 : I, 59.
16-17, 20-23 : II, 16.
III, 1-2, 5-8, 10-12 : I, 62, 69.
3 : I, 132.
5 : IV, 293 †; VI, 203 †, 224 †, 398, 468 †
5-6, 8 : I, 425.
5, 9 : VI, 402 †
5-10 : VI, 279.
8 : I, 418.
8-9, 16-17 : I, 439.
9-10 : II, 208 †; VI, 216 †
10 : VI, 399 †, 400 †
12 : V, 172, 287.
12, 14 : I, 256.
12-15 : I, 419.
13 : V, 53 †, 181 †
14 : I, 104 †; V, 286 †
16 : V, 463 †
17 : I, 171, 250.
20 : I, 409.
21 : IV, 50.
22-24 : I, 412; VI, 408.
23-24 : IV, 289.
IV, 2-4 : IV, 498, 523 †; VI, 348 †
5-6 : V, 201.
12 et suiv. : VI, 448 †

ÉPITRE I AUX THESSALONICIENS.

Chap. II, v. 2-4, 8-11 : t. I, p. 76.
13 : IV, 372.
14 : I, 348 †
16 : IV, 185 †
III, 2-3 : II, 92.
IV, 1-2 : II, 92.
3 : V, 201.
3-6 : I, 440.
5, 7 : V, 194.
6 : I, 78; V, 311 †
7 : II, 90.
8 : II, 20.
12 : I, 306 †
13-16 : I, 63.
14-18 : I, 75.
V, 2-4 : I, 75.
2-6 : VI, 57.
7-8 : V, 232.
8 : I, 156.
9-10 : II, 143.
12-14 : IV, 80.
14-15 : V, 138, 172.
17 : III, 344 †
17-18 : IV, 457, 484 †, 498, 510 †, 523 †, 533.
19 : III, 194 †; IV, 195, 372.
22 : V, 288.

ÉPITRE II AUX THESSALONICIENS.

Chap. I, v. 3-7 : t. IV, p. 288.
4-5 : VI, 410.
8 : IV, 232 †
8-9 : VI, 100.
II, 3-4, 10-11 : VI, 71 †
8 : VI, 84 †
8-10 : VI, 72 †
14 : II, 9.
15 : I, 372 †
III, 1-2 : I, 295.
3 : I, 186.
6 : II, 9; IV, 1.
6, 14 : I, 94.
7-13 : III, 549.
13 : V, 250.
14 : III, 510 †
14-15 : II, 130 †; IV, 81 †

ÉPITRE I A TIMOTHÉE.

Chap. I, v. 5 : t. I, p. 161 †, 242 †, 256; IV, 293 †; V, 288 †, 370 †; VI, 432 †
5-8 : I, 266.
9-10 : IV, 214.
12, 13 : VI, 331 †
13 : III, 409 †; IV, 124, 129 †, 233 †, 303 †; VI, 331 †
15 : IV, 253 †
17 : I, 22, 25.
19-20 : I, 93.
II, 1-3 : IV, 455.
4 : V, 140.
5 : VI, 317.
5-6 : I, 81; III, 433 †; IV, 240; VI, 269.
8 : III, 182 †
8-10 : I, 428.
9 : III, 418; V, 240 †
15 : II, 193 †
III, 1-2, 8 : III, 161
2 : III, 332 †; V, 416 †
2, 8, 11 : V, 232.
2, 10 : VI, 281 †
4 : III, 316 †
6 : III, 420 †
8, 10 : III, 210 †
15 : II, 436.
15 : II, 54.
IV, 1-2 : IV, 174.
1-5 : IV, 366, 380 †
2 : III, 488 †
3-5 : IV, 377 †
4 : IV, 326, 434 †, 435 †
5 : II, 343 †
6-8 : VI, 93 †
7 : IV, 502 †
7-8 : VI, 410.
8 : VI, 202 †
10 : I, 27.
13-14 : II, 436.
14 : II, 155; III, 214; VI, 303 †
V, 5 : IV, 498.
6 : I, 430; III, 521 †
9 : V, 416 †
11 : VI, 303 †
11-12 : I, 392; III, 298 †; V, 415 †
11-13 : I, 426; III, 296.
12 : III, 502 †, 520 †
14 : III, 265, 301 †
17 : III, 224.
17-18 : V, 210.
20 : II, 130 †; IV, 54, 81; V, 136.
22 : IV, 1.
23 : III, 488 †, 490 †, 506 †; IV, 371, 394; V, 238.
VI, 1-2 : I, 412.
5 : VI, 375 †
7-10 : V, 26 †, 155 †
8 : V, 238.
9 : VI, 287 †
9-11 : I, 442; III, 421.
10 : III, 434 †
13-16 : I, 42.
15-16 : I, 22, 27.
17-19 : V, 18.

ÉPITRE II A TIMOTHÉE.

Chap. I, v. 6 : t. III, p. 192.
16-18 : III, 103.
II, 1-2, 15 : V, 142 †
2-6 : VI, 136.
3, 5 : I, 188; V, 305.
4 : V, 217 †
5 : VI, 169 †, 280.

10-12 : I, 45, 70; III, 81 †, 84 †
11-12 : III, 180.
14 : VI, 396 †
14-26 : IV, 134.
19 : VI, 450 †
19-21 : IV, 245.
20 : III, 110 †; V, 448 †
21 : VI, 523.
24-26 : IV, 81.
25-26 : III, 68 †; VI, 110 †
III, 1-4 : III, 444.
5 : III, 172 †
8-9, 13 : IV, 174.
12 : V, 501; VI, 303 †
14-17 : I, 149.
25-26 : VI, 231.
IV, 2 : IV, 53, 66 †, 81.
2-3 : V, 136, 280 †
2-5 : II, 93.
5 : V, 232.
6 : VI, 302 †, 303 †, 483 †
6-8 : V, 249.
7 : V, 482 †
7-8 : I, 82; VI, 472.
8 : IV, 287, 296 †; VI, 482 †
14-16 : IV, 178 †
18 : VI, 135.

ÉPITRE A TITE.

Chap. I, v. 1-2 : t. I, p. 143.
5-6 : III, 163.
5, 7, 9-11 : III, 208 †; IV, 81.
7-8 : V, 232.
7, 9, 12-13 : IV, 50.
9 : IV, 55 †, 57 †
15 : III, 536 †, 488 †; V, 59 †
16 : III, 414 †; VI, 378 †, 426 †, 427 †
II, 1-6 : V, 232.
9-10 : I, 411.
11-13 : VI, 406.
11-14 : I, 81; IV, 276.
12 : II, 176 †: IV, 516; VI, 209 †
14 : I, 44,
15 : IV, 54, 66 †, 81.
III, 1 : I, 411.
1-2 : V, 138.
4-7 : VI, 270.
5-7 : II, 215 †, 226; V, 292; VI, 322, 361.
7 : I, 143.
10 : II, 134.
10-11 : III, 175 †, 254 †; IV, 174.

ÉPITRE A PHILÉMON.

Verset 7 : tome I, page 290.
14 : VI, 303 †

ÉPITRE AUX HÉBREUX.

Chap. I, v. 1-3 : t. I, p. 32, 122.
2-9 : I, 21.
3 : IV, 240.
3-4, 13 : I, 69.
4 : I, 309 †
5 : I, 26.
6 : II, 246.
14 : I, 293.
II, 3-4 : I, 37.
14-15 : I, 60.
15 : VI, 275 †
17 : I, 234 †
18 : I, 186.
III, 1-2 : I, 31.
3-5 : I, 159.
6 : I, 160.
7-14 : IV, 196.
12-13 : IV, 139.
15-16 : III, 179.
IV, 10-13 : IV, 284.
12-13 : I, 78; II, 287 †
13 : VI, 65 †
16 : IV, 498.
V, 1 : III, 181.
4 : III, 162.
5-10 : I. 31.
8 : VI, 405.
8-9 : I, 45, 70, 234 †
12 : I, 148.
VI, 1-2 : I, 148.
4-6 : II, 186, 197 †, 215 †; VI, 441 †
10 : IV, 295 †; VI, 472.
18-19 : I, 156.
VII, 26-27 : I, 42.
27 : 37.

VIII, 3 : III, 181.
IX, 4 : I, 207.
7 : IV, 233 †
11-14 : I, 121; IV, 240.
14 : II, 373 †
25-28 : III, 71.
27 : III, 30.
X, 3 : IV, 234 †
22-24 : I, 159.
23-27, 30-31, 35-37 : V, 306.
26-27 : VI, 47.
28-29 : II, 496 †
32 : II, 215 †
34-36 : I, 160.
35 : IV, 295 †; VI, 472.
35-36 : V, 251.
XI, 1 : IV, 241.
6 : I, 6 †, 12 †, 153 †; II, 193 †; IV, 241, 247 †; VI, 347, 380.
6, 24-26 : IV, 289.
6-8, 10, 24-26 : VI, 408
7 : VI, 410 †
8 : I, 274 †
13-14 : I, 173.
26 : I, 274 †
32-38 : I, 307; V, 254, 279 †
34 : V, 260 †
37-38 : I, 352 †
40 : I, 306 †
XII, 1-5, 11-13 : V, 244.
2-4 : I, 44.
3-4 : III, 395.
6 : IV, 190 †
7-8 : IV, 77.
12-13 : VI, 323.
15 : I, 419.
16 : V, 407 †
XIII, 1-2 : V, 82.
4 : I, 426; III, 313; V, 407 †, 439 †, 448 †
5-6 : I, 27.
7 : IV, 157 †, 408 †
16 : IV, 241, 288; V, 2; VI, 408
17 : I, 411, 414; III, 180, 253 †
18-19 : I, 295.
20-21 : I, 175.

ÉPITRE DE SAINT JACQUES.

Chap. I, v. 2-4 : t. V, p. 287.
3 : I, 155.
4 : IV, 298 †.
5-7 : IV, 499.
6 : IV, 504.
12 : IV, 287; VI, 453 †
12-15 : I, 187.
13 : VI, 302 †
14 : IV, 193 †; VI, 283 †
14-15 : I, 441; VI, 283 †
15 : III, 306 †
16 : VI, 303 †
17 : I, 27.
19-20 : III, 541 †
20 : III, 530 †
21 : VI, 209.
25 : IV, 274.
27 : V, 20.
II, 1 : VI, 303 †
5 : V, 298.
8-12 : I, 265.
10 : VI, 464, 467 †
11 : I, 418.
13 : V, 12 †, 35 †, 380 †; VI, 389 †
13-17 : V, 149.
14 : III, 414 †; IV, 142 †
14, 19-20; VI, 465.
14-26 : VI, 363.
15 : III, 306 †
15-16 : V, 132.
19 : I, 247 †; III, 415 †; VI, 376 †, 468 †
20-22, 25 : IV, 285.
20, 26 : VI, 426 †, 428.
24 : VI, 398.
III, 1 : IV, 260 †
2 : III, 151 †, 154 †; VI, 421 †, 473.
2-12, 14-16 : I, 438.
24 : IV, 274.
IV, 2-3 : IV, 499.
3 : IV, 469 †, 478 †
4 : I, 186.
6 : III, 401; V, 278 †; VI, 332 †, 390 †
7-8 : III, 392; VI, 326.
8 : IV, 246.
11 : VI, 303 †
11-12 : I, 266.
12 : I, 82.

13-15 : I, 175; VI, 9.
17 : III, 293 †; IV, 272; V, 145 †
20, 26 : VI, 378 †
V, 1-3, 5 : I, 429.
4 : IV, 229.
7 : V, 252.
7-11 : V, 251.
12 : I, 392.
14 : III, 49; IV, 202.
16 : V, 137.
16-18 : IV, 499, 534.
17 : IV, 533.
19-20 : IV, 243, 249 †; V, 21 †, 37.
8 : IV, 243, 249 †, 250 †; V, 21, 66 †
11 : V, 160 †
14-16 : V, 246.
15-16 : I, 2.
17 : VI, 47.
18 : IV, 268.
V, 1-4 : III, 199.
2 : II, 435.
4 : II, 25.
5 : I, 412.
6 : I, 175; III, 401.
8 : I, 212 †; IV, 177.
8-9 : V, 232.
8-10 : V, 252.

ÉPITRE I DE SAINT PIERRE.

Chap. I, v. 3-4 : t. I, p. 62.
8-9 : I, 20.
15-16 : I, 171.
18-19 : I, 33, 45.
19 : I, 42.
22 : II, 135.
24 : VI, 11.
II, 1-2 : I, 37; IV, 284.
4 : I, 70.
5 : VI, 336 †
5, 9 : III, 179, 183 †, 184 †
9-10 : I, 90.
11 : I, 173; V, 231.
12-15, 19-24 : IV, 275.
13-18 : I, 412; II, 19.
19 : VI, 222 †, 229 †, 232 †
19-21 : I, 47; V, 246.
20-21, 24 : I, 82.
21 : II, 351 †; III, 81 †
25 : I, 31; III, 16 †
III, 1-4 : I, 428.
8-9 : I, 420.
10-11 : I, 5.
13-14 : V, 301; VI, 56.
14 : V, 246.
14, 17-18 : I, 47.
16 : I, 171.
18-20 : I, 59.
21 : I, 37.
23 : I, 169.
IV, 1-3 : I, 175.
7 : IV, 498; V, 201.

ÉPITRE II DE SAINT PIERRE.

Chap. I, v. 3 : t. III, p. 412 †
10 : I, 161, 274 †; VI, 405.
11 : VI, 135.
19 : VI, 451 †
19-21 : I, 149.
II, 1-3, 12, 14, 17, 18-19 : IV, 42, 173.
4-6, 9 : VI, 100.
4-7, 9-11 : III, 371.
6-9 : IV, 213.
6-10, 12-14 : I, 425.
17-19 : I, 161.
18-19 : IV, 132.
III, 3 : II, 94.
5-10 : VI, 55.
7 : VI, 73 †
16 : IV, 142 †
19 : VI, 289 †

ÉPITRE I DE SAINT JEAN.

Chap. I, v. 1 : t. VI, p. 372 †
3 : I, 91.
7 : I, 45, 122; IV, 239.
7-9 : IV, 160, 244.
8 : I, 217; III, 155; IV, 256, 262 †; V, 22 †; VI, 264 †, 370 †, 372 †
8-10 : III, 364; VI, 439 †
II, 1-2 : I, 70; IV, 239; VI, 317, 440 †
3-4 : IV, 143.

4 : VI, 378 †, 426 †, 427 †
5-6, 15 : V, 502.
6 : IV, 412; V, 507 †
6-7 : I, 82.
11-12 : IV, 160.
14-17 : I, 186.
15 : I, 242 †; VI, 503 †
18-19 : I, 92, 96 †
25 : I, 145.
27 : V, 572 †
III, 2-3 : I, 145.
3-15 : I, 76.
4 : III, 569.
6 : VI, 407.
7 : IV, 274.
8 : VI, 254 †
9 : VI, 400 †, 459 †
10 : I, 245 †; V, 290 †; VI, 459 †
14 : I, 241.
15 : IV, 208.
17-18 : IV, 147.
18 : V, 132 †; VI, 459 †
21 : VI, 459 †
21-22 : IV, 500.
23 : IV, 145.
IV, 6 : II, 4; III, 181.
7 : VI, 566 †
7-10, 13-14 : I, 279.
8 : V, 55.
9-10 : I, 159.
10 : I, 21; IV, 259.
13 : V, 265.
14 : I, 21, 533.
16 : V, 286.
17 : IV, 285.
18 : V, 267, 274 †; VI, 204 et suiv.
V, 1 : VI, 469 †
2-3 : I, 272, 273 †
3 : VI, 405.
4 : I, 186.
7 : I, 9, 22, 84.
12 : VI, 274 †
14-15 : IV, 500.
16 : IV, 155 †, 195, 199 †, 200 †
16-17 : III, 103.
18 : VI, 407.
19 : I, 212 †
20 : I, 29, 80.

ÉPITRE II DE SAINT JEAN.

Verset 8 : tome V, page 504.
10-11 : I, 93.

ÉPITRE DE SAINT JUDE.

Versets 4, 7-8, 12, 23 : t. I, p. 424.
4, 10, 12, 16, 17-19 : II, 94.
7-8 : IV, 215.
11 : III, 454.
12-13 : VI, 97.
14-15 : VI, 49.
18-19 : I, 93, 113 †
24 : VI, 449 †

APOCALYPSE.

Chap. I, v. 1, 5 : t. I, p. 45, 81.
4 : V, 281 †
5-6 : III, 179.
5, 17-18 : I, 60, 121.
10 : I, 398.
17-18 : I, 52, 42.
II, 4-5 : I, 125; III, 7 †; VI, 462.
7, 10, 26-28 : IV, 290; V, 257.
17 : I, 142.
III, 2-3 : III, 330.
4-5 : IV, 288.
5, 11-12, 21 : IV, 291; V, 257.
10-11 : I, 190.
14-17 : III, 545.
19 : IV, 191.
20 : III, 397 †
20-21 : I, 297.
IV, 10-11 : I, 169.
V, 3, 13 : III, 104.
8-12 : I, 290.
10 : III, 179.
VI, 10 : I, 505.
16 : III, 452 †
17-18 : VI, 52.
VII, 9-17 : I, 290.
10-11, 17, 26-28 : VI, 144.
14-15 : VI, 144.
15 : VI, 146 †
VIII, 3-4 : I, 294.
IX, 6 : VI, 99.
XI, 3 : VI, 72 †

15 : I, 78.
XII, 10 : IV, 177.
XIII, 10 : IV, 208.
XIV, 1-4 : V, 398
4 : I, 305.
7 : II, 346.
9-11 : VI, 97.
13 : IV, 291.
XVI, 15 : VI, 13.
21 : VI, 130 †
XVII, 14 : I, 31, 34.
XVIII, 5-8 : VI, 97.
6 : VI, 111 †
7 : VI, 113 †
XIX, 6 : VI, 142.
10 : II, 316.
16 : I, 31, 34.
19 : VI, 134.
20 : VI, 84 †
XX, 3 : VI, 449 †
9-10, 14-15 : VI, 98.
11-15 : VI, 52.
12 : III, 16 †
12-13 : VI, 46.
XXI, 2-4 : I, 142.
2-4, 23-27 : I, 291.
5 : V, 375 †
7-8 : V, 245.
7-8, 10-11, 23, 25, 27 : I, 142.
8 : VI, 466.
23 : VI, 145 †
27 : IV, 258.
XXII, 2-5 : VI 137.
3-5 : I, 291.
4-5 : I, 174.
9 : II, 346.
11 : IV, 185 †, 285, 291; V, 309 †; VI, 399.
12 : I, 143; V, 305; VI, 473, 474 †
14-15 : I, 438.

FIN DE LA TABLE DES PASSAGES DE L'ÉCRITURE.

BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. BONVALOT.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

Sancti Bonaventuræ, ex Ordine Minorum, S. R. E. episcopi card. Albanensis, opera omnia Sixti V, pontificis max. Jussu, diligentissime emendata, accedit sancti doctoris vita, una cum diatriba historico-chronologico-critica. Editio accurate recognita, ad puram et veriorem testimoniorum biblicorum emendationem denuo reducta cura et studio A. C. Peltier, canonici Ecclesiæ Rhemensis.

12 *vol. in-4° à deux colonnes. — Papier vergé à la colle animale. — Prix net.* . . . . 160 *fr.*

Il est glorieux pour la France d'avoir, sinon produit, du moins nourri dans son sein et vu briller, dans tout leur éclat, les deux plus puissants génies dont se glorifie l'Eglise du moyen-âge. Saint Thomas, de l'ordre de Saint-Dominique, et saint Bonaventure, de celui de Saint-François, feront à jamais, en dépit même de quelques envieux de leur temps, la gloire la plus pure de l'ancienne Université de Paris.

Il appartenait au libraire-éditeur des Œuvres de saint Thomas d'entreprendre également une édition complète des Œuvres de saint Bonaventure. Celle-ci, sous le double rapport de la correction comme de la beauté du texte, ne laissera rien à désirer. Confiée pour la préparation du texte à M. l'abbé Peltier, déjà si avantageusement connu pour la belle édition des Œuvres complètes de saint François de Sales, et par bien d'autres titres également honorables, elle offrira aux amateurs des beaux livres, comme aux amis de la saine critique et de la plus savante théologie, tout ce qui peut charmer les yeux et tout à la fois satisfaire l'esprit.

Jus canonicum universum nec non tractatus de regulis juris, auctore R. P. F. Anacleto Reiffenstuel, ordinis minorum S. Francisci reformat. provinciæ Bavaricæ lectore jubilato; juxta novissimam Romanam editionem fideliter recusum : cui accedunt variæ adnotationes a R. D. Vict. Pelletier, Ecclesiæ Aurelianensis canonico capitulari, pro quarumdam quæstionum uberiori enodatione, attenta rerum conditione præsenti, digestæ et ad calcem cujusque voluminis rejectæ:

6 *vol. in-4° à deux colonnes. — Papier vergé à la colle animale. — Prix net.* . . . . 72 *fr.*

Anaclet Reiffenstuel est assurément un des canonistes qu'on lit non-seulement avec fruit, mais avec plaisir. Sa doctrine est sûre, son style clair, sa méthode simple. Il a le talent de conduire son lecteur à travers le dédale des questions canoniques sans lui imposer aucune fatigue. Point de longueur, point d'érudition intempestive. L'auteur va droit au but en ne disant souvent qu'un mot, mais c'est le mot propre, le mot essentiel.

Les éditions de Reiffenstuel, même celles de Venise, se maintiennent à un prix élevé. Plus chère encore est l'édition imprimée à Rome en 1831, chez Dominique Ercole, qui sert de base à la nôtre. Dès qu'on signale un exemplaire de cet important ouvrage sur un catalogue de librairie ancienne, il est immédiatement enlevé.

Nous n'avons rien négligé pour rendre notre édition commode, correcte et accessible à tous. De plus, comme Reiffenstuel écrivait au commencement du siècle dernier, comme depuis cette époque la législation canonique a reçu sur plusieurs points, soit des développements, soit des modifications, d'après l'avis d'hommes compétents, nous nous sommes décidé à joindre à la fin de chaque volume des notes qui auront le mérite de